

BURKINA FASO

MINISTERE DE L'ECONOMIE

ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE



**TABLEAU DE BORD SOCIAL
DU BURKINA FASO**

2014

AVANT – PROPOS

L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs de données le Tableau de Bord Social (TBS) du Burkina Faso 2014.

Elaboré chaque année par l'INSD, le Tableau de Bord Social (TBS) du Burkina Faso a pour but la vulgarisation des données statistiques issues de divers acteurs du Système Statistique National (SSN). Ainsi, le TBS est un document de synthèse et d'analyse des données statistiques dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, la population, la justice etc. pour en faire un document multisectoriel. Son objectif général est d'offrir aux décideurs et au public des statistiques provenant de plusieurs secteurs de développement du Burkina Faso.

L'INSD exprime sa profonde gratitude aux producteurs sectoriels de statistiques pour leur contribution indispensable à la réalisation du présent document.

Il formule également ses remerciements à l'endroit de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'élaboration de ce document.

Par ailleurs, l'INSD espère que ce Tableau de Bord Social répondra aux attentes de ses utilisateurs et constituera un instrument d'amélioration de la prise en compte des politiques sectorielles dans les programmes de développement au Burkina Faso.

Le Directeur Général

Pr. Banza BAYA
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

Avis aux lecteurs

La décision de publier annuellement un tableau de bord social participe de la volonté de l'Institut de porter à l'intention des décideurs, des partenaires au développement et du grand public des informations utiles et actuelles sur les domaines qui sont traités. Cette volonté se heurte cependant à l'incohérence des données publiées d'une année à une autre. L'Institut tient à avertir ses lecteurs que les sectoriels procèdent quelquefois à des mises à jour des statistiques qu'ils ont la charge de production si bien qu'une donnée publiée antérieurement peut subir une modification au regard des informations actualisées disponibles. Le TBS actuel a procédé à une mise à jour de certains indicateurs essentiellement au niveau de la justice et de la sécurité suivant la publication de l' « **Annuaire statistique de la sécurité 2013** ». En conséquence, en termes de série les lecteurs sont invités à considérer la série de la dernière publication.

AA/ MA	: Accoucheuse Auxiliaire / Matrone
AIS	: Agent Itinérant de Santé
ANPE	: Agence Nationale pour l'Emploi
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCG	: Bacille de Calmette et Guérin (vaccin antituberculeux)
BEPC	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BIT	: Bureau International du Travail
CDD	: Contrat à Durée Déterminée
CDI	: Contrat à Durée indéterminée
CE1	: Cours Elémentaire première année
CE2	: Cours Elémentaire deuxième année
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEP	: Certificat d'Etudes Primaires
CHR	: Centre Hospitalier Régional
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CM1	: Cours Moyen première année
CM2	: Cours Moyen deuxième année
CMA / CM	: Centre Médical avec Antenne chirurgicale/ Centre Médical
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CP1	: Cours Primaire première année
CP2	: Cours Primaire deuxième année
CPN2	: Consultation PréNatale 2
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
DEP	: Direction des Etudes et de la Planification
DIU	: Dispositif Intra-Utérin
DTC polio3	: Vaccin contre la combinaison Diphtérie - Tétanos - Coqueluche - Poliomyélite
DTCoq	: Vaccin contre la combinaison Diphtérie-Tétanos- Coqueluche
DTP3	: Diphtérie - Tétanos - Pertussis (3 doses)
EBCVM	: Enquête Burkinabè sur le Conditions de vie des Ménages
EBCVM	: Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EICVM	: Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages
EP	: Enquête Prioritaire
F	: Femmes
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FS	: Formation Sanitaire
H	: Hommes
hab./ km2	: Habitants / kilomètre carré
IDH	: Indice de Développement Humain
IHPC	: Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IPH-1	: Indicateur de la Pauvreté Humaine pour les pays en développement
ISDH	: Indicateur Sexo-spécifique du Développement Humain

ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
MAECR	: Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale
MAH	: Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
MASSN	: Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MATDS	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MC	: Ministère de la Communication
MCT	: Ministère de la Culture et du Tourisme
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MESS	: Ministère des Enseignement Secondaires et Supérieurs
MFPTSS	: Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
MHU	: Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisation
MICA	: Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat
MID	: Ministère des Infrastructures et du Désenclavement
MJ	: Ministère de la Justice
MJFPE	: Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
MPF	: Ministère de la Promotion de la Femme
MRA	: Ministère des Ressources Animales
MS	: Ministère de la Santé
MSL	: Ministère des Sports et des Loisirs
MTPEN	: Ministère du Transports, des Postes et de l'Economie Numérique
ND	: Non Déclaré
nd	: Non disponible
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONEF	: Observatoire Nationale de l'Emploi et de la Formation
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
QUIBB	: Questionnaire Unifié des Indicateurs de Bien-être de Base
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SBC	: Santé à Base Communautaire
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SONABEL	: Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso
Structures 3E	: Structures non formelles d'Espaces d'Encadrement de l'Enfance
TBN	: Taux Brut de Natalité
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TBS	: Tableau de Bord Social
TGFG	: Taux Global de Fécondité Générale
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
VIH/Sida	: Virus de l'Immunodéficience Humaine /Syndrome d'Immunodéficience Acquise?

TABLE DES MATIÈRES

AVANT – PROPOS	2
CHAPITRE 1 : POPULATION ET MENAGE	12
1.1 Evolution de la taille de la population et des ménages	13
1.1.1 Evolution de la population du pays de 1975 à 2013	13
1.1.2 Evolution de la population des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso de 1975 à 2012	14
1.1.3 Evolution de la structure par groupes d'âge spécifiques de 2003 à 2013	15
1.1.4 Evolution du nombre et de la taille des ménages de 1975 à 2006	18
1.2 Evolution de la fécondité	19
1.3 Evolution de la mortalité	20
1.3.1 Evolution de la mortalité générale de 1960 à 2006.....	20
1.3.2 Evolution de la mortalité selon le milieu de résidence de 1960 à 2010	20
1.3.3 Evolution de la mortalité des enfants selon le sexe de 1960 à 2010	21
1.3.4 Evolution de la mortalité maternelle de 1991 à 2010	22
1.4 Evolution de la nuptialité de 1975 à 2006	22
1.5 Evolution de la migration	24
1.5.1 Evolution de la migration interne de 1985 à 2006	24
1.5.2 Evolution de la migration internationale de 1985 à 2006	24
CHAPITRE 2 : SANTE	25
2.1 Organisation de l'offre de soins	26
2.1.1 Politique nationale de sante	27
2.1.2 Evolution du budget du ministère de la sante	27
2.1.3 Evolution des infrastructures de sante entre 2009 et 2013.....	30
2.2 personnel de santé dans les formations sanitaires	34
2.2.1 Evolution du personnel de santé dans les formations sanitaires	34
2.2.2 Evolution du nombre d'habitants par unité de personnel de sante publique	37
2.2.3 CSPS remplissant la norme en personnel en 2013.....	38
2.3 Couverture sanitaire	39
2.3.1 Evolution du rayon moyen d'action théorique.....	39
2.3.2 Evolution ratio habitants/csp*	41
2.3.3 Couverture vaccinale (%) par antigènes en 2013	42
2.3.4 Couverture en consultations prénatales	43
2.4 Décès maternels, PTME	45
2.4.1 Répartition des décès maternels par cause	45
2.4.2 Prévention de la transmission mère-enfant du VIH (ptme/vih)	45
2.4.3 Répartition des nouveaux cas de malnutrition dépistés en 2013.....	47
2.5 Utilisation des méthodes contraceptives	48
2.6 Les infections sexuellement transmissibles (ist)	49

2.7 Vih/sida et tuberculose en 2013.....	49
2.8 Les principaux motifs de consultations externes.....	54
2.9 Le paludisme.....	55
CHAPITRE 3 : EDUCATION.....	58
3.1 Enseignement préscolaire.....	58
3.1.1 Effectifs des auditeurs et principaux indicateurs associés	58
3.1.2 Personnel d'encadrement.....	61
3.1.3 Infrastructures	63
3.2 Primaire	64
3.2.1 Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés	64
3.2.2 Personnels enseignants	74
3.2.3 Infrastructures	76
3.3 Enseignement post-primaire et secondaire.....	81
3.3.1 Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés	81
3.3.2 Personnel d'encadrement.....	89
3.3.3 Infrastructures	90
3.4 Enseignement supérieur	91
3.4.1 Effectifs des étudiants et principaux indicateurs associés	91
3.4.2 Personnel d'encadrement.....	94
3.4.3 Infrastructures	94
3.5 Taux d'alphabétisation	95
CHAPITRE 4 : ACTIVITES ECONOMIQUES ET AVOIRS DES MENAGES.....	98
4.1 Secteurs d'activité de LA POPULATION ACTIVE.....	98
4.2 Avoirs des ménages	99
4.2.1 Possession de logements.....	99
4.2.2 Possession de terres agricoles	100
4.2.3 Possession d'un moyen de locomotion.....	101
4.2.4 Possession d'outils d'information.....	102
4.2.5 Possession d'autres biens d'équipement.....	103
CHAPITRE 5 : EMPLOI.....	105
5.1 Situation générale de l'emploi.....	106
5.1.1 Population active	106
5.1.2 Taux d'activité.....	106
5.1.3 Le taux d'occupation	109
5.1.4 Branches d'activités.....	110
5.1.5 Mode de rémunération de la population active occupée.....	111
5.1.6 Evolution du chômage	112
5.2 La demande d'emploi	113
5.2.1 Les demandes d'emplois selon le sexe	113

5.2.2 Les demandes d'emplois selon la région	114
5.2.3 Les demandes d'emplois selon niveau d'instruction et par sexe	114
5.2.4 Les demandes d'emplois selon la tranche d'âge.....	116
5.2.5 Les demandes d'emplois selon l'expérience.....	117
5.2.6 Les demandes d'emplois selon le groupe de profession	118

5.3 Les statistiques de l'emploi publiées par la presse écrite. 119

5.3.1 Evolution des offres d'emploi	119
5.3.2 Evolution des demandes et des offres d'emploi dans la fonction publique	120
5.3.3 Evolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat	124
5.3.4 Evolution des dépenses de personnel de l'Etat	128
5.3.5 Quelques indicateurs du travail décent	129
5.3.6 Evolution des statistiques d'emploi notifiées à l'inspection du travail	132
5.3.7 Les statistiques des accidents, maladies liés au travail et travail des enfants	134

CHAPITRE 6 : LOGEMENT, APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT 136

6.1 Caractéristiques du logement..... 136

6.1.1 Zones et conditions d'habitation des ménages.....	136
6.1.2 Type de bâtiment	138
6.1.3 Statut d'occupation du logement	140
6.1.4 Nature des murs	142
6.1.5 Nature du toit.....	144
6.1.6 Nature du sol.....	147

6.2 Source d'énergie utilisée par le ménage dans le logement..... 149

6.2.1 Source principale d'énergie pour l'éclairage	149
6.2.2 Source d'énergie pour la cuisine.....	152

6.3 Approvisionnement en eau 155

6.3.1 Approvisionnement en eau de boisson	155
6.3.2 Accès à l'eau potable	157

6.4 Assainissement dans le logement 160

6.4.1 Type d'aisance utilisée	160
6.4.2 Evacuation des ordures ménagères	163
6.4.3 Evacuation des eaux usées ménagères.....	164

CHAPITRE 7 : TOURISME ET CULTURE..... 167

7.1 Transactions d'objets d'arts..... 167

7.1.1 Quantité d'objets en bois exportés.....	167
7.1.2 Quantité de poterie exportée	168
7.1.3 Quantité de cuir/peau exportée	169
7.1.4 Quantité de vannerie exportée	170
7.1.5 Quantité de textile exportée	171
7.1.6 Quantité d'objets divers exportée	171
7.1.7 Valeurs déclarées des objets divers exportés	172
7.1.8 Attestations d'artistes délivrées	173

7.2 Culture 174

7.2.1 Les adhésions au Bureau Burkinabè du droit d'auteur (BBDA).....	174
7.2.2 Déclarations au Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA).....	174

7.2.3 Usagers du Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA).....	175
7.2.4 Droits payés aux membres du BBDA.....	176
7.2.5 Droits recouvrés par le BBDA.....	177
7.2.6 Ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la semaine nationale de la culture (SNC).....	180
7.3 Medias et manifestations culturelles	181
7.3.1 Médias audio-visuels fonctionnels au Burkina Faso	181
7.3.2 Autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie.....	181
7.3.3 Recettes issues des autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie.....	182
7.3.4 Accréditations des éditions du Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO)	183
7.3.5 Films en compétition officielle au FESPACO.....	183
7.3.6 Subventions accordées aux médias privés	184
7.3.7 Arrivées selon la nationalité	184
7.4 Tourisme et hôtellerie	185
7.4.1 Entrées au Burkina Faso	185
7.4.2 Nombre de nuitées.....	185
7.4.3 Arrivées selon le motif	186
7.4.4 Indicateurs du Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO).....	187
7.4.5 Occupation et fréquentation des hôtels.....	188
CHAPITRE 8 : SPORTS ET LOISIRS.....	190
8.1 Evolution des infrastructures sportives	191
8.1.1 Evolution de l'effectif des infrastructures sportives de 2007 à 2011.....	191
8.1.2 Répartition régionale des infrastructures sportives en 2009	191
8.1.3 Répartition régionale du nombre d'habitants par terrain départemental en 2009	192
8.1.4 Répartition de la fréquentation des infrastructures sportives en 2009	193
8.1.5 Répartition du nombre moyen de spectateurs par match et par infrastructures sportives en 2009 ...	194
8.2 Personnel et structures de gestion du sport	194
8.2.1 Evolution du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs de 2007 à 2013	194
8.2.2 Répartition régionale du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs en 2013	195
8.2.3 Répartition Structures de gestion des sports et des loisirs en 2009.....	196
8.2.4 Répartition des clubs sportifs par région selon le genre en 2009.....	197
8.2.5 Répartition du nombre de médaille par région en 2009.....	198
8.2.6 Répartition du nombre de sportifs licenciés par région selon le genre en 2009.....	199
8.2.7 Evolution des dépenses budgétaires de l'Etat dans le secteur des sports et des loisirs de 2007 à 2013	201
CHAPITRE 9 : PAUVRETE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECURITE ALIMENTAIRE.....	202
9.1 Indicateurs de pauvreté et développement humain	204
9.1.1 Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire	204
9.1.2 Pauvreté monétaire au niveau des régions en 2009.	205
9.1.3 Evolution de la pauvreté au niveau régional.....	207
9.1.4 Evolution des indicateurs d'inégalité.....	208
9.1.5 Evolution de l'indice de développement humain.....	209
9.1.6 Evolution de l'indice sexo-spécifique du développement humain (ISDH).....	210
9.1.7 Evolution de l'indice de la pauvreté humaine (IPH-1)	211
9.1.8 Autres indices de pauvreté/développement	212
9.2 Développement durable et environnement.....	212
9.2.1 Mode d'évacuation des ordures urbaines.....	212

9.2.2 Principales sources de combustibles énergétiques.....	214
9.2.3 Principaux dégâts causés par les inondations	215
9.3 Sécurité alimentaire et couverture des besoins alimentaires.....	216
9.3.1 Evolution du taux de couverture en besoins alimentaires.....	216
9.3.1 Evolution en tonnes de la production nationale de céréales	218
9.3.2 Evolution (en tonne) de la production nationale d'autres produits vivriers.....	220
9.3.3 Evolution en tonnes de la production nationale des produits vivriers	221
CHAPITRE 10 : JUSTICE ET SECURITE	224
10.1 La justice du Burkina Faso en chiffres	225
10.1.1 Présentation du système judiciaire.....	225
10.1.2 Les moyens de la justice	226
10.1.3 Situation carcérale au Burkina Faso	232
10.1.4 Caractéristiques des prévenus.....	236
10.1.5 Caractéristiques des inculpés	237
10.1.6 Durée de la détention préventive des inculpés.....	238
10.1.7 Caractéristiques des condamnés	240
10.2 La sécurité au Burkina Faso	244
10.2.1 Le personnel de la police nationale.....	245
10.2.2 Délivrance de la carte nationale d'identité burkinabè.....	245
10.2.3 Les crimes et délits constatés par la police nationale.....	246
10.2.4 Quantité de stupéfiants saisie par la police nationale	248
10.2.5 Crimes et délits constatés par la gendarmerie nationale	249
10.2.6 Evolution des crimes et délits contre la propriété constatés par la gendarmerie nationale	249
10.2.7 Evolution des crimes et délits contre les mœurs constatés par la gendarmerie nationale	250
10.2.8 Evolution des crimes et délits contre les particuliers constatés par la gendarmerie nationale	250

CHAPITRE 1 : POPULATION ET MENAGE

Zakaria OUEDRAOGO

Les caractéristiques sociodémographiques permettent de suivre les questions de populations. Elles sont déterminantes pour une bonne politique de développement socio-économique. La question de population est entièrement inscrite dans l'axe 4 de la SCADD comme une priorité transversale dans les politiques et programmes de développement. Ce chapitre traite de la structure de la population et des ménages, c'est-à-dire qu'il se propose de décrire à l'aide des variables sociodémographiques les traits caractéristiques de la population et des ménages.

Ce chapitre décrit brièvement l'évolution de cette population et de ses ménages puis fait une synthèse des indicateurs de fécondité, de mortalité, de nuptialité ainsi que ceux relatifs aux échanges migratoires.

Définition des concepts

Taux brut de natalité (TBN): C'est le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif moyen de la population résidente de l'année.

Taux global de fécondité générale (TGFG): C'est le nombre de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer c'est-à-dire les femmes âgées de 15 - 49 ans révolus. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif des femmes en âge de procréer.

Indice synthétique de fécondité (ISF) : C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers mois.

Taux brut de mortalité: il mesure le nombre de décès (tous âges confondus) pour 1000 habitants.

Quotient de mortalité infantile: il mesure la probabilité pour un enfant qui naît, de décéder avant son premier anniversaire.

Taux de mortalité infantile: il mesure le nombre de décès annuels pour 1000 enfants de moins d'un an.

Quotient de mortalité juvénile: il mesure la probabilité pour un enfant qui a dépassé son premier anniversaire de décéder avant son cinquième anniversaire.

Espérance de vie à la naissance: c'est le nombre moyen d'années que peut espérer vivre un enfant à la naissance si les risques de mortalité restent constants pendant toute sa vie.

Accroissement démographique (taux d'accroissement): c'est la mesure de l'augmentation d'une population donnée au cours d'une année du fait de la natalité, de la mortalité et des migrations.

Accroissement naturel (taux d'accroissement): c'est la mesure de l'augmentation d'une population donnée au cours d'une année du fait uniquement des naissances et des décès.

Rapport de dépendance démographique (RDD): c'est le rapport entre la population à charge (les 0-14 ans et les 65 ans et plus) et la population en âge de travailler (15-64 ans).

Migration récente: la migration récente est la migration effectuée au cours des 12 mois ayant précédé la collecte des données.

Migration internationale: une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. L'émigration regroupe les sorties du territoire

national vers l'étranger tandis que l'immigration concerne les entrées dans le pays.

1.1 EVOLUTION DE LA TAILLE DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES

1.1.1 Evolution de la population du pays de 1975 à 2013

Le recensement réalisé par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) en 2006 a permis de dénombrier 14,02 millions d'habitants au Burkina Faso, soit 2,5 fois la population recensée en 1975 (5,6 millions d'habitants) et 1,4 fois celle dénombrée au recensement de 1996 (10,3 millions de personnes).

La population du Burkina Faso croît de manière rapide et compte plus de femmes que d'hommes. En effet, la population du pays est composée en 2006 de 6 768 739 hommes et de 7 248 523 femmes, soit environ 94 hommes pour 100 femmes. Les femmes représentent donc 51,7% de la population globale contre 48,3% d'hommes. Du recensement de 1996 à celui de 2006, il en résulte un accroissement annuel moyen d'environ 434 535 personnes (3,1%).

Tableau 1-1 : Evolution de la population totale de 1975 à 2006

Années	Sexe	Urbain	Rural	Ensemble
1975	Hommes			
	Femmes			
	Ensemble	362 610	5 275 593	5 638 203
1985	Hommes			3 833 237
	Femmes			4 131 468
	Ensemble	1 011 074	6 953 631	7 964 705
1996	Hommes			4 970 882
	Femmes			5 341 727
	Ensemble	1 601 168	8 711 441	10 312 609
2006	Hommes	1 588 895	5 179 844	6 768 739
	Femmes	1 593 072	5 655 451	7 248 523
	Ensemble	3 181 967	10 835 295	14 017 262

Source: INSD, RGPH (1975, 1985, 1996 et 2006)

Tableau 1-2 : Evolution de la croissance intercensitaire de 1975 à 2006

Milieu de résidence	1975	1985	1996	2006
Taux de croissance moyen intercensitaire (%)				
Ensemble pays	-	2,7	2,4	3,1

Source: INSD, RGPH (1975, 1985, 1996 et 2006)

Tableau 1-3 : Evolution de la population totale de 2007 à 2013

Années	Hommes	Femmes	Ensemble
2007	6 880 824	7 371 188	14 252 012
2008	7 110 097	7 621 070	14 731 167
2009	7 346 835	7 877 945	15 224 780

2010	7 590 133	8 140 844	15 730 977
2011	7 839 350	8 409 208	16 248 558
2012	8 095 324	8 683 882	16 779 206
2013	8 357 967	8 964 829	17 322 796

Source: INSD, Projections démographiques 2007-2020

Tableau 1-4 : Evolution de la densité de la population de 1975 à 2006

Milieu de résidence	1975	1985	1996	2006
Nombre moyen d'habitants par km²				
Ensemble pays	20,8	29,4	33,5	51,4

Source: INSD, RGPH (1975, 1985, 1996 et 2006)

1.1.2 Evolution de la population des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso de 1975 à 2012

Les populations des villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso étaient respectivement estimées à 172 661 et 115 063 habitants en 1975. En 2012, ces populations sont passées à 1 933 296 pour la ville de Ouagadougou et à 788 728 pour la ville de Bobo. Cette forte croissance démographique, essentiellement due à la natalité, se caractérise par une augmentation continue de la proportion de ces deux villes dans la population totale du pays. En effet, cette proportion est passée de 6,7% en 1975, à 14% en 2006 puis à 16,2% en 2012. Même si la population de ces deux grands centres urbains du pays croît rapidement, celle de Ouagadougou est encore plus rapide. De 1975 à 2010, la population de Ouagadougou représentait 1,5 fois celle de Bobo Dioulasso. En 2010, elle représentait 2,5 fois la population de Bobo Dioulasso.

Tableau 1-5 : Evolution de la population des villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso de 1975 à 2012

Années	Ouagadougou			Bobo Dioulasso		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1975	89 245	83 416	172 661	57 765	57 298	115 063
1985	230 123	211 391	441 514	116 312	112 356	228 668
1996	364 674	345 062	709 736	157 021	152 750	309 771
2006	745 616	730 223	1 475 839	244 136	245 831	489 967
2012	974 101	959 195	1 933 296	392 617	396 111	788 728

Source: INSD, RGPH (1975, 1985, 1996 et 2006) et EPOP 2012

Graphique 1-1 : Evolution du poids des villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso dans la population totale de 1975 à 2012 (%)

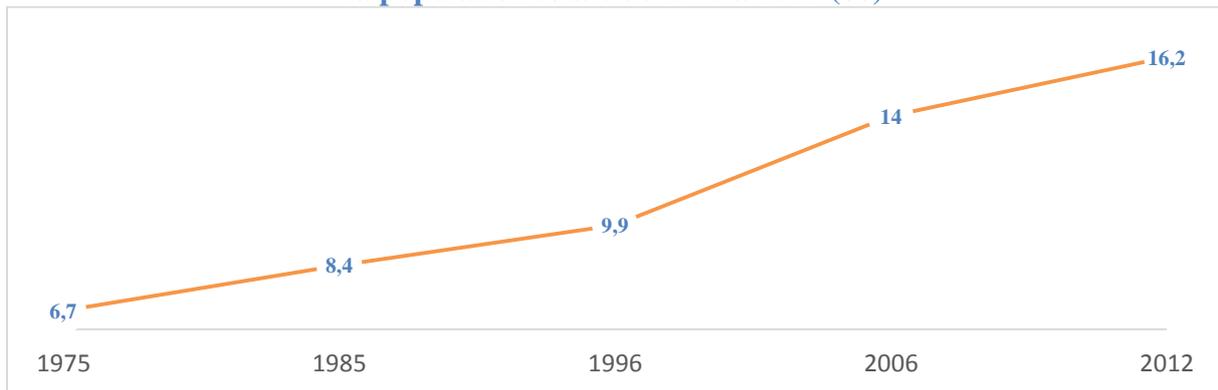


Tableau 1-6 : Evolution du poids des villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso dans la population totale de 1975 à 2012

Deux grandes villes	1975	1985	1996	2006	2012
Proportion des habitants (%) des deux villes dans la population totale					
Ouagadougou/ Bobo Dioulasso	6,7	8,4	9,9	14,0	16,2

Source: INSD, RGPH (1975, 1985, 1996 et 2006) et EPOP 2012

1.1.3 Evolution de la structure par groupes d'âge spécifiques de 2003 à 2013

La population du Burkina Faso est particulièrement jeune comme on peut l'observer sur le Tableau 1-7. La population âgée de 0 à 14 ans représente presque la moitié du total de la population de 2003 à 2013 tandis que les personnes âgées de 65 ans et plus ne représentaient qu'environ 3% de la population.

De 2003 à 2013, la proportion de la population des jeunes (15-35 ans) fluctue autour de 31%. Au cours de cette même période, la population vaccinale (0-4ans) fluctue autour de 20%. Estimée à 18% en 2003, la population scolarisable du primaire (6-11 ans) est passée de 15% en 2007 à 18% en 2012.

De 2003 à 2012, on note une faible variation de la proportion des populations spécifiques au sein de la population totale.

Tableau 1-7 : Evolution de la structure par groupes d'âge spécifiques entre 2003 et 2013

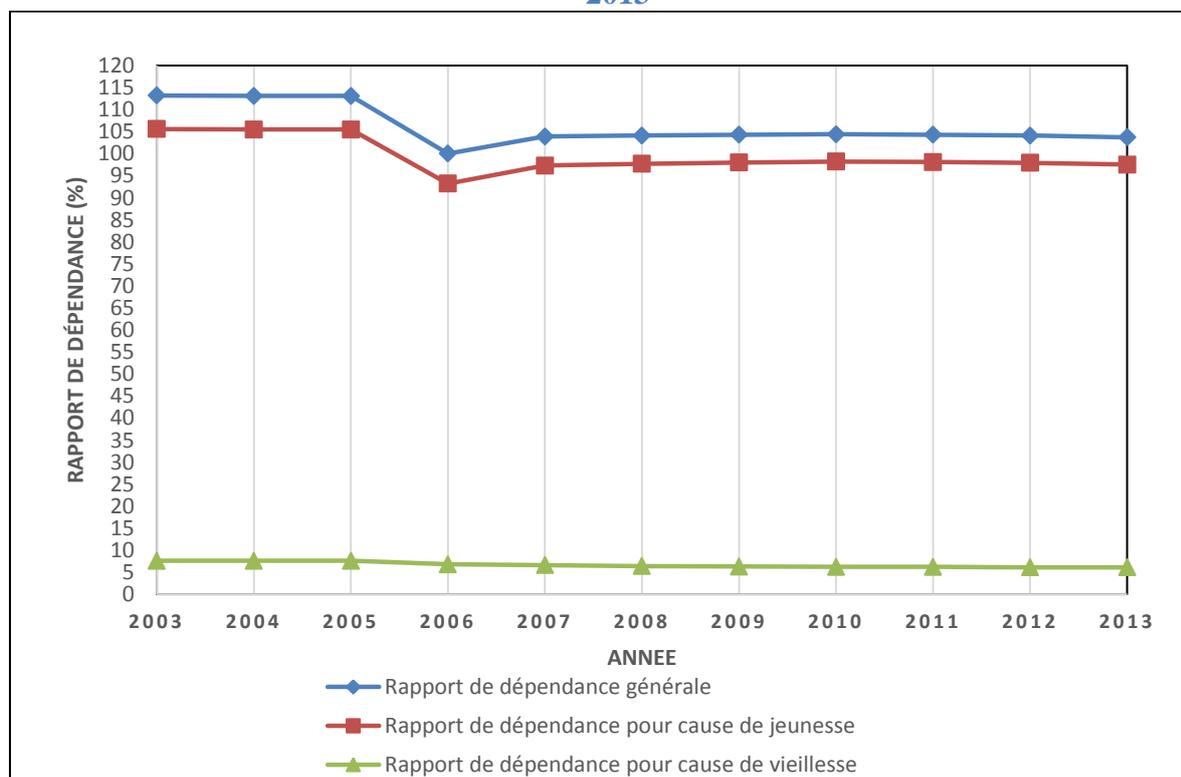
Année	Groupes d'âge spécifiques											
	0-4 ans		6-11 ans		0-14 ans		15-35 ans		15-64 ans		65 ans et plus	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
2003	2 377 291	19,5	2 230 916	17,8	6 016 186	49,5	3 991 696	31,8	5 698 589	47,0	434 176	3,5
2004	2 435 182	19,3	2 295 505	17,7	6 162 395	47,8	4 140 492	31,9	5 839 681	48,4	444 275	3,8
2005	2 494 620	19,3	2 362 095	17,7	6 312 512	47,6	4 295 918	32,1	5 984 613	48,6	454 632	3,8
2006	2 436 913	19,2	2 430 750	17,3	6 499 211	47,1	4 326 698	30,9	6 969 953	50,5	473 611	3,8
2007	2 738 089	19,2	2 149 923	15,1	6 799 311	47,7	4 639 893	32,6	6 990 825	49,1	461 876	3,2
2008	2 827 499	19,2	2 236 644	15,2	7 051 619	47,9	4 792 649	32,5	7 216 477	49,0	463 071	3,1
2009	2 914 352	19,1	2 325 028	15,3	7 304 571	48,0	4 956 807	32,6	7 451 832	48,9	468 374	3,1
2010	3 000 429	19,1	2 413 332	15,3	7 556 226	48,0	5 128 718	32,6	7 695 681	48,9	479 070	3,0
2011	3 092 901	19,0	2 497 921	15,4	7 804 813	48,0	5 306 313	32,7	7 952 549	48,9	491 196	3,0
2012	3 178 787	18,9	3 033 244	18,0	8 051 569	48,0	5 492 315	32,7	8 222 533	49,0	505 104	3,0
2013	3 245 679	18,7	3 125 631	18,0	8 296 005	47,9	5 684 956	32,8	8 505 389	49,1	521 402	3,0

Source: INSD, Projection de population, recensement général de la population et de l'habitation (2006)

Le rapport de dépendance démographique est le rapport entre des personnes dans l'incapacité de participer aux processus de production des biens et services en raison de leur jeunesse (population de moins de 15 ans) et de leur vieillesse (population âgée de 65 ans et plus) et celles qui sont en mesure d'y prendre part (population de 15-64 ans). On distingue la dépendance pour cause de jeunesse en référence aux moins de 15 ans et la dépendance pour cause de vieillesse en référence aux personnes âgées de 65 ans et plus.

De 2003 à 2013, les rapports de dépendance démographique sont élevés et restent liés à la jeunesse de la population. Dans l'ensemble du pays, quel que soit l'année, on dénombre plus de 100 personnes à charge ou dépendants pour 100 personnes en âge de travailler. La dépendance pour cause de jeunesse est élevée avec environ 100 jeunes pour 100 personnes d'âge actif (15 – 64 ans). Ce qui reflète une fécondité élevée. L'indice pour cause de vieillesse est plutôt faible : moins de 10 personnes à charge pour 100 individus de 15-64 ans.

Graphique 1-2 : Evolution des rapports de dépendance démographique entre 2003 et 2013



Source: INSD, Projection de population, recensement général de la population et de l'habitation (2006)

Tableau 1-8 : Evolution des rapports de dépendance démographique entre 2003 et 2013

Années	Rapport de dépendance démographique (pourcentage)		
	Rapport de dépendance générale	Rapport de dépendance pour cause de jeunesse	Rapport de dépendance pour cause de vieillesse
2003	113,2	105,6	7,6
2004	113,1	105,5	7,6
2005	113,1	105,5	7,6

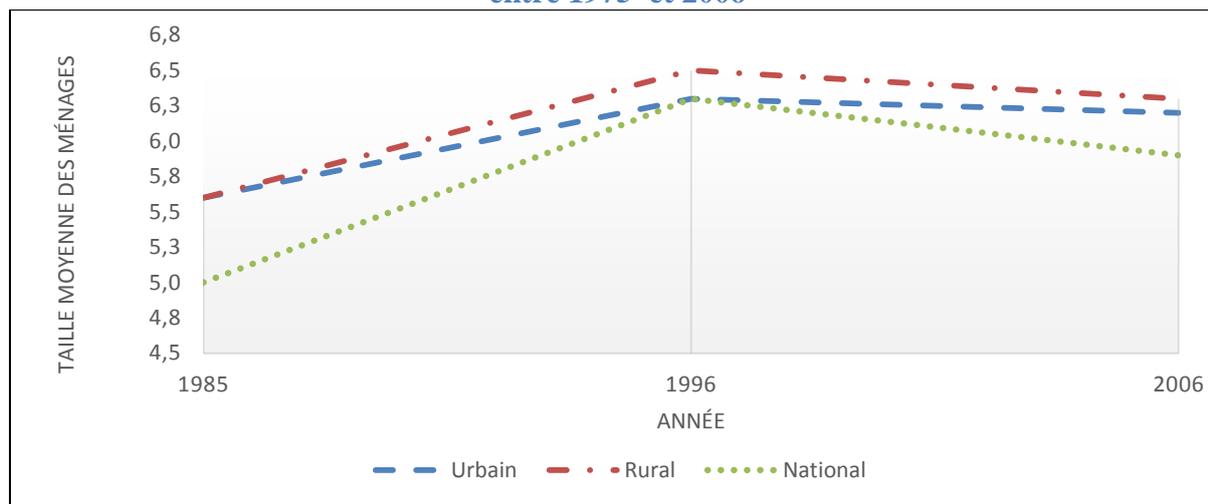
2006	100,0	93,2	6,8
2007	103,9	97,3	6,6
2008	104,1	97,7	6,4
2009	104,3	98,0	6,3
2010	104,4	98,2	6,2
2011	104,3	98,1	6,2
2012	104,1	97,9	6,1
2013	103,7	97,5	6,1

Source: INSD, Projection de population, recensement général de la population et de l'habitation (2006)

1.1.4 Evolution du nombre et de la taille des ménages de 1975 à 2006

De 1975 à 2006, l'effectif des ménages est passé de 993 221 à 2 360 126 au Burkina Faso. Cette croissance est observée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En ce qui concerne le nombre moyen de personnes par ménage, on constate une baisse légère depuis 1986 aussi bien sur le plan national, en milieu urbain qu'en milieu rural.

Graphique 1-3 : Evolution de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence entre 1975 et 2006



Source: INSD, RGPH (1975, 1985, 1996 et 2006)

Tableau 1-9 : Evolution des effectifs et de la taille des ménages par milieu de résidence entre 1975 et 2006

Années	National		Urbain		Rural	
	Effectif	Taille moyenne	Effectif	Taille moyenne	Effectif	Taille moyenne
1975	993 221	5,7				
1985	1 274 546	6,2	161 389	5,6	1 113 157	6,3
1996	1 635 173	6,3	291 954	5,6	1 343 219	6,5

2006	2 360 126	5,9	634 161	5	1 725 965	6,3
-------------	-----------	------------	---------	----------	-----------	------------

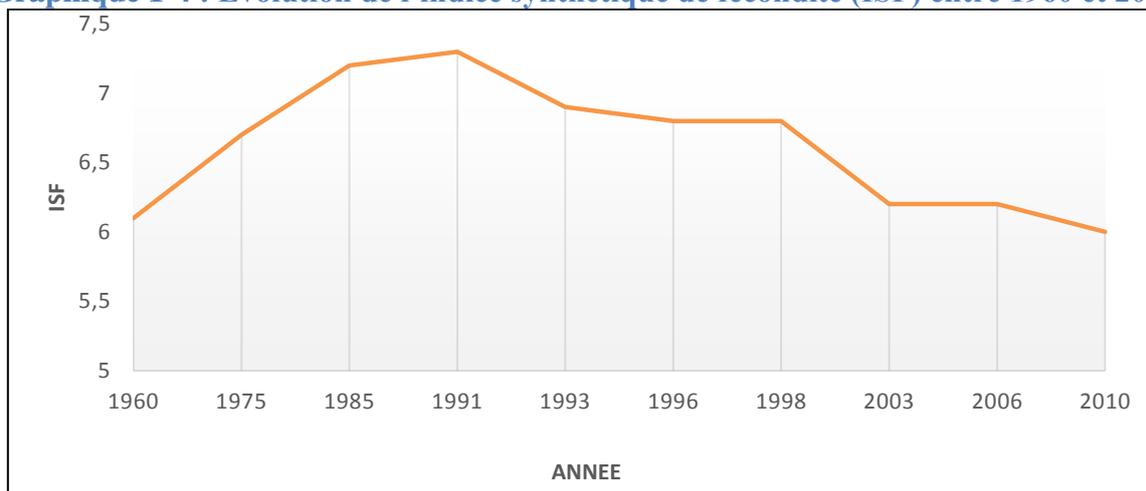
Source: INSD, RGPH (1975, 1985, 1996 et 2006)

1.2 EVOLUTION DE LA FÉCONDITÉ

La natalité est encore très élevée au Burkina Faso. En 1960, elle était à 51 naissances pour 1000 habitants. Ce niveau est passé à 46 naissances en 2006 puis à 41 naissances pour 1000 habitants en 2010. La différence est nette entre les milieux de résidence : le milieu rural présente une natalité plus élevée que le milieu urbain.

La fécondité actuelle est encore élevée malgré la tendance à la baisse depuis 1975. L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF), c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants par femme, s'élève au recensement de 2006 à 6,2 alors qu'il était en 1985, égal à 7,2, soit une baisse de 14 % entre 1985 et 2006.

Graphique 1-4 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité (ISF) entre 1960 et 2010



Source: INSD, Enquêtes démographiques (1960/61 et 1991), Recensements (1975, 1985; 1996 et 2006) et Enquêtes démographiques et de santé (1993, 1998/99, 2010)

Tableau 1-10 : Evolution du taux brut de natalité, du taux global de fécondité général et de l'indice synthétique de fécondité par milieu de résidence entre 1960 et 2010

Année	Taux brut de natalité (‰)			Taux global de fécondité général (‰)			Indice synthétique de fécondité		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
1960/61	-	-	50,8			193,2			6,1
1975	-	-	46,7	-	-	212,0	-	-	6,7
1985	47,7	49,9	49,5	209,8	224,8	223,0	6,5	7,3	7,2
1991	-	-	45,2	198,8	235,4	223,4	6,3	7,7	7,3
1993	39,0	43,0	43,0	168,0	249,0	233,0	-	-	6,9
1996	-	-	48,2	-	-	213,0	-	-	6,8
1998	32,6	47,0	45,1	137,0	247,0	229,0	4,1	7,3	6,8
2003	32,4	44,5	42,6	123,0	229,0	206,0	3,7	6,9	6,2
2006	38,1	48,4	45,8	141,0	210,0	195,0	4,6	6,8	6,2
2010	33,3	43,3	41,2	132,0	233,0	206,0	3,9	6,7	6,0

Source: INSD, Enquêtes démographiques (1960/61 et 1991), Recensements (1975, 1985; 1996 et 2006) et Enquêtes démographiques et de santé (1993, 1998/99, 2010)

1.3 EVOLUTION DE LA MORTALITÉ

1.3.1 Evolution de la mortalité générale de 1960 à 2006

L'espérance de vie à la naissance est de 57 ans au Burkina Faso en 2006. Ceci reflète le fait que le pays connaît une mortalité générale élevée, l'espérance de vie étant l'indice de résumé de la mortalité infanto-juvénile et de la mortalité adulte. En termes d'évolution de l'espérance de vie à la naissance, la tendance est à la hausse depuis 1975, conséquence d'une baisse de la mortalité générale. De 1996 à 2006, on enregistre un gain de 2,3 ans chez les hommes et de 3,4 ans chez les femmes.

Tableau 1-11 : Evolution de la mortalité générale de 1960 à 2006

Année	Taux brut de mortalité(‰)			Espérance de vie à la naissance		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
1960-61	32	32,1	32	33	31,9	32,4
1975	-	-	24	-	-	42
1985	17,9	17,1	17,5	48,2	48,8	48,5
1996	16,3	13,5	14,8	53,5	54,1	53,8
2006	12	11,3	11,8	55,8	57,5	56,7

Source: INSD, recensement général de la population et de l'habitation (1975, 1985, 1996 et 2006) et Enquêtes démographiques (1960/61 et 1991)

1.3.2 Evolution de la mortalité selon le milieu de résidence de 1960 à 2010

En termes d'évolution des indices de mortalité générale, juvénile et infantile, la tendance est à la baisse depuis 1960 sur le plan national, en milieu urbain tout comme en milieu rural. Il faut toutefois souligner la surmortalité rurale par rapport au milieu urbain. En effet, de 1960 à 2006, le taux brut de

mortalité est passé de 23,8‰ à 6,8‰ et de 32,0‰ à 11,8‰ respectivement pour le milieu urbain et le milieu rural.

Tableau 1-12 : Evolution de la mortalité selon le milieu de résidence de 1960 à 2010

Année	Taux Brut de Mortalité (%)			Quotient de mortalité infantile (%)			Quotient de mortalité juvénile (%)		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
1960/61	23,8	32,2	32,0	117,2	183,8	182,0	-	-	217,0
1975	-	-	24,0	-	-	167,0	-	-	123,0
1985	11,4	18,4	17,5	-	-	134,0	-	-	95,0
1991	11,0	17,3	16,4	-	-	114,6	-	-	79,4
1993²	-	-	-	76,4	113,0	107,6	78,0	114,4	108,7
1996	11,6	15,3	14,8	95,0	122,0	107,0	52,3	87,6	75,1
1998²	-	-	-	67,4	113,2	108,6	66,2	137,1	129,5
2003²	-	-	-	70,0	95,0	81,0	71,0	117	111,0
2006	6,8	13,1	11,8	63,6	97,9	91,7	29,8	61,5	55,3
2010²	-	-	-	61,0	81,0	65,0	46,0	82,0	68,0 ¹

Source: INSD, Enquêtes démographiques (1960/61 et 1991), Recensements (1975, 1985; 1996 et 2006) et Enquêtes démographiques et de santé (1993, 1998/99, 2003, 2010)

¹: Calculé sur la période des cinq ans ayant précédé l'enquête

²: Calculé sur la période des dix ans ayant précédé l'enquête

1.3.3 Evolution de la mortalité des enfants selon le sexe de 1960 à 2010

Il y a eu des progrès en termes de réduction de la mortalité des enfants au Burkina Faso. Depuis 1960, la mortalité infantile (enfant de moins de 1 an) et la mortalité juvénile (enfants de 1 à 5 ans) ont reculé même si elles demeurent toujours élevées. En effet, on note que le risque pour un enfant de décéder avant son premier anniversaire est passé de 182‰ en 1960 à 65‰ en 2010. Pour les enfants ayant réussi à fêter leur premier anniversaire, leur risque de décéder avant leur cinquième anniversaire était estimé à 217‰ en 1960 contre 68 ‰ en 2010. Comparativement aux enfants de sexe masculin, ceux de sexe féminin ont des taux de mortalité (infantile et juvénile) élevés.

Tableau 1-13 : Evolution de la mortalité des enfants selon le sexe de 1960 à 2010

Année	Quotient de mortalité infantile (‰)			Quotient de mortalité juvénile (‰)		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
1960/61	-	-	182,0	-	-	217,0
1975	-	-	167,0	-	-	123,0
1985	-	-	134,0	-	-	95,0
1991	-	-	114,6	-	-	79,4
1993 ²	114,5	100,3	107,6	107,1	110,3	108,7
1996	109,3	104,8	107,0	74,7	75,5	75,1
1998 ²	67,4	113,2	108,6	66,2	137,1	129,5
2003 ²	95,0	89,0	81,01	110,0	113,0	111,0
2006	98,0	86,0	91,7	51,1	59,1	55,3
2010 ²	83,0	72,0	65,0	77,0	75,0	68,0 ¹

Source: INSD, Enquêtes démographiques (1960/61 et 1991), Recensements (1975, 1985; 1996 et 2006) et Enquêtes démographiques et de santé (1993, 1998/99, 2003 et 2010)

¹: Calculé sur la période des cinq ans ayant précédé l'enquête

²: Calculé sur la période des dix ans ayant précédé l'enquête

1.3.4 Evolution de la mortalité maternelle de 1991 à 2010

Tout comme la mortalité générale, Il y a eu des progrès en termes de réduction de la mortalité maternelle au Burkina Faso. En 1991, on enregistrait 566 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Ce niveau est passé à 484 en 1998 puis à 341 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2010.

Tableau 1-14 : Evolution de la mortalité maternelle de 1991 à 2010

Année	1991	1998/1999	2010
Mortalité maternelle	556	484	341

Source: INSD, Enquêtes démographiques et de santé (1993, 1998/99, 2003 et 2010)

1.4 EVOLUTION DE LA NUPTIALITÉ DE 1975 À 2006

La situation matrimoniale de la population du Burkina Faso n'a pas connu un profond changement entre 1975 et 2006. En 2006, la proportion des hommes célibataires est plus élevée que celle des femmes. Cette observation vaut aussi bien pour les années 1975 et 1985 que pour l'année 1996.

Toutefois, l'âge médian au premier mariage a connu une baisse régulière depuis 1993 aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Selon les résultats de l'enquête démographique et de santé de 2010, la moitié des femmes se marient avant 18 ans alors que la moitié des hommes contracte leur première union

avant

26

ans.

Tableau 1-15 : Evolution de la nuptialité de 1975 à 2006

Situation matrimoniale	Année											
	1975			1985			1996			2006		
	Masculin	Féminin	National									
Célibataires	50,5	24,4		48,0	21,0		48,00	24,7		46,7	26,0	36,3
Mariés	47,2	67,3		50,0	67,0		49,2	64,1		49,7	61,9	57,4
Veufs/divorcés	2,3	8,3		2,0	12,0		1,5	10,0		1,6	10,2	6,3
ND	-	-	-	-	-		1,4	1,2		2,0	1,5	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: INSD, recensement général de la population et de l'habitation (1975, 1985, 1996 et 2006)

Tableau 1-16 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe de 1993 à 2010

Âge moyen au premier mariage	Année											
	1993			1998			2003			2010		
	Masculin	Féminin	National									
	24,3	17,5	-	25,3	17,6	-	25,5	17,7	-	25,5	17,8	-

Source: INSD, Enquêtes démographiques et de santé (1993, 1998/99, 2003 et 2010)

1.5 EVOLUTION DE LA MIGRATION

1.5.1 Evolution de la migration interne de 1985 à 2006

De 1985 à 2006, le nombre de personnes ayant effectué une migration interne récente a connu une augmentation rapide aussi bien chez les hommes que chez les femmes. D'un effectif de 135 527 migrants en 1985, il est passé à 231 623 en 2006. Mais, dans le détail, on observe que la croissance rapide de la migration interne s'est effectuée en 2006. L'effectif des migrants internes récents de l'année 1985 est quasiment identique à celui de 1975.

Par rapport à l'ensemble des migrants, on observe que comparativement aux hommes, les femmes s'intéressent de plus en plus à la migration à l'intérieur du pays : la proportion des femmes ayant effectué une migration est passé de 43,5% en 1985 à 48,1% en 1996 puis à 51,7% en 2006.

Tableau 1-17 : Evolution de la migration récente de 1985 à 2006

Années		Masculin	Féminin	National
1985	Effectif	76 550	58 977	135 527
	Pourcentage (%)	56,5	43,5	100,0
1996	Effectif	70 366	65 325	135 691
	Pourcentage (%)	51,9	48,1	100,0
2006	Effectif	111 807	119 816	231 623
	Pourcentage (%)	48,3	51,7	100,0

Source: INSD, recensement général de la population et de l'habitation (1985, 1996 et 2006)

1.5.2 Evolution de la migration internationale de 1985 à 2006

Du point de vue des migrations internationales, le Burkina Faso est connue pour être un pays d'émigration. De 1985 à 2006, le solde migratoire récent est resté négatif. C'est seulement en 2006 qu'on a enregistré le plus faible écart entre le nombre de personnes ayant quitté le pays et celui des entrées.

Tableau 1-18 : Evolution de la internationale récente de 1985 à 2006

Année	Immigration			Emigration			Solde		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
1985	-	-	72 120	-	-	83 479	-24 003	-12 644	-11 359
1996	23 700	17 988	41 688	102 866	19 066	121 931	-79 165	-1 078	-80 243
2006	28 441	25 321	53 762	50 199	10 250	60 449	-21 758	-15 071	-6 687

Source: INSD, recensement général de la population et de l'habitation (1985, 1996 et 2006)

La croissance démographique est relativement importante au Burkina Faso. De cette forte croissance, il en résulte une population essentiellement jeune. En outre, elle est caractérisée non seulement par une fécondité et une mortalité encore élevées mais aussi par une espérance de vie à la naissance qui s'améliore avec le temps depuis les indépendances.

CHAPITRE 2 : SANTE

Dramane SERME

La santé constitue l'un des secteurs les plus importants pour le développement de toute nation. Dans le cas spécifique du Burkina Faso, le Plan national de développement sanitaire (PNDS) se caractérise par la volonté de l'Etat d'accroître l'offre nationale de soins et d'en améliorer l'accessibilité à la population résidente. En dépit des efforts consentis ces dernières années pour améliorer le plateau technique, renforcer les infrastructures et le personnel de santé, force est de constater que ces derniers sont toujours insuffisants.

Le présent chapitre se propose de décrire le système sanitaire national, et de synthétiser l'information statistique disponible en relation avec la santé. Pour une meilleure compréhension des termes techniques, certains concepts et indicateurs sont définis.

DEFINITION DES CONCEPTS

Accouchement assisté par du personnel qualifié: accouchement conduit par une personne qualifiée (Au Burkina le personnel devrait avoir au moins le niveau d'accoucheuse auxiliaire).

Couverture en CPN 1 : Proportion des femmes enceintes vues pour la première fois en CPN au cours d'une période.

Couverture en CPN 2 : Pourcentage des femmes enceintes ayant suivi 2 consultations prénatales au cours de la grossesse rapporté aux grossesses attendues.

Couverture vaccinale : Pourcentage d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu un vaccin donné au cours d'une période donnée.

Dépenses totales de santé: Ensemble des dépenses en rapport avec la santé

Incidence: Proportion des nouveaux cas d'une maladie donnée, survenus dans une population déterminée, au cours d'une période spécifiée.

Insuffisance pondérale: Rapport poids pour âge inférieur de deux écarts-types à la médiane de la population de référence.

Journée d'hospitalisation: Séjour que le malade effectue dans un établissement sanitaire. Les hospitalisations sont comptées en jours (le premier jour et le dernier jour étant comptés un seul jour).

La mortalité maternelle: est le décès d'une femme survenu au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après la fin de la grossesse quelle que soit la durée ou la localisation (intra ou extra utérine) pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins que cette grossesse a motivé mais non accidentelle ni fortuite (OMS).

Prévalence: Proportion de cas (anciens et nouveaux) d'une maladie donnée dans une population donnée à une période déterminée.

Proportion de malnutris aiguës modérés: Nombre d'enfants de moins de 5 ans malnutris selon l'indice Poids/taille par rapport à l'ensemble des enfants de moins de cinq ans vus en consultation de nourrissons sains.

Proportion de malnutris aiguë sévère: Nombre d'enfants de moins de 5 ans malnutris selon l'indice Poids/taille par rapport à l'ensemble des enfants de moins de cinq ans vus en consultation de nourrissons sains.

Proportion de CSPS remplissant la norme en personnel: Nombre de CSPS qui disposent au minimum d'un infirmier d'Etat ou breveté, d'une sage-femme ou d'une accoucheuse et d'un agent itinérant de santé ou un manoeuvre rapporté à l'effectif total de CSPS.

Pourcentage de tests positifs au VIH/Sida chez les femmes enceintes: Pourcentage de tests positifs au VIH/Sida chez les femmes enceintes.

Le rapport de mortalité maternelle (RMM): (Nombre de décès maternels / Nombre de naissances vivantes) * 100 000.

Le taux de couverture obstétricale: (Nombre de femmes assistées à l'accouchement / Nombre d'accouchements attendus) *100.

La malnutrition : est le fait que l'alimentation soit mal assurée. Un enfant mal nourri est en situation de faiblesse physique et est de ce fait exposé aux infections et au risque de décéder. Ce sont des enfants pour

DEFINITION DES CONCEPTS

lesquels l'indice taille pour âge se situe à moins de deux écarts-types en dessous de la médiane taille pour âge de la population de référence.

La proportion de décès dus à un motif: est le nombre total de décès dus au motif, rapporté au nombre total de décès.

L'Effectif du personnel de santé dans les formations sanitaires: désigne le nombre d'agents relevant de l'Etat dans les formations sanitaires.

Le taux d'utilisation des méthodes contraceptives: est le nombre d'utilisatrices de méthodes contraceptives par rapport aux femmes en âge de procréer (exprimé en pourcentage).

Un CSPS remplissant la norme en personnel: est un CSPS qui dispose d'au moins un infirmier breveté, une accoucheuse auxiliaire ou une matrone et un agent itinérant de santé ou un manœuvre.

Rayon moyen d'action théorique (RMAT): Le rayon moyen d'action mesure la distance moyenne théorique parcourue par la population d'une localité pour accéder à une formation sanitaire (Centre de santé et de promotion sociale, dispensaire et maternité isolés).

Ratio habitants /médecins: Nombre moyen d'habitants pour un médecin.

Ratio habitants /formation sanitaire de base: Nombre moyen d'habitants par formation sanitaire de base (CSPS, CM, maternités isolées, dispensaires isolés).

Taux de malnutris des enfants de moins de 5 ans: Proportion des enfants dépistés malnutris sur l'ensemble des enfants vus en consultation de nourrissons sains.

Taux de couverture en consultations prénatale (1ère, 2ème ou 4ème): Nombre de femmes inscrites en consultations (1ère, 2ème ou 4ème) prénatales rapporté aux grossesses attendues.

Taux de malnutris des enfants de moins de 5 ans: Proportion des enfants dépistés malnutris sur l'ensemble des enfants vus en consultation de nourrissons sains.

2.1 ORGANISATION DE L'OFFRE DE SOINS

Les structures publiques de soins sont organisées en trois niveaux qui assurent des soins primaires, secondaires et tertiaires :

- Le premier niveau comprend deux échelons :
 - ❖ le premier échelon de soins est composé des centres de santé et de promotion sociale (CSPS) et des centres médicaux. En 2013, on a dénombré 1 606 CSPS et 32 Centres médicaux (CM) ; toutefois il existe toujours un nombre important de maternités et de dispensaires isolés (respectivement 14 et 123) ;
 - ❖ le deuxième échelon de soins est le centre médical avec antenne chirurgicale (CMA)¹. Il est le centre de référence des formations sanitaires du premier échelon du district. En 2013, on dénombrait 48 CMA dont 45 fonctionnels ;
- Le deuxième niveau est représenté par le centre hospitalier régional (CHR). Au nombre de neuf (09), ils servent de référence aux CMA ;
- Le troisième niveau est constitué par le centre hospitalier national au nombre de quatre (04) en 2013 : Les centres hospitaliers universitaires Yalgado Ouédraogo, Pédiatrique Charles De Gaulle et Souro Sanou et l'hôpital national Blaise Compaoré (HNBC). Il est le niveau de référence le plus élevé.

On note l'exécution de certaines activités de santé au niveau communautaire par d'autres acteurs tels que la société civile, les ONG-rencap et les OBCE. Il faut également noter l'existence d'autres structures publiques de soins telles que les services de santé des armées (SSA), les services de santé de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et les services de santé de l'Office de santé des travailleurs (OST).

¹ Hôpital de district (HD)

En plus des structures publiques, le Burkina Faso compte des structures privées concentrées dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. En 2013, on a dénombré 384 structures privées de soins toutes catégories confondues.

On note un développement de la pharmacopée et la médecine traditionnelle qui sont reconnues par la loi n° 23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de santé publique.

2.1.1 Politique nationale de sante

La Politique nationale de santé a été adoptée en 2010 et mise en œuvre à travers le Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2011-2020. Elle définit les grandes orientations stratégiques nationales en matière de santé qui sont :

- Développement du leadership et de la gouvernance dans le secteur de la santé ;
- amélioration des prestations de services de santé ;
- développement des ressources humaines pour la santé ;
- promotion de la santé et lutte contre la maladie ;
- développement des infrastructures, des équipements et des produits de santé ;
- amélioration de la gestion du système d'information sanitaire ;
- promotion de la recherche pour la santé ;
- accroissement du financement de la santé et amélioration de l'accessibilité financière des populations aux services de santé.

Le PNDS 2011-2020 a pour but de contribuer au bien-être des populations à l'horizon 2020. Son objectif général est l'amélioration de l'état de santé des populations dans un contexte marqué par l'impératif de l'atteinte des OMD et par les perspectives nationales de développement définies à travers la SCADD, le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) et l'étude nationale prospective « Burkina 2025 ».

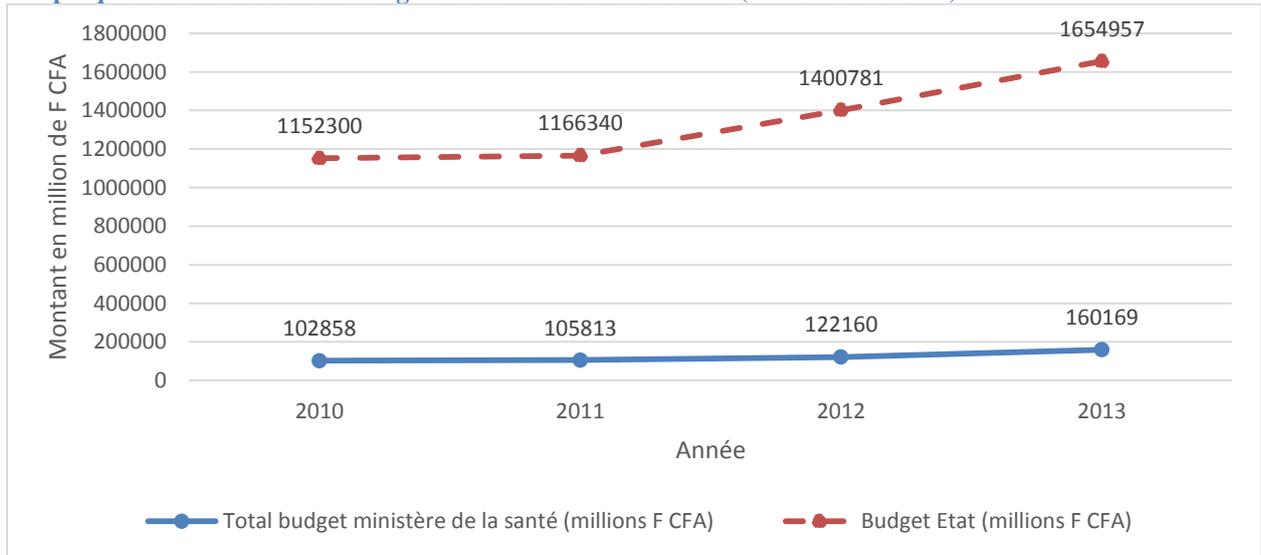
Le PNDS traduit les orientations de la PNS en objectifs spécifiques, en axes d'interventions et en actions prioritaires.

2.1.2 Evolution du budget du ministère de la sante

Le budget alloué à la santé a considérablement augmenté au fil du temps, car, au regard du Tableau 2-1, de 69 milliards 610 millions de francs CFA destinés à la santé en 2006, l'on se retrouve en 2013 avec un montant global de 160 milliards 169 millions de francs CFA alloués au secteur de la santé en 2013. La part du budget global allouée à la santé se ressent de cette situation par une augmentation de 4,7 points (de 7,8% en 2006 à 12,5% en 2013). Si aujourd'hui l'état burkinabè accorde 12,5% de son budget global à la santé, comparativement à la situation de 2006 où cette part était de 7,8%, cela témoigne de l'importance sans cesse accrue et des exigences qui naissent au fil du temps en matière d'offre publique de soins.

En 2013, le taux d'exécution budgétaire du Ministère de la santé était de l'ordre de 87%. Ce taux est le plus bas depuis 2010.

Graphique 2-1 : Evolution du budget de la santé de 2006 à 2013 (millions de FCFA)



Source : Annuaire statistique du Ministère de la santé 2013

Tableau 2-1 Evolution du budget de la santé de 2006 à 2013

INDICATEUR	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Budget Total du ministère de la santé (millions f CFA)	69610	7714	8284	99310	102858	105813	122160	160169
Budget Total de l'Etat (en millions f CFA)	-	-	-	1 043 875	1 152 300	1 166 340	1 400 781	1 654 957
Part du budget de l'Etat alloué à la santé (en %)	7,8	8,3	8,4	9,5	8,9	9,1	12,5	12,5
Taux d'exécution du budget, Ministère de la santé (%)		-	-	-	94,8	93,7	91,0	87,2

Source : Annuaire statistique du Ministère de la santé

2.1.3 Evolution des infrastructures de sante entre 2009 et 2013

Selon la nomenclature des infrastructures de santé contenue dans le Plan National de Développement Sanitaire, en 2013, on dénombrait 2 910 infrastructures à l'échelle nationale. En 2009, cet effectif s'établissait à 2 862, soit une augmentation de 48 infrastructures en trois ans, autrement dit une augmentation moyenne de 16 infrastructures par an. En 2013, la répartition des infrastructures selon la nomenclature du Plan national de développement sanitaire se présente comme suit :

- Trois (03) Centres hospitaliers universitaires (2 à Ouagadougou et 1 à Bobo-Dioulasso)
- Un (01) Centre hospitalier national à Ouagadougou
- Neuf (09) Centres hospitaliers régionaux
- Quarante-cinq (45) Centres médicaux avec antenne chirurgicale
- Trente-deux (32) Centres médicaux
- Mille six cent six (1606) Centres de santé et de promotion sociale
- Cent vingt-trois (123) dispensaires isolés
- Quatorze (14) maternités isolées
- Soixante-dix-huit (78) établissements sanitaires privés de soins hospitaliers*
- Trois cent six (306) établissements sanitaires privés de soins non hospitaliers**

On note que les CSPPS représentent plus de la moitié des infrastructures de santé en 2013 (55,2%). Les officines et dépôts pharmaceutiques privés représentent près du quart des infrastructures de santé (23,8%). En 2013, il y avait 9 759 habitants pour un CSPPS. Ce ratio est en diminution depuis 2009. Cette même année, le rayon moyen d'action théorique en km (y compris le privé) était de 6,5 km.

Tableau 2-2: Evolution des infrastructures de santé entre 2009 et 2013

Indicateurs	2009	2010	2011	2012	2013
Effectif des CHU	3	3	3	3	3
Effectif des CHN	0	0	1	1	1
Effectif des CHR	9	9	9	9	9
Effectif des CMA	42	43	44	44	45
Effectif des CM	31	30	36	51	32
Effectif des CSPS	1 373	1 429	1 443	1 495	1 606
Effectif des dispensaires isolés	122	124	165	164	123
Effectif maternités isolées	22	30	26	24	14
Effectif des établissements sanitaires privés de soins hospitaliers*		73	80	79	78
Effectif des établissements sanitaires privés de soins non hospitaliers**		305	301	306	306
Effectif des officines et dépôts pharmaceutiques privés	690	816	678	658	693
Ratio habitant par CSPS	9 835	9 813	9 730	9 677	9 759
Rayon moyen d'action théorique en km (y compris le privé)	7,5	7,3	6,5	6,4	6,5

(*) (Polyclinique, clinique et centre médical)

(**) (Cabinet médical, cabinet de soins infirmiers, cabinet dentaire, clinique d'accouchement, CSPS)

Source : Annuaire statistique du Ministère de la santé 2013

Le tableau 2-3 présente la répartition à l'échelle régionale des infrastructures sanitaires. D'une manière générale, les régions de la boucle du Mouhoun et du nord, avec respectivement 221 et 214 détiennent les plus grands nombres d'infrastructures sanitaires. A l'opposé, les régions des cascades et du sahel qui disposent respectivement de 87 et 96 infrastructures abritent les plus faibles nombres d'infrastructures de santé.

Tableau 2-3 : Nombre d'infrastructures sanitaires publiques selon le type en 2013 par région

Régions	CHU/HN	CHR	CMA/HD	CM	CSPS	Dispensaires isolés	Maternités isolées	Infirmierie de garnison	OST	Autres	Ensemble infrastructures
Boucle du Mouhoun	0	1	5	3	181	22	2	1	0	6	221
Cascades	0	1	1	2	74	4	1	1	2	1	87
Centre	3	0	3	13	93	7	1	6	42	18	186
Centre-Est	0	1	5	2	119	14	3	1	2	1	148
Centre-Nord	0	1	3	1	127	9	0	1	0	0	142
Centre-Ouest	0	1	3	4	170	1	0	1	3	10	193
Centre-Sud	0	0	4	0	91	21	0	1	0	0	117
Est	0	1	4	1	123	1	0	0	1	6	137
Hauts-Bassins	1	0	5	0	163	2	0	1	15	12	199
Nord	0	1	3	3	174	27	2	1	1	2	214
Plateau Central	0	0	3	0	117	8	2	1	1	6	138
Sahel	0	1	3	0	85	2	0	3	1	1	96
Sud-Ouest	0	1	3	3	89	5	3	1	1	3	109
Burkina Faso	4	9	45	32	1606	123	14	19	69	66	1987

Source : Annuaire statistique du Ministère de la santé 2013

Quant au nombre d'infrastructures sanitaires privées, on dénombre 6 polycliniques au Burkina Faso avec 4 dans la seule région du Centre, 1 dans la région des Hauts-Bassins et 1 dans la région du Centre-Ouest. Les cliniques sont au nombre de 40 avec plus de la moitié (22) dans la seule région du Centre.

Tableau 2-4 : Nombre d'infrastructures sanitaires privées selon le type en 2013 par région

Région sanitaire	Polyclinique	Clinique	CMA	CM	Cabinet médicaux	Cabinet dentaire	CSPS	Clinique d'accouchement	Cabinet de soins infirmiers	Autres privé	Total FS Privées	Officines	Dépôts pharmaceutiques
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	2	0	0	0	2	4	8	5	39
Cascades	0	0	0	0	0	0	1	0	6	1	8	4	37
Centre	4	22	3	15	17	7	15	9	113	11	216	88	42
Centre-Est	0	2	0	1	0	0	2	1	5	1	12	7	48
Centre-Nord	0	0	0	3	0	0	3	0	0	4	10	4	30
Centre-Ouest	1	1	0	3	0	0	5	0	5	4	19	6	42
Centre-Sud	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	36
Est	0	0	0	3	0	0	4	0	0	3	10	3	47
Hauts-Bassins	1	12	0	1	3	1	2	0	34	15	69	44	67
Nord	0	0	0	1	1	0	1	0	4	2	9	4	53
Plateau Central	0	1	0	1	0	0	3	0	3	3	11	2	34
Sahel	0	2	0	0	0	1	0	0	0	3	6	3	24
Sud-Ouest	0	0	0	1	0	0	1	0	3	1	6	2	20
Burkina Faso	6	40	3	29	23	9	37	10	175	52	384	174	519

Source : **Annuaire statistiques du Ministère de la santé 2013**

2.2 PERSONNEL DE SANTÉ DANS LES FORMATIONS SANITAIRES

2.2.1 Evolution du personnel de santé dans les formations sanitaires

L'évolution du personnel de santé de 2009 à 2013 est synthétisée par:

- Une augmentation de 127 médecins (y compris les spécialistes) pour la période, soit une augmentation moyenne de 32 médecins (y compris les spécialistes) par an.
- Une augmentation de 46 pharmaciens pour la période, soit en moyenne une augmentation de 12 pharmaciens par an.
- Une augmentation de 635 infirmiers diplômés d'Etat pour la période, soit une augmentation moyenne de 159 infirmiers diplômés d'Etat par an.
- Une augmentation de 297 infirmiers brevetés pour la période, soit une augmentation moyenne de 74 infirmiers brevetés par an.
- Une augmentation de 731 Sages-Femmes/Maïeuticiens d'Etat pour la période, soit une augmentation moyenne de 183 Sages-Femmes/Maïeuticiens d'Etat par an.

Tableau 2-5: Evolution des effectifs du personnel pour quelques emplois de 2009 à 2013

Type de personnel		2009	2010	2011	2012	2013
				1	2	3
Médecins (spécialistes compris)	Structures de soins	483	539	620	647	665
	Autres	193	174	118	140	138
	Total	676	713	738	787	803
Pharmaciens	Structures de soins	88	87	155	149	142
	Autres	73	97	68	54	65
	Total	161	184	223	203	207
Infirmiers diplômés d'Etat	Structures de soins	2757	2968	3179	3138	3424
	Autres	97	86	35	40	65
	Total	2854	3054	3214	3178	3489
Infirmiers Brevetés (IB)	Structures de soins	2348	2504	2840	2818	2644
	Autres	62	54	12	12	63
	Total	2410	2558	2852	2830	2707
Sages-Femmes/ Maïeuticiens d'Etat	Structures de soins	833	1031	1260	1309	1573
	Autres	27	26	14	12	18
	Total	860	1057	1274	1321	1591

Source : Annuaire statistiques du Ministère de la santé 2013

Le Tableau 2-6 montre que le corps des infirmiers diplômés d'Etat regorge l'effectif le plus élevé de personnel de santé. Leur nombre était de 3 436, c'est-à-dire plus du tiers (33,1%) du personnel dans les structures déconcentrées du Ministère de la santé (DRS, DS et Hôpitaux) au 31 décembre 2013. Les infirmiers brevetés (IB) quant à eux représentent 25,5% du personnel soignant. Les médecins généralistes et les médecins spécialistes représentent respectivement 3,3% et 3,4% du personnel dans les structures déconcentrées du Ministère de la santé (DRS, DS et Hôpitaux) à cette date.

Selon la pyramide sanitaire, 83,1% des médecins spécialistes se concentrent dans les hôpitaux (CHU, CHN, CHR), 9,6% dans les districts sanitaires et 7,3% dans les directions régionales de la santé. Quant aux médecins généralistes, 68,4% se concentrent dans les districts sanitaires et 30,2% dans les hôpitaux (CHU, CHN, CHR) et 1,4% dans les directions régionales de la santé.

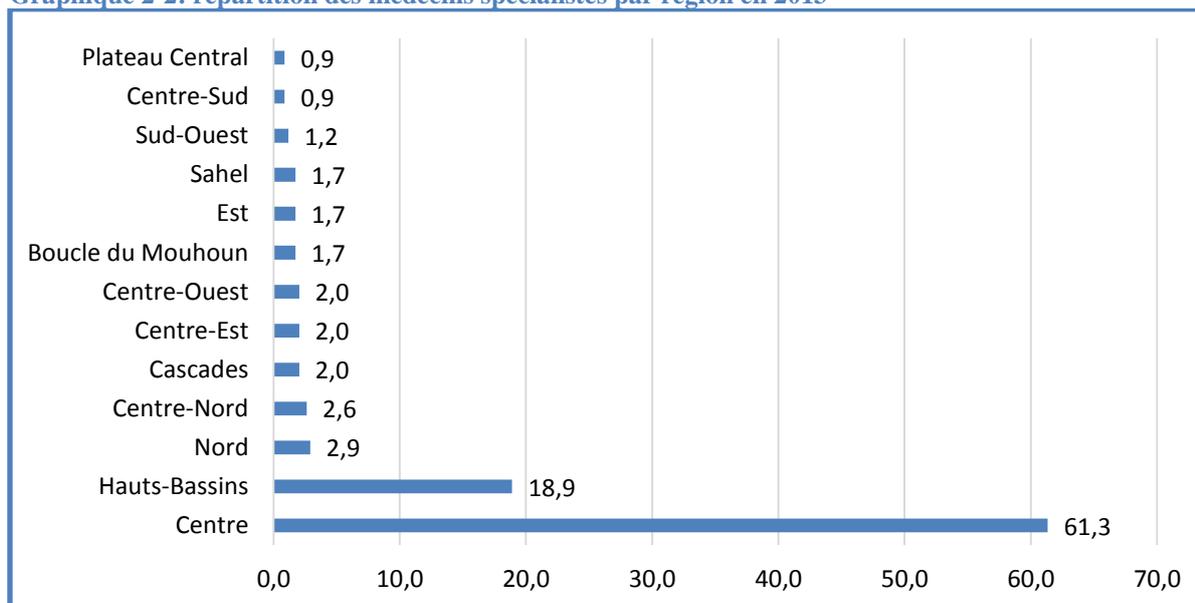
Tableau 2-6 : Répartition de quelques personnels dans les structures déconcentrées du Ministère de la santé au 31 décembre 2013

Région sanitaire	Médecin spécialiste	Médecin généraliste	Pharmacien	Chir. dentiste	Attaché de santé	IDE	IB	SFE-ME
Boucle du Mouhoun	6	26	17	1	121	341	298	158
Cascades	7	19	9	1	77	165	139	69
Centre	211	72	32	13	594	600	395	334
Centre-Est	7	31	10	1	112	216	176	91
Centre-Nord	9	16	11	1	93	249	170	107
Centre-Ouest	7	25	8	1	101	221	240	130
Centre-Sud	3	20	8	0	70	176	132	78
Est	6	13	9	1	71	205	191	91
Hauts-Bassins	65	44	19	7	304	453	296	199
Nord	10	21	11	1	98	268	218	104
Plateau Central	3	14	10	1	60	188	119	74
Sahel	6	26	9	0	64	182	131	73
Sud-Ouest	4	24	7	0	77	172	145	72
Total District	33	240	84	8	935	2644	2306	1262
Total Hôpital	286	106	58	20	864	780	338	311
Total DRS	25	5	18	0	43	12	6	7
TOTAL	344	351	160	28	1842	3436	2650	1580

Source : Annuaires statistiques du Ministère de la santé 2013

La dispersion régionale du personnel en 2013 révèle qu'en moyenne, sur 5 médecins spécialistes, 3 exercent dans la seule région du Centre et 1 dans la région des Hauts bassins. De même, la situation des médecins généralistes recèle des disparités régionales énormes. L'ampleur de ces disparités est certes un peu faible vis-à-vis de celle des spécialistes, mais demeure tout de même énorme.

Graphique 2-2: répartition des médecins spécialistes par région en 2013

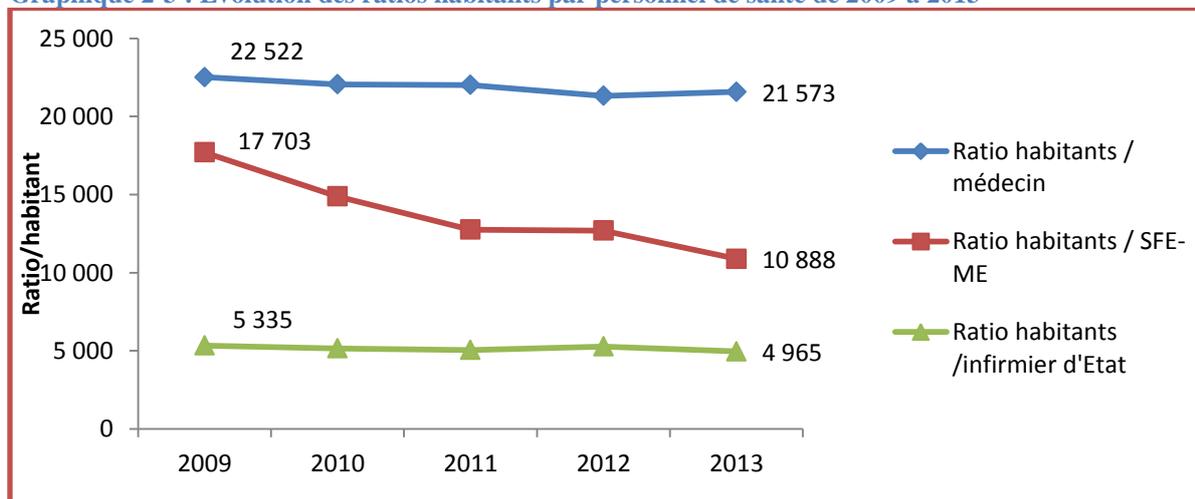


Source : Annuaire statistique du Ministère de la santé 2013

2.2.2 Evolution du nombre d'habitants par unité de personnel de santé publique

L'évolution du ratio habitants/médecin, du ratio habitants/infirmiers (IB+IDE), du ratio habitant/infirmier d'Etat et du ratio habitant/accoucheur est restée plus ou moins constant durant la période 2009 à 2013. Quant au ratio habitant/SFE-ME, elle a décru durant cette période. Le ratio habitants/pharmacien, quant à lui a décru de 2009 à 2011 avant de commencer à croître jusqu'en 2013.

Graphique 2-3 : Evolution des ratios habitants par personnel de santé de 2009 à 2013



Source : Annuaire statistique du Ministère de la santé 2013

En 2013, au Burkina Faso il y avait:

- Un (01) médecin pour 21 573 habitants pour une norme OMS de un (01) médecin pour 10 000 habitants;

- Un (01) sages-femmes/maïeuticien d'Etat pour 10 888 habitants pour une norme OMS de un (01) sages-femmes/maïeuticien d'Etat pour 3 000 habitants ;
- Un (01) infirmier d'Etat pour 4 965 habitants pour une norme OMS de un (01) infirmier d'Etat pour 5000 habitants ;

Tableau 2-7: Ratio personnel de santé/habitant de 2009 à 2013 (secteur privé non compris)

	2009	2010	2011	2012	2013	Norme OMS
Ratio habitants/médecin	22522	22063	22017	21320	21573	10000
Ratio habitants/pharmacien	94564	85494	72863	82656	83685	20000
Ratio habitants/infirmier d'Etat	5335	5151	5056	5280	4965	5000
Ratio habitants/infirmier (IB+IDE)	2892	2803	2679	2793	2796	
Ratio habitant/SFE-ME	17703	14883	12754	12702	10888	3000
Ratio habitant/accoucheur*	4626	4184	3891	3770	3643	

(*) Accoucheur* = Sage-femme/Maïeuticien d'Etat + Accoucheuses brevetées + Accoucheuses auxiliaires

Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

2.2.3 CSPPS remplissant la norme en personnel en 2013

En 2013 au Burkina Faso, le nombre de CSPPS remplissant la norme minimale en personnel était de 1 382 sur un total de 1 606. Autrement dit, 86,1% des CSPPS respectaient la norme en personnel à cette date. L'indicateur a connu une hausse de 0,8 point par rapport à 2012. Cette hausse serait imputable au renforcement des effectifs.

La typologie selon les régions administratives montre que seule la région des Cascades avait 100% de CSPPS remplissant la norme minimale en personnel. Le plus faible pourcentage des CSPPS remplissant la norme minimale en personnel est constaté dans la région du Sud-Ouest (71,9%).

Tableau 2-8: Evolution des proportions (%) de CSPS remplissant les normes en personnel de 2009 à 2013

Régions	2009	2010	2011	2012	2013
Boucle du Mouhoun	95	98	96,8	97,0	91,7
Cascades	83,9	90,8	92,8	95,7	100,0
Centre	82,7	94	95,1	97,8	95,7
Centre-Est	74,8	74,3	89,3	87,3	87,4
Centre-Nord	88,6	90,7	82,5	74,6	81,1
Centre-Ouest	72,2	54,1	83,6	78,1	81,8
Centre-Sud	71,6	75,3	74,4	57,4	60,4
Est	100	80	92,7	88,5	91,1
Hauts-Bassins	97,1	98,6	97,2	91,6	90,8
Nord	63,2	86,4	90,1	94,3	92,5
Plateau Central	78,2	75,2	80	67,3	73,5
Sahel	100	89,7	100	97,1	95,3
Sud-Ouest	80,6	79,3	76,8	79,3	71,9
Burkina Faso	83,2	83,1	88,8	85,3	86,1

Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

2.3 COUVERTURE SANITAIRE

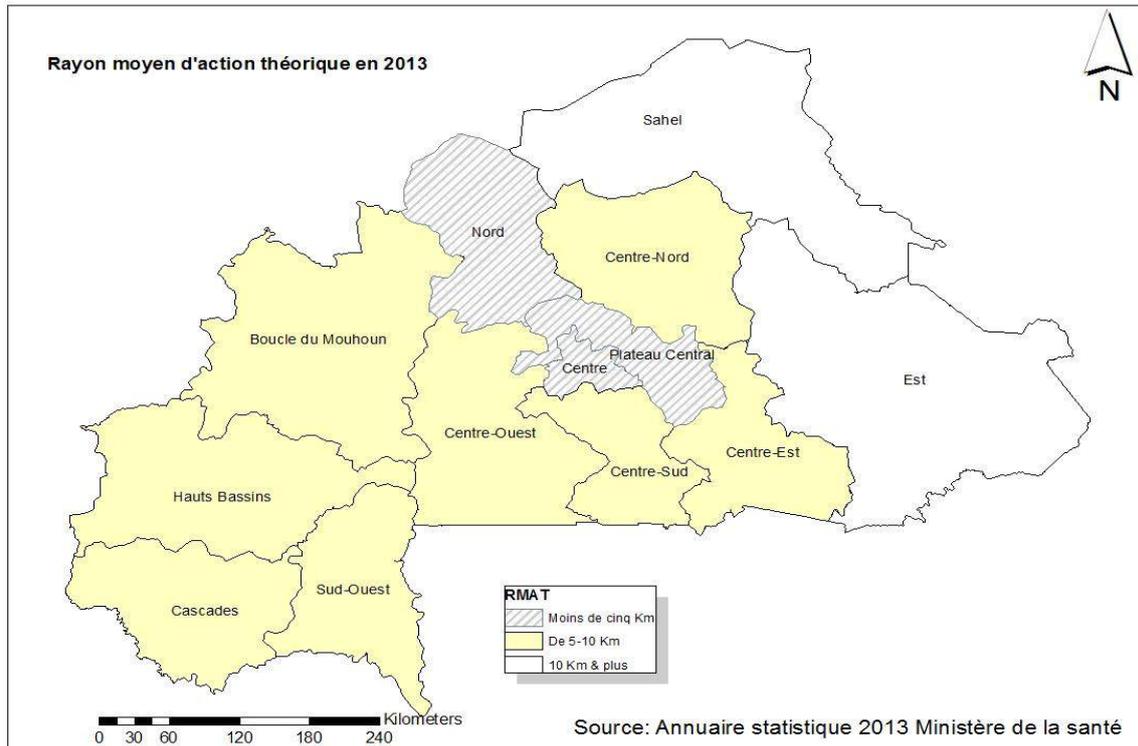
2.3.1 Evolution du rayon moyen d'action théorique

Le Tableau 2-9 ci-dessous présente le rayon moyen d'action théorique des structures sanitaires publiques en 2013, (tout type de structure confondu). Le rayon moyen d'action théorique (RMAT) mesure la distance à parcourir pour atteindre la formation publique de base (CSPS, CMA, CM, dispensaire ou maternité isolé) la plus proche.

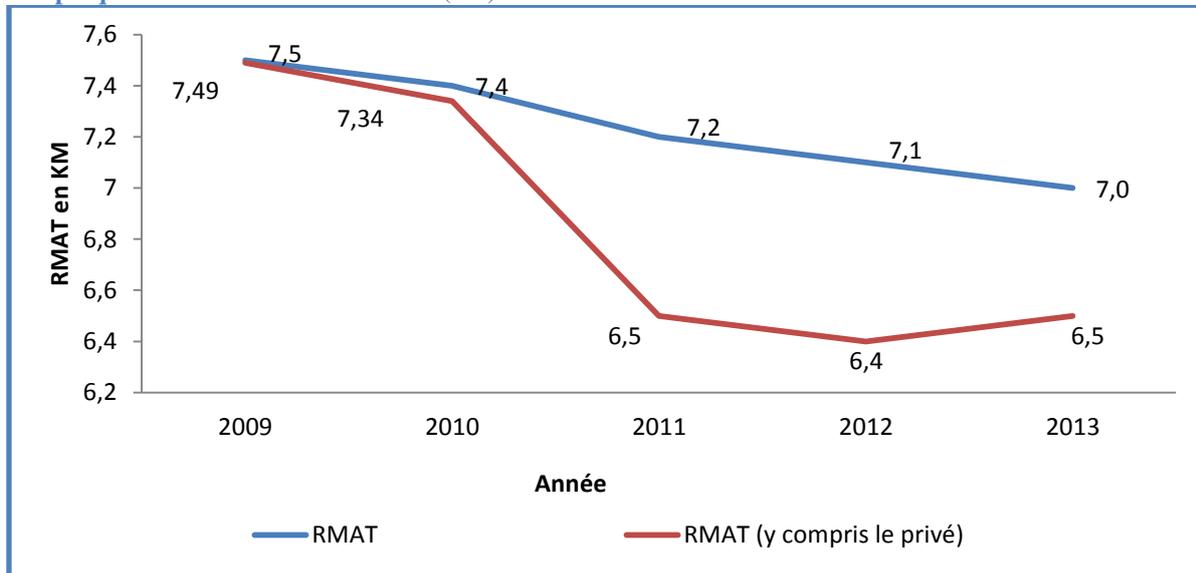
En moyenne, les Burkinabé parcourent 6,5 kilomètres pour se rendre au centre de santé (CSPS ou CM, ...) y compris le privé le plus proche en 2013. Pour les structures sanitaires publiques uniquement le rayon moyen d'action est de 7,0 kilomètres. L'objectif du gouvernement est de réduire le rayon moyen d'action théorique à 5 kilomètres, de sorte que la formation sanitaire la plus proche des populations soit située à 5 kilomètres au maximum.

Mais en 2013, seulement trois régions (Centre, Plateau central et le Nord) arrivent à satisfaire cette norme. Les régions qui connaissent les retards les plus considérables sont la région de l'Est, celle du Sahel, de la Boucle du Mouhoun, pour lesquelles les populations sont obligées de parcourir plus de dix kilomètres pour se rendre à la formation sanitaire la plus proche. La carte ci-dessous présente la situation du RMAT par région en 2013.

Carte 1: Situation du RMAT par région en 2013



Graphique 2-4 : Evolution du RMAT (km) de 2009 à 2013



Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

Tableau 2-9: Répartition du rayon moyen d'action théorique (RMAT) des régions en 2013

Région sanitaire	RMAT sans le privé	RMAT avec le privé
Boucle du Mouhoun	7,3	7,2
Cascades	8,5	8,2
Centre	2,8	1,7
Centre-Est	5,8	5,6
Centre-Nord	6,8	6,6
Centre-Ouest	6,3	6,1
Centre-Sud	5,7	5,7
Est	10,9	10,6
Hauts-Bassins	7,0	6,1
Nord	5,0	5,0
Plateau Central	4,6	4,5
Sahel	11,5	11,4
Sud-Ouest	7,2	7,0
Burkina Faso	7,0	6,5

* CSPS+ Dispensaires isolés + Maternités isolées + CM

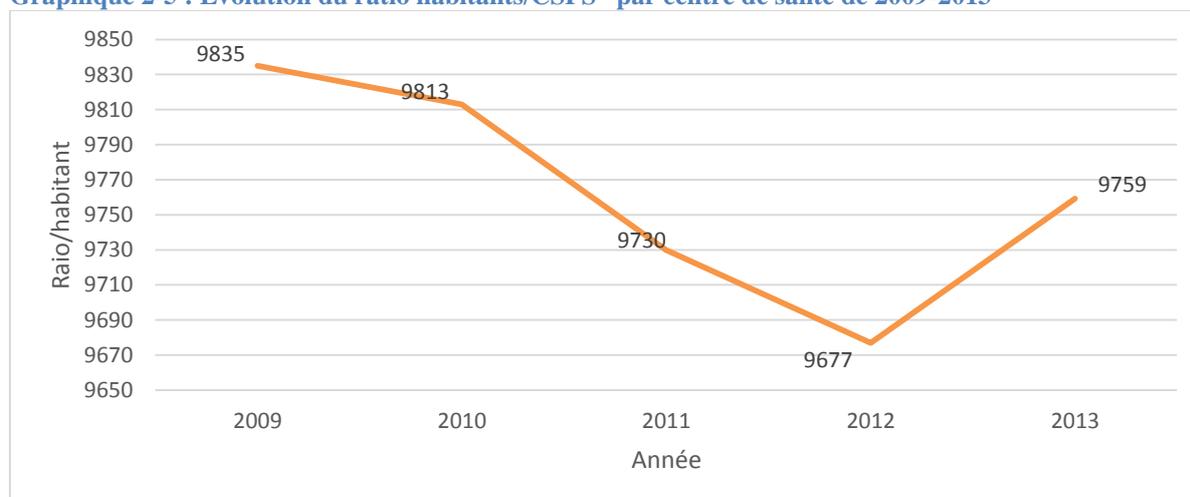
Source : Annuaire statistiques du Ministère de la santé 2013

2.3.2 Evolution ratio habitants/csp*^{*}

Depuis 2009, on observe une amélioration de l'indicateur jusqu'en 2012. Cependant, en 2013 on observe une inversion de la tendance de l'indicateur. En 2013, le ratio habitants par CSPS* (*CSPS+ Dispensaires isolés + Maternités isolées + CM) mesure la population rapportée à l'effectif des CSPS*. Ce ratio est le plus élevé pour la région du Centre où on a 20 434,2 habitants pour un CSPS* suivi de la région du Sahel où on a 13 740,1 habitants pour un CSPS*. Le plus faible ratio est constaté dans la région du Plateau Central où on a 6 533,0 habitants pour un CSPS*.

Des efforts doivent être encore faits car la norme OMS de 5000 habitants/formation sanitaire de base est loin d'être atteinte.

Graphique 2-5 : Evolution du ratio habitants/CSPS* par centre de santé de 2009-2013



Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

Tableau 2-10: Répartition des régions selon ratio habitant/CSPS* en 2013

Régions / districts	Population en 2013	CSPS*	Ratio habitant/CSPS
Boucle du Mouhoun	1723830	208	8287,6
Cascades	687170	81	8483,6
Centre	2329499	114	20434,2
Centre-Est	1384663	138	10033,8
Centre-Nord	1459402	137	10652,6
Centre-Ouest	1427894	175	8159,4
Centre-Sud	762632	112	6809,2
Est	1513642	125	12109,1
Hauts-Bassins	1836838	165	11132,4
Nord	1421253	206	6899,3
Plateau Central	829692	127	6533,0
Sahel	1195388	87	13740,1
Sud-Ouest	750893	100	7508,9
Burkina Faso	17322796	1775	9759,3

* CSPS+ Dispensaires isolés + Maternités isolées + CM

Source : *Annuaire statistique 2013 de la santé*

2.3.3 Couverture vaccinale (%) par antigènes en 2013

En 2013, 98,4% des enfants en âge de vaccination et ayant contacté un service de vaccination avaient fait tous les vaccins. Cette proportion est la plus élevée pour les régions des Cascades et des Hauts-Bassins et la plus faible dans la région du Centre-Sud.

Tableau 2-11: Couverture vaccinale (%) par antigène en 2013 par région

Région Sanitaire	VP00	VP01	VP02	VP03	DTC+HepB-Hib1	DTC+HepB-Hib2	DTC+HepB-Hib3	Pneumo 23	Rota virus	Abandon entre DTC+HepB-Hib1 et DTC+HepB-Hib3	Enfants complètement vaccinés
Boucle du Mouhoun	112,6	104,1	100,4	101,4	104,1	100,4	101,4	34,9	34,8	2,6	99,8
Cascades	123,2	119,9	115,0	118,5	119,9	115,0	118,5	37,5	37,5	1,1	113,2
Centre	120,2	103,3	103,0	102,9	103,3	103,0	102,9	29,2	29,1	0,4	101,1
Centre-Est	103,0	99,1	96,0	97,6	99,2	96,0	97,5	31,4	31,5	1,7	96,2
Centre-Nord	109,9	104,3	99,6	99,3	104,4	99,7	99,2	28,9	28,9	5,0	96,2
Centre-Ouest	101,2	97,8	93,4	94,0	96,8	93,3	94,1	30,4	29,3	2,8	91,4
Centre-Sud	90,2	89,8	88,2	89,4	89,8	87,7	89,5	22,4	22,0	0,4	85,0
Est	123,3	113,6	106,0	106,4	113,4	106,0	106,4	34,0	33,8	6,2	105,4
Hauts-Bassins	136,0	117,7	111,0	111,6	117,6	110,9	111,5	36,2	36,1	5,2	108,3
Nord	110,5	101,1	97,1	101,6	101,1	97,1	101,6	20,5	19,4	-0,5	99,6
Plateau Central	100,4	99,9	96,4	97,1	99,9	96,4	97,1	26,4	26,4	2,8	96,5
Sahel	75,5	108,1	94,5	94,3	110,6	98,6	98,4	38,9	38,4	11,1	87,1
Sud-Ouest	107,1	103,4	97,9	100,8	103,1	97,9	100,8	32,9	32,9	2,2	95,3
Burkina Faso	110,1	105,0	100,1	101,2	105,1	100,4	101,5	31,1	30,9	3,4	98,4

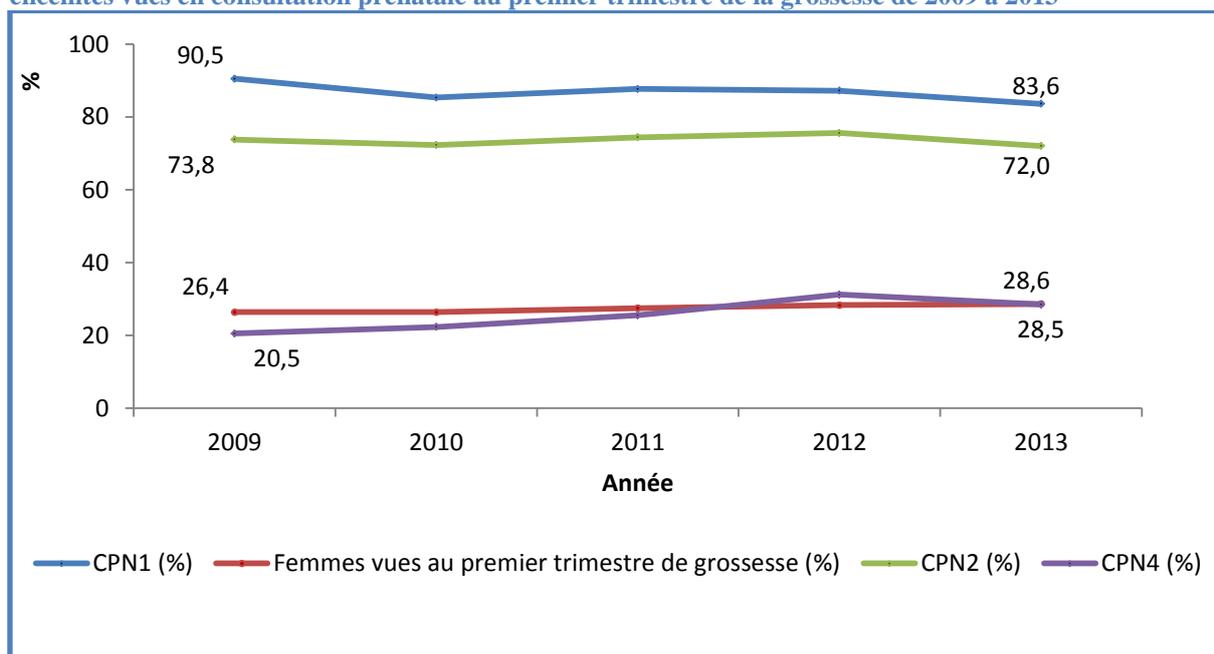
Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

2.3.4 Couverture en consultations prénatales

En 2013, au Burkina Faso, selon les statistiques administratives du Ministère de la santé, 83,6% des femmes enceintes avaient pu effectuer la première consultation prénatale (CPN1), 72,0% la deuxième consultation prénatale (CPN2), 28,5% la quatrième consultation prénatale (CPN4) et seulement 5,5% la cinquième consultation prénatale (CPN5). La proportion des femmes ayant été vue au premier trimestre de grossesse était de 28,6%.

La couverture en CPN2 et CPN4 sont respectivement de 72,0% et 28,5%. En dehors de la couverture en CPN4 qui s'est globalement améliorée, les autres indicateurs ont très peu varié sur les cinq dernières années. La cible de 25% du PNDS a été atteinte pour la CPN4.

Graphique 2-6: Evolution du taux (%) de CPN1, de CPN2, de CPN4 et de la proportion des femmes enceintes vues en consultation prénatale au premier trimestre de la grossesse de 2009 à 2013



Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

Tableau 2-12: Répartition de la couverture en consultations prénatales par région

Régions sanitaire	CPN1 (%)	Femmes vues au premier trimestre de grossesse (%)	CPN2 (%)	CPN4 (%)	CPN5 (%)
Boucle du Mouhoun	79,7	28,8	70,0	31,0	6,1
Cascades	98,8	35,3	84,4	35,1	7,5
Centre	73,6	26,7	60,3	28,1	5,4
Centre-Est	77,0	30,1	69,8	30,7	6,0
Centre-Nord	83,3	29,1	72,1	26,1	3,4
Centre-Ouest	73,9	26,2	65,8	25,0	5,0
Centre-Sud	64,9	20,5	59,2	28,2	5,0
Est	89,2	35,7	79,7	34,9	9,0
Hauts- Bassins	85,9	32,4	75,2	31,0	5,0
Nord	87,1	22,3	76,1	24,0	3,6
Plateau Central	73,9	20,9	64,5	29,3	4,7
Sahel	119,5	24,6	88,0	13,5	1,9
Sud-Ouest	80,2	33,3	69,5	34,5	11,2
Burkina Faso	83,6	28,6	72,0	28,5	5,5

Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

2.4 DÉCÈS MATERNELS, PTME

2.4.1 Répartition des décès maternels par cause

En 2013, au Burkina Faso, selon les statistiques administratives du Ministère de la santé, on a dénombré 754 décès maternels. Les causes non élucidées sont les principales causes de mortalité maternelle (216 sur 754 soit 28,6%) suivi de l'hémorragie (près du quart). Selon le type d'hôpital, 46% des décès ont eu lieu dans les hôpitaux de district et 54% dans les centres hospitaliers. Selon la répartition spatiale, le taux de décès maternel le plus élevé (21,0%) est constaté dans la région du Centre et le plus faible dans la région du Plateau Central (1,3%).

Tableau 2-13: répartition des décès maternels par cause selon les régions

Régions sanitaires	Disproportion	Présentation vicieuse	Eclampsie	Rétention placentaire	Rupture utérine	Hémorragie	Infection	GEU	Complications	Autres	TOTAL
Boucle du Mouhoun	1	1	2	1	5	14	4	1	6	19	54
Cascades	0	0	2	0	3	5	1	0	0	7	18
Centre	1	0	21	2	9	56	9	18	18	24	158
Centre est	0	1	10	1	3	15	4	0	4	7	45
Centre-Nord	1	2	1	0	1	6	7	0	6	7	31
Centre-Ouest	0	1	4	0	1	4	5	0	0	11	26
Centre-Sud	7	5	3	1	1	8	2	1	5	4	37
Est	0	0	4	0	2	13	10	0	4	20	53
Hauts-Bassins	2	7	17	2	9	19	9	2	7	47	121
Nord	1	0	8	0	4	8	11	2	6	15	55
Plateau Central	0	0	1	0	1	4	1	0	0	3	10
Sahel	3	2	10	3	2	22	26	0	0	49	117
Sud-Ouest	0	0	3	1	3	9	8	1	1	3	29
Total District	15	17	23	10	22	94	44	4	25	92	346
Total Hôpital	1	2	63	1	22	89	53	21	32	124	408
Burkina Faso	16	19	86	11	44	183	97	25	57	216	754

Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

2.4.2 Prévention de la transmission mère-enfant du VIH (ptme/vih)

Les données de la Prévention de la transmission mère-enfant du VIH (PTME) nous renseignent que 82,3% des femmes enceintes venues en consultation ont été dépistées avec un taux de séropositivité de 0,8%. La plus forte proportion de femmes enceintes dépistées se retrouve dans la région du Sud-Ouest et la plus faible proportion dans celle du Sahel. Le plus fort taux de séropositivité chez les femmes enceintes est enregistré dans la région du Centre et le plus faible taux au niveau du Sahel.

Tableau 2-14: Répartition selon les régions de femmes enceintes dépistées et taux de séropositivité

Structures	Taux de dépistage (%)	Taux de séropositivité chez les FE
Boucle du Mouhoun	82,5	0,9
Cascades	86,3	0,7
Centre	86,8	2,1
Centre-Est	77,6	0,6
Centre-Nord	87,8	0,7
Centre-Ouest	84,0	0,9
Centre-Sud	84,9	0,8
Est	75,3	0,4
Hauts-Bassins	87,9	0,9
Nord	78,1	0,7
Plateau Central	86,1	1,1
Sahel	70,9	0,2
Sud-Ouest	98,5	1,2
Burkina Faso	82,3	0,8

Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

En 2013, la proportion d'enfants nés de mères VIH+ qui reçoivent un traitement complet aux ARV était de 61,8% et la proportion des mères ayant reçu les ARV pour la Prévention de la transmission mère-enfant du VIH était de 70,7%.

Tableau 2-15: Pourcentage d'enfants nés de mères VIH+ qui reçoivent un traitement complet aux ARV et pourcentage des mères ayant reçu les ARV pour la PTME par région.

Structures	% d'enfants nés de mères VIH+ qui reçoivent un traitement complet aux ARV	% des mères ayant reçu les ARV pour la PTME
Boucle du	45,1	54,5
Cascades	42,1	54,2
Centre	110,3	110,3
Centre-Est	54,6	65,4
Centre-	55,3	71,3
Centre-	51,9	59,6
Centre-Sud	59,5	65,2
Est	40,3	59,9
Hauts-	75,0	80,1
Nord	35,7	43,9
Plateau	62,3	69,4
Sahel	40,0	48,7
Sud-Ouest	43,7	54,8
Burkina	61,8	70,7

N.B.: Les données des CHR sont prises en compte dans celles des districts qui les abritent

Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

2.4.3 Répartition des nouveaux cas de malnutrition dépistés en 2013

Le Tableau 2-16 résume l'état nutritionnel des enfants de 0 à 59 mois au Burkina-Faso au cours de la période 2013. Les chiffres qui y sont consignés concernent uniquement les enfants vus en consultation dans les formations sanitaires. A la lecture de ce tableau, parmi les enfants malnutris dépistés en 2013, 68,8% ont une malnutrition aigüe modérée et 31,2% une malnutrition aigüe sévère. L'analyse spatiale selon les régions montre que:

- Parmi les enfants malnutris dépistés, la plus forte proportion des enfants de 0 à 59 mois ayant une malnutrition aigüe modérée se retrouve dans la région du Nord (78,3%) ;
- Parmi les enfants malnutris dépistés, la plus forte proportion des enfants de 0 à 59 mois ayant une malnutrition aigüe sévère se retrouve dans la région du Centre-Sud (45,4%).

Tableau 2-16: répartition des nouveaux cas de malnutrition dépisté en 2013 par région

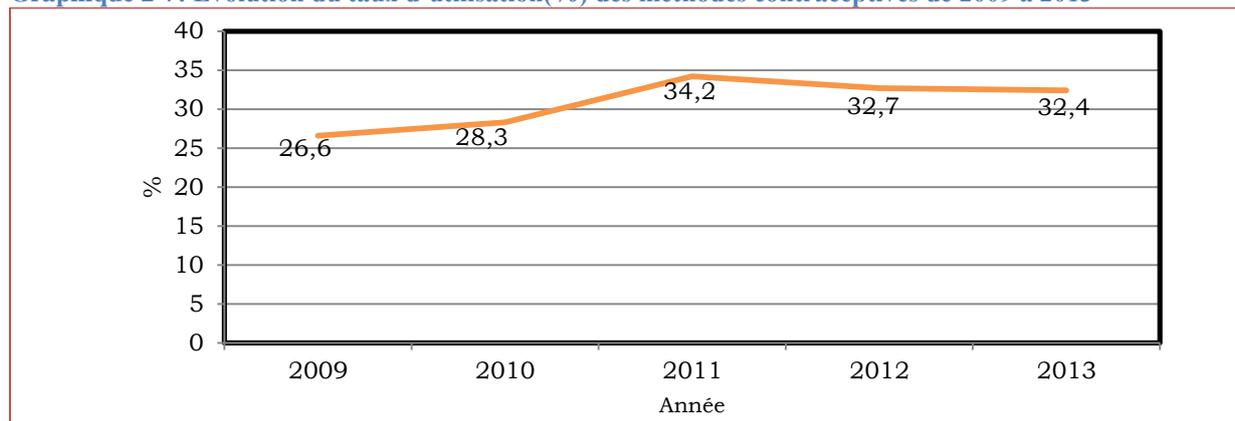
Régions	% malnutris aigus modéré	% malnutris aigus sévère
Boucle du Mouhoun	68,4	31,6
Cascades	56,2	43,8
Centre	72,9	27,1
Centre-Est	75,2	24,8
Centre-Nord	70,5	29,5
Centre-Ouest	70,5	29,5
Centre-Sud	54,6	45,4
Est	62,5	37,5
Hauts-Bassins	61,1	38,9
Nord	78,3	21,7
Plateau Central	58,0	42,0
Sahel	59,2	40,8
Sud-Ouest	56,7	43,3
Total District	69,5	30,5
Total Hôpital	3,4	96,6
Burkina Faso	68,8	31,2

Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

2.5 UTILISATION DES MÉTHODES CONTRACEPTIVES

Au cours de l'année 2013, 1 324 331 femmes ont utilisé au moins une méthode contraceptive soit un taux d'utilisation de 32,4%. Ce taux a légèrement régressé (0,3 point) par rapport à 2012. Parmi celles-ci, 203 695 ont utilisé les méthodes de longues durées (DIU, implants). L'objectif fixé dans les cadres et directives de planification (CaDP) 2013 qui est de 32,0% a été atteint.

Graphique 2-7: Evolution du taux d'utilisation(%) des méthodes contraceptives de 2009 à 2013



Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

L'analyse du niveau de l'indicateur sur les cinq dernières années montre une hausse considérable entre 2009 et 2011 (7,6 points). Cependant, depuis 2011, il est en baisse continue passant de 34,2% à 32,4% en 2013.

2.6 LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST)

En 2013, le nombre de cas d'IST enregistrés selon la notification syndromique est de 127460, soit une incidence cumulée de 8,9 p.1000 contre 10,3 p. 1000 en 2012. On note donc une baisse de l'incidence cumulée de 1,4 point entre 2012 et 2013 au niveau national. L'incidence est plus élevée dans les régions du Centre et des Hauts-Bassins avec respectivement 12,9 p.1000 et 11,6 p.1000.

Tableau 2-17 : Répartition de l'incidence cumulée des IST par région de 2009 à 2013 (P.1000)

Régions	2009	2010	2011	2012	2013
B. du Mouhoun	5,8	5,4	6,0	7,0	4,7
Cascades	9,8	9,7	9,6	9,7	8,7
Centre	19,1	18,2	21,2	20,8	12,9
Centre-Est	6,6	7,9	8,3	8,5	7,5
Centre-Nord	4,9	4,3	3,1	5,7	4,7
Centre-Ouest	4,9	4,4	4,5	5,4	3,6
Centre-Sud	6,5	5,9	7,6	8,6	6,5
Est	4,6	4,8	6,7	8,1	6,3
Hauts-Bassins	14,7	15,5	15,3	16,3	11,6
Nord	5,4	6,1	6,9	7,8	4,7
Plateau central	9,5	9,5	9,7	9,9	6,8
Sahel	6,5	6,2	6,1	6,8	5,6
Sud-Ouest	9,4	8,6	9,1	9,4	8,1
Burkina Faso	8,8	8,8	9,5	10,3	8,9

Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

La tranche d'âge la plus touchée demeure celle de 20-29 ans (42,0% de l'ensemble des cas). Les femmes sont plus concernées dans cette tranche d'âge (36,9%). Les syndromes d'écoulement vaginal » et de «douleurs pelviennes» représentent 70,9% des cas d'IST notifiés. L' « ulcération génitale», (syndrome qui augmente le risque de contracter le VIH) représente 11,1% des cas.

2.7 VIH/SIDA ET TUBERCULOSE EN 2013

En 2013, au Burkina Faso, 2 650 cas de sida ont été notifiés dans les formations sanitaires. Plus du tiers (36,64%) des cas ont été notifiés dans la population de la tranche d'âge 30 à 39 ans et 81,4% des cas ont été notifiés chez les individus ayant un âge compris entre 20 et 49 ans.

L'analyse spatiale selon les régions montre que la plupart des cas ont été notifiés dans les deux régions (Centre et Hauts-Bassins) qui abritent les deux grandes métropoles à savoir Ouaga et Bobo. Dans ces deux régions, ont été notifiés respectivement 27% et 11,4% des cas.

Tableau 2-18: répartition des cas de sida notifiés dans les formations sanitaires par région

	0 - 15 mois	16 mois - 4 ans	5 -14 ans	15 - 19 ans	20 - 29 ans	30 - 39 ans	40 - 49 ans	50 - 59 ans	60 ans et +	Total
Boucle du Mouhoun	0	4	2	30	40	59	51	16	2	204
Cascades	6	3	2	6	45	92	35	26	7	222
Centre	3	4	9	50	198	236	140	50	24	714
Centre Est	1	2	1	5	25	46	33	11	2	126
Centre-Nord	1	5	2	4	51	69	53	20	9	214
Centre-Ouest	1	0	4	3	31	72	45	3	1	160
Centre-Sud	0	1	1	2	21	29	26	4	1	85
Est	0	1	1	0	8	24	18	2	2	56
Hauts-Bassins	6	14	19	2	47	112	71	25	6	302
Nord	0	2	3	16	41	44	23	13	2	144
Plateau Central	1	2	1	5	13	30	15	8	0	75
Sahel	0	0	4	1	26	61	15	2	0	109
Sud-Ouest	0	0	2	7	53	97	62	14	4	239
Total District	5	19	24	102	322	481	237	61	17	1268
Total Hôpital	14	19	27	29	277	490	350	133	43	1382
Burkina Faso	19	38	51	131	599	971	587	194	60	2650

Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

En 2013, le taux d'incidence des nouveaux cas et rechutes de tuberculose était de 30,7 pour 100 000 habitants. Le taux d'incidence le plus élevé a été constaté dans la région du Sahel (54,0 pour 100 000 habitants) et le plus faible taux est constaté à l'Est (17,0 pour 100 000 habitants).

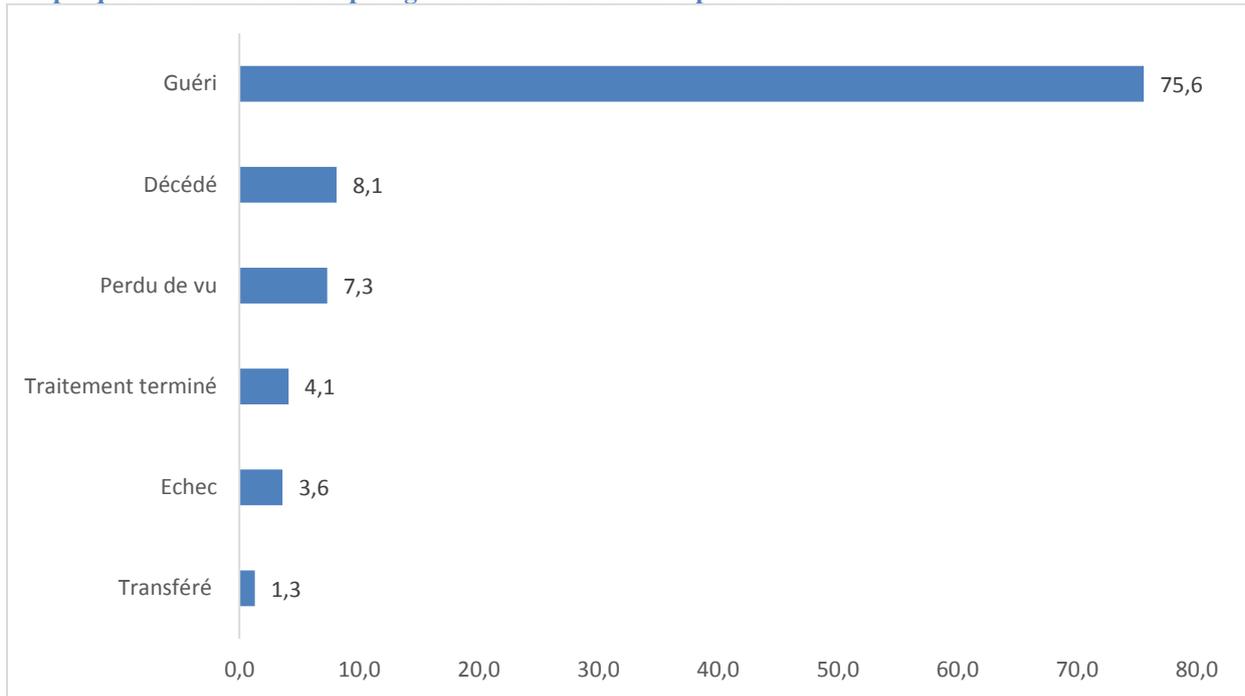
Tableau 2-19: Données de dépistage des cas de tuberculose par CDT et par région

Région sanitaire	Tuberculose nouveau cas			Tuberculose pulmonaire en retraitement			Autres cas de tuberculose	Total nouveaux cas et rechute de TB	Taux d'incidence des nouveaux cas et rechute (pour 100 000 hts)
	TPM+	TPM-	TEP	Rechute	Echec	Reprise			
Boucle du Mouhoun	248	48	25	14	7	1	11	346	20,1
Cascades	123	31	12	10	11	2	9	185	26,9
Centre	690	138	236	36	22	13	19	1130	48,5
Centre Est	198	47	39	6	15	0	15	305	22,0
Centre Nord	209	30	11	22	6	2	6	278	19,0
Centre Ouest	247	37	46	9	15	2	13	352	24,7
Centre Sud	79	17	10	2	4	1	1	109	14,3
Est	195	33	20	7	5	4	2	257	17,0
Hauts Bassins	508	169	140	29	8	9	33	910	49,5
Nord	267	51	18	16	13	4	16	368	25,9
Plateau Central	108	26	22	5	7	1	4	165	19,9
Sahel	536	39	23	37	20	10	10	645	54,0
Sud-Ouest	208	42	35	14	8	4	8	319	42,5
Burkina Faso	3616	709	637	208	141	53	156	5326	30,7

Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

En 2013, on dénombrait 3 587 malades enregistrés selon les statistiques de source administrative du Ministère de la santé. Parmi ces malades 75,6% avaient été guéris, 4,1% avaient terminé leur traitement. En revanche, le traitement de 3,6% avait échoué et 8,1% n'avait pas survécu. On note par ailleurs que, 7,3% des malades étaient perdus de vue et 1,3% avaient été transférés.

Graphique 2-8: données de dépistage des cas de tuberculose par CDT



Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

L'analyse spatiale selon les régions montre que les plus forts taux ont été détectés dans les régions du Centre (17,5%), des Hauts-Bassins (15,2%) et du Sahel (14,6%). Les plus fortes proportions de guérisons ont été constatées dans les régions du Centre (82,1%), de la Boucle du Mouhoun (80,6%) et du Sahel (79,0%). Le plus faible taux de guérisons a été constaté dans la région du Centre-Ouest (59,9%).

Tableau 2-20: données de dépistage des cas de tuberculose par CDT et par région

	Taux (%) guéri	Taux (%) traité	Taux (%) échoué	Taux (%) décédé	Taux (%) perdu de vu
Boucle du Mouhoun	80,6	1,1	4,9	10,8	2,2
Cascades	72,8	2,2	8,1	10,3	5,9
Centre	82,1	3,8	2,7	5,3	5,1
Centre Est	75,3	2,6	8,2	8,8	4,1
Centre Nord	69,9	7,1	3,8	9,8	9,3
Centre Ouest	59,9	14,4	1,9	12,5	9,7
Centre Sud	73,7	3,9	5,3	7,9	7,9
Est	76,8	2,7	1,6	9,7	9,2
Hauts Bassins	73,9	1,7	3,5	7,9	9,7
Nord	74,0	6,5	3,4	9,2	6,9
Plateau Central	74,5	2,7	7,3	8,2	3,6
Sahel	79,0	1,9	2,3	6,9	8,4
Sud-Ouest	73,6	6,8	2,3	5,5	11,4
Burkina Faso	75,6	4,1	3,6	8,1	7,3

Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

On note que pour la cohorte 2012, 94,0% des malades tuberculeux ont été testé au test VIH et 14,2% avait été testé positif au test VIH. La plus forte proportion des malades tuberculeux testés au test VIH se retrouve dans la région du Centre-Sud (99,2%) et la plus faible proportion se retrouve dans celle des Cascades (83,0%). Par ailleurs la plus forte proportion des malades tuberculeux testés au VIH+ se retrouve dans la région du Centre-Ouest (20,4%) et la plus faible dans la région du Sahel (2,6%).

Tableau 2-21: Situation des tests VIH réalisés chez les patients tuberculeux et de la prise en charge des co-infectés pour la cohorte 2012

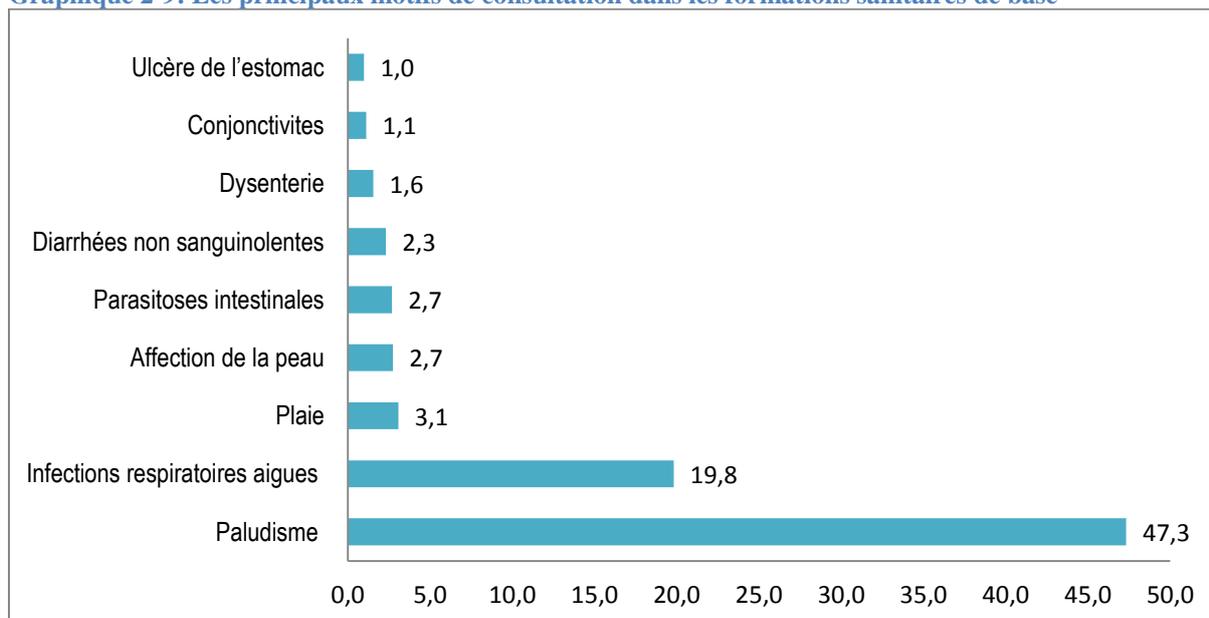
Régions	Nombre total de cas	Nombre de cas testés	% testé	Nombre testé VIH+	% testé VIH+	% CTX	% ARV
Boucle du Mouhoun	383	372	97,1	57	15,3	93,0	78,9
Cascades	200	166	83,0	24	14,5	100,0	70,8
Centre	1 085	1 031	95,0	227	22,0	93,8	82,8
Centre-Est	307	303	98,7	49	16,2	100,0	55,1
Centre-Nord	269	243	90,3	27	11,1	100,0	85,2
Centre-Ouest	362	358	98,9	73	20,4	100,0	71,2
Centre-Sud	120	119	99,2	13	10,9	100,0	84,6
Est	255	252	98,8	21	8,3	85,7	71,4
Hauts-Bassins	932	794	85,2	130	16,4	100,0	70,8
Nord	377	366	97,1	41	11,2	92,7	53,7
Plateau Central	165	154	93,3	16	10,4	87,5	37,5
Sahel	634	611	96,4	16	2,6	100,0	100,0
Sud-Ouest	320	313	97,8	29	9,3	89,7	58,6
Burkina Faso	5 409	5 082	94,0	723	14,2	96,0	73,4

Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

2.8 LES PRINCIPAUX MOTIFS DE CONSULTATIONS EXTERNES

Au total, 13 549 916 consultations ont été enregistrées dans l'ensemble des districts sanitaires du Burkina Faso. Le Paludisme est de loin le principal motif de consultation externe dans les formations sanitaires de base (47,3%), suivi des Infections respiratoires aiguës (19,20%).

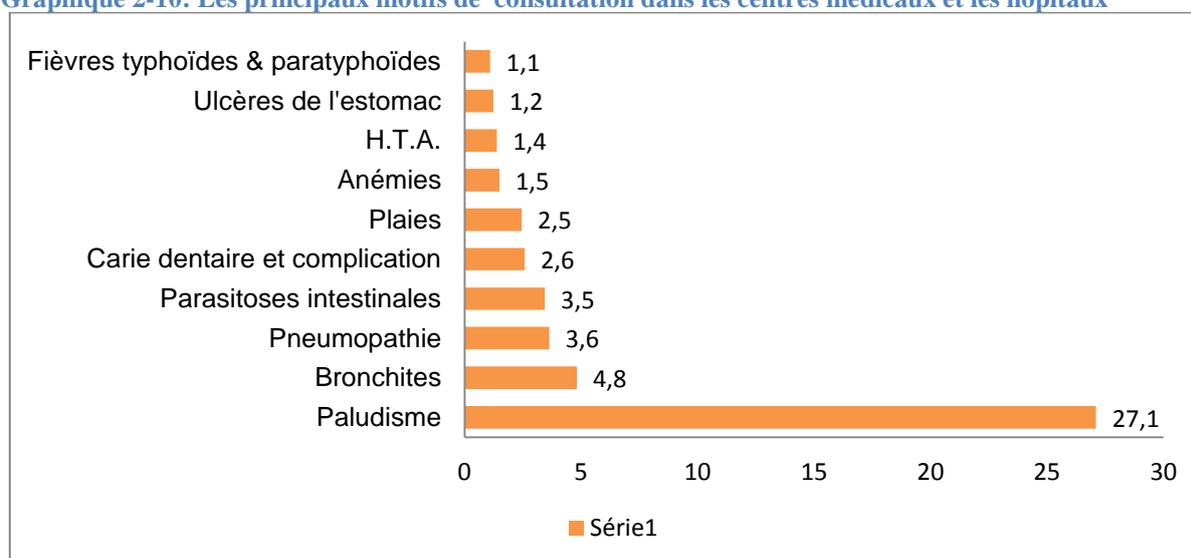
Graphique 2-9: Les principaux motifs de consultation dans les formations sanitaires de base



Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

Le Paludisme est de loin le principal motif de consultation externe dans les centres médicaux et les hôpitaux (27,1%). L'ulcère d'estomac est le motif le moins récurrent dans les formations sanitaires de base.

Graphique 2-10: Les principaux motifs de consultation dans les centres médicaux et les hôpitaux

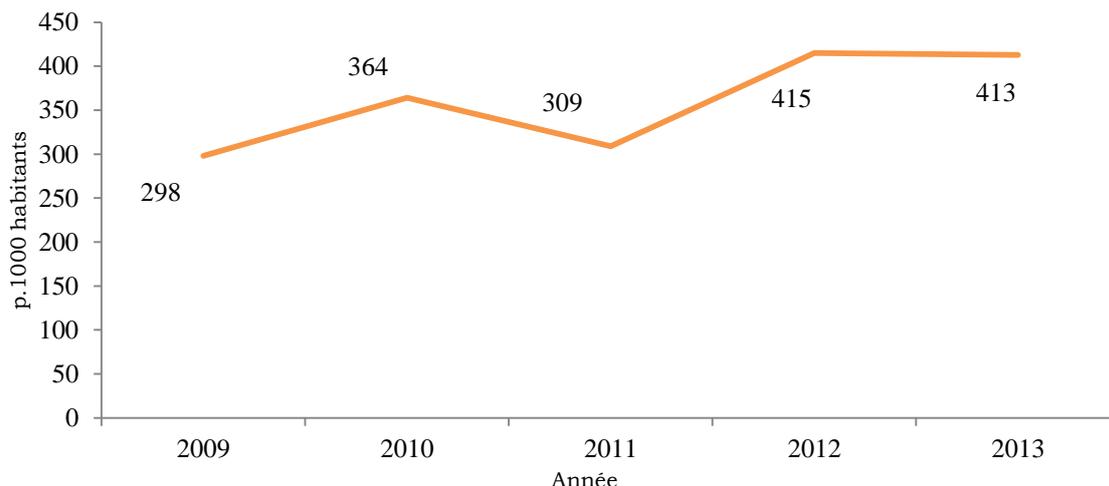


Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

2.9 LE PALUDISME

En fin 2013, le nombre de cas de paludisme enregistré est de 7 146 026. Les cas de paludisme grave représentent 5,8%. Avec une incidence cumulée de 413 cas pour 1000 habitants, l'incidence a connu une baisse légère de 2 points p.1000 habitants par rapport à l'année 2012. En général, le niveau de l'indicateur a connu une augmentation durant les dernières années à l'exception de 2011 et 2013.

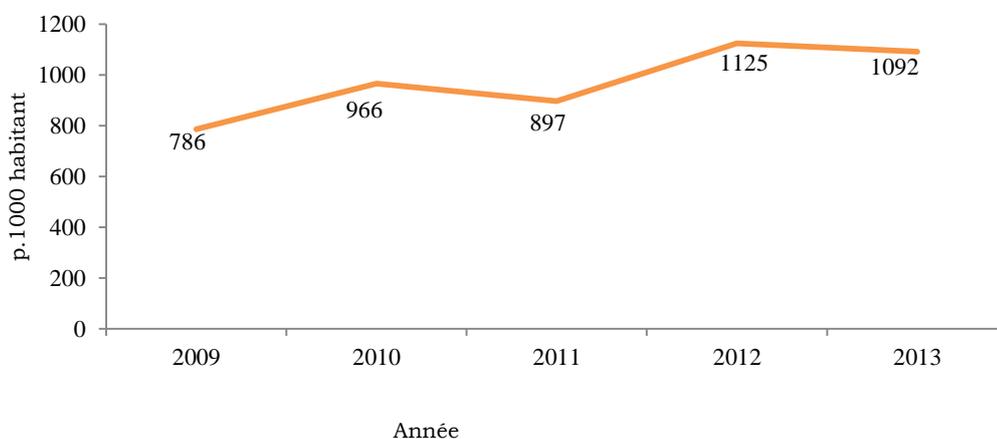
Graphique 2-11: Les principaux motifs de consultation dans les centres médicaux et les hôpitaux



Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

Le paludisme demeure le premier motif de consultation, d'hospitalisation et la première cause de décès chez les moins de cinq ans dans les formations sanitaires (respectivement de 53,9% ; 63,2% ; 49,6%). L'incidence cumulée dans cette même tranche d'âge est de 1 092 pour 1000 contre 1 125 pour 1000 en 2012. La tendance de l'incidence cumulée chez les enfants de moins de cinq ans a évolué en dents de scie entre 2009 et 2013.

Graphique 2-12: Evolution de l'incidence cumulée chez les enfants de moins de 5 ans (pour 1000 habitants) du paludisme de 2009 à 2013



Source : Annuaire statistique 2013 de la santé

Les résultats de l'analyse indiquent que l'année 2013 a été essentiellement marquée par une amélioration continue du rayon moyen d'action théorique qui est à 7 Km et un accroissement des effectifs en personnel de santé. Le nombre de CSPS remplissant les normes en personnel est passé de 85,3% en 2012 à 86,1% en 2013.

A contrario, on note une baisse du niveau d'atteinte d'un certain nombre d'indicateurs par rapport à 2012 notamment dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant. En effet, le taux d'utilisation

des méthodes contraceptives est passé de 32,7% à 32,4%, la couverture en CPN4 de 75,6% à 72% et le taux d'accouchement assisté de 82,1% à 80,5%. A cela s'ajoute la persistance de certains phénomènes morbides tels le paludisme, les infections respiratoires et l'émergence de certaines maladies non transmissibles.

Cette situation nous interpelle que d'énormes défis restent à relever dans le domaine de la santé. Cela, à travers des actions de sensibilisation des populations à mieux utiliser les services de santé et à adopter un bon comportement en matière d'hygiène individuelle et collective. Pour mieux réussir les actions, les agents se doivent de réserver un accueil de qualité à l'ensemble des usagers des services de santé.

CHAPITRE 3 : EDUCATION

Didier KAMBOU

La communauté internationale s'est fixée comme objectif de réaliser l'éducation pour tous d'ici 2015. Atteindre un taux d'achèvement de l'éducation du primaire de 100% est un défi que la communauté internationale se doit de relever. Avoir des statistiques à jour permet donc de mesurer les progrès enregistrés et évaluer les efforts à fournir.

Le présent chapitre est une analyse statistique de l'éducation au Burkina Faso. Les sections qui le composent abordent les indicateurs de scolarisation et de l'offre éducative du préscolaire, du primaire, du post-primaire, du secondaire, du supérieur et de l'alphabétisation.

DEFINITION DES CONCEPTS

Taux brut de scolarisation : Le taux brut de scolarisation pour un niveau d'enseignement donné, est le rapport entre le nombre total d'élèves inscrits à ce niveau, quel que soit leur âge, et la population d'âge correspondant à ce niveau.

Taux d'admission : Le taux d'admission prend en compte le nombre de nouveaux entrants dans le niveau d'éducation donné (primaire) par rapport à la population de l'âge officiel d'entrée à ce niveau d'enseignement. Il traduit mieux que tout autre indicateur, le niveau d'accès au système éducatif.

Taux de redoublement : Le taux de redoublement pour l'année d'études i , l'année scolaire t est égal au nombre d'élèves qui redoublent l'année d'étude i l'année scolaire $t+1$ sur le nombre total d'élèves de l'année d'études i , l'année scolaire t .

Taux de succès aux examens (CEPE ou Entrée en 6^{ème}) : C'est le nombre d'élèves ayant réussi au CEPE ou à l'entrée en 6^{ème} de l'année scolaire t sur le nombre total d'élèves de la dernière année d'études scolaire t .

Auditeur : c'est un terme qui désigne les élèves du préscolaire.

Taux d'alphabétisation : C'est le rapport de la population alphabétisée d'un groupe d'âge donné sur la population total de ce groupe, multipliée par 100. Est alphabétisée une personne capable de lire et écrire dans une langue quelconque.

Ratio Elève/Maître : Nombre moyen d'élèves pour un maître.

Ratio Elève/Classe : Nombre moyen d'élèves par classe.

3.1 ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE

3.1.1 Effectifs des auditeurs et principaux indicateurs associés

❖ Nombre d'auditeurs

Au Burkina Faso, on dénombre plus de garçons que de filles dans le préscolaire en 2013/2014 et ce même constat s'observe sur toute la période 2008/2009 à 2013/2014. Le rapport est d'environ 102 garçons pour 100 filles en 2013/2014. Le taux de croissance annuel moyen des effectifs sur la période

au niveau national est de 12,2% par an. Toutes les régions connaissent une croissance de leurs effectifs en 2013/2014 comparativement à l'année scolaire 2008/2009. La région du centre est celle où on dénombre plus d'auditeurs. En 2013/2014, cette région abritait 40,0% des effectifs des auditeurs tandis que le sud-ouest et les cascades sont celle où on dénombre le plus faible effectif en 2013/2014 avec 2 % de l'ensemble des effectifs des auditeurs dans chaque région.

Tableau 3-1 : Évolution du nombre d'auditeurs par sexe selon la région

Régions	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014
Boucle du Mouhoun	F	770	718	803	1238	1 619	1 648
	G	661	615	760	1063	1 534	1 524
	T	1 431	1 333	1 563	2301	3 153	3 172
Cascades	F	260	341	427	529	665	707
	G	316	376	414	531	658	753
	T	576	717	841	1060	1 323	1 460
Centre	F	8 424	9 174	10 390	12817	13 309	14 297
	G	8 961	9 290	10 792	13365	13 928	14 560
	T	17 385	18 464	21 182	26182	27 237	28 857
Centre-Est	F	1 933	1 878	1 723	2065	2 537	2 668
	G	2 149	2 089	1 824	2242	2 699	2 794
	T	4 082	3 967	3 547	4307	5 236	5 462
Centre-Nord	F	761	862	1 100	1871	2 887	2 887
	G	793	898	1 183	1852	3 015	3 155
	T	1 554	1 760	2 283	3723	5 902	6 042
Centre-Ouest	F	1 347	1 793	1 823	1985	2 204	2 170
	G	1 349	1 764	1 773	1944	2 210	2 254
	T	2 696	3 557	3 596	3929	4 414	4 424
Centre-Sud	F	739	875	961	1424	1 238	1 233
	G	821	845	930	1238	1 133	1 170
	T	1 560	1 720	1 891	2662	2 371	2 403
Est	F	1 126	1 202	1 227	1219	2 217	2 235
	G	1 196	1 198	1 135	1237	2 087	2 288
	T	2 322	2 400	2 362	2456	4 304	4 523
Hauts-Bassins	F	2 269	2 353	2 587	2901	3 089	3 589
	G	2 305	2 463	2 878	3280	3 343	3 711
	T	4 574	4 816	5 465	6181	6 432	7 300
Nord	F	545	577	756	788	868	1033
	G	570	669	727	779	863	1104
	T	1 115	1 246	1 483	1567	1 731	2 137
Plateau Central	F	714	596	929	1020	793	1235
	G	725	642	976	974	820	1270
	T	1 439	1 238	1 905	1994	1 613	2 505
Sahel	F	696	731	870	1053	1 204	1 216

	G	757	806	858	1013	1 156	1 161
	T	1 453	1 537	1 728	2066	2 360	2 377
Sud-Ouest	F	180	191	500	524	630	772
	G	205	219	532	581	615	776
	T	385	410	1 032	1105	1 245	1 548
National	F	19 764	21 291	24 096	29434	33 260	35 690
	G	20 808	21 874	24 782	30099	34 061	36 520
	T	40 572	43 165	48 878	59533	67 321	72 210

Source : Annuaire statistiques 2012/2013 du MASSN

❖ Taux de préscolarisation

Entre 2008/2009 et 2013/2014, on constate une augmentation du taux de préscolarisation de 1,4 point. Sur la période, les taux de préscolarisation des garçons et des filles sont quasiment identiques. Il y a une grande disparité entre la région du Centre et les autres régions. En effet la région du Centre connaît un taux de préscolarisation qui oscille entre 11% et 15% sur la période 2008/2009 à 2013/2014 alors qu'aucune autre région n'a un taux qui atteint 5%.

Tableau 3-2: Évolution du taux de préscolarisation par sexe selon la région

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014
Boucle du Mouhoun	F	1	0,9	0,9	1,4	1,8	1,8
	M	0,8	0,7	0,9	1,2	1,6	1,6
	T	0,9	0,8	0,9	1,3	1,7	1,7
Cascades	F	0,9	1,2	1,3	1,6	2	2
	M	1	1,2	1,3	1,6	1,9	2,1
	T	1	1,2	1,3	1,6	1,9	2
Centre	F	10,7	11,6	12,5	14,4	14,1	14,5
	M	11,6	12,1	12,8	15,4	15,3	15,4
	T	11,2	11,8	12,6	14,9	14,7	14,9
Centre-Est	F	3,1	3	2,4	3	3,6	3,6
	M	3,1	3	2,8	3	3,5	3,5
	T	3,1	3	2,6	3	3,5	3,6
Centre-Nord	F	1,1	1,3	1,4	2,5	3,7	3,6
	M	1,1	1,2	1,7	2,3	3,7	3,7
	T	1,1	1,2	1,5	2,4	3,7	3,7
Centre-Ouest	F	2,1	2,8	2,5	2,9	3	2,9
	M	1,9	2,5	2,7	2,6	2,8	2,8
	T	2	2,6	2,6	2,7	2,9	2,8
Centre-Sud	F	2,2	2,6	2,5	3,9	3,3	3,1
	M	2,2	2,3	2,6	3,1	2,8	2,8
	T	2,2	2,4	2,6	3,5	3	3

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014
Est	F	1,6	1,7	1,7	1,5	2,7	2,6
	M	1,5	1,5	1,5	1,5	2,4	2,5
	T	1,5	1,6	1,5	1,5	2,5	2,6
Hauts-Bassins	F	3,1	3,2	3,2	3,6	3,7	4,1
	M	3	3,2	3,7	3,9	3,8	4,1
	T	3	3,2	3,5	3,8	3,8	4,1
Nord	F	0,8	0,9	1	1,1	1,1	1,3
	M	0,8	0,9	1	1	1,1	1,4
	T	0,8	0,9	1	1	1,1	1,3
Plateau Central	F	1,9	1,6	2,1	2,5	1,9	2,8
	M	1,7	1,5	2,5	2,2	1,8	2,7
	T	1,8	1,5	2,3	2,3	1,8	2,7
Sahel	F	1,3	1,4	1,4	1,8	2	1,9
	M	1,3	1,4	1,5	1,6	1,8	1,7
	T	1,3	1,4	1,5	1,7	1,9	1,8
Sud-Ouest	F	0,5	0,6	1,3	1,5	1,7	2
	M	0,6	0,6	1,5	1,5	1,5	1,8
	T	0,5	0,6	1,4	1,5	1,6	1,9
Burkina Faso	F	2,6	2,8	2,9	3,6	3,9	4
	M	2,6	2,7	3,1	3,4	3,8	3,9
	T	2,6	2,8	3	3,5	3,8	4

Source : Annuaire statistique 2012/2013 du MASSN

3.1.2 Personnel d'encadrement

❖ Personnel d'encadrement

Au plan national, il y'a plus de monitrices dans le personnel d'encadrement de la petite enfance comparativement au nombre de moniteurs. En 2013/2014, on dénombrait 2603 monitrices, soit 85,7% de l'effectif total du personnel d'encadrement et 434 moniteurs. Sur la période 2008/2009 à 2013/2014, le taux de croissance moyen du personnel d'encadrement de la petite enfance est de 10,5% par an.

Toutes les régions ont enregistré une croissance de leurs effectifs en 2013/2014 comparativement à l'année scolaire 2008/2009. La région du centre est celle où on dénombre le plus grand nombre de personnels d'encadrement. En 2014, cette région abritait 45,8% des effectifs du personnel d'encadrement tandis que le sud-ouest et les Cascades sont celles où on dénombre le plus faible effectif en 2013/2014 avec 1,7% de l'ensemble des effectifs du personnel d'encadrement dans chacune des deux régions.

Tableau 3-3: Évolution du personnel d'encadrement par sexe selon la région

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Boucle du Mouhoun	F	46	39	54	81	75	89
	M	19	20	22	30	35	34
	T	65	59	76	111	110	123
Cascades	F	9	16	18	20	26	32
	M	18	18	19	21	19	21
	T	27	34	37	41	45	53
Centre	F	812	828	947	1202	1 227	1 324
	M	85	93	86	90	78	67
	T	897	921	1 033	1292	1 305	1 391
Centre-Est	F	116	93	107	119	136	136
	M	40	33	21	37	36	39
	T	156	126	128	156	172	175
Centre-Nord	F	47	47	47	85	157	167
	M	17	17	20	17	29	35
	T	64	64	67	102	186	202
Centre-Ouest	F	82	68	90	93	94	118
	M	37	36	38	33	26	34
	T	119	104	128	126	120	152
Centre-Sud	F	39	45	57	47	58	77
	M	27	26	25	29	28	29
	T	66	71	82	76	86	106
Est	F	74	85	82	84	170	179
	M	10	16	20	20	20	26
	T	84	101	102	104	190	205
Hauts-Bassins	F	149	161	148	179	196	238
	M	36	51	51	54	55	60
	T	185	212	199	233	251	298
Nord	F	22	22	33	35	41	61
	M	19	17	19	16	18	24
	T	41	39	52	51	59	85
Plateau Central	F	51	46	70	78	50	76
	M	14	13	15	19	19	24
	T	65	59	85	97	69	100
Sahel	F	30	32	32	58	75	76
	M	22	20	18	22	19	19
	T	52	52	50	80	94	95
Sud-Ouest	F	12	11	25	23	23	30
	M	11	12	33	35	19	22

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
	T	23	23	58	58	42	52
Burkina Faso	F	1 489	1 493	1 710	2104	2 328	2 603
	M	355	372	387	423	401	434
	T	1 844	1 865	2 097	2527	2 729	3 037

Source : Annuaire statistique 2012/2013 du MASSN

❖ Ratio auditeurs/personnel d'encadrement

Le ratio auditeur/personnel d'encadrement est resté stable autour de 23 auditeurs/personnel au cours de la période 2007/2008 à 2011/2012 avant d'augmenter en 2012-2013 pour atteindre 25 auditeurs/personnel. La région du centre-ouest connaît le ratio le plus élevé avec 37 auditeurs/personnel d'encadrement tandis que la région du centre abrite le plus faible ratio avec 21 auditeurs/personnel d'encadrement.

Tableau 3-4: Évolution du ratio auditeurs/personnel d'encadrement par région

Région	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Boucle du Mouhoun	26	24	23	21	20	29
Cascades	21	21	20	23	26	29
Centre	20	21	19	21	20	21
Centre-Est	24	25	26	28	28	30
Centre-Nord	28	25	26	34	37	32
Centre-Ouest	26	29	27	28	31	37
Centre-Sud	25	25	26	23	35	28
Est	28	27	23	23	24	23
Nord	30	25	24	27	31	29
Hauts-Bassins	28	27	33	29	27	26
Plateau Central	23	25	23	22	21	23
Sahel	27	29	31	35	26	25
Sud-Ouest	17	17	19	18	19	30
Burkina Faso	23	23	22	23	23	25

Source : Annuaire statistique 2012/2013 du MASSN

3.1.3 Infrastructures

❖ Ratio auditeurs/salle de classe

Au plan national, le ratio auditeurs/salle de classe est resté quasiment stable au cours de la période 2008/2009 à 2013/2014 (il a varié entre 34 et 36). En 2013/2014, la région du sahel est celle où on enregistre le ratio auditeurs/salle de classe le plus élevé avec 55 auditeurs par salle de classe tandis que la région du centre avec 26 auditeurs par salle de classe a le ratio le plus faible.

Tableau 3-5: Évolution du ratio auditeurs/salle de classe par région

Région	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014
Boucle du Mouhoun	31	35	30	39	49	45
Cascades	36	38	38	42	41	44
Centre	28	27	27	27	26	26
Centre-Est	45	46	49	41	43	42
Centre-Nord	41	53	48	42	52	51
Centre-Ouest	43	45	40	48	54	48
Centre-Sud	33	43	36	55	46	41
Est	63	55	52	52	53	49
Nord	36	39	42	39	32	36
Hauts-Bassins	36	37	34	34	37	34
Plateau Central	33	40	41	42	38	45
Sahel	61	61	43	65	55	55
Sud-Ouest	30	29	36	36	43	40
Burkina Faso	34	35	34	34	35	34

Source : Annuaire statistiques 2012/2013 du MASSN

3.2 PRIMAIRE

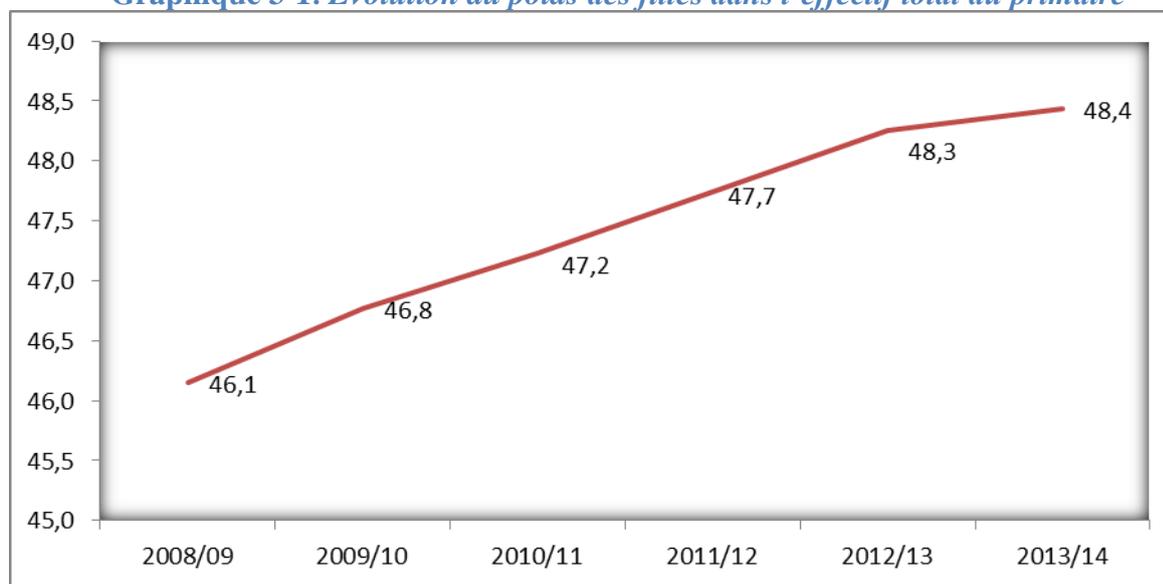
3.2.1 Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés

❖ Effectif des élèves du primaire

L'évolution de l'effectif des élèves du primaire montre qu'il y'a eu plus de garçons que de filles dans les établissements primaires entre 2008 et 2013 au plan national et dans toutes les régions, sauf dans la région du centre où il y'a eu légèrement plus de filles que de garçons. Au cours de la période, le poids de l'effectif des filles dans l'effectif total n'a cessé de croître passant de 45,6% à 48,3%. Entre 2008 et 2013, le taux de croissance annuel moyen des effectifs est de 7,2% au plan national avec 6,1% pour les garçons contre 8,4% pour les filles. En 2013, sur 2 466 379 élèves recensés au primaire, la région du centre abritait le plus grand nombre d'élèves avec 12,7% des effectifs, suivi des hauts-bassins avec 11,5% des effectifs et de la boucle du Mouhoun avec 10,0% des effectifs. Par contre, on dénombrait

dans les régions des cascades et du sahel, les plus faibles effectifs avec 3,8% de l'effectif total des élèves du primaire dans chacune des régions.

Graphique 3-1: Evolution du poids des filles dans l'effectif total du primaire



Source des données : Annuaire statistiques 2012/2013 du MENA

Tableau 3-6 : Effectif des élèves du primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Boucle du Mouhoun	G	102 691	110 374	117 107	124 288	128 225	132 634
	F	87 200	96 346	104 366	112 920	118 865	123 624
	T	189 891	206 720	221 473	237 208	247 090	256 258
Cascades	M	37 560	41 236	44 248	46 492	49 436	51 459
	F	31 651	35 659	38 966	41 559	44 938	47 449
	T	69 211	76 895	83 214	88 051	94 374	98 908
Centre	M	120 166	125 479	132 521	146 366	155 096	164 843
	F	121 995	127 016	134 698	149 301	159 065	169 811
	T	242 161	252 495	267 219	295 667	314 161	334 654
Centre-Est	M	84 077	88 898	97 161	104 122	110 076	115 366
	F	70 019	75 153	83 425	90 804	97 908	103 341
	T	154 096	164 051	180 586	194 926	207 984	218 707
Centre-Nord	M	84 330	89 632	93 603	98 316	100 346	105 757
	F	67 099	74 118	79 258	85 366	89 895	95 784
	T	151 429	163 750	172 861	183 682	190 241	201 541
Centre-Ouest	M	103 371	106 455	116 043	121 498	125 887	130 989
	F	85 662	91 048	102 646	110 308	118 346	125 020
	T	189 033	197 503	218 689	231 806	244 233	256 009
Centre-Sud	M	52 447	55 066	59 241	62 003	65 550	68 205

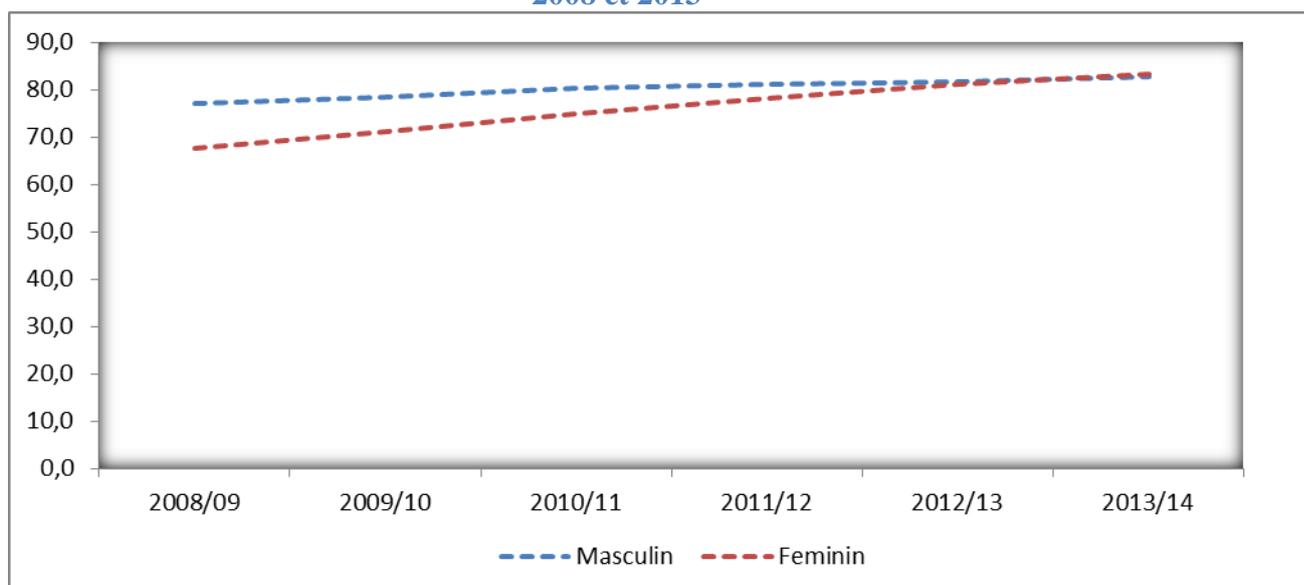
Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
	F	46 362	49 392	54 035	57 350	61 609	64 255
	T	98 809	104 458	113 276	119 353	127 159	132 460
Est	M	65 419	69 563	73 850	76 953	81 598	83 984
	F	57 777	63 069	67 961	71 718	76 993	78 502
	T	123 196	132 632	141 811	148 671	158 591	162 486
Hauts-Bassins	M	115 440	122 754	131 783	138 835	146 843	154 149
	F	99 297	107 860	118 005	126 853	136 719	145 940
	T	214 737	230 614	249 788	265 688	283 562	300 089
Nord	M	119 036	125 220	133 723	135 554	137 717	140 944
	F	93 984	103 725	114 587	121 345	126 521	131 506
	T	213 020	228 945	248 310	256 899	264 238	272 450
Plateau Central	M	59 060	62 683	66 637	70 229	73 223	76 163
	F	47 197	52 261	56 960	61 696	66 439	69 561
	T	106 257	114 944	123 597	131 925	139 662	145 724
Sahel	M	40 194	45 396	47 159	48470	48 971	58 373
	F	35 015	40 442	41 552	42979	43 555	50 781
	T	75 209	85 838	88 711	91449	92 526	109 154
Sud-Ouest	M	42 760	47 156	50 708	51906	53 362	54 788
	F	36 470	41 629	45 052	46800	49 196	50 796
	T	79 230	88 785	95 760	98706	102 558	105 584
Burkina Faso	M	1 026 551	1 089 912	1 163 784	1225032	1 276 330	1 337 654
	F	879 728	957 718	1 041 511	1118999	1 190 049	1 256 370
	T	1 906 279	2 047 630	2 205 295	2344031	2 466 379	2 594 024

Source : Annuaire statistiques 2012/2013 du MENA

❖ Taux brut de scolarisation au primaire

Sur la période 2008/2009 à 2013/2014, le taux brut de scolarisation au plan national est passé de 77,1% à 82,8% chez les garçons et de 67,7% à 83,2% chez les filles. De 2008/2009 à 2012/2013, le taux brut de scolarisation des garçons au plan national est resté supérieur à celui des filles mais la tendance s'est inversée en 2013/2014. Dans sept régions, le taux brut de scolarisation des filles est plus élevé que celui des garçons en 2013/2014 et cette différence atteint 5,5 points de pourcentage au Centre. Dans toutes les régions, on constate une évolution positive du taux brut de scolarisation. Les régions du Sahel et de l'Est sont celles où on enregistre les plus faibles taux brut de scolarisation en 2013/2014 avec respectivement 49,8% et 55,5%.

Graphique 3-2: Evolution du taux brut de scolarisation des garçons et des filles entre 2008 et 2013



Source des données : Annuaire statistique 2012/2013 du MENA

Tableau 3-7: taux brut de scolarisation au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Boucle du Mouhoun	M	72,4	74,9	76,5	78,4	78,5	78,9
	F	65,3	70,1	73,8	77,8	80,2	81,4
	T	69	72,6	75,2	78,1	79,3	80,1
Cascades	M	73,2	76,4	78,1	78,4	80	80,2
	F	62,2	67,3	70,7	72,7	76,2	77,8
	T	67,7	71,9	74,5	75,6	78,2	79,0
Centre	M	84,8	83,5	83,4	87,4	88,4	90,0
	F	84,8	84,2	85,3	90,6	93	95,5
	T	84,8	83,9	84,4	89	90,7	92,7
Centre-Est	M	76,1	77,1	80,9	83,4	85,2	86,6
	F	65,3	67,8	72,9	77,1	81,1	83,4
	T	70,8	72,6	77	80,3	83,3	85,1
Centre-Nord	M	72	73,4	73,7	74,5	73,6	75,3
	F	57,6	61,7	63,9	66,9	68,8	71,5
	T	64,8	67,6	68,9	70,8	71,3	73,4
Centre-Ouest	M	90,1	89,2	93,6	94,5	94,9	95,9
	F	77,1	79,5	87,1	91,1	95,6	98,5
	T	83,7	84,5	90,4	92,8	95,2	97,2
Centre-Sud	M	87,1	88	91,2	92,2	94,6	95,8
	F	80	82,8	88,1	91,2	96	97,9

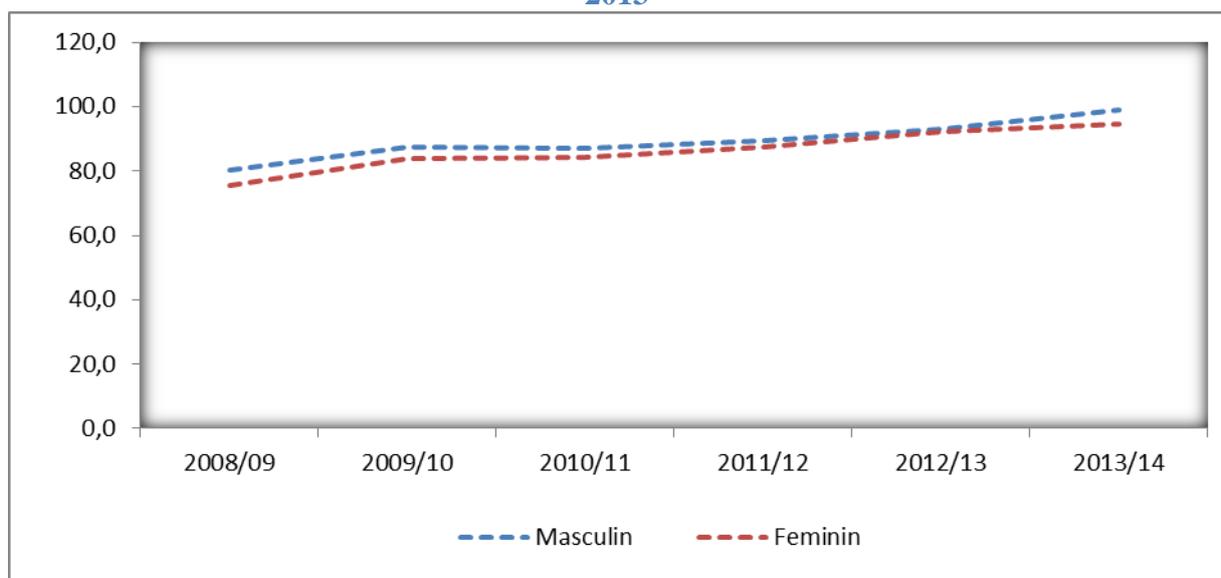
Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
	T	83,6	85,5	89,7	91,7	95,3	96,8
Est	M	52,7	53,6	54,5	54,4	55,7	55,4
	F	48	50,5	52,6	53,7	56,2	55,6
	T	50,4	52,1	53,6	54,1	55,9	55,5
Hauts-Bassins	M	85,1	86,5	88,8	89,7	91,5	92,9
	F	74,8	78,4	82,8	86,2	90,4	93,7
	T	80	82,5	85,9	88	91	93,3
Nord	M	103,9	105,1	108	105,6	104	103,5
	F	82,3	88,1	94,6	97,6	99,5	101,0
	T	93,1	96,6	101,4	101,6	101,8	102,3
Plateau Central	M	88,5	90,4	92,6	94,2	95,3	96,4
	F	72,4	77,9	82,5	87,1	91,9	94,0
	T	80,5	84,2	87,7	90,7	93,6	95,2
Sahel	M	42,9	46,4	46,2	45,6	44,5	51,3
	F	38,6	43,1	42,9	43	42,5	48,2
	T	40,8	44,8	44,6	44,4	43,5	49,8
Sud-Ouest	M	71,3	75,5	78,1	77	76,7	76,4
	F	66	73	76,7	77,6	79,8	80,4
	T	68,8	74,3	77,4	77,3	78,1	78,3
Burkina Faso	M	77,1	78,3	80,2	81,1	81,6	82,8
	F	67,7	71,2	75	78,1	81	83,2
	T	72,4	74,8	77,6	79,6	81,3	83,0

Source : Annuaire statistiques 2012/2013 du MENA

❖ Taux brut d'admission au CP1

Au niveau national, on constate que le taux brut d'admission au CP1 des garçons est supérieur à celui des filles au cours de la période 2008/2009 à 2013/2014. Cependant, l'écart de l'indicateur entre les deux sexes a diminué en passant de 7,9 points à 1 point soit une réduction de 6,9 points. Dans les régions du Sahel et du sud-ouest, le taux brut d'admission a connu une baisse au cours de la période. Dans les régions du centre, du centre-ouest, du centre-sud, du nord, du plateau-central et des hauts-bassins, le taux brut d'admission au CP1 dépasse 100% en 2013. Les régions du sahel et de l'Est sont celles où on enregistre les taux les plus faibles avec respectivement 54,4% et 68,5% de taux d'admission au CP1.

Graphique 3-3: Taux brut d'admission au CP1 des filles et des garçons entre 2008 et 2013



Source des données : Annuaire statistique 2012/2013 du MENA

Tableau 3-8: taux brut d'admission au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Boucle du Mouhoun	M	77,7	86,6	76,4	85,6	83,6	88,5
	F	74,7	83,6	76,1	86,2	84,1	86,2
	T	76,2	85,2	76,3	85,9	83,8	87,4
Cascades	M	72,7	98,2	89	80,4	93,4	93,8
	F	64,6	91,9	84,4	76,2	91,4	88,1
	T	68,7	95,1	86,7	78,4	92,4	91,0
Centre	M	80,2	87,8	89,9	98,8	99,9	105,1
	F	78	85,3	88,7	98,1	101,1	103,1
	T	79,1	86,5	89,3	98,4	100,5	104,1
Centre-Est	M	83,8	85,9	90,6	92,5	99,1	103,3
	F	75,7	78	85,6	87,3	95,4	95,8
	T	79,9	82,1	88,2	90	97,3	99,7
Centre-Nord	M	66,6	79,9	76,3	82,7	85,1	96,3
	F	60,3	72,3	68	76,2	79,4	88,4
	T	63,5	76,2	72,3	79,5	82,4	92,5
Centre-Ouest	M	98,5	87,1	106,4	98,5	106,2	104,3
	F	91,7	83,9	106,6	98,3	110,5	104,9
	T	95,2	85,6	106,5	98,4	108,3	104,6
Centre-Sud	M	92,5	87,7	101,6	97,4	108,9	102,7
	F	90,3	85,6	101,6	97,4	109,9	99,4
	T	91,4	86,7	101,6	97,1	109,4	101,1

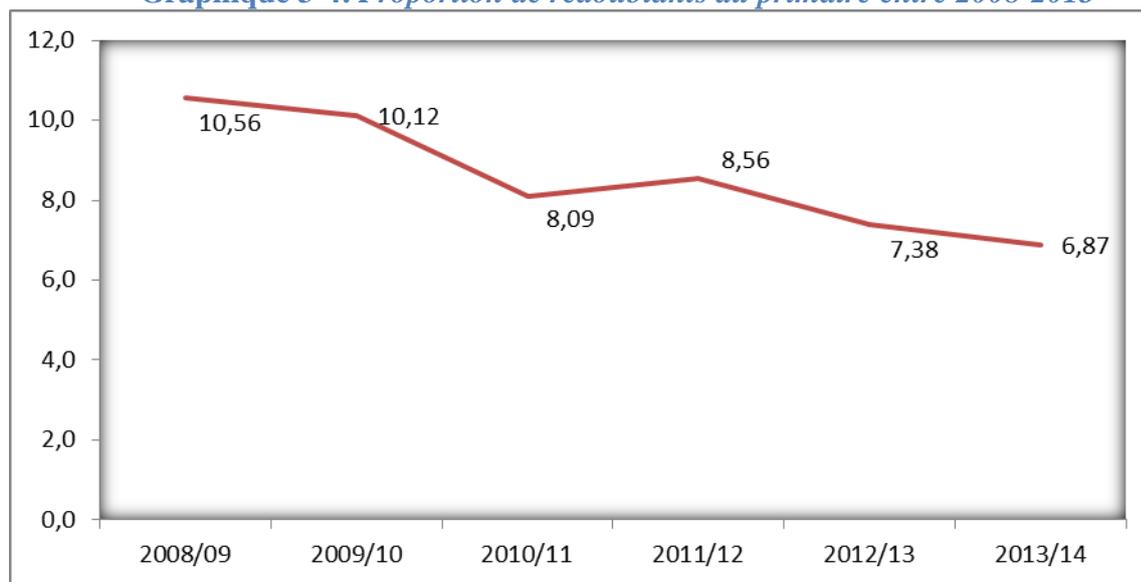
Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Est	M	58,8	61,8	56,7	59,8	69	63,1
	F	57,8	62	57,5	60,3	67,9	59,0
	T	58,3	61,9	57,1	60,1	68,5	61,1
Hauts-Bassins	M	111,4	107,4	114,4	102,2	104,1	111,5
	F	100,4	100,2	108,3	99,1	104,5	107,9
	T	106	103,9	111,5	100,7	104,3	109,7
Nord	M	95,7	96,9	96,7	111,5	116,7	123,0
	F	90,9	93,2	94,7	106,4	110,1	114,5
	T	93,3	95,1	95,7	109	113,5	118,8
Plateau Central	M	94,8	104,4	97,7	101,2	107,9	108,6
	F	82,8	97	90,8	98,1	103,4	100,7
	T	89	100,8	94,4	99,7	105,8	104,8
Sahel	M	36,7	71,3	55,3	60,5	55,2	95,4
	F	37,4	70,5	53	59,4	53,5	89,7
	T	37	70,9	54,2	59,9	54,4	92,6
Sud-Ouest	M	70,6	102,5	92,5	87,9	90,3	96,1
	F	71,6	105,1	94,1	89,7	97,8	97,7
	T	71,1	103,8	93,2	88,8	93,8	96,9
Burkina Faso	M	80,3	87,6	86,9	89,3	93,2	99,0
	F	75,5	83,8	84,4	87,3	92,3	94,8
	T	78	85,8	85,7	88,3	92,8	97,0

Source : Annuaire statistique 2012/2013 du MENA

❖ Proportion des redoublants

Au plan national, il n'y a pas une grande différence entre les proportions de redoublants selon le sexe entre 2008/2009 à 2013/2014. Dans toutes les régions, on observe une baisse de la proportion des redoublements. Au plan national, l'indicateur est passé de 10,56% à 6,87% au cours de la période soit une baisse de 3,7 points. L'indicateur est en dessous de 10% dans toutes les régions. La région du sahel est celle où on note la plus faible proportion de redoublants en 2013/2014 avec 4,04% de redoublants. Par contre la région du Plateau Central est celle où on enregistre la plus forte proportion de redoublant en 2013/2014 avec 8,32% de redoublants.

Graphique 3-4: Proportion de redoublants au primaire entre 2008-2013



Source des données : Annuaire statistique 2013/2014 du MENA

Tableau 3-9: Proportion des redoublants au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Boucle du Mouhoun	M	11,21	10,58	7,29	7,92	7,85	7,68
	F	11,26	10,71	7,45	7,84	8,29	8,07
	T	11,23	10,64	7,36	7,88	8,06	7,87
Cascades	M	9,90	9,07	9,12	6,87	6,97	6,74
	F	10,40	9,73	9,40	7,35	7,35	7,52
	T	10,13	9,38	9,25	7,10	7,15	7,11
Centre	M	12,44	11,18	8,55	9,15	6,83	7,40
	F	12,04	10,42	7,99	8,26	6,40	7,00
	T	12,24	10,80	8,27	8,69	6,61	7,19
Centre-Est	M	8,39	7,64	5,71	7,17	6,27	6,07
	F	8,52	7,56	6,01	7,39	6,70	6,70
	T	8,45	7,60	5,85	7,27	6,48	6,37
Centre-Nord	M	12,25	12,31	9,08	9,70	7,67	6,26
	F	12,56	12,38	9,30	10,05	8,27	6,81
	T	12,39	12,34	9,18	9,87	7,95	6,52
Centre-Ouest	M	10,24	10,14	8,83	9,42	8,14	7,93
	F	10,45	10,47	8,81	9,64	8,62	8,35
	T	10,34	10,29	8,82	9,52	8,37	8,13
Centre-Sud	M	12,53	11,86	9,53	8,13	8,16	7,57
	F	12,50	12,19	9,71	8,09	8,29	7,56
	T	12,51	12,02	9,62	8,11	8,22	7,57
Est	M	10,41	9,70	8,24	9,15	8,30	7,83

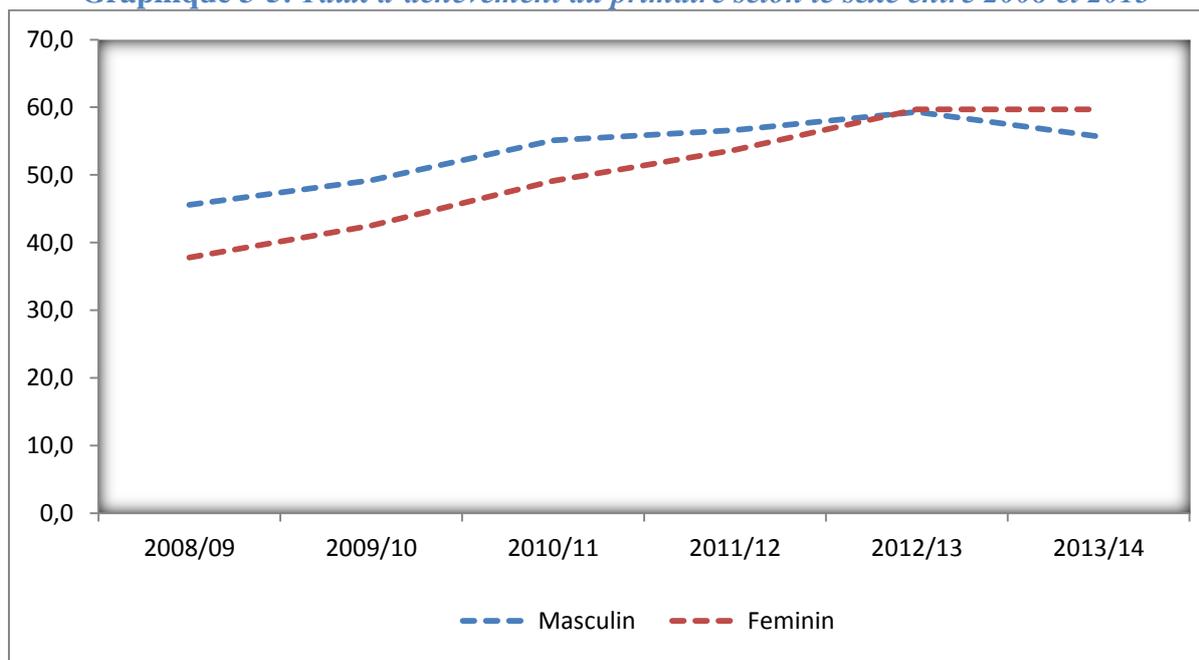
Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
	F	10,18	9,79	8,13	8,80	8,42	8,25
	T	10,30	9,74	8,19	8,98	8,36	8,04
Hauts-Bassins	M	8,43	7,56	6,83	7,86	6,35	4,89
	F	8,36	7,56	6,76	8,10	6,56	5,12
	T	8,40	7,56	6,80	7,97	6,45	5,00
Nord	M	12,42	13,68	9,6	10,80	7,18	6,43
	F	12,26	13,57	9,4	10,63	7,52	6,39
	T	12,35	13,63	9,5	10,72	7,34	6,41
Plateau Central	M	11,24	11,45	9,37	9,21	8,55	8,43
	F	11,86	11,71	9,63	8,73	8,66	8,19
	T	11,51	11,56	9,49	8,98	8,60	8,32
Sahel	M	5,33	4,82	5,17	4,91	5,33	3,95
	F	5,15	4,95	5,32	5,29	5,54	4,14
	T	5,25	4,88	5,24	5,09	5,43	4,04
Sud-Ouest	M	7,74	6,70	7,03	7,65	6,53	6,14
	F	8,67	7,29	7,66	8,42	7,32	7,26
	T	8,17	6,97	7,33	8,01	6,91	6,68
Burkina Faso	M	10,53	10,12	8,08	8,55	7,26	6,75
	F	10,60	10,13	8,09	8,58	7,51	7,01
	T	10,56	10,12	8,09	8,56	7,38	6,87

Source : Annuaire statistique 2012/2013 du MENA

❖ Taux d'achèvement

Dans toutes les régions, on observe une augmentation du taux d'achèvement au cours de la période 2008/2009 à 2013/2014. Au plan national, on constate que le taux d'achèvement des garçons est plus élevé que celui des filles au cours de la période mais on observe une diminution de l'écart au cours de la période. Dans l'ensemble l'indicateur est passé de 41,7% en 2008/2009 à 57,6% en 2013/2014 soit une augmentation de près de 16 points de pourcentage. Les régions du centre-sud et du centre-ouest sont celles où on enregistre les taux d'achèvement les plus élevés avec respectivement 72,7% de taux d'achèvement. Par contre les régions du sahel et de l'est sont celles où on note les taux les plus faibles avec respectivement 21,1% et 39,7% de taux d'achèvement.

Graphique 3-5: Taux d'achèvement au primaire selon le sexe entre 2008 et 2013



Source des données : Annuaire statistique 2012/2013 du MENA

Tableau 3-10: Taux d'achèvement au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Boucle du Mouhoun	M	42,5	45,5	54,7	54	57,5	53,8
	F	36	40,1	48,7	52,6	58,9	59,1
	T	39,3	42,9	51,8	53,3	58,2	56,3
Cascades	M	41,9	48,1	46,9	57,1	59,6	51,3
	F	34,6	37,1	39,4	50,2	56,5	51,7
	T	38,2	42,6	43,2	53,7	58	51,5
Centre	M	57,2	58,8	62,2	63,1	64,7	61,8
	F	61	62,9	67	71,9	74,2	72,0
	T	59,1	60,8	64,6	67,4	69,4	66,8
Centre-Est	M	48	49,4	58,6	60,4	64,9	62,0
	F	39,3	42	51,7	54,8	62,9	59,4
	T	43,6	45,7	55,1	57,7	63,9	60,7
Centre-Nord	M	41,9	42,2	51,6	50,1	55,4	48,0
	F	28,6	32	40,9	43,9	53	50,7
	T	35,1	37	46,2	47	54,2	49,3
Centre-Ouest	M	52,3	58,8	65,2	67,9	72,3	71,1
	F	40,2	47,4	55,5	61	69,2	74,4
	T	46,2	53,1	60,4	64,5	70,8	72,7
Centre-Sud	M	49,1	56,2	57,5	64	63,8	68,8
	F	46,1	51,4	53,7	63,1	67,3	76,9
	T	47,6	53,8	55,6	63,5	65,5	72,7

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Est	M	29,1	33,6	40	40,1	40,3	38,7
	F	23,4	28,5	35,3	37,4	43,3	40,8
	T	26,3	31,1	37,7	38,8	41,8	39,7
Hauts-Bassins	M	51,2	54,7	57,9	59,8	62,5	65,4
	F	43,2	48,2	52,2	55,3	60,5	70,3
	T	47,2	51,5	55,1	57,6	61,5	67,8
Nord	M	54,4	60,6	69,2	70,5	74	68,6
	F	37,3	44,3	57,5	64,2	72,5	75,3
	T	46,2	52,4	63,3	67,3	73,2	71,9
Plateau Central	M	49,2	55,8	57,8	64,3	62,2	60,0
	F	40	48,2	48,2	59,6	61,1	62,9
	T	44,6	52	53	61,9	61,6	61,4
Sahel	M	24,3	25,5	30,4	31,7	32,6	21,5
	F	18	21	25,1	27,3	30,5	20,7
	T	21,2	23,2	27,8	29,5	31,6	21,1
Sud-Ouest	M	44,3	49,3	56,3	52,1	59,2	45,0
	F	33,6	41,7	48,9	47,5	58,5	48,6
	T	39,2	45,6	52,8	49,9	58,9	46,7
Burkina Faso	M	45,6	49,2	55,1	56,6	59,3	55,7
	F	37,8	42,5	49,1	53,7	59,7	59,7
	T	41,7	45,9	52,1	55,1	59,5	57,6

Source : Annuaire statistique 2012/2013 du MENA

3.2.2 Personnels enseignants

❖ Nombre d'enseignants et ratio élève/maitre

Au Burkina Faso, le nombre d'enseignant du primaire est passé de 38 983 en 2008/2009 à 58 294 en 2013-2014 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,4% par an. Le taux d'accroissement est plus de deux fois plus élevé chez les femmes comparativement aux hommes (5,5% chez les hommes contre 13,3% chez les femmes). Toutes les régions connaissent une augmentation du personnel enseignant. En 2013/2014, la région du centre abritait le plus grand nombre d'enseignant avec 14,0% de l'effectif total des enseignants tandis que dans les cascades on note le plus faible nombre d'enseignant avec 3,7% de l'effectif total.

Concernant le ratio élève/maitre, on constate une baisse de l'indicateur de 3,4 points traduisant une amélioration de l'encadrement. Toutes les régions, excepté le centre nord, connaissent une baisse du nombre d'élève par maitre en 2013/2014 comparativement à l'année scolaire 2008/2009. Pour l'année 2013/2014, la région du nord est celle où on note le ratio élève/maitre le plus élevé avec 61,3 élèves

par maître tandis que la région du sahel et du Sud-ouest sont celles où on a le plus faible ratio avec 40 élèves par maître.

Tableau 3-11: Ratio élèves/maître par région

Région	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Boucle du Mouhoun	55	54,1	54,9	55,6	53,2	52,2
Cascades	57,6	58,5	57	56,8	54	52,2
Centre	56,2	54,9	55,1	53,5	52,1	51,7
Centre-Est	57,4	56,5	58,7	58,6	56,9	54,7
Centre-Nord	54,3	55,1	54,7	55,6	53,7	54,5
Centre-Ouest	55,3	55,8	56,5	56,2	55	53,8
Centre-Sud	59,1	59,1	61,3	60,9	59,6	57,8
Est	46,2	44,1	44,3	42,9	42,2	41,7
Hauts-Bassins	63,6	63,5	63,5	64,8	63,3	61,3
Nord	57,1	56,1	55,1	54,8	52,2	50,4
Plateau Central	52,1	50,3	51,6	54,2	50	48,9
Sahel	41,2	42,3	40,1	38,6	36,5	40,0
Sud-Ouest	47,5	47,6	45,6	44,8	42	39,9
Burkina Faso	54,7	54,2	54,3	54,1	52,2	51,3

Source : Annuaire statistiques du MENA

Tableau 3-12: Nombre d'enseignants au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013-2014
Boucle du Mouhoun	M	2788	3065	3137	3 325	3 480	3 525
	F	938	1297	1396	1 388	1 646	1 853
	T	3726	4362	4533	4 713	5 126	5 378
Cascades	M	947	1014	1064	1 140	1 276	1 401
	F	375	422	557	592	688	752
	T	1322	1436	1621	1 732	1 964	2 153
Centre	M	2684	2913	2959	3 239	3 502	3 764
	F	2678	2974	3144	3 630	3 942	4 399
	T	5362	5887	6103	6 869	7 444	8 163
Centre-Est	M	1924	2013	2077	2 151	2 331	2 455
	F	999	1210	1344	1 446	1 759	2 168
	T	2923	3223	3421	3 597	4 090	4 623
Centre-Nord	M	2050	2139	2186	2 291	2 399	2 453

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013-2014
	F	972	1081	1212	1 246	1 415	1 616
	T	3022	3220	3398	3 537	3 814	4 069
Centre-Ouest	M	2595	2599	2710	2 836	3 010	3 274
	F	1307	1409	1749	1 817	2 039	2 299
	T	3902	4008	4459	4 653	5 049	5 573
Centre-Sud	M	1245	1269	1258	1 321	1 328	1 395
	F	558	625	718	844	1 004	1 127
	T	1803	1894	1976	2 165	2 332	2 522
Est	M	1858	1968	2057	2 252	2 458	2 505
	F	986	1224	1323	1 476	1 585	1 744
	T	2844	3192	3380	3 728	4 043	4 249
Hauts-Bassins	M	2839	2999	3219	3 369	3 626	4 022
	F	1225	1466	1631	1 791	2 095	2 400
	T	4064	4465	4850	5 160	5 721	6 422
Nord	M	2762	3064	3181	3 284	3 470	3 653
	F	1363	1523	1678	1 725	2 002	2 368
	T	4125	4587	4859	5 009	5 472	6 021
Plateau Central	M	1349	1418	1410	1 444	1 613	1 703
	F	786	992	1108	1 093	1 392	1 501
	T	2135	2410	2518	2 537	3 005	3 204
Sahel	M	1520	1641	1777	1 938	2 018	1 938
	F	406	484	583	593	736	1038
	T	1926	2125	2360	2 531	2 754	2 976
Sud-Ouest	M	1409	1487	1600	1 706	1 864	1 923
	F	420	574	661	655	827	1018
	T	1829	2061	2261	2 361	2 691	2 941
Burkina Faso	M	25970	27589	28635	30 296	32 375	34 011
	F	13013	15281	17104	18 296	21 130	24 283
	T	38983	42870	45739	48 592	53 505	58 294

Source : Annuaire statistique du MENA

3.2.3 Infrastructures

❖ Nombre de salles de classe

Au plan national, il y'a plus de salle de classes dans l'enseignement primaire public que privé sauf dans la région du centre où on dénombre plus de salles de classes dans l'enseignement privé.

La part du privé dans l'ensemble des salles de classe du primaire au niveau national est passé 17,6% en 2008/2009 à 19,4% en 2013/2014. Au plan national, le nombre de salles de classe a crû en

moyenne de 8,4% par an. La croissance est plus forte dans le privé (9,6%) qu'au public (7,0%). On note une croissance positive du nombre de salle de classes dans toutes les régions (croissance annuel compris entre 5,5% et 11,3%). En 2013/2014, sur les 50 444 salles de classe dénombrées au primaire, le centre comptait 12,8% des salles de classe, suivis des Hauts-bassins avec 10,5% du nombre total de salle de classe. C'est dans les cascades qu'on dénombrait le moins de salle de classe avec 3,8% du nombre total de salles de classe de l'année 2013/2014.

Tableau 3-13: Nombre de salles de classe au primaire par statut et par région

Région	Statut	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Boucle du Mouhoun	Public	3127	3458	3663	3907	4249	4413
	Privé	346	349	366	409	432	471
	Total	3473	3807	4029	4316	4681	4884
Cascades	Public	1061	1211	1334	1408	1594	1722
	Privé	49	119	129	145	160	172
	Total	1110	1330	1463	1553	1754	1894
Centre	Public	1914	1943	2064	2141	2240	2304
	Privé	2368	2621	2790	3410	3813	4175
	Total	4282	4564	4854	5551	6053	6479
Centre-Est	Public	2411	2632	2801	3003	3305	3610
	Privé	292	296	314	350	381	417
	Total	2703	2928	3115	3353	3686	4027
Centre-Nord	Public	2506	2747	2859	2993	3187	3255
	Privé	311	353	341	351	402	435
	Total	2817	3100	3200	3344	3589	3690
Centre-Ouest	Public	3133	3258	3580	3804	4109	4314
	Privé	359	333	346	361	407	425
	Total	3492	3591	3926	4165	4516	4739
Centre-Sud	Public	1551	1640	1715	1812	1980	2096
	Privé	109	120	152	160	160	187
	Total	1660	1760	1867	1972	2140	2283
Est	Public	2538	2856	3053	3276	3530	3629
	Privé	174	181	180	206	245	263
	Total	2712	3037	3233	3482	3775	3892
Nord	Public	2400	2561	2777	2847	3073	3212
	Privé	1020	1118	1183	1308	1471	1658
	Total	3420	3679	3960	4155	4544	4870
Hauts-Bassins	Public	3110	3414	3691	3886	4217	4421
	Privé	649	716	810	821	855	897
	Total	3759	4130	4501	4707	5072	5318
Plateau Central	Public	1842	2040	2112	2139	2461	2614
	Privé	313	338	322	326	382	366
	Total	2155	2378	2434	2465	2843	2980

Région	Statut	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Sahel	Public	1735	1928	2075	2233	2376	2540
	Privé	139	170	153	168	190	208
	Total	1874	2098	2228	2401	2566	2748
Sud-Ouest	Public	1612	1804	2033	2119	2389	2550
	Privé	60	63	69	78	101	90
	Total	1672	1867	2102	2197	2490	2640
Burkina Faso	Public	28946	31492	33757	35568	38710	40680
	Privé	6183	6777	7155	8093	8999	9764
	Total	35129	38269	40912	43661	47709	50444

Source : Annuaire statistique du MENA

❖ Ratio élèves/ classe

Au plan national, le ratio élève/classe est passé de 54,3 élèves par classe en 2008/2009 à 51,4 en 2013/2014 soit une baisse d'environ trois points. Dans toutes les régions, on note une baisse de l'indicateur excepté la région du centre-nord où on observe une hausse de l'indicateur de 0,8 point. Les ratios élèves/classe et élèves/maître traduisent donc les mêmes réalités tant au niveau national qu'au niveau régional (on dénombre sensiblement les mêmes nombres). Il y'a donc un enseignant pour une classe. Pour l'année 2013/2014, c'est dans la région du centre-nord qu'on dénombrait le ratio le plus élevé avec 61,6 élèves par classe. La région du sahel avec 39,7 élèves par classe enregistre le ratio le plus faible.

Tableau 3-14: Ratio élèves/classe par région

Région	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Boucle du Mouhoun	54,7	54,3	55	55	52,8	52,5
Cascades	62,4	57,8	56,9	56,7	53,8	52,2
Centre	56,6	55,3	55,1	53,3	51,9	51,7
Centre-Est	57	56	58	58,1	56,4	54,3
Centre-Nord	53,8	52,8	54	54,9	53	54,6
Centre-Ouest	54,1	55	55,7	55,7	54,1	54,0
Centre-Sud	59,5	59,4	60,7	60,5	59,4	58,0
Est	45,4	43,7	43,9	42,7	42	41,7
Hauts-Bassins	62,3	62,2	62,7	63,9	62,5	61,6
Nord	57,1	55,8	55,5	54,6	52,1	51,2
Plateau Central	49,3	48,4	50,8	53,5	49,1	48,9
Sahel	40,1	40,9	39,8	38,1	36,1	39,7

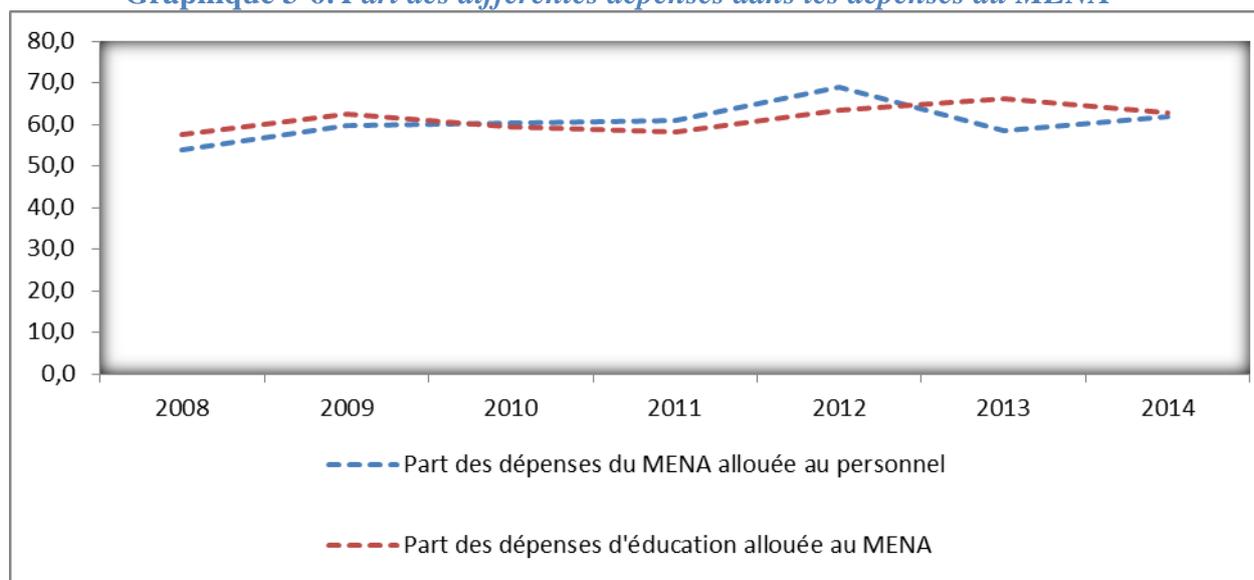
Région	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Sud-Ouest	47,4	47,6	45,6	44,9	41,2	40,0
Burkina Faso	54,3	53,5	53,9	53,7	51,7	51,4

Source : Annuaire statistiques du MENA

Budget de l'éducation

Entre 2008 et 2014, la part du budget alloué à l'éducation (MENA, MESS) est passée de 18,3% à 17,5% des dépenses budgétaires de l'Etat. Sur la même période, la part des dépenses du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) dans les dépenses consacrées à l'éducation est passée de 57,5% à 62,9%. Les dépenses du MENA ont augmentées en moyenne de 10,5% par an au cours de la période. Cette croissance des dépenses s'est traduite par une augmentation des dépenses de personnel à hauteur de 13,1% par an et des transferts courants de 25,4% par an. Les dépenses de fonctionnement ont connu une légère baisse de 1,5% par an. La part des dépenses du personnel dans les dépenses du MENA est passé de 54,0% en 2008 à 62,0% en 2014 avec un pic de 68,9% en 2012.

Graphique 3-6: Part des différentes dépenses dans les dépenses du MENA



Source des données : Annuaire statistiques du MENA

Tableau 3-15: Dépenses budgétaires de l'Etat et de l'éducation (en milliers)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses budgétaires de l'État	984 171 356	984 274 882	1 083 230 158	1 098 540 986	1 400 781 862	1 654 957 302
Éducation	179 764 713	166 791 544	205 850 974	217 967 472	219 075 947	262 787 060
MENA	103 311 689	104 440 193	122 197 981	126 531 369	138 902 118	173 639 524
Personnel	55 788 864	62 393 888	73 890 516	77 163 059	95 640 932	101 684 455
Fonctionnement	9 304 084	9 315 483	9 369 477	7 599 695	8 574 477	10 452 727
Investissement	30 721 860	24 733 941	30 931 637	33 786 862	22 082 635	33 564 732
Transfert courant	7 496 881	7 996 881	8 006 351	7 981 753	12 604 074	27 937 610

Source : Annuaire statistiques 2012/2013 du MENA

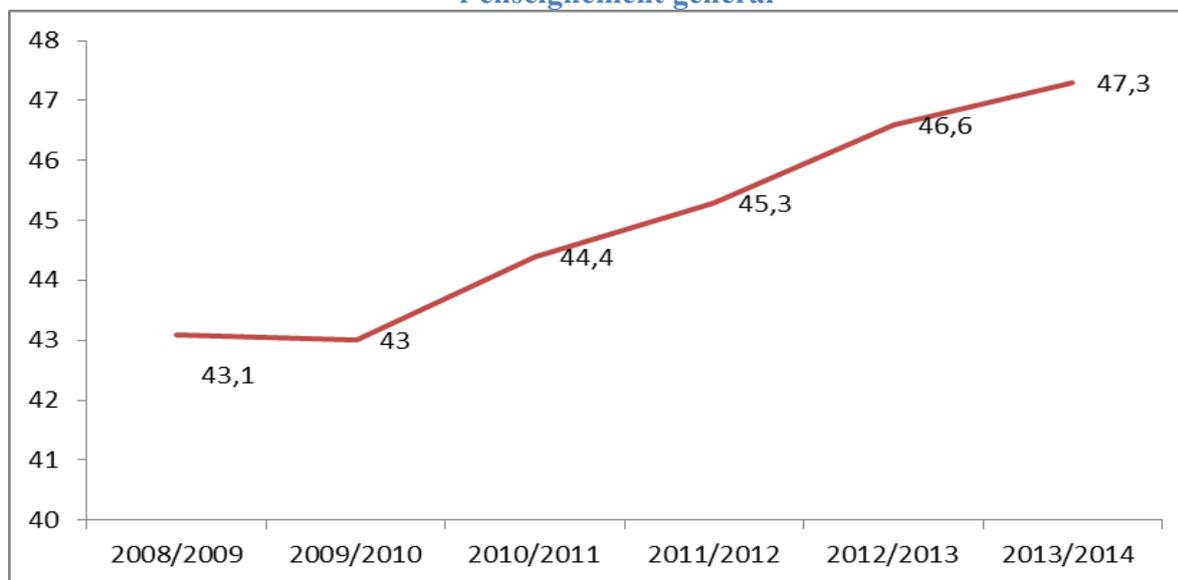
3.3 ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE ET SECONDAIRE

3.3.1 Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés

❖ Effectifs des élèves du post primaire de l'enseignement général

Entre 2008/2009 et 2013/2014, le poids des filles dans l'effectif total des élèves du post-primaire de l'enseignement général a connu une hausse passant de 43,1% en 2008/2009 à 47,3% en 2013/2014. Dans l'ensemble, on dénombrait 691 758 élèves au post-primaire dont 327 155 filles en 2014. Au cours de la période 2008/2009 à 2013/2014, le taux de croissance annuel des effectifs du post-primaire est de 13,4%. Le poids des effectifs du cours du soir par rapport à l'effectif total a connu une baisse au cours de la période passant de 8,0% en 2008/2009 à 4,3% en 2013/2014.

Graphique 3-7: Poids des filles dans l'effectif total des élèves du post primaire de l'enseignement général



Source des données : Annuaire statistique 2013/2014 du MESS

Tableau 3-16: Évolution des effectifs des élèves du post primaire du secondaire général par sexe selon la nature du cours suivi

Nature du cours suivi	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014
Cours du jour	M	193 507	224 125	253 954	282 838	304 966	348 967
	F	145 830	174 178	202 789	234 246	265 428	313 019
	T	339 337	398 303	456 743	517 084	570 394	661 986
Cours du soir	M	16 243	18 846	19 187	19 362	19 168	15 636
	F	13 245	15 240	15 601	16 495	17 251	14 136
	T	29 488	34 086	34 788	35 857	36 419	29 772
Ensemble	M	209 750	242 971	273 141	302 200	324 134	364 603

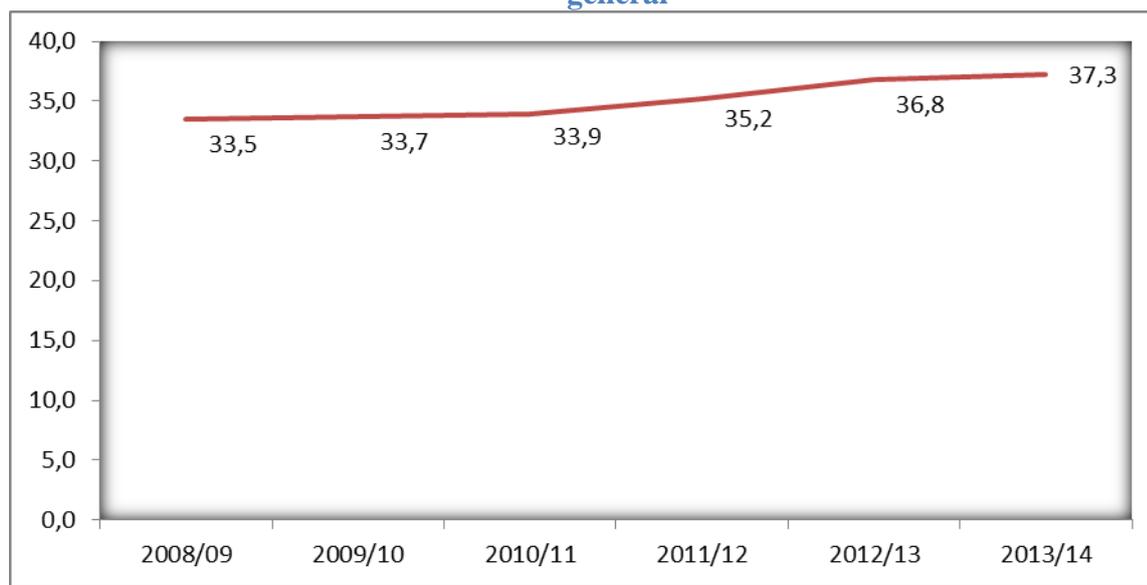
	F	159 075	189 418	218 390	250 741	282 679	327 155
	T	368 825	432 389	491 531	552 941	606 813	691 758

Source : Annuaire statistiques 2012/2013 du MESS

❖ Effectifs des élèves du secondaire de l'enseignement général par sexe selon la nature du cours suivi

Entre 2007/2008 et 2012/2013, le poids des filles du secondaire de l'enseignement générale (de la seconde à la terminale) dans l'effectif total a connu une hausse passant de 33,5% en 2008/2009 à 37,3% en 2013/2014. Dans l'ensemble, on dénombrait en 2013/2014 121 896 élèves au post-primaire dont 45 419 filles. Au cours de la période 2008/2009 à 2013/2014, le taux de croissance annuel des effectifs des élèves du secondaire de l'enseignement général est de 10,8%. Le poids des effectifs du cours du soir par rapport à l'effectif total est passé de 5,9% à 4,1% au cours de la période.

Graphique 3-8: Poids des filles dans l'effectif des élèves de l'enseignement secondaire général



Source des données : Annuaire statistiques 2012/2013 du MESS

Tableau 3-17: Évolution des effectifs des élèves de l'enseignement secondaire général par sexe selon la nature du cours suivi

Nature du cours suivi	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Cours du jour	M	45 666	49 612	54 048	59 007	75 150	73 444
	F	22 993	24 925	27 768	32 059	43 905	43 481
	T	68 659	74 537	81 816	91 066	119 055	116 925
Cours du soir	M	2 866	2 904	3 275	3 201	4 400	3 033

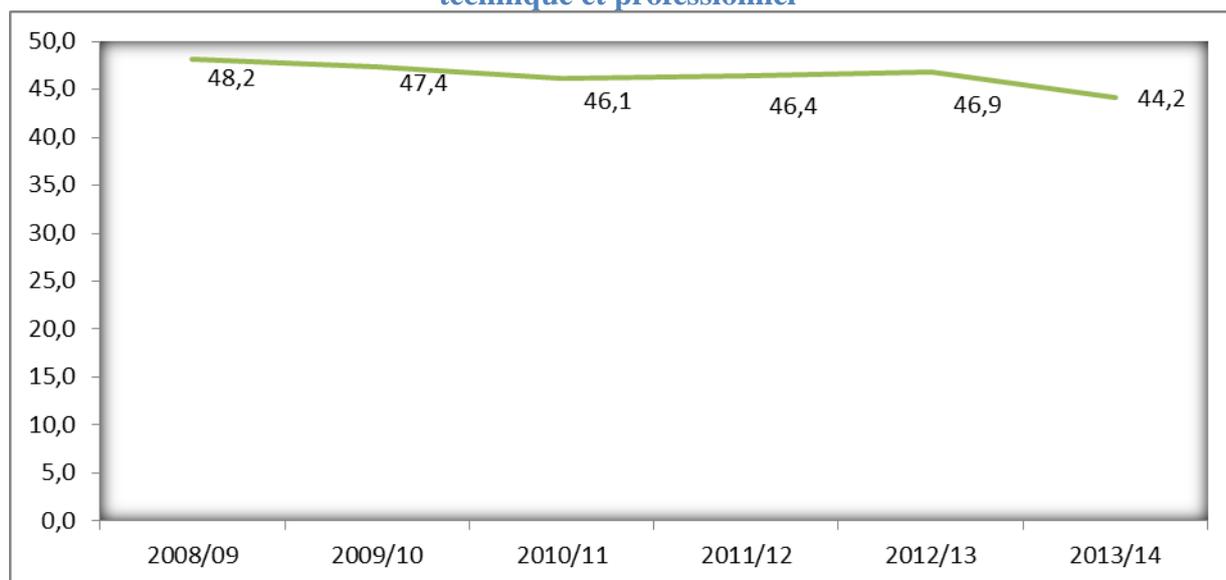
soir	F	1 431	1 755	1 669	1 748	2447	1938
	T	4 297	4 659	4 944	4 949	6847	4971
Ensemble	M	48 532	52 516	57 323	62 208	79 550	76 477
	F	24 424	26 680	29 437	33 807	46 352	45 419
	T	72 956	79 196	86 760	96 015	125 902	121 896

Source : Annuaire statistiques 2012/2013 du MESS

❖ Effectifs des élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel

Entre 2008/2009 et 2013/2014, le poids des filles des élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel dans l'effectif total a connu une baisse passant de 48,2% en 2008/2009 à 44,2% en 2013/2014. Dans l'ensemble, on dénombrait 28 232 élèves dans l'enseignement secondaire technique et professionnel en 2013/2014 dont 12 478 filles. Au cours de la période 2008/2009 à 2013/2014, le taux de croissance annuel des élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel est de 1,8%. Le poids des effectifs du cours du soir par rapport à l'effectif total est passé de 3,4% en 2008/2009 à 2,5% en 2013/2014.

Graphique 3-9: Poids des filles dans l'effectif des élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel



Source des données : Annuaire statistiques 2012/2013 du MESS

Tableau 3-18: Évolution des effectifs des élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel par sexe selon la nature du cours suivi

Nature du cours suivi	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Cours jour	M	13 007	13 183	13 607	14 423	15 554	15 537
	F	11 967	11 835	11 258	12 121	13 331	11 985
	T	24 974	25 018	24 865	26 544	28 885	27 522
Cours soir	M	383	386	339	257	240	217
	F	494	400	673	580	605	493

	T	877	786	1 012	837	845	710
Ensemble	M	13 390	13 569	13 946	14 680	15 794	15 754
	F	12 461	12 235	11 931	12 701	13 936	12 478
	T	25 851	25 804	25 877	27 381	29 730	28 232

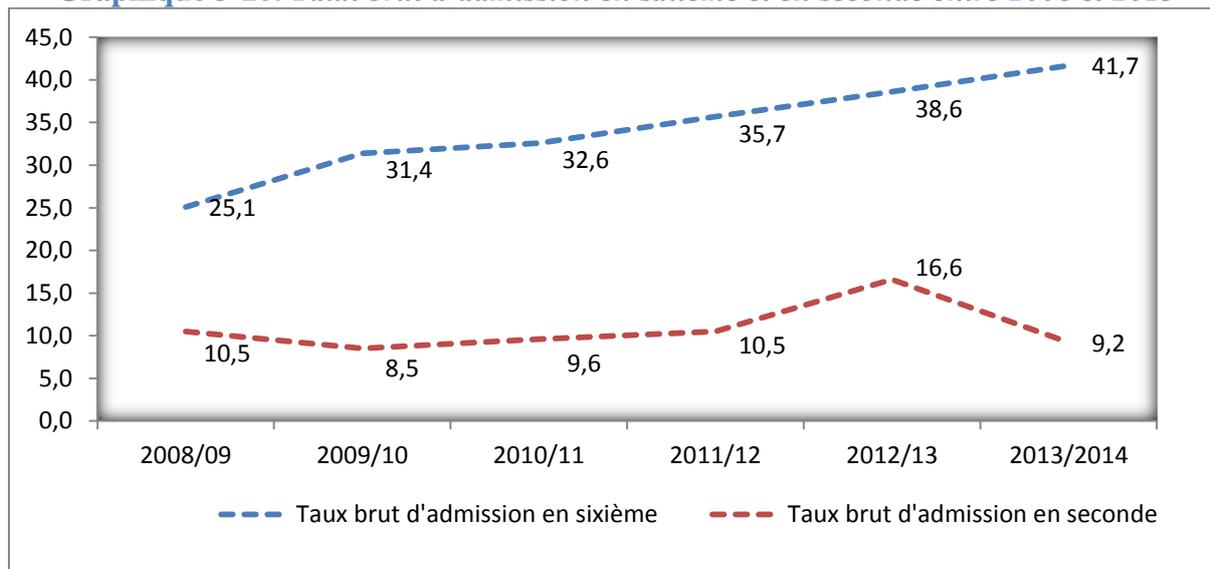
Source : Annuaire statistiques 2012/2013 du MESS

❖ **Taux brut d'admission au post-primaire et au secondaire**

Les taux brut d'admission en sixième a connu une hausse au cours de la période 2008/2009 à 2013/2014 passant de 25,1% à 41,7% et de 10,5% à 9,2%. Le taux brut d'admission en sixième des garçons est plus élevé que celui des filles sur la période considérée. Toutefois l'écart se réduit entre les deux groupes (écart de 8,7 points en 2008/2009 et 2,8 points en 2013/2014). En 2013/2014, le taux brut d'admission en sixième des garçons était de 43,1% et celui des filles de 40,3%.

Concernant le taux brut d'admission en seconde, on note que l'indicateur a connu une baisse au cours de la période 2008/2009 à 2013/2014 en passant de 10,5% à 9,2%. On constate que le taux brut d'admission en seconde des garçons est au-dessus de celui des filles. Cependant on constate que l'écart entre les deux groupes s'est réduit en passant de 5,5 points de pourcentage en 2008/2009 à 4,5 points de pourcentage en 2013/2014. En 2013/2014, le taux brut d'admission en seconde des garçons était de 11,4% et celui des filles de 6,9%. Comparativement à l'année 2012/2013, on note une baisse du taux brut d'admission en seconde en 2013/2014 de 7,4 points de pourcentage. Cette situation s'explique par le fait que 2012/2013 a connu une nouvelle formule à l'examen du BEPC. Le retour à l'ancienne formule en 2013/2014 a entraîné une baisse du taux de réussite au BEPC.

Graphique 3-10: Taux brut d'admission en sixième et en seconde entre 2008 et 2013



Source des données : Annuaire statistique 2012/2013 du MESS

Tableau 3-19: Taux brut d'admission en sixième et en seconde

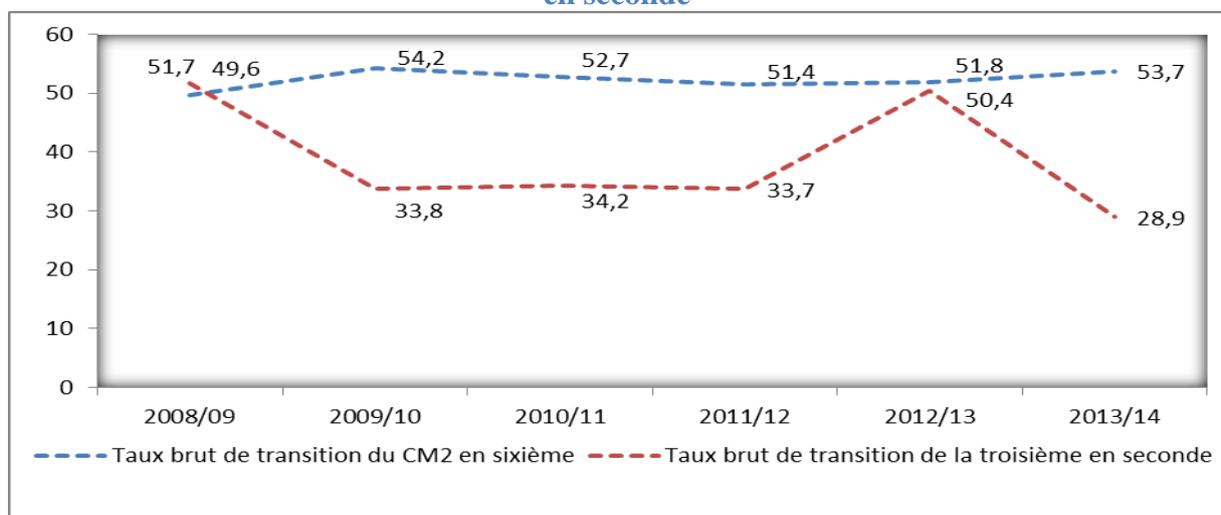
Niveau	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014
Sixième	F	20,8	27,6	29,5	32,5	36,5	40,3
	G	29,5	35,2	35,6	38,9	40,7	43,1
	F+G	25,1	31,4	32,6	35,7	38,6	41,7
Seconde	F	7,8	6	6,9	8	13,2	6,9
	G	13,3	11,2	12,3	13	20	11,4
	F+G	10,5	8,5	9,6	10,5	16,6	9,2

Source : Annuaire statistique 2012/2013 du MESS

❖ **Taux de transition du primaire au post-primaire et du post-primaire au secondaire**

Le taux de transition du primaire au post-primaire des garçons est plus élevé que celui des filles entre 2008/2009 et 2013/2014. En 2013/2014, on notait un taux de transition de 56,8% du primaire au post-primaire pour les garçons contre 50,6% pour les filles. Dans l'ensemble, au cours de la période 2008/2009 à 2013/2014, on note une hausse de ce taux de près de quatre points passant de 49,6% à 53,7%. Le taux de transition du post-primaire au secondaire a connu une baisse passant de 51,7% en 2008/2009 à 28,9% en 2013/2014. Il est plus élevé chez les garçons que chez les filles au cours de la période. En 2013/2014, le taux de transition du post-primaire au secondaire était de 33,7% pour les garçons contre 23,5% pour les filles. Comparativement à l'année 2012/2013, on note une baisse du taux brut de transition de la troisième en seconde en 2013/2014 de 21,5 points de pourcentage. Cette situation s'explique par le fait que 2012/2013 a connu une nouvelle méthode d'évaluation à l'examen du BEPC. Le retour à l'ancienne formule en 2013/2014 a entraîné une baisse du taux de réussite au BEPC.

Graphique 3-11: Evolution du taux brut de transition du CM2 en sixième et de troisième en seconde



Source des données : Annuaire statistique 2012/2013 du MESS

Tableau 3-20: Taux brut de transition du CM2 en sixième

Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Masculin	52,4	56,8	54,9	53,8	54,1	56,8
Féminin	46,1	51,2	50,3	48,8	49,4	50,6
Total	49,6	54,2	52,7	51,4	51,8	53,7

Source : Annuaire statistique du MESS

Tableau 3-21: Taux brut de transition de la troisième en seconde

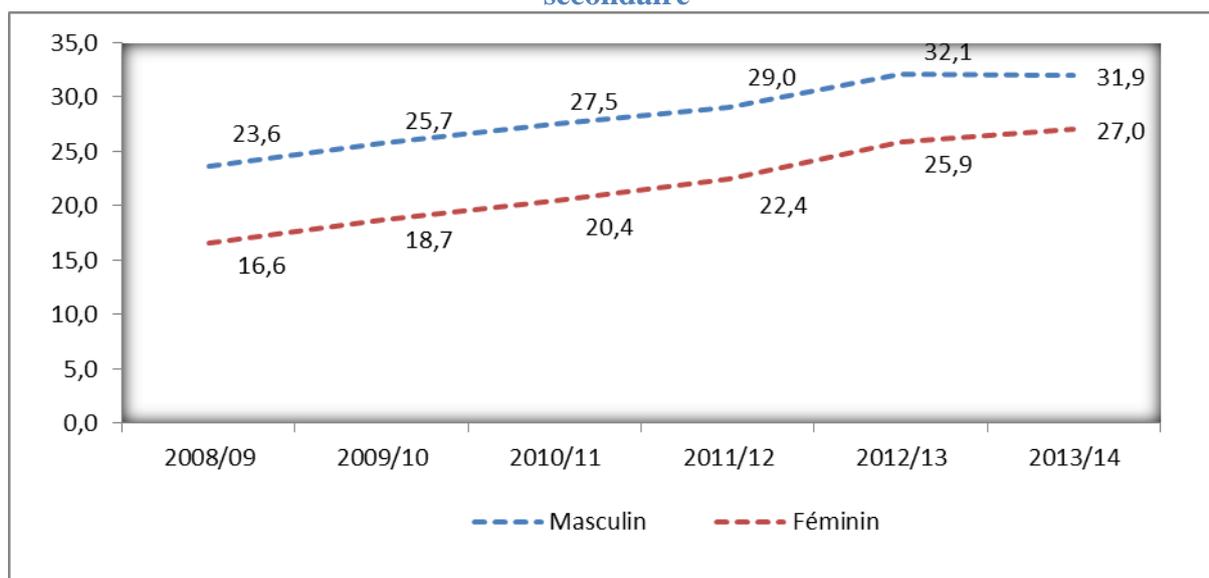
Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Masculin	57	39	39,2	37,6	55,1	33,7
Féminin	44,7	27,3	28,2	28,9	44,7	23,5
Total	51,7	33,8	34,2	33,7	50,4	28,9

Source : Annuaire statistique du MESS

❖ Taux brut de scolarisation de l'ensemble post-primaire et secondaire

Dans l'ensemble post-primaire et secondaire (de la classe de sixième à la classe de terminale), le taux brut de scolarisation a connu une hausse en passant de 20,1% en 2008/2009 à 29,5% en 2013/2014. Le taux brut de scolarisation des garçons est plus élevé que celui des filles au cours de la période. Sur cette période, l'indicateur a connu une hausse de 10,4 points chez les filles et 8,3 points chez les garçons. En 2013/2014, le taux brut de scolarisation de l'ensemble post-primaire et secondaire était de 31,9% chez les hommes contre 27,0% chez les femmes.

Graphique 3-12: Evolution du taux brut de scolarisation de l'ensemble post-primaire et secondaire



Source des données : Annuaire statistiques du MESS

Tableau 3-22: Taux brut de scolarisation de l'ensemble post-primaire et secondaire

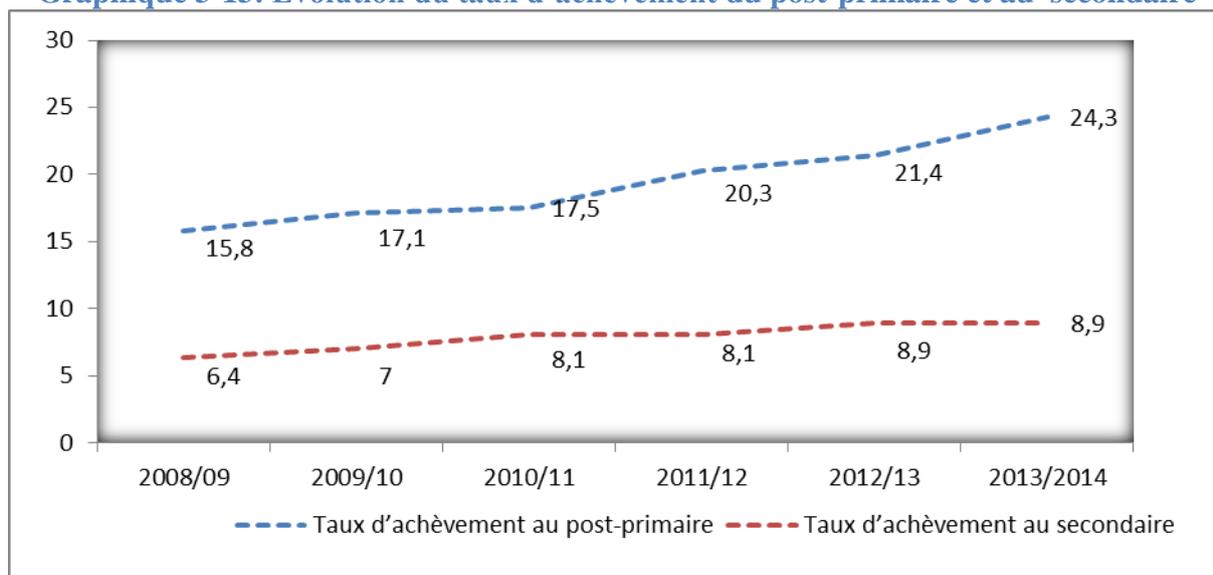
Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Masculin	23,6	25,7	27,5	29	32,1	31,9
Féminin	16,6	18,7	20,4	22,4	25,9	27,0
Total	20,1	22,2	23,9	25,7	28,9	29,5

Source : Annuaire statistiques 2012/2013 du MESS

❖ Taux d'achèvement au post-primaire et au secondaire

Au post-primaire et au secondaire, le taux d'achèvement a connu une hausse sur la période 2008/2009 à 2013/2014 en passant respectivement de 15,8% à 24,3% pour le post-primaire et de 6,4% à 8,9% pour le secondaire. Sur cette même période, le taux d'achèvement des garçons au post-primaire et au secondaire est resté supérieur à celui des filles. En 2013/2014, le taux d'achèvement des garçons au post-primaire était de 26,4% contre 22,3% chez les filles. Concernant le taux d'achèvement du secondaire, l'indicateur était de 11,0% chez les garçons contre 6,8% chez les filles.

Graphique 3-13: Evolution du taux d'achèvement du post-primaire et au secondaire



Source des données : Annuaire statistique 2012/2013 du MESS

Tableau 3-23: Taux d'achèvement au post-primaire

Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014
F	13,3	14,7	14,3	17,7	19,4	22,3
G	18,4	19,6	21,2	23	23,3	26,4
F+G	15,8	17,1	17,5	20,3	21,4	24,3

Source : Annuaire statistique 2012/2013 du MESS

Tableau 3-24: Taux d'achèvement au secondaire

Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014
F	4,7	5,4	6	5,9	6,6	6,8
G	8,2	8,6	10,2	10,5	11,4	11,0
F+G	6,4	7	8,1	8,1	8,9	8,9

Source : Annuaire statistique 2012/2013 du MESS

3.3.2 Personnel d'encadrement

❖ Nombre d'enseignants

Dans l'ensemble, sur cinq enseignants de l'enseignement général et technique professionnel, quatre sont des hommes. En 2013/2014, il y avait 13 910 enseignants dont 2 657 femmes. La part du privé

dans le total du personnel enseignant en 2013/2014 était de 21,6%, soit 3009 enseignants. Sur la période 2008/2009 à 2013/2014, le nombre d'enseignant a crû en moyenne de 13,9% par an.

Tableau 3-25: Nombre d'enseignement par statut selon le cycle (général et technique professionnel)

Statut	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014
Public	M	4756	5424	6358	7019	7904	8705
	F	1135	1322	1601	1805	2001	2196
	T	5891	6806	7959	8824	9905	10901
Privé	M	1153	1272	1376	1517	2124	2548
	F	227	231	245	278	395	461
	T	1380	1503	1621	1795	2519	3009
Ensemble	M	5909	6756	7734	8536	10028	11253
	F	1362	1553	1846	2083	2396	2657
	T	7271	8309	9580	10 619	12424	13910

Source : Annales statistiques du MESS

3.3.3 Infrastructures

❖ Ratio élèves/classe

Au plan national, le ratio élève/classe au post-primaire a connu une hausse de un point en passant de 65 élèves/classe en 2008/2009 à 66 élèves/classe en 2013/2014 tandis que celui du secondaire a enregistré une baisse de trois points en passant de 45 élèves/classe à 42 élèves/classe sur la même période. Quel que soit le cycle d'enseignement, le nombre d'élèves par classe est plus élevé au public qu'au privé. En effet, on dénombrait en moyenne pour l'année 2013/2014, 79 élèves par classe au public contre 52 élèves par classe au privé dans le post-primaire. Ces chiffres étaient de 48 élèves par classe au public contre 37 élèves par classe au privé pour le secondaire.

Tableau 3-26: Ratio élève/classe par statut selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement général	Statut	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014
Post primaire	Public	78	81	80	80	78	79
	Privé	52	54	56	55	55	52
	Total	65	67	68	68	67	66
Secondaire	Public	54	55	51	50	53	48
	Privé	38	38	39	38	43	37
	Total	45	45	44	44	48	42

Source : Annales statistiques du MESS

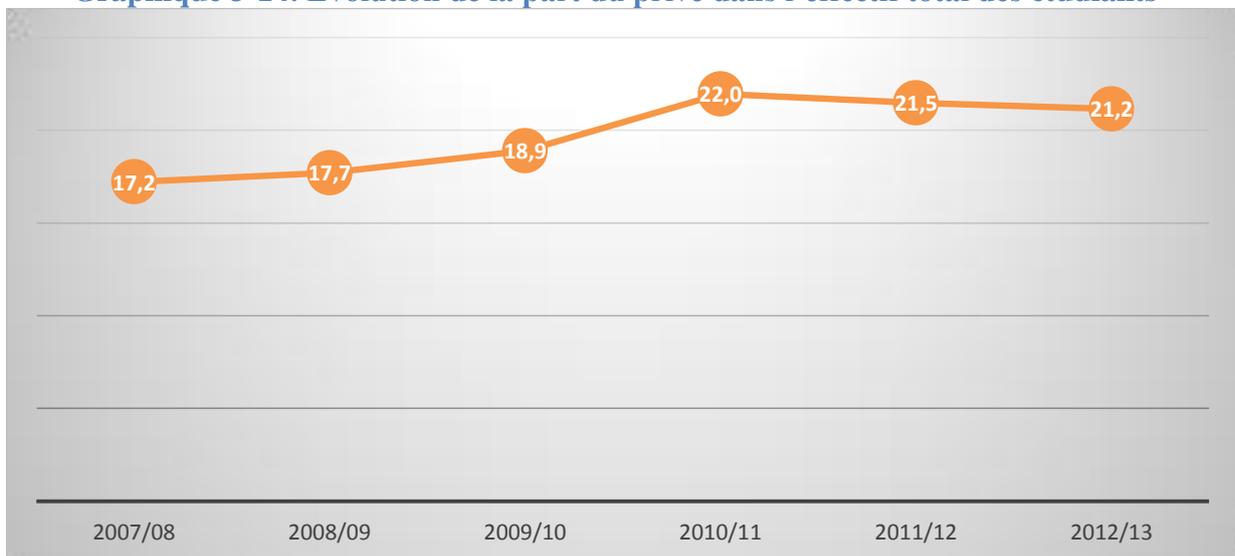
3.4 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

3.4.1 Effectifs des étudiants et principaux indicateurs associés

❖ Nombre d'étudiants

Au cours de la période 2007/2008 à 2013/2014, le pourcentage des étudiantes est resté stable autour de 32%. Donc, sur trois étudiants, deux sont des hommes. En 2012/2013, on dénombrait 74 276 étudiants dont 24 074 femmes. En considérant le statut des établissements, on constate que la part du privé dans l'effectif total des étudiants a connu une hausse en passant de 17,2% en 2007/2008 à 21,2% en 2012/2013. Au plan national, le nombre d'étudiant a cru en moyenne de 12,2% sur la période. La croissance des effectifs est plus forte au privé où on observe une croissance annuelle de 16,9% contre 11,1% au public.

Graphique 3-14: Evolution de la part du privé dans l'effectif total des étudiants



Source des données : Annuaire statistique 2012/2013 du MESS

Tableau 3-27: Evolution du nombre d'étudiants par sexe selon le statut de l'établissement

Statut	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Public	M	24 264	28 023	29 775	33 660	38173	41 301
	F	10 322	11 274	11 723	13 944	15926	17 265
	T	34586	39297	41498	47604	54099	58 566
Privé	M	3 874	4 443	5 093	7 452	8289	8 901
	F	3 319	4 015	4 575	5 942	6506	6 809
	T	7193	8458	9668	13394	14795	15 710
Ensemble	M	28 138	32 466	34 868	41 112	46462	50 202
	F	13 641	15 289	16 298	19 886	22432	24 074
	T	41779	47755	51166	60998	68894	74 276

Source : Annuaire statistiques du MESS

❖ Nombre d'étudiants des principales universités

Parmi les quatre universités, l'université de Ouaga 1 est celle qui abrite le plus d'étudiants. Au cours de la période 2007/2008 à 2012/2013, plus de 50% des étudiants étaient inscrits dans cette université (53,6%). L'université polytechnique de Bobo est celle qui abritait le moins d'étudiants au cours de la période (7,9%). En 2012/2013, les quatre principales universités abritaient 56 628 étudiants, soit 76,2% du total des étudiants.

Tableau 3-28: Evolution du nombre d'étudiants des principales universités

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/2013
Université Ouaga 1					
IBAM	699	609	726	1 345	410
UFR/LAC	5134	5802	6 497	6 955	7691
UFR/SDS	2538	1951	2 323	2 799	3105
UFR/SEA	1833	1548	2 242	3 321	2452
UFR/SH	7014	7606	9 629	9 944	12090
UFR/SVT	3397	2928	3 586	3 755	4615
Université Ouaga 2					
UFR/SEG	5172	5023	5 009	5 100	4883
UFR/SJP	6046	6161	5 748	6 831	7311
Université Polytechnique de Bobo					
ESI	194	192	206	242	250
ISNV	370	580	752	1 032	-
INSSA	110	140	140	288	227
IUT/UK	656	693	753	847	1164
IDR	248	198	253	291	258
ISEA	186	325	368	498	-
UFR/SJPEG*	-	-	-	-	773
UFR/ST*	-	-	-	-	1815
Université de Koudougou					
ENS	1418	2177	2 119	2 478	2603
UIT	154	183	250	324	339
UFR/LSH	1315	2001	2 841	3 118	3096
UFR/SEG	2023	2426	2 897	3 390	3546

*En 2012/2013, l'ISEA et ISNV ont fusionné pour donner l'UFR/ST et l'UFR/SJPEG fut créé en 2012/2013

Source : Annuaire statistiques du MESS

❖ Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

Entre 2007/2008 et 2012/2013, le nombre d'étudiant pour 100 000 habitants a connu une hausse en passant de 293 étudiants pour 100 000 habitants à 443 étudiants pour 100 000 habitants. L'analyse selon le sexe montre que sur la période considérée, le nombre d'étudiants pour 100000 habitants est passé de 409 à 620 et celui des étudiantes de 185 à 277. En moyenne, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a cru de 8,6% par an dont 8,7% chez les hommes et 8,4% chez les femmes.

Tableau 3-29: Evolution du nombre d'étudiants pour 100 000 étudiants selon le sexe

Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Masculin	409	457	475	542	593	620
Féminin	185	201	207	244	267	277
Total	293	324	336	388	424	443

Source : Annuaire statistiques du MESS

3.4.2 Personnel d'encadrement

❖ Nombre d'enseignants par sexe et par grade

Les professeurs, les maitres de conférences, les maitres-assistants et les assistants du supérieur sont majoritairement des hommes (plus de 85%). Tous les grades ont vu leurs effectifs croître en 2012/2013 comparativement à l'année scolaire 2007/2008. La croissance est plus rapide au niveau des professeurs où on note une croissance annuelle de 31%. En 2012/2013, on dénombrait dans les quatre corps 1213 enseignants dont 20,4% de professeurs, 18,8% de maître de conférences, 30,0% de maitres assistants et 30,8% d'assistants.

Tableau 3-30: Evolution du nombre d'enseignants par sexe et par grade

Grade	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Professeur	T	64	109	93	180	187	247
	M	63	103	85	164	173	224
	F	1	6	8	16	14	23
Maître de conférences	T	157	195	212	185	200	228
	M	147	176	191	170	179	205
	F	10	19	21	15	21	23
Maître assistant	T	313	334	354	438	406	364
	M	284	313	325	400	367	327
	F	29	21	29	38	39	37
Assistant	T	272	254	257	316	335	374
	M	248	223	232	277	294	329
	F	24	31	25	39	41	45

Source : Annuaire statistique du MESS

3.4.3 Infrastructures

❖ Nombre d'établissements

Sur la période 2008-2013, il y'avait plus d'établissements privés que d'établissements publics au supérieur. Le nombre d'établissements publics est passé de 19 en 2007/2008 à 28 en 2012/2013 et celui du privé de 31 à 59 établissements. En moyenne, le nombre d'établissement a crû de 11,7% par an au cours de la période.

Tableau 3-31: Evolution du nombre d'établissements selon le statut

Statut	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Public	19	19	21	23	25	28
Privé	31	35	40	56	57	59
Total	50	54	61	79	82	87

Source : Annuaire statistiques du MESS

3.5 TAUX D'ALPHABÉTISATION

❖ Taux d'alphabétisation en 2014 selon le groupe d'âge

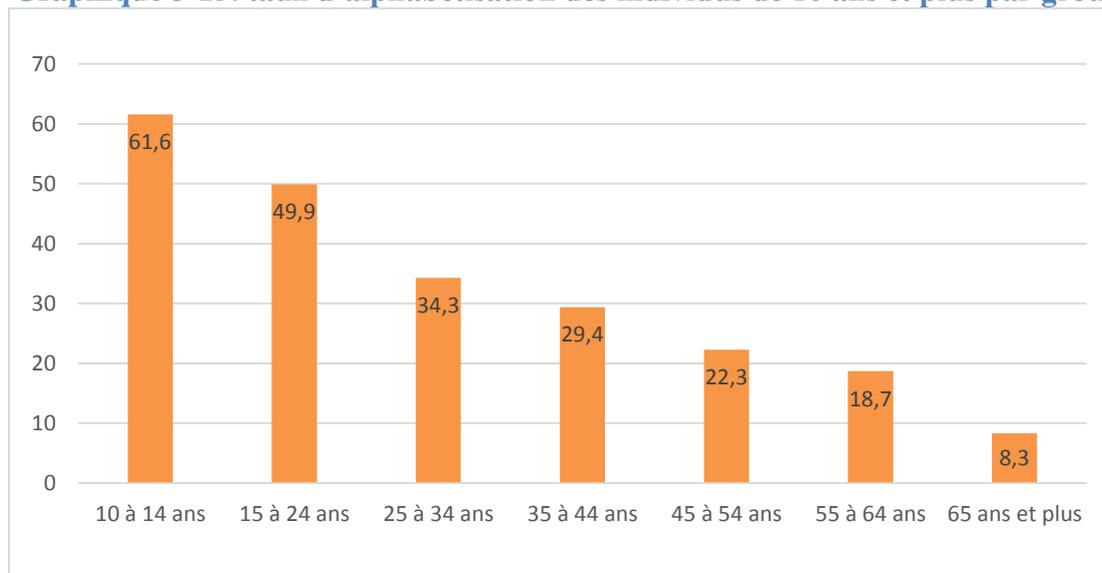
En 2014, on constate que le taux d'alphabétisation des individus de 10 ans et plus décroît avec l'âge. Les taux les plus élevés se rencontrent chez les individus de jeune âge et les taux les plus faibles au niveau des individus d'âge élevé.

Tableau 3-32: Taux d'alphabétisation des individus de 10 ans et plus par groupe d'âge en 2014

Age	Taux d'alphabétisation par groupe d'âge
10 à 14 ans	61,6
15 à 24 ans	49,9
25 à 34 ans	34,3
35 à 44 ans	29,4
45 à 54 ans	22,3
55 à 64 ans	18,7
65 ans et plus	8,3

Source : EMC 2014

Graphique 3-15: taux d'alphabétisation des individus de 10 ans et plus par groupe d'âge

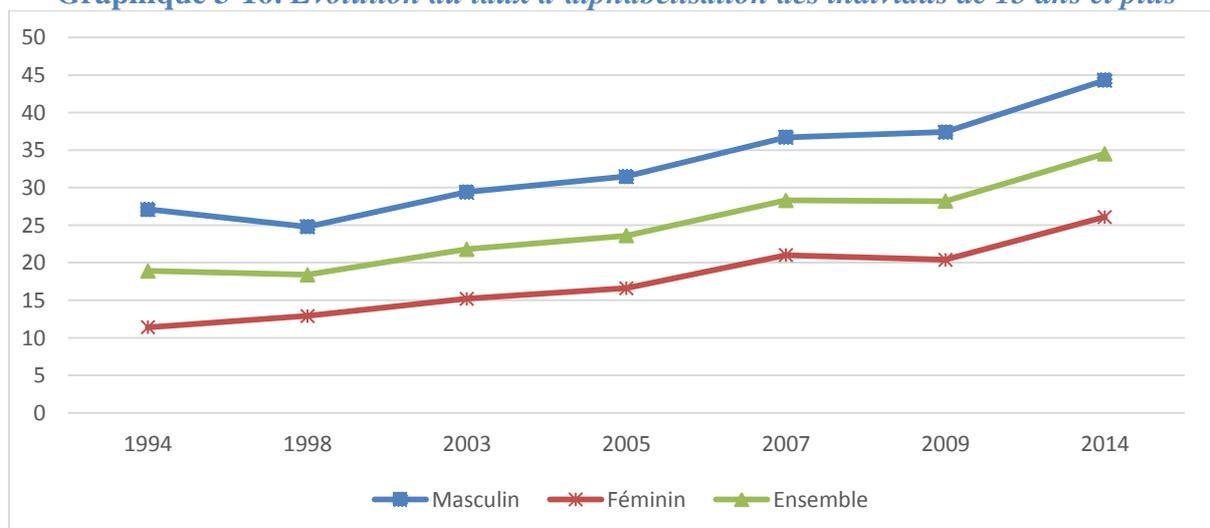


Source des données : EMC 2014

❖ Évolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus de 1994 à 2014

Le taux d'alphabétisation a connu une hausse de 16,1 points en 20 ans en passant de 18,4% en 1994 à 34,5%, soit une croissance annuelle moyenne de 10,6% par an. Au cours de la période, le taux chez les hommes est plus élevé que celui des femmes. Toutefois, celui des femmes a connu une forte croissance comparativement aux hommes (croissance annuelle moyenne de 14,8% contre 8,5% pour les hommes).

Graphique 3-16: Evolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus



Source des données : EMC 2014

Tableau 3-33: Évolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus par sexe de 1994 à 2014

	1994	1998	2003	2005	2007	2009	2014
Masculin	27,1	24,8	29,4	31,5	36,7	37,4	44,3
Féminin	11,4	12,9	15,2	16,6	21	20,4	26,1
Ensemble	18,9	18,4	21,8	23,6	28,3	28,2	34,5

Source : EP 94,98 ; EBCVM 2003 ; QUIBB 2005, 2007 ; EICVM 2009, EMC 2014

Malgré les dispositions législatives pour une éducation pour tous et sans discrimination de sexe, force est de constater que quel que soit le niveau d'enseignement considéré ou le statut de l'établissement, les garçons sont plus nombreux que les filles. Le même constat s'observe au niveau du personnel enseignant. Toutefois, la croissance des effectifs est plus rapide chez les filles. Le système éducatif Burkinabé se caractérise également par de faibles taux de transition et d'achèvement au post primaire et au secondaire. Le taux d'achèvement au post-primaire a connu une amélioration entre 2008 et 2013 mais reste toujours faible. Quant au secondaire, il est inférieur à 10% au cours de la période. En 2014, près de 65 personnes sur 100 des individus de 15 ans et plus n'étaient pas alphabétisées.

CHAPITRE 4 : ACTIVITES ECONOMIQUES ET AVOIRS DES MENAGES

Ce chapitre présente une vue d'ensemble des activités économiques exercées par les ménages burkinabè, ainsi que les biens durables dont ils disposent. Ces activités sont traditionnellement regroupées en trois secteurs d'activités que sont : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. L'évaluation du poids de ces secteurs d'activité dans l'économie permet de caractériser le niveau d'avancement de l'économie nationale. En outre, une évaluation de la possession des biens durables constitue également un instrument d'appréciation des conditions de vie des ménages.

DEFINITION DES CONCEPTS

Avoirs du ménage : constituent une partie de leur patrimoine et concernent ici la possession d'un logement, de terres, d'un moyen de locomotion, de bétail, et autres équipements.

Les secteurs d'activités

Primaire : Agriculture, élevage, chasse, pêche, sylviculture.

Secondaire : Industrie manufacturière, industrie extractive, électricité, eau, gaz, bâtiment et travaux publics.

Tertiaire : commerce, transport, communication, banque, assurance, autres services et administration.

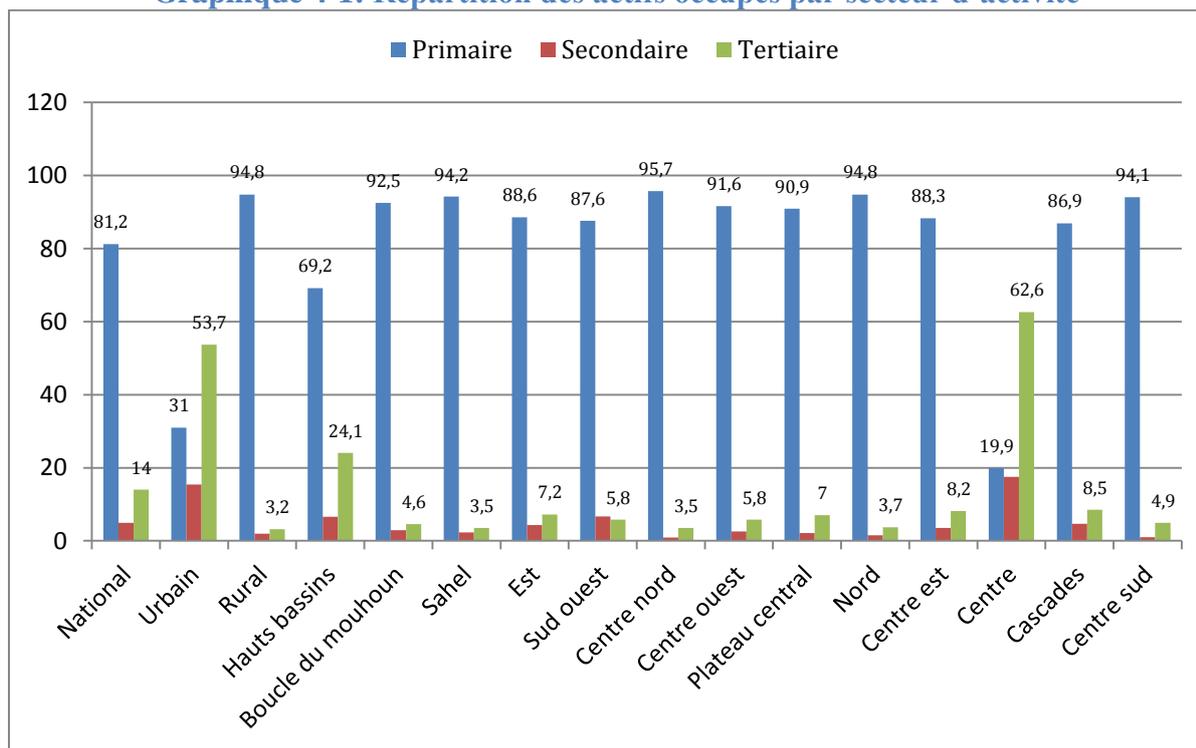
4.1 SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION ACTIVE

Selon les résultats de l'EICVM 2009-2010, les activités économiques de la population active burkinabè sont inégalement réparties entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Au niveau global, la grande majorité de la population active (81%) exerce dans le secteur primaire contre une minorité (14%) qui se retrouve au niveau du secteur tertiaire. Quant au secteur secondaire, il reste très peu représenté avec 5% de la population active qui y travaille.

Suivant les régions administratives, la tendance s'est inversée dans le Centre où le secteur tertiaire occupe plus de la moitié (62,6%) de la population active, suivi du secteur primaire qui absorbe 20% de cette même population. Le secteur tertiaire occupe également une place importante dans la région des Hauts Bassins (24,1%), tandis que dans la région du Nord, c'est plutôt le secteur primaire qui emploie la quasi-totalité de la population active (95,7%).

L'analyse par milieu de résidence montre que le secteur primaire absorbe pratiquement la totalité (95%) de la population active en milieu rural, tandis qu'en milieu urbain, ce sont plutôt les secteurs tertiaire (53,7%) et primaire (31%) qui prédominent. D'une manière générale, le secteur secondaire occupe la dernière place au niveau des secteurs d'activités du pays (graphique 4.1).

Graphique 4-1: Répartition des actifs occupés par secteur d'activité



Source : INSD, EICVM 2009-2010

4.2 AVOIRS DES MÉNAGES

Les avoirs des ménages renvoient aux biens qu'ils possèdent. Ces biens (logement, terre, voiture, mobylette, radio, etc.) constituent un indicateur de bien-être pour ces derniers.

4.2.1 Possession de logements

Sur l'ensemble du territoire national, environ trois ménages sur quatre (72%) habitent dans des zones non loties, dont la quasi-totalité (90,5%) réside en milieu rural. Pour ce qui est du statut d'occupation du logement, sept ménages sur dix (67,5%) sont propriétaires de leur logement sans pour autant posséder un titre. La quasi-totalité (84,6%) des ménages qui résident en milieu rural sont propriétaires de leur logement, tandis qu'un nombre non négligeable des ménages urbains (29,7%) sont locataires.

Selon la région, le Centre regorge la plus grande proportion de ménages locataires (25%), suivi des Hauts Bassins (20%) et des Cascades (12,8%). Par contre dans le Centre-Nord, 96,2% des ménages sont plutôt propriétaires de leur logement, suivi de près par le Centre-Sud (93,7%) et l'Est (93,1%).

Tableau 4-1: Répartition des ménages par statut d'occupation du logement

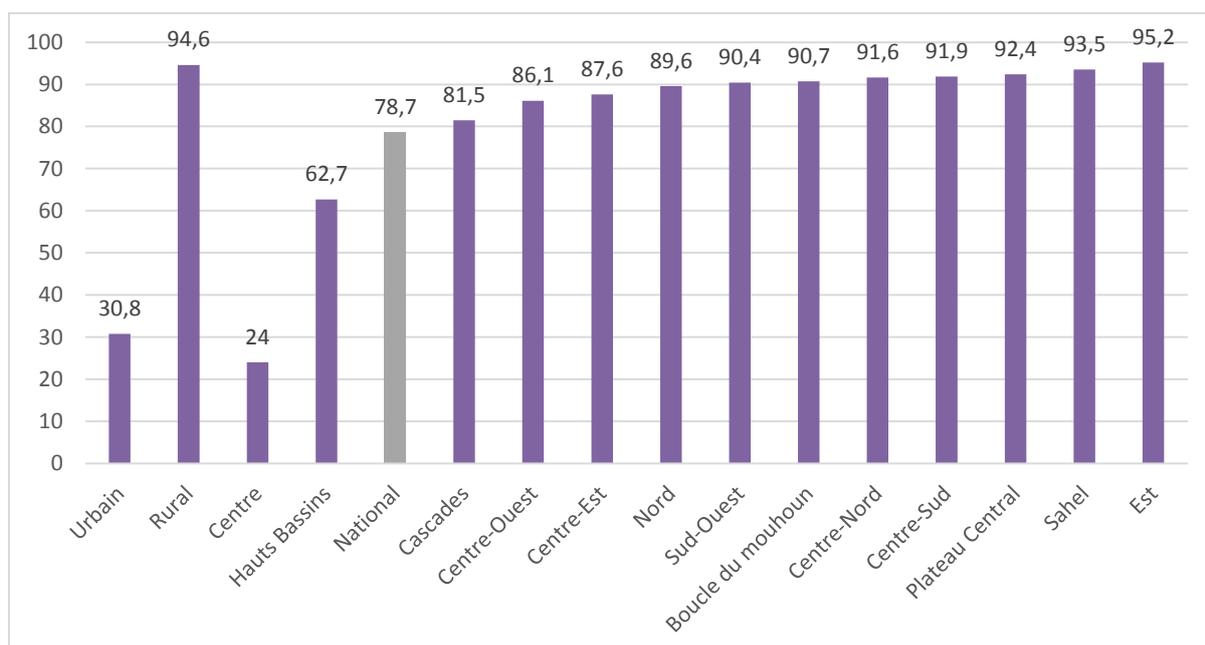
	Propriétaire avec titre	Propriétaire sans titre	Locataire	Logé par	Logé gratuitement	Nomade ou logement	Autre
National	14,7	67,5	8,9	0,4	7,1	1,2	0,2
Milieu de résidence							
Urbain	31,9	22,6	29,7	0,3	15,2	0,1	0,1
Rural	8,1	84,6	1	0,5	4	1,6	0,2
Région administrative							
Haut-Bassins	13,2	54,2	20	0,7	11,5	0,1	0,3
Boucle du Mouhoun	13,3	78,2	3,1	0,3	3,5	1,3	0,3
Sahel	3,2	86,6	2,1	0	4,6	3,3	0,2
Est	11,6	81,5	3,3	0,6	2,6	0,4	0
Sud-ouest	5,3	81,9	5,5	0,7	5,7	0,9	0
Centre-Nord	7,6	88,6	1,4	0,1	1,5	0,4	0,3
Centre-Ouest	10,1	74,2	4,5	0,3	8,2	2,4	0,4
Plateau Central	16,3	72,6	3,7	0,5	4,1	2,6	0,1
Nord	8,1	80,9	3,8	0,4	2,5	4,2	0,2
Centre-Est	12,9	76,6	2	0,4	6,7	1,1	0,2
Centre	35,1	22,7	25,1	0,1	16,8	0,1	0,1
Cascades	15,1	66,1	12,8	1,8	4,3	0	0
Centre-Sud	11,7	82	2,7	1,1	2	0,3	0,2

Source : INSD, EICVM 2009-2010

4.2.2 Possession de terres agricoles

Dans l'ensemble, la majorité des ménages burkinabè (78,7%) possèdent des terres à usage agricole. Cette proportion est relativement faible dans les régions du Centre (24%) et des Hauts-Bassins (62,7%) qui abritent les deux grands centres urbains du pays. A l'opposé de ces deux régions, l'Est et le Sahel s'illustrent avec les plus fortes proportions de ménages possédant une terre à usage agricole.

Graphique 4-2: Proportion des ménages possédant une terre agricole



Source : INSD, EDS 2010

4.2.3 Possession d'un moyen de locomotion

La bicyclette demeure le principal moyen de locomotion des ménages burkinabè. Au niveau national, 17 ménages sur 20 (84,3%) possèdent au moins une bicyclette fonctionnelle ; viennent ensuite la mobylette (34,5%) et la voiture dont le taux de possession est très faible (2%).

On observe de légères inégalités entre les régions dans la possession des bicyclettes, et de fortes inégalités entre elles dans les possessions de mobylettes et de voitures : Les régions du Centre Sud et du Centre s'illustrent avec les forts taux de possession de mobylettes (79% et 56,5% respectivement), pendant que le Sud-ouest occupe la dernière place (13,4%). La voiture reste un bien de luxe pour les ménages burkinabè.

Tableau 4-2: Proportion de ménages possédant un moyen de locomotion

	Bicyclette	Motocyclette	Voiture
National	84,3	34,5	1,9
Milieu de résidence			
Urbain	73,5	54,5	6,7
Rural	87,8	24,8	0,3
Région administrative			
Haut-Bassins	77,2	45,1	1,9
Boucle du Mouhoun	91,3	32,8	0,8
Sahel	60,7	18,6	0,6
Est	87,8	26,9	0,8
Sud-ouest	86,3	13,4	0,1
Centre-Nord	89,8	30,9	0,4
Centre-Ouest	92,7	31,9	0,5
Plateau Central	90,1	39,5	0,1
Nord	87,8	36,9	0,6
Centre-Est	88,0	22,0	0,7
Centre	79,0	56,5	9,6
Cascades	87,3	51,4	0,8
Centre-Sud	90,1	79,0	0,6

Source : INSD, EDS 2010

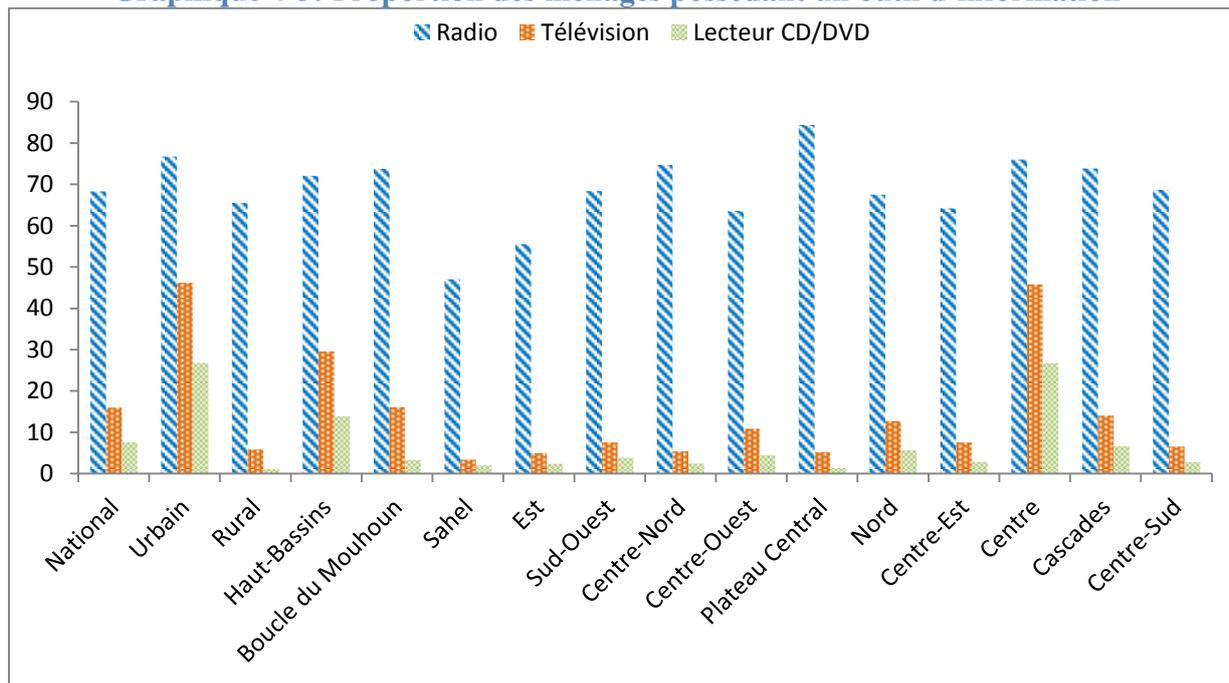
4.2.4 Possession d'outils d'information

Parmi les trois outils d'information (Radio, télévision, lecteur CD&DVD), la radio est l'outil le plus répandu au Burkina Faso. Dans l'ensemble, environ sept ménages sur dix (68,3%) la possèdent. Hormis le Sahel qui a le plus faible taux de possession de radio (47%), plus de la moitié des ménages des autres régions possède cet outil.

Quant à la télévision, elle occupe la deuxième place avec un taux de possession de 16% au niveau national. Contrairement à la radio dont les taux de possession sont pratiquement les mêmes en milieux urbain et rural, la télévision est essentiellement l'apanage des ménages urbains avec un taux de possession de 46,2% comparativement à celui des ménages ruraux (6%).

Du point de vue de la région, elle est beaucoup plus répandue dans le Centre (45,8%), les Hauts Bassins (29,6%), et faiblement observée dans le Sahel. La possession de lecteur CD/DVD est également faible (7,6%) au niveau national et concentrée essentiellement en milieu urbain.

Graphique 4-3: Proportion des ménages possédant un outil d'information



Source : INSD, EDS 2010

4.2.5 Possession d'autres biens d'équipement

Globalement, les autres biens² demeurent très peu possédés. En effet, seulement 8,2% des ménages possèdent une cuisinière moderne, 6,1% possèdent le fer à repasser et 3,6% possèdent le frigidaire selon les résultats en 2009. La possession de ces biens a connu une légère baisse par rapport à 2007 où les proportions enregistrées étaient de 10,6% pour la cuisinière moderne, 9,8% pour le fer à repasser, et 5,4% pour le frigidaire. Quels que soient l'année et le bien considéré, le taux de possession est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Les régions du Centre et des Hauts-Bassins regorgent le plus grand nombre de ménages possédant ses biens. Inversement, les régions du Sahel, du Centre-nord et de l'Est se retrouvent avec de très faibles taux de possession de ces biens selon les résultats en 2009 (Tableau 4.3).

² C'est-à-dire les cuisinières à gaz, le fer à repasser et le frigidaire

Tableau 4-3: Répartition (%) des ménages possédant d'autres biens d'équipement

	2005		2007		2009				
	Frigidaire	Cuisinière moderne	Fer à repasser	Frigidaire	Cuisinière moderne	Fer à repasser	Frigidaire	Cuisinière moderne	Fer à repasser
Milieu de résidence									
Urbain	20,8	37,1	23,9	21,9	38,2	23,7	11,0	25,1	12,9
Rural	0,9	2,0	6,0	0,9	3,1	6,1	0,8	1,7	3,5
Région administrative									
Boucle du Mouhoun	0,9	2,7	5,4	2,1	5,7	9,0	1,1	2,3	6,0
Cascades	2,7	5,5	11,8	2,5	7,0	11,6	3,1	5,3	5,9
Centre	24,8	44,9	23,0	24,0	43,2	25,8	11,6	26,6	13,3
Centre- Est	5,0	6,5	7,2	3,4	3,5	3,4	3,1	3,9	4,2
Centre- Nord	1,7	2,9	4,5	1,4	4,4	5,5	0,7	1,9	1,6
Centre- Ouest	2,9	7,6	15,3	3,2	7,5	12,8	2,1	5,0	4,6
Centre- Sud	0,5	1,2	5,2	1,2	5,4	4,9	0,8	3,7	5,0
Est	1,6	3,6	4,7	2,3	6,1	7,7	1,5	3,1	3,3
Hauts-Bassins	5,5	9,3	11,3	7,5	13,1	12,8	3,4	11,1	6,4
Nord	2,8	6,2	9,2	2,8	7,2	5,6	1,5	4,1	4,8
Plateau Central	2,9	5,0	7,6	1,6	4,1	6,6	2,7	4,8	3,8
Sahel	0,4	1,0	2,9	1,7	2,9	2,5	1,6	1,9	3,3
Sud-ouest	0,7	3,4	12,9	1,5	3,7	9,2	1,8	5,2	6,8
Ensemble	5,0	9,4	9,8	5,4	10,6	9,8	3,6	8,2	6,1

Source : INSD, QUIBB 2005, 2007 et EICVM 2009

En conclusion pour ce chapitre, on retient que le secteur primaire reste le principal pourvoyeur d'emplois, traduisant un état embryonnaire de l'économie. Il est beaucoup plus dominé par les activités agricoles et l'élevage. Quant aux avoirs des ménages, les moyens de locomotion tels que les voitures demeurent un luxe pour ces derniers, et les mobylettes et bicyclettes deviennent de plus en plus accessibles. Les biens comme les cuisinières moderne, les frigidaire et les fers à repasser restent très peu possédés par les ménages burkinabè.

CHAPITRE 5 : EMPLOI

Gafarou NIGNAN

Le Burkina Faso est caractérisé par une population jeune (plus de 73% de sa population a moins de 30 ans) et une économie basée sur l'agriculture. Les différentes études sur les conditions de vie des ménages révèlent que le chômage au sens du BIT est essentiellement urbain. Un impératif auquel doit répondre la politique nationale de développement économique et sociale est de relever le défi de la création d'emplois décents pour le grand nombre de jeunes et femmes qui arrivent sur le marché du travail.

La présente analyse décrit l'évolution de la situation globale de l'emploi, du chômage ainsi que l'inactivité de la population en âge de travailler, les offres et les demandes d'emploi exprimées.

Définition Des Concepts

Secteurs d'activité

- **Secteur Primaire** : Agriculture, élevage, chasse, pêche, sylviculture.
- **Secteur Secondaire** : Industrie manufacturière, industrie extractive, électricité, eau, gaz,
- **Secteur Tertiaire** : Commerce, transport, communications, banques assurance, services

Population active : est constituée par l'ensemble des individus disponibles pour le travail. Elle comprend ceux qui exercent effectivement un emploi quelconque (population active occupée) et ceux qui sont sans travail et qui en recherchent durant la période de référence retenue (population active au chômage).

Taux brut d'activité : rapport entre la population active et la population résidente totale.

Ratio emploi-population (EPR) : c'est le rapport entre la population pourvue d'un emploi pendant une période de référence et la population en âge de travailler pour la même période de référence.

Taux net d'activité : rapport entre la population active et la population en âge de travailler

Population inactive : La population inactive se définit comme étant l'ensemble des personnes qui ne créent ni biens ni richesses durant la période de référence retenue. Ce sont généralement les élèves, les étudiants, les retraités, personnes au foyer, les rentiers, les personnes de moins de 15 ans et de plus de 65 ans, ainsi que les personnes de plus de 15 ans ayant un handicap ne pouvant pas leur permettre de travailler.

Chômeur : personne âgée de 15-64 ans, à la recherche d'un emploi et qui n'a pas travaillé pendant la période de référence

Taux de chômage : C'est le pourcentage de la population au chômage par rapport à la population active totale.

Chômeur n'ayant jamais travaillé et en quête d'un premier emploi : C'est généralement les jeunes sortant nouvellement du système scolaire et qui sont à la recherche de leur premier emploi.

Chômeur ayant déjà travaillé : Cette catégorie concerne les personnes ayant déjà travaillé mais qui ont perdu leur emploi pour des raisons divers (licenciement, compression, fermeture d'entreprises etc.).

Balance demandes/offres d'emploi : est aussi appelée « taux de couverture des demandes » donne une idée de satisfaction des demandes d'emplois.

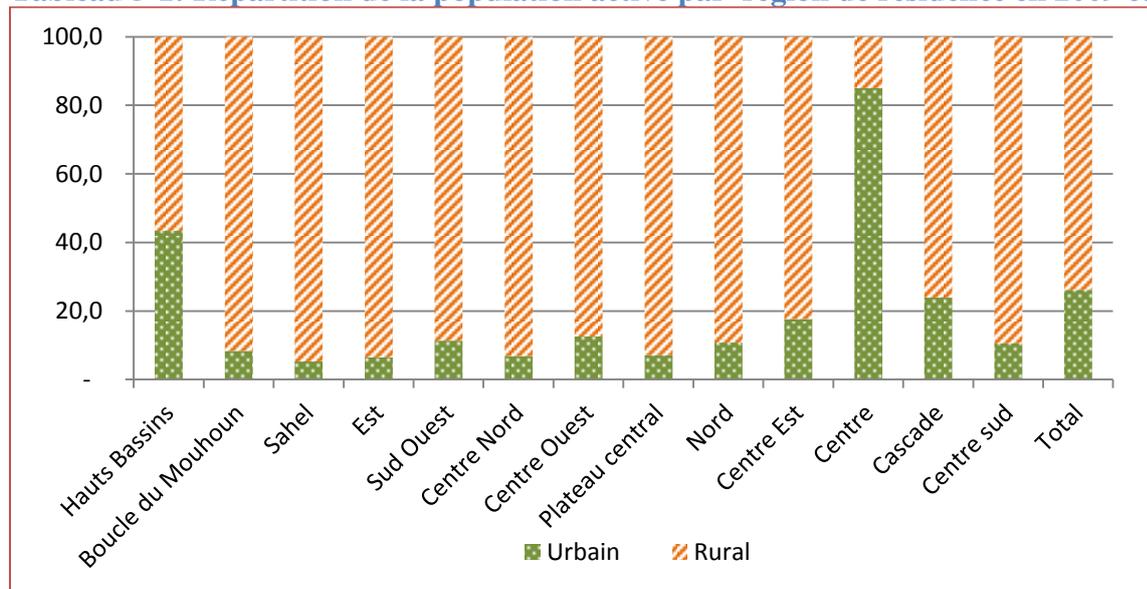
5.1 SITUATION GÉNÉRALE DE L'EMPLOI

5.1.1 Population active

La population active qui regroupe les personnes occupées et les chômeurs de 15 ans et plus, est estimée au premier trimestre de 2014 à 6 334 230 personnes. Elle se compose de 93,4% d'occupés et de 6,6% de chômeurs. Au sein de la population active, 52,2% sont des hommes et 47,8% sont des femmes. Elle est inégalement répartie selon la région. Les régions du Centre avec 16,1% des actifs et des Hauts-Bassins (10,5%) contiennent à elles seules plus d'un quart de l'ensemble des actifs. Les régions les moins représentées sont les Cascades, le Centre-sud et le Sud-Ouest avec chacune moins de 5% des actifs du pays.

Le volume de la population active est plus important en milieu rural : on estime 73,9% d'actifs en milieu rural et 26,1% en milieu urbain. Par région, cette domination du milieu rural sur l'urbain reste valable à l'exception du Centre où 85% des actifs sont en ville. Les régions des Hauts-Bassins (43,3% d'actifs urbains), des Cascades (23,9%) et du Centre-Est (17,7%) connaissent une population active urbaine relativement importante. Au Sahel, à l'Est, au Centre-nord et au Plateau-Central, la population active est essentiellement rurale (plus 92%).

Tableau 5-1: Répartition de la population active par région de résidence en 2009 et 2014



Source : INSD, Enquête Multisectorielle Continue (EMC 2014)

5.1.2 Taux d'activité

➤ Le taux brut d'activité (TBA)

Le taux brut d'activité au niveau national est passé de 43,6% en 2009 à 35,4% en 2014. Il est de 33,0% chez les femmes et 41,8% chez les hommes en 2014. Le taux en milieu urbain est supérieur à celui du milieu rural (40,8% contre 33,8%). Au niveau régional, le TBA est plus élevé chez les femmes que chez les hommes à l'exception des régions des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, du Sahel et du Centre. Il ressort aussi que le taux brut d'activité augmente avec le niveau d'instruction. Le taux le plus élevé est observé dans la tranche d'âge des jeunes de 35-44 ans (82,6%).

Tableau 5-2: Taux brut d'activités selon quelques caractéristiques sociodémographiques

	2009			2014		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
National	41,8	45,3	43,6	38	33	35,4
Urbain	48,1	45,7	46,9	45,1	36,7	40,8
Rural	39,8	45,2	42,6	35,9	31,9	33,8
Hauts Bassins	45,2	43,3	44,2	38,8	31,3	35
Boucle du Mouhoun	44,7	40	42,3	36,9	30,7	33,9
Sahel	43,8	42,3	43,1	39,9	21,3	30,3
Est	36,4	45,5	40,9	34,5	25,8	30,2
Sud-Ouest	42,1	44,8	43,5	38,2	38,4	38,3
Centre-Nord	39,2	45	42,3	34,9	24,7	29,6
Centre-Ouest	36,7	47,9	42,6	34,9	36,6	35,8
Plateau Central	37,9	48,1	43,3	34	35,5	34,8
Nord	38,9	45,9	42,6	37,5	33,3	35,4
Centre-Est	37,8	45,9	42,1	35,2	40,5	37,9
Centre	50,5	48,5	49,5	46,2	37,9	41,9
Cascades	42,4	46,5	44,5	40,3	39,8	40
Centre-Sud	39,8	47,4	43,6	37,5	39,1	38,3
Niveau d'instruction						
Aucun niveau	47,8	54,8	51,7	56,2	47,2	51,2
Précolaire	9,9	8,4	9,2	33,4	29,3	31,2
Primaire	34,8	28,3	31,9	26,6	18,9	23
Secondaire 1er cycle	69,3	64,1	67	40,9	29,9	35,8
Secondaire 2nd cycle général	81,3	69,5	77,2	51,4	39,3	46,9
Secondaire 2nd cycle tech prof	73,2	78,7	75,7	51,1	36,6	46,8
Supérieur	80,2	69,9	76,8	66,3	47,7	60
Groupe d'âge						
15-24				62,7	49,3	55,6
25-34				89,6	68,9	77,9
35-44				92,8	74,2	82,6

	2009			2014		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
45-54				89,2	69,2	78,2
55-64				77,5	59,0	68,2

Source : Enquête Multisectorielle Continue (EMC-2014)

➤ le taux net d'activité (TNA)

Le taux net d'activité au niveau national est de 67,9% en 2014 et 91,8% en 2009 soit une baisse de 23 points de pourcentage. Il est de 76,8% chez les hommes et 60,2% chez les femmes. Aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale, ce taux est plus élevé chez les hommes que chez les femmes et même dans toutes les régions. La région des cascades se distingue par un TNA plus élevé (78%) et la région du Centre-Nord a le taux le moins élevé (60,5%). Le taux net d'activité semble décroître avec le niveau d'instruction. En effet, il atteint 73,6% chez les individus sans aucun niveau d'éducation alors qu'il n'est que de 60,1% chez ceux ayant le niveau supérieur. Le TNA est plus élevé dans le groupe d'âge 35-44 ans que tous les autres groupes d'âge.

Tableau 5-3: Taux net d'activités selon quelques caractéristiques sociodémographiques

	2009			2014		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
National	93,6	90,3	91,8	76,8	60,2	67,9
Milieu de résidence						
Urbain	86	80,6	83,2	71,7	58,1	64,8
Rural	96,9	93,9	95,2	78,9	61	69
Région de résidence						
Hauts Bassins	91,3	85,3	88,2	72,6	55,7	63,8
Boucle du Mouhoun	96,6	82,1	89	76,7	57,3	66,8
Sahel	97,1	89	92,9	82,6	41,7	60,9
Est	97,4	97,2	97,3	80,9	53,9	66,6
Sud-Ouest	95,1	93,4	94,2	73,8	69,2	71,4
Centre-Nord	96,4	97,3	96,9	77,6	47,1	60,5
Centre-Ouest	96,1	94,8	95,4	79,3	66,5	71,8
Plateau Central	93,7	94,6	94,2	75,2	65,3	69,5
Nord	95,1	93,9	94,4	80,9	64,9	72,2
Centre-Est	94,4	94,4	94,4	79,9	75,6	77,5
Centre	85,9	81,9	83,8	70,7	58,2	64,3
Cascades	93	90,3	91,5	81	75,4	78

Centre-Sud	97	95,7	96,2	80,4	70,9	74,9
Niveau d'instruction						
Aucun	96	92,4	93,8	83,7	63,5	71,9
Préscolaire	95,4	100	97,3	91,6	55,4	68,8
Primaire	94,3	88,1	91,7	80,7	64,2	73,6
Secondaire 1er cycle	83,7	77	80,8	51,2	37,9	45
Second. 2nd cycle général	83,7	72,7	79,9	51,7	39,3	47,1
Second. 2nd cycle tech. Prof.	75,3	78,7	76,9	51,1	37,3	47,1
Supérieur	82,3	69,9	78,1	66,3	47,9	60,1
Groupe d'âge						
15-24	92,4	88	90	62,7	49,3	55,6
25-34	95,4	93,3	94,2	89,6	68,9	77,9
35-44				92,8	74,2	82,6
45-54	91,2	88,3	89,6	89,2	69,2	78,2
55-64	96,7	94	95,2	77,5	59	68,2
65+	93,9	87,5	90,6	48,6	31,1	40,0

Source : INSD, Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM) 2009, Enquête Multisectorielle Continue (EMC 2014)

5.1.3 Le taux d'occupation

Le taux d'occupation est le rapport entre la population occupée et la population active. Il représente la part des actifs ayant travaillé. Ce taux a augmenté de 6,7 points de pourcentage entre 2009 et 2014. Au premier trimestre 2014, il est estimé à 93,4%. Dans toutes les régions, ce taux est supérieur à la moyenne nationale sauf dans les régions de l'Est (80,3%) et du Centre Est (83,8%).

Tableau 5-4: Taux d'occupation selon la région de résidence en 2009 et 2014

Région de résidence	2009	2014
Hauts Bassins	79,5	94,5
Boucle du Mouhoun	86,0	95,1
Sahel	91,3	97,2
Est	95,9	80,3
Sud-Ouest	92,4	98,0
Centre-Nord	95,9	95,0

Région de résidence	2009	2014
Centre-Ouest	93,2	97,0
Plateau Central	92,8	95,9
Nord	93,0	96,2
Centre-Est	93,1	83,8
Centre	65,9	93,4
Cascades	89,1	99,0
Centre-Sud	95,3	95,3
Ensemble	86,7	93,4

Source : INSD, Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM) 2009, Enquête Multisectorielle Continue (EMC 2014)

L'analyse du ratio-emploi population selon le niveau d'instruction montre qu'il décroît lorsque le niveau d'éducation des personnes actives occupées augmente. En effet, les personnes ayant un niveau d'instruction supérieur ont les ratios emploi- population les plus faibles (88,6%).

Tableau 5-5: Taux d'occupation selon le niveau d'instruction en 2009 et 2014

Niveau d'instruction	2009	2014
Aucun niveau	91,3	93,4
Préscolaire	89,0	97,3
Primaire	83,7	94,1
Secondaire 1er cycle	66,1	93,0
Secondaire 2nd cycle général	61,0	94,0
Secondaire 2nd cycle technique prof	61,8	81,4
Supérieur	56,5	88,6
Ensemble	86,7	93,4

Source : INSD, Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM) 2009, Enquête Multisectorielle Continue (EMC 2014)

5.1.4 Branches d'activités

Les activités agricoles, de chasse et la sylviculture occupent près d'un tiers de la population active occupée du Burkina Faso au premier trimestre de 2014. Ces activités occupent le premier rang depuis 2003 (plus 8 personnes sur dix entre 2003 et 2009). Sur la période 2003-2007, on note une augmentation de la participation des actifs occupés dans le secteur du commerce et artisanat. Au premier trimestre de 2014, les activités de commerce, réparation, artisanat occupent la deuxième place après les activités agricoles, de chasse et la sylviculture. Ce taux a augmenté par rapport à 2009 et se situe à 21,3%. On constate aussi que le secteur industriel qui regroupe les activités extractives et de fabrication est le moins important par rapport aux autres secteurs pour la participation des actifs occupés.

Tableau 5-6: Evolution de la répartition (en %) de la population active occupée par branches d'activités

Branches d'activités	2003	2005	2007	2009	2014
Agriculture, Chasse, Sylviculture	84,9	84,7	67,7	81,1	29,7
Pêche, pisciculture, aquaculture	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2
Activités extractives	0,5	0,3	2,7	0,4	11,1
Activités de fabrication	2	2	3,4	3,5	15,1
Production, distribution électricité, eau, gaz	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2
Construction	0,7	0,6	1,6	0,8	4,8
Commerce, réparation, artisanat	6,5	6,7	15,0	7,6	21,3
Hôtels restaurants	0,4	0,3	0,6	0,7	3,7
Transports, Communication	0,6	0,6	0,8	0,9	1,5
Activités financières	0,2	0,3	0,6	0,2	0,2
Immobilière, location, Services aux entreprises	0,2	0,3	0,6	0,3	0,6
Activités administratives	1	1,5	1,9	0,6	1,6
Education	0,9	0,8	1,6	0,6	2,0
Santé et actions sociales	0,4	0,6	0,8	0,6	1,4
activités à caractère collectif	0,4	0,5	0,7	1,7	5,8
Activités des ménages, personnel domestique	0,8	0,5	1,7	0,7	1,1
Activités des organismes extraterritoriaux	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1
Total	100	100	100	100	100

Source : INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2003, 2005, 2007 et 2009 ; Enquête **Multisectorielle Continue (EMC 2014)**

5.1.5 Mode de rémunération de la population active occupée

Au premier trimestre de 2014, le mode de rémunération principale de la population active occupée est en espèce (45,1%). Mais on note une faible proportion (0,6%) des paiements en nature. Dans les régions de l'Est, du Sahel, du Plateau Central, du Centre-Ouest et du Nord plus de 70% de la population active occupée est non rémunérée. Il ressort par contre que les régions du Centre et du Centre-Sud ont les plus faibles proportions de personnes occupées non rémunérées (respectivement 24,6% et 25,2%).

Tableau 5-7: Répartition (en %) de la population qui travaille par région administrative selon le type de paiement en 2014

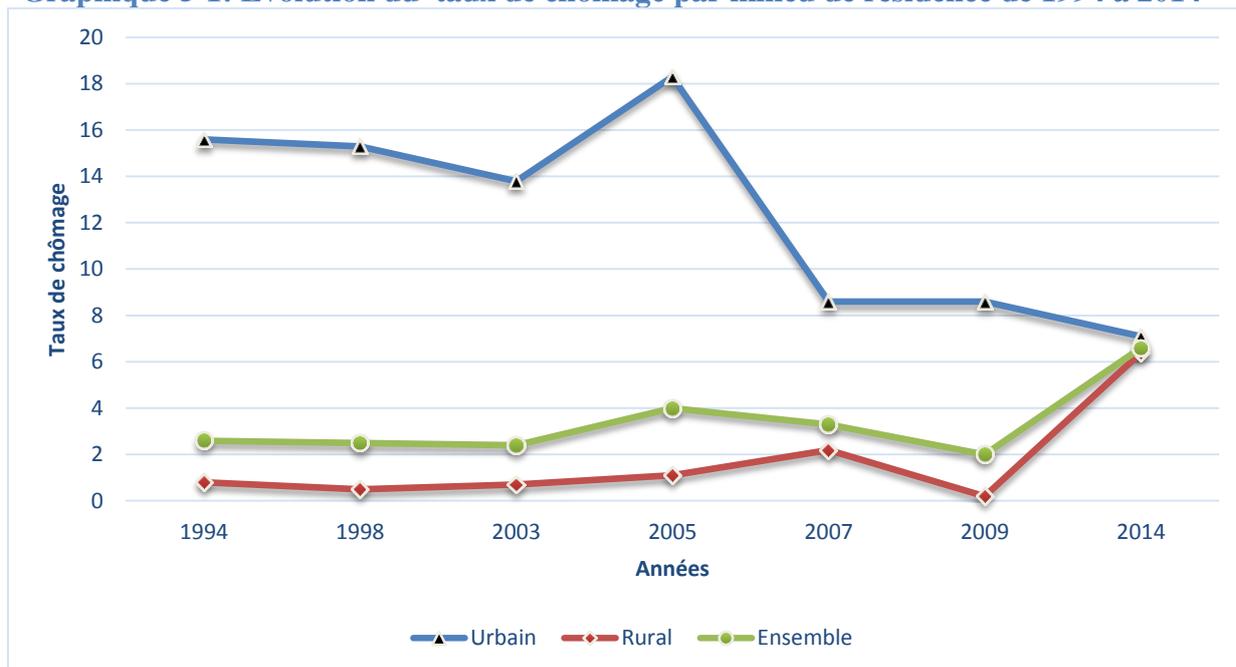
Régions	Nature du paiement				Total
	Espèce	Nature	Avantages sociaux	Non rémunérée	
Hauts Bassins	41,8	2,1	0,2	55,9	100,0
Boucle du Mouhoun	52,7	0,2	0,6	46,4	100,0
Sahel	19,0	7,4	0,5	73,1	100,0
Est	22,7	1,9	1,4	74,0	100,0
Sud-Ouest	72,4	1,0	0,1	26,6	100,0
Centre-Nord	34,5	2,5	0,9	62,2	100,0
Centre-Ouest	27,0	0,3	0,4	72,3	100,0
Plateau Central	26,1	0,5	0,3	73,2	100,0
Nord	29,4	0,3	0,3	70,0	100,0
Centre-Est	61,3	4,3	0,3	34,1	100,0
Centre	74,6	0,4	0,4	24,6	100,0
Cascades	33,6	17,6	3,1	45,7	100,0
Centre-Sud	54,7	19,1	0,9	25,2	100,0
Total	45,1	3,3	0,6	51,0	100,0

Source : INSD, Enquête Multisectorielle Continue (EMC 2014).

5.1.6 Evolution du chômage

Le taux de chômage mesure le pourcentage de la population active au chômage par rapport à la population active totale. Entre 1994 et 2003, le niveau du chômage est pratiquement resté constant. En 2005 le taux de chômage a légèrement varié pour redescendre à 3,3% en 2007 et 2,0% en 2009. Entre 2009-2014, le taux de chômage a triplé pour se situer à 6,6% au premier trimestre 2014. Le milieu de résidence constitue un critère très important de discrimination du phénomène du chômage avec des taux plus élevés en milieu urbain.

Graphique 5-1: Évolution du taux de chômage par milieu de résidence de 1994 à 2014



Source : INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2003, 2005, 2007 et (EICVM) 2009 ; (EMC) 2014

5.2 LA DEMANDE D'EMPLOI

5.2.1 Les demandes d'emplois selon le sexe

De façon générale, on note une tendance à la hausse des demandes d'emploi. Mais entre 2012 et 2013, les demandes d'emploi enregistrées à l'ANPE ont baissé de 20,2%. Des demandes d'emploi, il existe une forte disparité entre hommes et femmes. En effet le volume de demandes d'emploi est plus important chez les hommes par rapport aux femmes pour toutes les années.

Tableau 5-8: Répartition des demandes d'emploi par sexe

	Masculin	Féminin	Total
2002	3 020	1 185	4 205
2003	3 521	1 488	5 009
2004	6 335	1 756	8 091
2005	5 599	2 940	8 539
2006	4 781	1 459	6 240
2007	4 304	2 011	6 315
2008	7 018	2 576	9 594
2009	7 527	2 831	10 358
2010	7 166	2 915	10 081
2011	6 772	2 977	9 749
2012	24 233	14 471	38 704
2013	18 759	12 142	30 901

Source : ONEF

5.2.2 Les demandes d'emplois selon la région

L'analyse des demandes d'emploi en 2013 par région, montre une prédominance des demandes d'emploi dans les régions du Centre et des Hauts Bassins, du Centre-Ouest et des cascades. Les demandes d'emploi sont relativement faibles dans les régions du Sud-ouest, du Sahel, du Plateau Central et du Centre Sud.

Tableau 5-9: Evolution des demandes d'emploi par région

Région	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Boucle du Mouhoun	144	36	327	356	580	571	3284	1121
Cascades	234	178	210	188	110	127	2998	2041
Centre	2217	3681	5200	6198	6 553	6135	9204	10386
Centre-Est	133	73	209	187	54	57	1024	1486
Centre-Nord	80	76	162	156	153	163	1225	1536
Centre-Ouest	619	165	435	350	228	271	10797	3305
Centre-Sud	32	82	90	82	121	67	82	737
Est	157	148	198	305	156	238	1191	1035
Hauts-Bassins	2372	1477	1991	2014	1682	1546	5417	6054
Nord	65	58	123	163	113	178	846	1003
Plateau Central	106	82	172	173	105	102	899	742
Sahel	77	244	239	186	103	126	181	732
Sud-Ouest	4	15	238	nd	123	0	812	723
Total	6 240	6 315	9594	10358	1081	9699	38704	30901

Source : ONEF

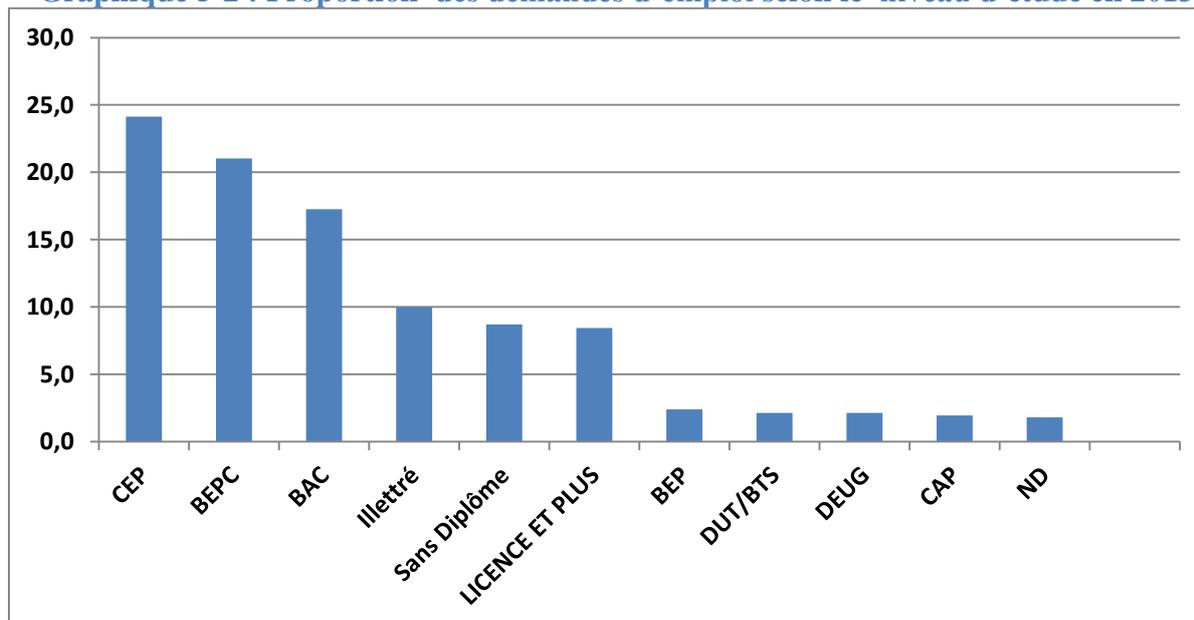
5.2.3 Les demandes d'emplois selon niveau d'instruction et par sexe

Les demandes d'emploi par niveau d'instruction montrent que trois (3) régions se distinguent par leur niveau élevé de demande d'emplois : le Centre, les Hauts Bassins et le Centre-Ouest. Aussi bien les illettrés, les sans diplôme que les personnes de niveau supérieur à la maîtrise, les deux régions (Centre et Hauts Bassins) ont les demandeurs d'emplois les plus nombreux. Cependant, on peut noter qu'au niveau de la Boucle du Mouhoun les demandes d'emplois sont dans leur majorité celles des personnes ayant un niveau inférieur au BAC.

Tableau 5-10: Evolution des demandes d'emploi par niveau d'instruction

Niveau d'étude	sexe	2008	2009	2010	2011	2012	2013
illétré	Masculin	26	35	10	32	1348	1079
	Féminin	1377	714	842	563	3 752	2004
	Ensemble	1403	749	852	595	5100	3083
Sans Diplôme	Masculin	66	40	51	62	715	681
	Féminin	685	770	858	779	2620	2010
	Ensemble	751	810	909	841	3335	2691
CEP	Masculin	410	535	386	382	4741	3406
	Féminin	1482	1792	1339	1316	6261	4055
	Ensemble	1892	2327	1725	1698	11002	7461
CAP	Masculin	182	139	181	202	736	289
	Féminin	291	324	271	302	654	311
	Ensemble	473	463	452	504	1390	600
BEPC	Masculin	359	421	510	492	2444	2649
	Féminin	930	1182	1145	1045	4033	3852
	Ensemble	1289	1603	1655	1537	6477	6501
BEP	Masculin	268	243	285	238	275	350
	Féminin	292	268	328	310	407	392
	Ensemble	560	511	613	548	682	742
BAC	Masculin	529	660	742	762	2046	1887
	Féminin	736	1111	1095	1212	3226	3444
	Ensemble	1265	1771	1837	1974	5272	5331
DUT/BTS	Masculin	371	309	336	339	438	338
	Féminin	326	340	316	295	449	322
	Ensemble	697	649	652	634	887	660
DEUG	Masculin	45	46	53	49	483	218
	Féminin	97	136	140	94	623	442
	Ensemble	142	182	193	143	1106	660
Licence et plus	Masculin	320	403	361	419	1245	946
	Féminin	802	890	832	856	2208	1664
	Ensemble	1122	1293	1193	1275	3453	2610
ND	Masculin						299
	Féminin						263
	Ensemble	0	0	0	0	0	562
Ensemble	Masculin	2576	2831	2915	2977	14471	12142
	Féminin	7018	7527	7166	6772	24233	18759
	Ensemble	9594	10358	10081	9749	38704	30901

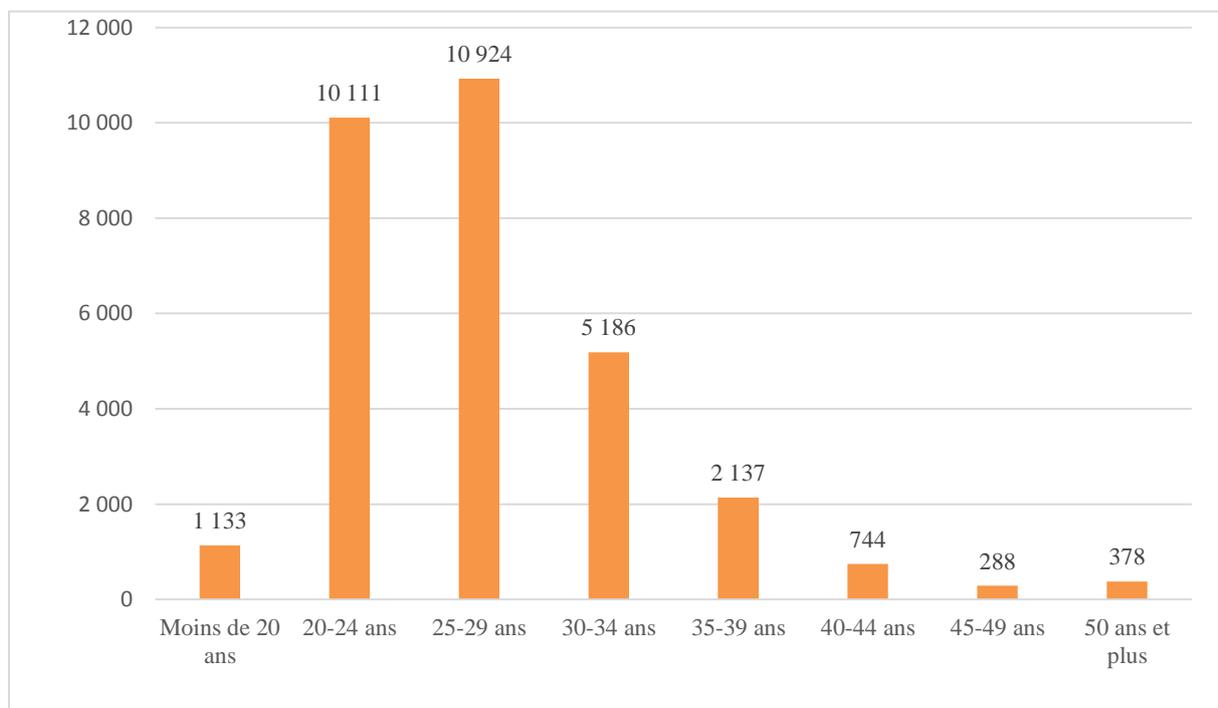
Graphique 5-2 : Proportion des demandes d'emploi selon le niveau d'étude en 2013



5.2.4 Les demandes d'emplois selon la tranche d'âge

Plus de 88% des demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE en 2013 sont des jeunes (moins de 35 ans). Les jeunes de 25-29 ans sont les plus nombreux à demander les emplois avec des nombres importants de demandeurs d'emplois dans les régions du Centre et des Hauts Bassins.

Graphique 5-3: demandes d'emplois selon la tranche d'âge



5.2.5 Les demandes d'emplois selon l'expérience

Le niveau d'expérience des demandeurs d'emplois joue un rôle capital dans leur insertion dans l'emploi. De 2008 à 2013, les demandeurs d'emplois sans expérience ont été toujours les plus nombreux. Il ressort aussi que dans toutes les régions les demandeurs d'emploi sans expérience sont plus nombreux que ceux qui ont une expérience sauf dans le Centre en 2013 et dans le Sud-Ouest en 2008.

Tableau 5-11: Répartition des demandeurs d'emploi ayant une l'expérience de 2008 à 2013

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Boucle du Mouhoun	40	10	69	79	153	53
Cascades	93	93	34	64	597	464
Centre	1 650	2 598	2 119	2 005	2 060	8 113
Centre-Est	83	53	14	25	54	84
Centre-Nord	57	24	64	59	477	463
Centre-Ouest	86	99	65	63	1 048	267
Centre-Sud	57	43	45	37	136	97
Est	27	43	33	70	77	499
Hauts-Bassins	447	487	627	465	889	476
Nord	40	14	20	43	91	108
Plateau central	37	24	44	39	68	32
Sahel	68	31	30	24	92	334
Sud-Ouest	171	nd	21	6	56	40
Total	2 856	3 519	3 185	2 979	5 798	11 030

Source : Dépouillement des cartes de demandeurs d'emploi de l'ANPE

Tableau 5-12: Répartition des demandeurs d'emploi sans expérience de 2008 à 2013

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Boucle du Mouhoun	287	346	511	542	3 131	1 068
Cascades	117	95	76	63	2 401	1 577
Centre	3 550	3 600	4 434	4 130	7 144	2 273
Centre-Est	126	134	40	32	970	1 402
Centre-Nord	105	132	89	104	748	1 073

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Centre-Ouest	349	251	163	208	9 749	3 038
Centre-Sud	33	39	76	30	690	640
Est	171	262	123	168	1 114	536
Hauts-Bassins	1 544	1 527	1 055	1 081	4 528	5 578
Nord	83	149	93	135	755	895
Plateau central	135	149	61	63	831	710
Sahel	171	155	73	102	89	398
Sud-Ouest	67	nd	102	112	756	683
Total	6 738	6 839	6 896	6 770	32 906	1 9 871

Source : Dépouillement des cartes de demandeurs d'emploi de l'ANPE

5.2.6 Les demandes d'emplois selon le groupe de profession

Les demandeurs d'emplois s'orientent prioritairement vers les emplois de type administratif avec plus de 17 000 demandes enregistrées en 2013, puis vers les emplois d'ouvriers et emplois non qualifiés. Seulement 54 demandes d'emploi de cadres supérieurs de l'administration ont été enregistrées. Dans tous les groupes professionnels, on enregistre plus de demandes chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 5-13: Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE par profession

Groupe professionnel	Sexe	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Cadres supérieurs de l'administration	Féminin	28	2	2	7	34	10
	Masculin	2	7	5	14	47	44
	Ensemble	30	9	7	21	81	54
Professions intellectuelles et scientifiques	Féminin	528	634	887	711	1 622	1 384
	Masculin	1 104	1 214	1 337	1 162	2 639	2 167
	Ensemble	1 632	1 848	2 224	1 873	4 261	3 551
Professions. Intermédiaires	Féminin	290	344	203	341	1 213	1 482
	Masculin	318	633	630	750	1 703	1 583
	Ensemble	608	977	833	1091	2916	3 065
Employés de type administratif	Féminin	1 564	1 673	1 698	1 815	8 461	7 254
	Masculin	2 946	3 229	2 589	2 941	11039	9 782

Groupe professionnel	Sexe	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Ensemble	4 510	4 902	4 287	4 756	19 500	17 036
Personnel des services vendeurs et	Féminin	17	28	17	8	130	64
	Masculin	28	52	33	5	445	91
	Ensemble	45	80	50	13	575	155
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture	Féminin	34	5	6	4	29	9
	Masculin	123	39	25	20	139	65
	Ensemble	157	44	31	24	168	74
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	Féminin	70	81	46	27	1 260	422
	Masculin	666	802	439	362	2 299	931
	Ensemble	736	883	485	389	3 559	1 353
Conducteurs d'installation et de machines	Féminin	7	5	17	20	275	159
	Masculin	793	805	1122	1031	2 013	1 754
	Ensemble	800	810	1 139	1 051	2 288	1 913
Ouvriers employés et non qualifiés	Féminin	38	59	39	43	1 447	1 358
	Masculin	1038	746	986	487	3 909	2 342
	Ensemble	1 076	805	1 025	535	5 356	3 700
Ensemble	Féminin	2 576	2 831	2 915	2 977	14 471	12 142
	Masculin	7 018	7 527	7 166	6 772	24 233	18 759
	Ensemble	9 594	10 358	10 081	9 749	38 704	30 901

Source : Dépouillement des cartes de demandeurs d'emploi de l'ANPE

5.3 LES STATISTIQUES DE L'EMPLOI PUBLIÉES PAR LA PRESSE ÉCRITE.

5.3.1 Evolution des offres d'emploi

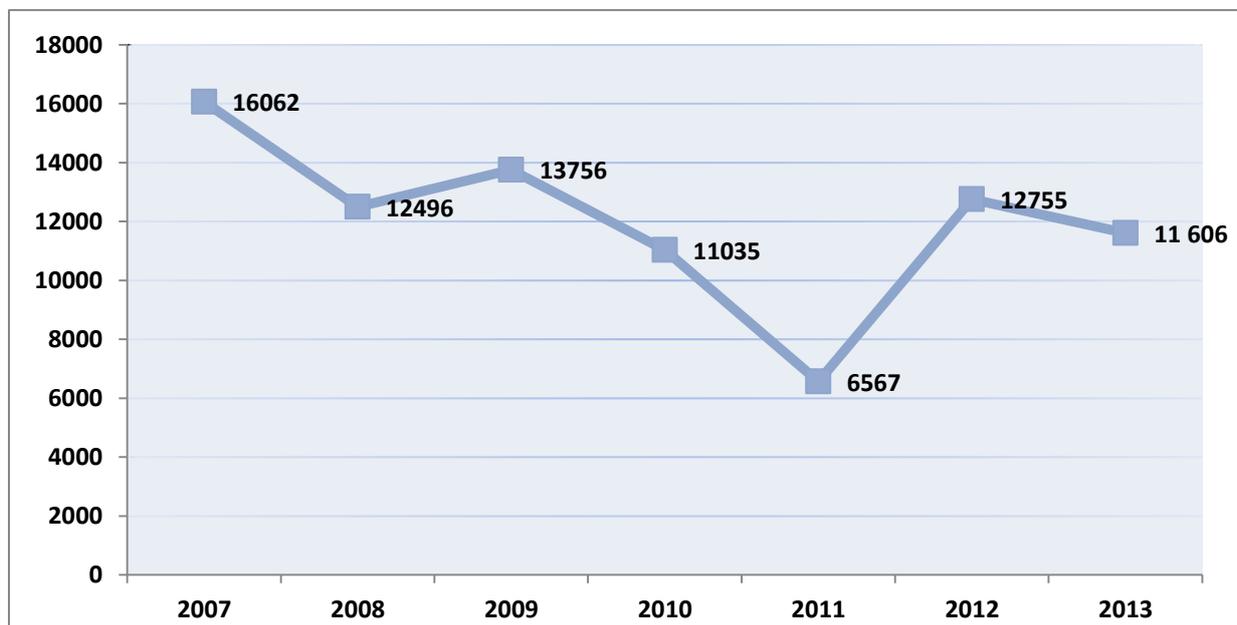
Les offres d'emplois analysées dans cette sous-section sont ceux publiés par la presse écrite et l'ANPE. La distinction n'est pas faite entre les emplois publics et ceux du secteur privé.

➤ Au niveau national

Le graphique ci-dessous montre que le nombre de poste d'emploi publiés dans la presse évolue en dent de scie sur la période 2007-2013. En effet, il passe de 16062 offres d'emploi en 2007 à 6567 en 2011 pour ensuite se situer à 11 556 offres en 2013. Sur les six années, c'est en 2007 qu'on a enregistré le

plus grand nombre d'offre d'emplois. En revanche en 2013, le nombre d'offre d'emploi est en légère baisse par rapport à 2012.

Graphique 5-4: Evolution des offres publiées de 2007-2013



Source : Annuaire statistique de l'ONEF

➤ Par type de contrats

De 2007 à 2011, les offres d'emploi publiées par la presse écrite étaient en majorité des emplois de Contrat à Durée Indéterminée (CDI). A partir de 2012, la tendance s'est inversée, le nombre de CDD a dépassé celui des CDI dans les offres publiées.

Tableau 5-14: Effectifs des postes publiés de 2007 à 2013 par type de contrat (CDD, CDI)

Type de contrat	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CDD	721	1454	1265	3389	985	6880	5255
CDI	10153	8034	9826	4459	1747	1660	2387
Non précisé	4 519	3 008	2 665	3 187	3 835	4 215	3 964
Ensemble	16 062	12 496	13 756	11 035	6 567	12 755	11 606

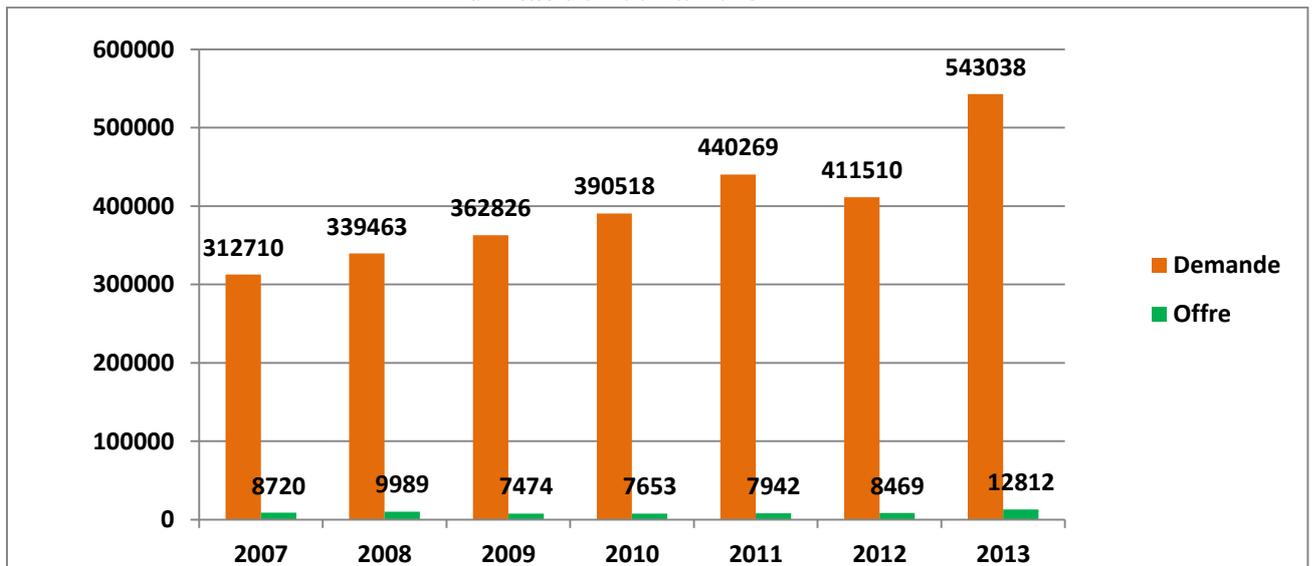
Source : Annuaire ONEF 2013

5.3.2 Evolution des demandes et des offres d'emploi dans la fonction publique

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des demandes et des offres d'emploi dans la fonction publique sur la période 2007-2012. Les demandes correspondent au nombre de candidatures aux concours directs de la fonction publique. Les offres sont les postes de fonctionnaires à recruter par l'Etat. Ainsi en 2012, il y a eu 411 374 dossiers de candidature pour les concours de la fonction

publique tout ministère confondu. L'offre totale des emplois dans la fonction publique la même année est estimée à 8 370. Il ressort donc qu'en 2012, il y a eu en moyenne 49 candidatures pour un poste de la fonction publique. En termes d'évolution, il faut retenir que le nombre de demandes d'emploi adressées à la fonction publique d'Etat est en progression continue sur la période 2007-2011. Mais en 2012, on note une légère baisse des demandes. Au même moment les offres d'emploi ont subi une légère hausse.

Graphique 5-5: Evolution de la Demande et l'Offre d'emploi dans la fonction publique d'Etat de 2007 à 2013



Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

Tableau 5-15: Evolution de la demande et de l'offre publique d'emploi de 2007 à 2012 par ministère

Ministère	Demande							Offre						
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
MS	83 518	78 221	87 482	93 333	107 229	96 807	88 720	720	1 848	720	721	720	720	1 005
MJ	5 862	7 183	6 425	6 716	5 407	11 660	18 605	335	330	205	255	146	180	285
MASSN	16 246	17 349	17 269	12 254	13 459	13 702	10 968	205	215	215	216	215	145	165
MESS	2 493	3 645	5 010	5 452	5 529	5 490	9 069	693	810	895	939	928	900	1 677
MEDD	2 968	26 900	18 954	22 610	25 525	12 288	33 348	20	155	161	155	155	65	175
MFPTSS	5 917	9 321	11 804	21 634	28 958	17 406	47 501	117	128	160	177	246	135	316
MATDS	14 554	17 461	19 681	28 632	31 757	45 935	52 443	1 011	948	960	954	1 002	230	260
MRA	5 601	6 515	9 177	7 479	8 545	12 859	23 212	60	60	55	60	60	80	90
MAH	12 455	19 791	22 515	17 958	13 255	18 448	29 442	150	163	150	120	110	110	155
MENA	42 419	41 225	38 239	45 626	53 441	51 011	67 636	4 500	4 500	3 110	3 123	3 475	5 400	7 995
MSL	281	232	237	148	129	410	308	24	26	11	20	20	20	20
MC	8 499	2 985	7 699	6 566	4 715	3 332	3 590	80	80	80	120	52	16	30
MCT	1 454	8 136	8 695	10 473	9 800	0	0	19	140	150	155	145	0	0
MID	6 225	1 780	2 138	2 178	2 588	3 741	4 764	79	10	9	19	12	8	22
MJFPE	3 426	2 129	2 257	807	3 506	9 699	6 671	108	58	71	61	80	80	100
MEF	93 142	87 333	92 984	93 375	104 485	106 734	138 615	516	436	452	441	430	350	400
MICA	6 227	7 718	7 662	10 237	15 357	1 911	5 638	73	57	32	37	94	10	17
MAECR	1 423	1 359	3 102	3 580	4 319	0	0	10	10	15	15	10	0	0
MPF	0	180	0	46	805	77	2 508	0	15	0	10	15	20	100
MTPEN	0	0	239	227	16	0	0	0	0	13	14	12	0	0
MHU	0	0	1 257	1 187	1 444	0	0	0	0	10	41	15	0	0
Burkina Faso	312 710	339 463	362 826	390 518	440 269	411 510	543 038	8 720	9 989	7 474	7 653	7 942	8 469	12 812

Sources : Annuaire statistiques du MFPTSS

Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) est le principal pourvoyeur d'emploi en 2013 avec 7 995 offres, soit 62,4% de la totalité des offres. Le Ministère des Enseignements Secondaires et Supérieur (MESS) vient en deuxième position avec 13,1% d'offres en 2013.

Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) a reçu 138 615 demandes soit le quart (25,5%) de la totalité des demandes d'emploi dans la fonction publique en 2013. Le Ministère de la Santé (MS) occupe la deuxième place avec 16,3% de demandes.

Tableau 5-16 : Effectif et proportion des demandes et offres d'emploi de la fonction publique en 2013

Ministère	2013			
	Demande	Offre	Proportion (%)	Offre (%)
MS	88 720	1 005	16,3	7,8
MJ	18 605	285	3,4	2,2
MASSN	10 968	165	2,0	1,3
MESS	9 069	1 677	1,7	13,1
MEDD	33 348	175	6,1	1,4
MFPTSS	47 501	316	8,7	2,5
MATDS	52 443	260	9,7	2,0
MRA	23 212	90	4,3	0,7
MAH	29 442	155	5,4	1,2
MENA	67 636	7 995	12,5	62,4
MSL	308	20	0,1	0,2
MC	3 590	30	0,7	0,2
MCT	0	0	0,0	0,0
MID	4 764	22	0,9	0,2
MJFPE	6 671	100	1,2	0,8
MEF	138 615	400	25,5	3,1
MICA	5 638	17	1,0	0,1
MAECR	0	0	0,0	0,0
MPF	2 508	100	0,5	0,8
MTPEN	0	0	0,0	0,0
MHU	0	0	0,0	0,0
Burkina Faso	543 038	12 812	100,0	100,0

Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

➤ Par catégorie d'emploi

Le tableau ci-dessous montre que plus de la moitié des demandes d'emploi dans la fonction publique (58,8%) sont de la catégorie «C et 3^{ème}» en 2012. La catégorie «D et 4^{ème}» arrive en deuxième position avec 30 180 demandes, soit 7,4% des demandes.

Comme au niveau de la demande, la grande majorité des offres d'emploi dans la fonction publique sont des emplois de la catégorie «C et 3^{ème}» avec 6 097 offres sur 8 295 au total (73,5%). Les offres

de la catégorie « A et 1^{ère} » arrivent en deuxième position avec 1 065 offres soit 12,8% des offres. Cette tendance reste valable pour toutes les années de la période 2007-2012.

Tableau 5-17: Evolution de la demande et de l'offre publique d'emploi par catégorie

		A et 1 ^{ère}	B et 2 ^e	C et 3 ^e	D et 4 ^e	E et 5 ^e	Total
Demande	2 007	14 302	58 825	172 941	66 069	-	312 137
	2 008	15 373	70 541	185 135	68 414	-	339 463
	2 009	19 853	87 468	195 569	59 936	-	362 826
	2 010	20 887	89 381	207 977	71 441	-	389 686
	2 011	27 115	105 860	229 854	76 265	-	439 094
	2 012	28 737	110 161	240 917	30 180	-	409 995
Offre	2 007	1 071	1 037	6 247	335	-	8 690
	2 008	1 116	1 608	6 395	870	-	9 989
	2 009	1 292	1 080	4 662	440	-	7 474
	2 010	1 310	1 225	4 628	460	-	7 623
	2 011	1 375	1 144	4 933	460	-	7 912
	2 012	1 065	968	6 097	165	-	8 295

Sources : Annuaire statistiques du MFPTSS

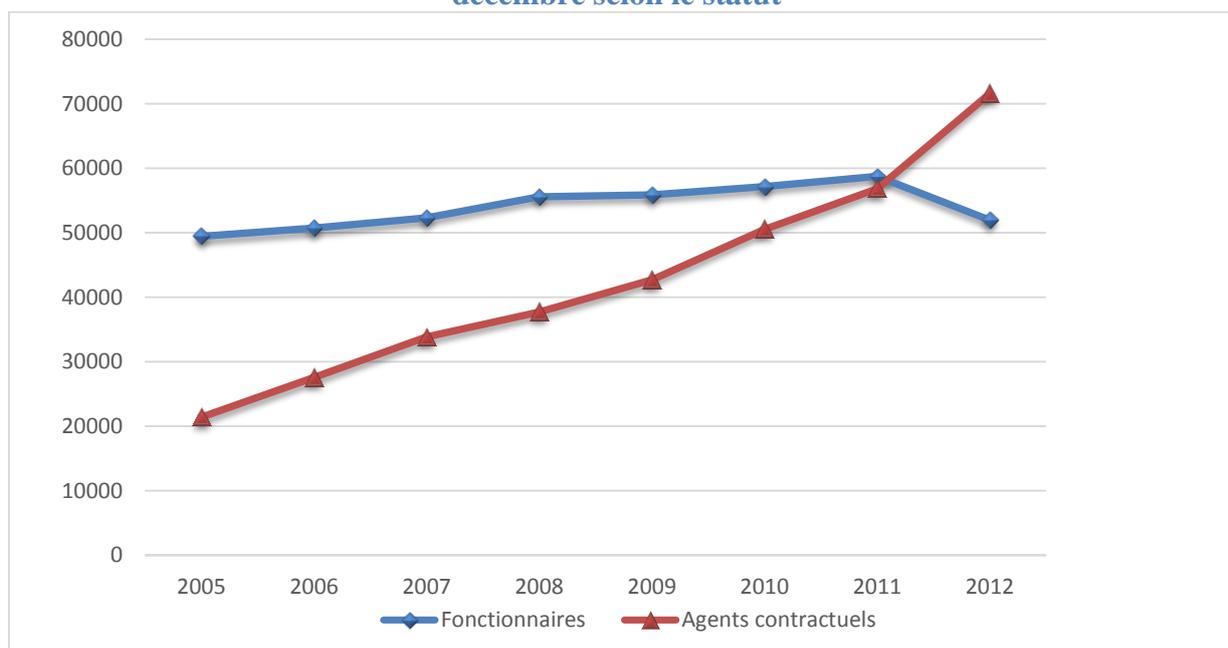
5.3.3 Evolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat

L'évolution des effectifs des agents de la fonction publique est analysée selon plusieurs aspects tels que le statut, la catégorie, la région administrative de résidence, le genre et l'âge.

➤ **Par statut (contractuel/fonctionnaire)**

La tendance actuelle de la fonction publique burkinabè est de recruter de plus en plus des agents ayant le statut de contractuels en lieu et place des fonctionnaires. En effet en 2012, sur 123 592 agents de la fonction publique 71 605 étaient des agents contractuels (57,9%).

Graphique 5-6: Evolution du nombre d'agents de la fonction publique d'Etat au 31 décembre selon le statut



Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

➤ Par Catégorie

La répartition des agents de la fonction publique d'Etat au 31 décembre de chaque année de 2005 à 2012 selon la catégorie fait ressortir que ceux de la catégorie B représentaient le plus grand nombre d'agents de toutes les onze catégories entre 2005 et 2009. La catégorie A représentait le deuxième effectif en 2005 et 2006 alors que entre 2007 et 2012 ce sont les agents de la 3^{ème} catégorie qui représentaient le deuxième plus gros effectif d'agents.

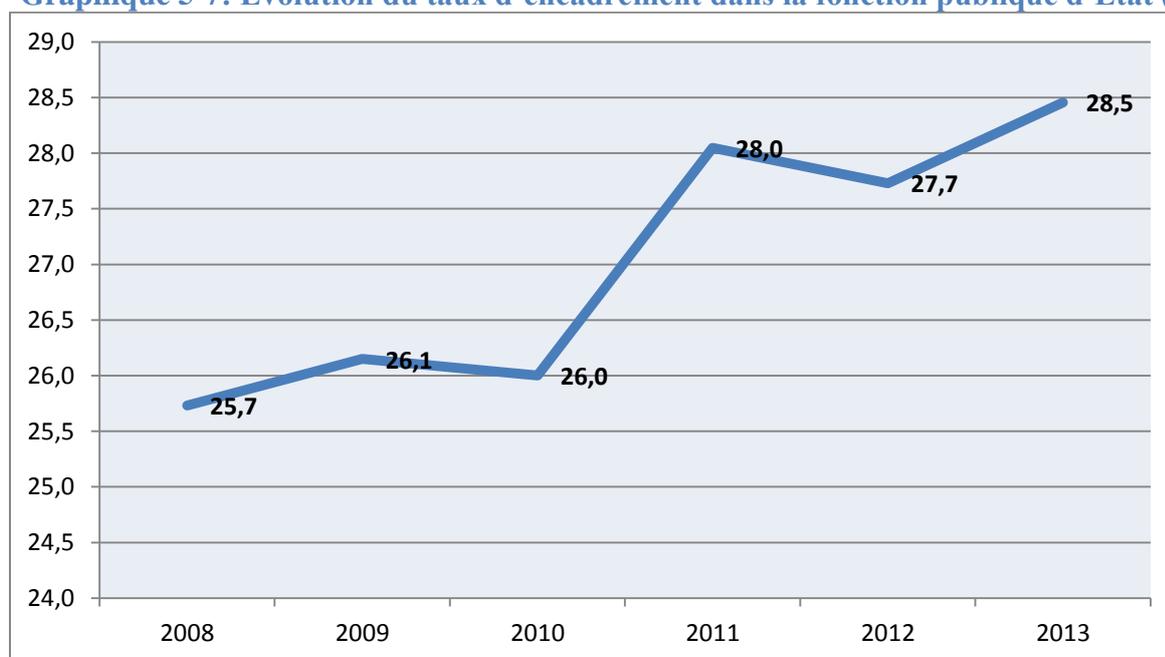
Tableau 5-18: Evolution de l'effectif de la fonction publique d'Etat selon la catégorie

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
A	15 205	15 688	16 502	17 661	17 631	18 091
B	22 879	23 016	22 214	21 476	20 887	20 537
C	9 698	11 287	13 043	13 950	7 963	14 774
D	6 458	4 645	4 398	4 115	3 932	3 596
E	995	844	616	631	533	329
P	385	411	397	922	1 041	1 041
1^{ère} catégorie	3 516	4 341	5 332	6 732	8 158	9 240
2^o catégorie	7 967	11 768	13 703	19 774	24 004	26 720
3^e catégorie	21 440	20 844	25 116	22 635	31 495	25 542
4^e catégorie	3 696	4 457	5 037	5 869	6 068	6 294
5^e catégorie	1 121	1 305	1 368	1 810	1 828	1 841
6^e catégorie	-	-	-	-	52	78
Total	93 360	98 606	107 726	115 575	123 592	128 083

Sources : Annuaire statistiques du MFPTSS

Le taux d'encadrement qui est le nombre de cadre (catégorie P, A et 1^{ère}) divisé par l'effectif des autres catégories a progressivement augmenté sur la période 2008-2013. En effet, il est passé de 25,7% en 2008 à 28,5% en 2013, soit une hausse de 2,8 point de pourcentage.

Graphique 5-7: Evolution du taux d'encadrement dans la fonction publique d'Etat (%)



➤ **Par région administrative**

La région du Centre a le plus grand nombre d'agents de la fonction publique d'Etat quelque soit l'année. En effet, cette région regroupe plus de 40% de l'ensemble des agents de la fonction publique. Cette part dépasse les 50% pour les années 2008, 2009 et 2010. En 2013, le Centre a 46,6% de l'ensemble des agents de de la fonction publique. La région des Hauts Bassins arrive en deuxième position.

Les régions des Cascades et du Plateau Central ont les plus faibles effectifs d'agent de la fonction publique d'Etat. Sur les 128 083 agents de la fonction publique d'Etat en 2013, 2,7% et 3,0% se trouvaient respectivement dans les régions des Cascades et du Centre sud.

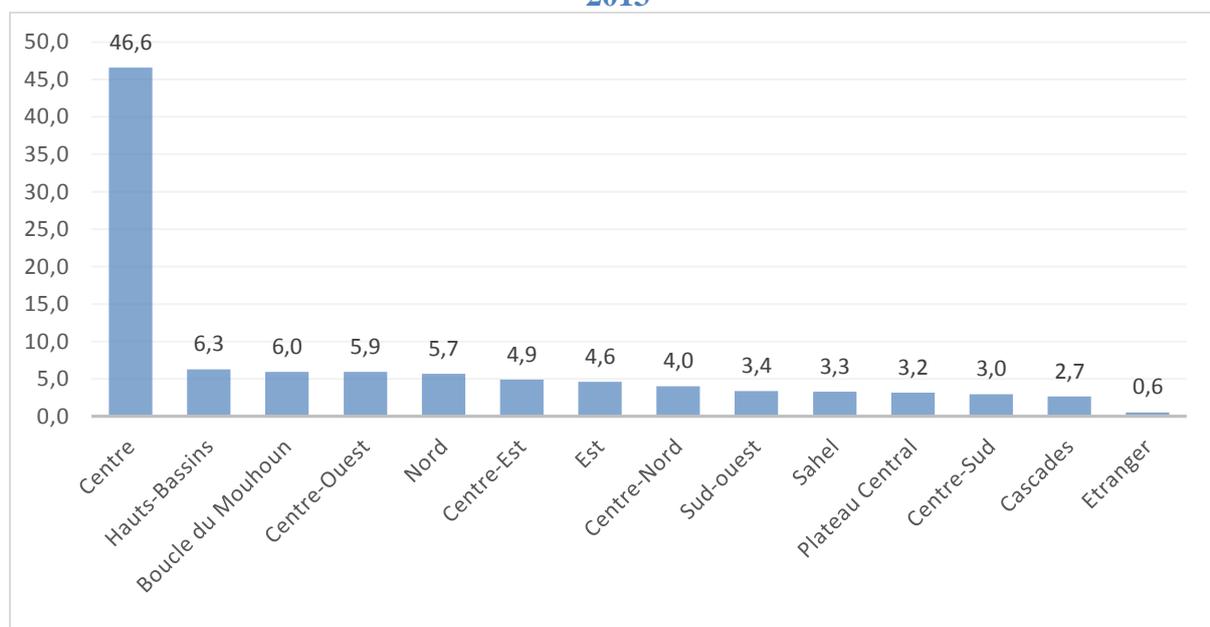
Tableau 5-19: Evolution du nombre d'agents de la fonction publique d'Etat par région

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Boucle du Mouhoun	4 588	5 471	5 980	8 703	7 328	7 624
Cascades	1 834	2 640	2 777	3 675	3 306	3 402
Centre	52 594	48 293	54 050	41 676	56 261	59 667
Centre-Est	3 720	4 408	4 573	6 322	6 124	6 285

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Centre-Nord	4 823	4 723	5 103	5 744	5 120	5 136
Centre-Ouest	4 437	5 466	6 044	7 929	7 565	7 595
Centre-Sud	2 103	2 957	3 110	4 403	3 692	3 803
Est	3 337	3 965	4 447	6 461	5 845	5 939
Hauts-Bassins	5 106	6 696	6 705	9 720	8 255	8 055
Nord	4 088	5 239	5 415	7 293	7 046	7 264
Plateau Central	1 716	2 701	2 905	4 588	3 953	4 079
Sahel	2 346	2 888	3 236	4 392	4 126	4 208
Sud-ouest	2668	3159	3381	4 669	4 094	4 320
Etranger	-	-	-	-	877	706
Total	93 360	98 606	107 726	115 575	123 592	128 083

Sources : Annuaire statistique du MFPTSS

Graphique 5-8: Répartition (%) des agents de la fonction publique d'Etat par région en 2013



➤ Selon le genre

Selon le sexe, on note que plus de sept agents de la fonction publique d'Etat sur dix sont des hommes quelle que soit l'année considérée sur la période 2008-2013. En 2005, 26,4% des agents étaient des femmes. Cette part est passée à 31,1% en 2013.

Tableau 5-20: Nombre d'agents de la fonction publique au 31 décembre par sexe

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Femmes	26 325	29 042	31 396	33 959	37 141	39 819
Hommes	67 035	69 564	76 330	81 616	86 451	88 264

Total	93 360	98 606	107 726	115 575	123 592	128 083
--------------	---------------	---------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Sources : Annuaire statistique du MFPTSS

➤ Par tranche d'âges

Par tranche d'âge, le plus grand nombre des agents de la fonction publique ont entre 31-35 ans sur la période 2008-2013. Seulement 29 agents de fonction publique d'Etat ont entre 18 et 20 ans en 2013.

Tableau 5-21: Nombre d'agents de la fonction publique au 31 décembre par tranche d'âge

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
De 18 à 20 ans	227	232	12	60	83	29
De 21 à 25 ans	6 173	6 453	3 937	6 329	6 446	5 675
De 26 à 30 ans	19 588	20 850	19 001	22 726	24 317	25 417
De 31 à 35 ans	22 394	24 345	27 859	29 598	31 701	33 258
De 36 à 40 ans	15 654	17 469	21 832	22 248	24 823	26 691
De 41 à 45 ans	11 532	11 642	13 697	13 635	14 738	15 794
De 46 à 50 ans	8 982	8 724	10 224	10 095	10 599	10 609
De 51 à 55 ans	6 409	6 390	7 834	7 782	7 682	7 537
De 56 à 60 ans	2 098	2 097	3 330	3 041	3 014	2 969
61 ans et plus	303	404	0	61	189	104
Total	93 360	98 606	107 726	115 575	123 592	128 083

Sources : Annuaire statistique du MFPTSS

5.3.4 Evolution des dépenses de personnel de l'Etat

L'évolution des dépenses de personnel de l'Etat est analysée sous deux aspects : la catégorie et le statut des agents.

➤ Selon la catégorie de l'agent

L'évolution des dépenses de salaires dans la fonction publique a suivi la même tendance que les effectifs. C'est-à-dire une tendance à la hausse. Le personnel de la catégorie A reçoit la plus grande part de la masse salariale entre 2012 et 2013. Les catégories inférieures telles que les E, 4^e, 5^e, et 6^e catégories sont celles qui ont les plus faibles masses salariales. Cela s'explique d'une part par le faible nombre des agents de ces catégories dans l'ensemble des agents de la fonction publique d'Etat et d'autre part par le fait que, comme ce sont des agents de catégories inférieures, ils sont moins bien rétribués par rapport à ceux des catégories supérieures.

Tableau 5-22: Dépenses de personnel de l'Etat par catégorie d'agents (milliards)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
A	29,6	33,5	36,6	39,5	45,9	47,9
B	37,2	39,4	41,3	41,9	44,7	44,3
C	12,3	15,4	18,0	19,3	26,7	28,8
D	8,4	6,8	5,9	5,7	5,6	5,5
E	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5
P	0,8	1,0	1,2	4,4	5,2	5,8
1^{ère} catégorie	5,5	7,2	9,0	12,0	16,7	20,8
2^e catégorie	10,0	15,0	20,1	27,9	40,8	47,3
3^e catégorie	25,2	28,4	31	32,7	33,8	35,7
4^e catégorie	3,2	4,1	4,9	5,6	7,1	7,4
5^e catégorie	0,8	1,1	1,2	1,4	1,9	1,6
6^e catégorie	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Total	133,7	152,7	170,0	191,1	229,1	245,8

Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

➤ **Selon le statut de l'agent**

De 2005 à 2012, la masse salariale des fonctionnaires de l'Etat représentait plus de la moitié de la masse salariale des agents de la fonction publique d'Etat. Cependant cette part de la masse salariale des fonctionnaires a considérablement baissé de l'ordre de 25 points de pourcentage, passant de 79,4% en 2005 à 54,0% en 2013. Cette baisse se poursuivra, si le nombre de contractuels dans la fonction publique continue de croître au détriment des fonctionnaires.

Tableau 5-23: Dépenses de personnel de l'Etat par statut d'agents (milliards)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Fonctionnaires	89	96,8	103,7	111,4	128,6	132,7
Agents contractuels	44,7	55,9	66,3	79,7	100,5	113
Total	133,7	152,7	170	191,1	229,1	245,8
Part en % (fonctionnaire)	66,6	63,4	61,0	58,3	56,1	54,0

Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

5.3.5 Quelques indicateurs du travail décent

L'analyse des indicateurs du travail décent abordés porte sur les litiges et les infractions sur le lieu de travail tant au niveau national que selon les régions administratives de résidence des travailleurs. Il est abordé aussi les différents modes de règlement des litiges et infractions.

➤ **Litiges et infractions au niveau national**

Les infractions constituent le plus grand nombre de litiges sur le lieu du travail. Sur la période 2007-2012, il a été dénombré 47 758 infractions contre 36 857 mises en demeure ; 11 110 observations et 3 106 procès-verbaux établis.

Tableau 5-24: Evolution du nombre de litiges liés au travail

Infractions par type de résolution	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre d'infractions	6 999	8 692	7 276	10 255	6 466	8 070	47 758
Nombre d'observations	3 799	1 458	1 387	1 707	1 038	1 721	11 110
Nombre de mises en demeure	3 202	7 234	5 889	8 779	5 428	6 325	36 857
Nombre de PV établis	0	0	0	3 024	58	24	3 106

Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

➤ **Infractions par région**

La répartition des infractions sur le lieu de travail par région sur la période 2005-2012 fait ressortir que le tiers des infractions est survenu dans la région du Centre. En effet, sur les 49830 infractions constatées sur la période 2005-2012, 15750 se sont produits dans la région du Centre. La région des Hauts Bassins arrive en deuxième position avec 5 610 infractions soit 11,3% de l'ensemble des infractions. La région des Cascades a enregistré le plus faible nombre 1074 d'infractions ; correspondant à 2,2% de la totalité des infractions sur la période 2005-2012.

Tableau 5-25: Evolution du nombre d'infractions relevées par région de 2005 à 2012

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Boucle du Mouhoun	23	171	818	404	475	514	344	344
Cascades	26	90	141	66	89	143	273	246
Centre	179	152	1 945	3 272	2 193	4 388	1 726	1 895
Centre-Est	0	109	477	496	290	638	283	409
Centre-Nord	0	0	425	695	640	472	409	373
Centre-Ouest	123	187	475	495	402	415	513	477
Centre-Sud	1	1	332	185	153	214	133	323
Est	48	33	208	325	354	513	282	367
Hauts-Bassins	257	46	1 049	808	549	929	805	1 167
Nord	37	140	92	125	386	406	294	225
Plateau Central	0	345	779	1 111	464	924	1 052	855
Sahel	0	44	144	98	413	414	56	466
Sud-ouest	0	60	114	612	868	285	296	923

Total	694	1 378	6 999	8 692	7276	10 255	6 466	8 070
-------	-----	-------	-------	-------	------	--------	-------	-------

Sources : Annuaire statistique du MFPTSS

➤ **Mode de règlement des litiges**

La conciliation représente 47,9% des méthodes de règlements des litiges sur la période 2005-2012 et les non conciliations représentent 50,5% sur la même période. Les règlements par procès-verbaux d'exécution ne sont que 761 sur les 49166 dénombrés.

Tableau 5-26: Evolution du nombre de litiges par issue du règlement de 2005 à 2012

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Conciliation	993	1 159	1 696	3 174	3 950	3 255	5 093	4 234
PV d'exécution	84	98	245	23	31	66	119	95
Non conciliation	521	793	866	4 239	3822	4 539	4 550	5 521
Total	1 598	2 050	2 807	7 436	7 803	7 860	9 762	9 850

Sources : Annuaire statistique du MFPTSS

➤ **Mode de règlement des litiges au niveau régional**

Entre 2005 et 2010, la région du Centre occupe la première place en termes de conflits individuels liés au travail mais en 2011 la région des Hauts Bassins a enregistré le plus grand nombre de conflits liés au travail que n'importe quelle autre région. En effet, sur les 5578 conflits individuels recensés sur l'ensemble du territoire en 2011, 2709 sont survenus dans les Hauts Bassins, soit une part de 48,6%..

Tableau 5-27: Evolution du nombre de conflits individuels par région de 2005 à 2012

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Boucle du Mouhoun	1 167	29	64	92	89	89	128	123
Cascades	439	59	69	100	125	75	170	128
Centre	154	1 065	1 331	1 876	2284	1888	1974	3042
Centre-Est	57	32	135	157	157	130	120	252
Centre-Nord	24	15	23	38	18	22	45	86
Centre-Ouest	20	132	100	1 854	129	164	158	469
Centre-Sud	19	8	8	11	33	22	75	15
Est	19	40	30	48	35	31	45	46
Hauts-Bassins	14	994	440	716	498	773	2709	631
Nord	13	32	26	35	47	48	87	79
Plateau Central	0	0	12	23	11	26	36	33
Sahel	0	6	13	10	11	21	17	16
Sud-Ouest	0	14	19	38	24	11	14	26
Total	1 926	2 426	2 270	4 998	3461	3300	5578	4946

Sources : Annuaire statistique du MFPTSS

➤ **Evolution des conflits collectifs selon leur nature**

Les deux tiers des conflits collectifs liés au travail sur la période 2005-2012 étaient de nature économique. Le nombre de ces conflits a connu une progression continue quelle que soit la nature, mais sont en baisse en 2011 et 2012 par rapport à 2010.

Tableau 5-28: Evolution du nombre de conflits collectifs par nature de 2005 à 2012³

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Economique	3	1	31	30	14	31	13	10
Juridique	3	2	4	8	19	14	10	16
Total	6	3	35	38	33	45	23	26

Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

5.3.6 Evolution des statistiques d'emploi notifiées à l'inspection du travail

L'analyse des statistiques d'emploi notifiées à l'inspection du travail abordée dans cette sous-section est faite suivant les embauches, les licenciements, les retraites, les décès, les démissions et les licenciements pour fermeture d'entreprise tant au niveau national que régional.

➤ **Au niveau national**

Sur la période 2005-2012, 39795 embauches ont été notifiées à l'inspection du travail. En revanche, 13791 licenciements ont été notifiés à la même période à l'inspection. Les plus gros effectifs d'embauche ont été réalisés en 2007 et 2008 avec 6181 et 6817 embauches respectivement. Il ressort aussi que les licenciements sont en nette progression depuis 2005 et ont atteint 2 884 pour l'année 2012.

Tableau 5-29: Evolution des mouvements des travailleurs notifiés à l'inspection du travail

Mouvement des travailleurs	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Embauches	5 904	5 977	6 181	6 817	4 630	3 906	3 404	2976
Licenciements	410	442	1 045	1 937	2403	2 368	2 302	2884
Démissions	38	57	137	170	117	98	126	128
Retraites	72	132	203	77	130	90	77	58
Décès	1	9	23	22	5	8	13	5
Licenciements pour fermeture	142	86	16	6	133	41	81	2

Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

➤ **Au niveau régional**

³ Un même conflit peut être à la fois de nature économique et juridique. Ce faisant la somme des conflits de nature juridique et économique peut être différente du nombre total de conflits pour une même année

Plus du tiers des créations d'emploi au Burkina Faso (37,2%) en 2012 a été enregistré dans la région du Centre. Cependant la création nette d'emploi y est négative (-757 emplois), car il y a eu 2 024 pertes d'emploi. Contre toute attente, la région du Centre-Est a connu le deuxième plus gros chiffre de création d'emploi (18,5 %) devant la région des Hauts Bassins.

Tableau 5-30: Répartition des mouvements des travailleurs dans les entreprises par région et selon le motif en 2012

	Embauches	Licenciements	Démissions	Retraites	Décès	Licenciements pour fermeture
Boucle du Mouhoun	361	14	1	4	1	0
Cascades	205	77	3	10	2	0
Centre	1257	2479	46	36	0	0
Centre-Est	165	35	3	0	1	0
Centre-Nord	89	28	1	0	0	0
Centre-Ouest	108	69	0	0	0	0
Centre-Sud	52	1	1	0	0	0
Est	112	6	10	0	0	0
Hauts-Bassins	308	95	59	8	0	0
Nord	105	18	0	0	0	0
Plateau Central	36	1	2	0	0	2
Sahel	139	16	0	0	0	0
Sud-Ouest	39	5	2	0	1	0
Total	2976	2844	128	58	5	2

Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

5.3.7 Les statistiques des accidents, maladies liés au travail et travail des enfants

➤ Au niveau national

Entre 2005 et 2011, 3 414 accidents ou maladies ayant fait l'objet d'enquête ont été dénombrés au plan national. Environ quatre accidents ou maladies sur dix (43%) sont des maladies professionnelles. Quant aux accidents de travail, ils représentent 6% du total des accidents et maladies ayant fait l'objet d'enquête. Dans les entreprises contrôlées en 2011, 998 enfants de moins de 17 ans se trouvaient en situation de travail.

Tableau 5-31: Effectifs des accidents et des maladies ayant fait l'objet d'enquête au niveau national

Type d'accidents ou de maladies	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Accident, maladie	1	0	134	485	210	286	349	1465
Maladies professionnelles	169	204	77	482	245	140	153	1470
Accidents du travail	0	7	10	84	50	28	23	202
Accidents non professionnels	0	0	22	62	37	79	71	271
Maladies non professionnelles	0	0	0	0	0	3	3	6
Total	170	211	243	1113	542	536	599	3414

Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

Dans les entreprises contrôlées en 2012, 457 enfants de moins de 18 ans se trouvaient en situation de travail contre 998 enfants en 2011. Sur la période 2007-2012, il y a plus de garçons travailleurs que de filles.

Tableau 5-32: Nombre d'enfants travaillant dans les entreprises contrôlées en 2011

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Garçons	187	221	18	13	720	342
Filles	126	116	72	0	278	115
Total	313	337	90	13	998	457

Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

Il ressort que les activités agricoles, de chasse, sylviculture occupent la majorité de la population active occupée au Burkina Faso. Le niveau du chômage a augmenté par rapport à 2009. Mais il touche essentiellement les régions de l'Est et du Centre-Est. Le chômage est plus en milieu urbain qu'en milieu rural. On note aussi que le nombre de demandes d'emploi adressées à la fonction publique d'Etat est en progression continue sur la période 2007-2013.

Entre 2005 et 2011, 3 414 accidents ou maladies ayant fait l'objet d'enquête ont été dénombrés au plan national. L'évolution des dépenses de salaires dans la fonction publique a suivi la même tendance à la hausse. Dans les entreprises contrôlées en 2012, 457 enfants de moins de 18 ans se trouvaient en situation de travail et il y a plus de garçons travailleurs que de filles.

CHAPITRE 6 : LOGEMENT, APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT

Mathieu OUEDRAOGO

Le logement fait partie des éléments du bien-être social des populations. Les statistiques sur les caractéristiques du logement et du cadre de vie constituent l'un des volets importants des statistiques sociales. Ce chapitre s'articule autour des points suivants : le logement et ses caractéristiques, les sources d'énergie pour l'éclairage et la cuisson, l'approvisionnement en eau des ménages et l'assainissement au sein des logements.

Définition de concepts

Accès à l'eau : C'est le fait pour les ménages d'avoir une source d'approvisionnement en eau de boisson à moins de 30 minutes quel que soit le mode de transport utilisé.

Habitation : c'est un bâtiment construit à usage de logement et effectivement occupé par un ou plusieurs ménages qui y vivent.

Logement : Le logement est un local distinct et indépendant se trouvant à l'intérieur d'une concession pour servir d'habitation à un ménage.

Source d'approvisionnement en eau potable : C'est le lieu où on peut se procurer de l'eau potable. Il s'agit des robinets, des forages ou de puits protégés.

Type d'habitation principale : c'est le type de bâtiment occupé par le chef de ménage.

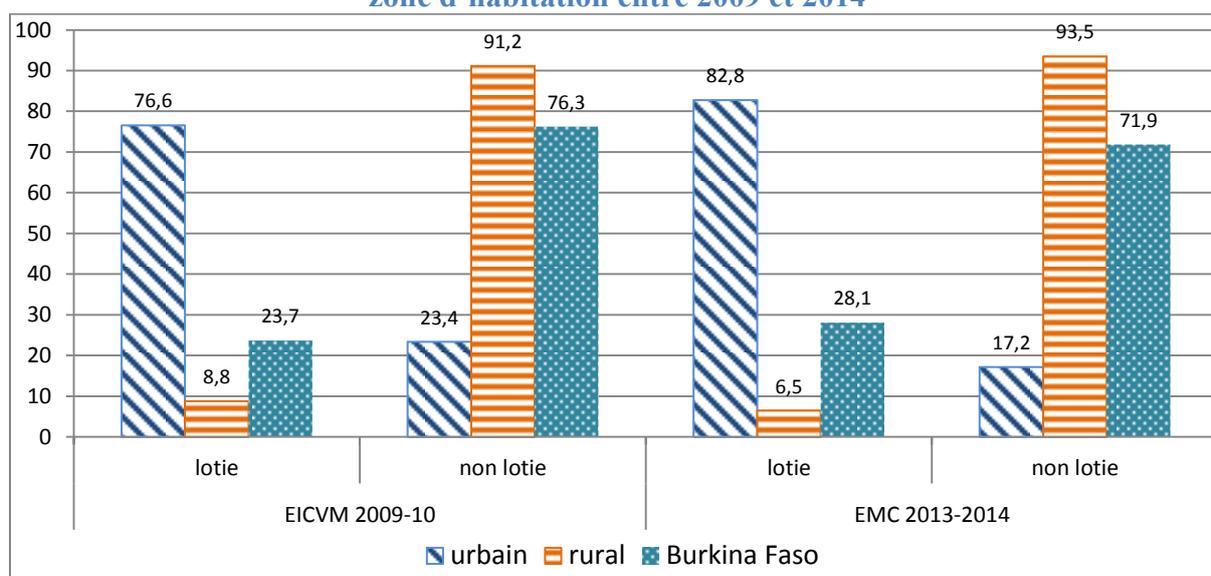
6.1 CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT

L'habitat au Burkina Faso se caractérise par une prédominance des maisons individuelles simples. Ces maisons sont majoritairement en banco avec des toits en tôle métallique et se trouvent pour la plupart en zone non lotie. La majorité des ménages est propriétaire de leur logement.

6.1.1 Zones et conditions d'habitation des ménages

Au Burkina Faso, la quasi-totalité des ménages vivent en zone non lotie. En effet, 7 ménages 10 vivent dans des zones non lotie. Selon le milieu de résidence, 9 sur 10 en milieu rural contre 2 sur 10 en milieu urbain vivent en zone non lotie. Conformément aux résultats de l'EMC la situation a légèrement positivement évolué en milieu urbain, par rapport à ceux de l'EICVM 2009-2010 (voir Graphique 6.1). La proportion de ménages en zone lotie s'est accrue passant de 76,6% à 82,8% ; tandis que celle en zone non lotie a subi une baisse passant de 8,8 à 6,5.

Graphique 6-1: Evolution de la répartition des ménages par milieu de résidence selon la zone d'habitation entre 2009 et 2014



Source : INSD, EICVM 2009-2010 et EMC 2014

Les régions de résidence dans leur majorité (7sur 13), ont connu une dégradation de la situation entre 2009-2010 et 2013-2014. Ceci se manifeste par une baisse des proportions des ménages en zone lotie (voir Tableau 6-1). Les régions enregistrant une assez bonne amélioration sont le Sud-Ouest, le Centre-Nord, et le Nord avec plus 33% d'accroissement des proportions des ménages en zone lotie

Tableau 6-1: Répartition par région selon la zone de résidence

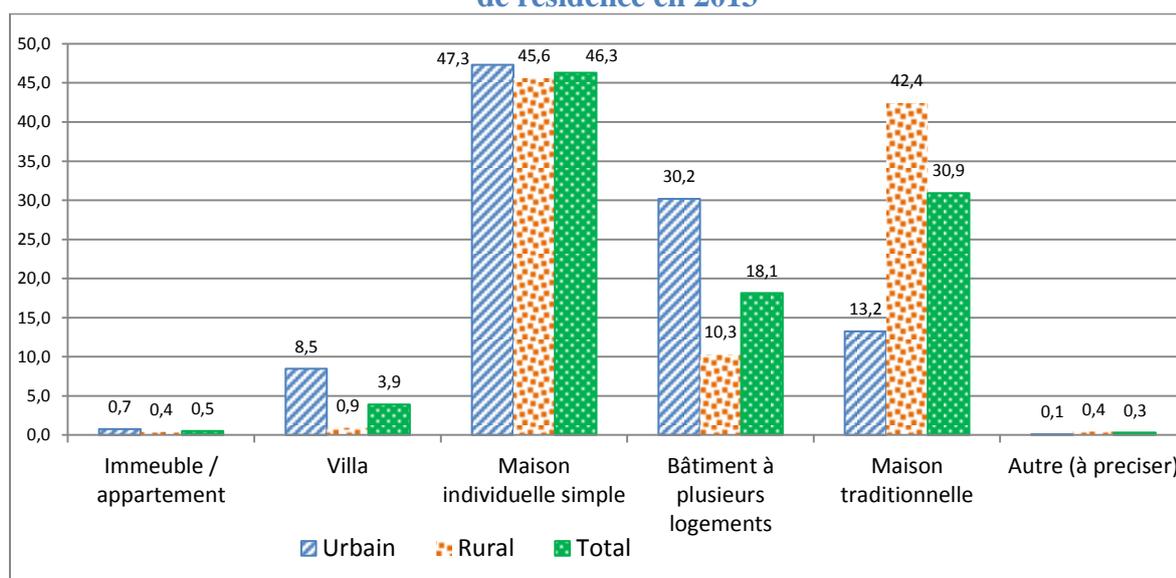
Région de résidence	EICVM 2009-10		EMC 2013-2014	
	lotie	non lotie	lotie	non lotie
Hauts Bassins	40,7	59,3	45,9	54,1
Boucle du Mouhoun	16,3	83,7	10,6	89,4
Sahel	5,4	94,6	3,6	96,4
Est	12,5	87,5	10,2	89,8
Sud-Ouest	9,9	90,1	14,5	85,5
Centre Nord	4,8	95,2	8,2	91,8
Centre Ouest	17,3	82,7	16,8	83,2
Plateau Central	15,8	84,2	9,1	90,9
Nord	8,7	91,3	14,0	86,0
Centre Est	15,8	84,2	11,4	88,6
Centre	75,9	24,1	81,1	18,9
Cascades	25,7	74,3	28,8	71,2
Centre Sud	12,9	87,1	9,4	90,6
Burkina Faso	23,7	76,3	28,1	71,9

Source : INSD, EICVM 2009-2010 et EMC 2014

6.1.2 Type de bâtiment

Les types de bâtiments les plus répandus au Burkina Faso sont les maisons individuelles simples et les maisons traditionnelles. En 2013, les maisons individuelles représentaient près la moitié des logements 46,3% au niveau national et en milieu urbain et 45,6% en milieu rural. Pour les maisons traditionnelles, on dénombre par contre 31% dans l'ensemble, 13% en milieu urbain et 42,4% en milieu rural (voir Graphique 6-2: Répartition des ménages par type de bâtiment principal selon le milieu de résidence en 2013).

Graphique 6-2: Répartition des ménages par type de bâtiment principal selon le milieu de résidence en 2013



Source : INSD, EMC 2014

Tableau 6-2: Répartition des ménages par milieu de résidence selon le type de bâtiment principal en 2014

Milieu de résidence	Immeuble à appartement	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements	Maison traditionnelle	Autre
Urbain	0,7	8,5	47,3	30,2	13,2	0,1
Rural	0,4	0,9	45,6	10,3	42,4	0,4
Ensemble	0,5	3,9	46,3	18,1	30,9	0,3

Source : INSD, EMC 2014

De l'évolution on observe une légère amélioration des conditions d'habitation entre 2005 et 2013 une légère amélioration de la situation, notamment entre 2009 et 2013 pour la plupart des types de bâtiment (voir tableau 6.3). En effet, les proportions des maisons de type villa ou maisons individuelles sont passées de 2,5% en 2009 à 3,9% en 2013 pour les villas et de 40,5% à 46,3% pour les maisons individuelles. Mais en 2009 ces proportions ont été estimées à 2,5% pour les villas et à 40,5% pour les maisons individuelles. Par contre celles des bâtiments à plusieurs logements et des

maisons traditionnelles (cases ou groupement de cases) ont connu une baisse entre 2005 et 2007 et une légère augmentation entre 2007 et 2009.

Tableau 6-3: Répartition des ménages selon le type de bâtiment principal par milieu de résidence et l'année de l'opération de 2005 à 2013

Type d'habitation		Immeuble à appartement	Villa	Maison individuelle	Bâtiment à plusieurs logements	Maison traditionnelle	Autre	Total
Urbain	2005	0,1	10,9	53,0	32,0	4,0	0,0	100,0
	2007	0,5	13,0	55,1	27,4	3,9	0,2	100,0
	2009	0,4	7,3	51,7	32,9	7,6	0,1	100,0
	2013	0,7	8,5	47,3	30,2	13,2	0,1	100,0
Rural	2005	0,0	0,7	36,4	5,4	57,5	0,0	100,0
	2007	0,0	1,1	41,6	6,4	50,7	0,1	100,0
	2009	0,0	0,7	36,2	4,7	58,3	0,1	100,0
	2013	0,4	0,9	45,6	10,3	42,4	0,4	100,0
National	2005	0,1	2,8	39,9	10,9	46,3	0,0	100,0
	2007	0,1	3,6	44,5	10,8	40,8	0,1	100,0
	2009	0,1	2,5	40,5	12,6	44,2	0,1	100,0
	2014	0,5	3,9	46,3	18,1	30,9	0,3	100,0

Source : INSD / QUIBB 2005, 2007, EICVM 2009 et EMC 2014

Selon la région de résidence et conformément au tableau 6,4, les maisons individuelles simples constituent la majorité des logements dans dix régions sur treize (soit 78%). Les maisons traditionnelles occupent la deuxième place dans sept régions sur treize. Il faut noter néanmoins que les bâtiments à plusieurs logements sont tout de même fréquents dans quelques régions (Hauts-Bassins, Plateau-Central, Centre et Cascades) où elles viennent en deuxième position.

Tableau 6-4: Répartition des logements par région selon le type de bâtiment principal

Région de résidence	Type de logement du bâtiment principal					
	Immeuble / appartement	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements	Maison traditionnelle	Autres
Hauts Bassins	0,2	3,1	46,4	35,0	15,3	0,1
Boucle du Mouhoun	0,3	1,6	48,3	24,2	25,6	0,0
Sahel	0,2	1,9	20,7	7,6	67,1	2,5
Est	1,0	2,3	25,7	22,7	48,2	0,1
Sud-Ouest	0,6	2,5	40,6	16,3	40,0	0,1
Centre Nord	0,1	2,9	46,0	11,5	39,0	0,4
Centre Ouest	0,2	1,5	55,1	20,1	23,0	0,0

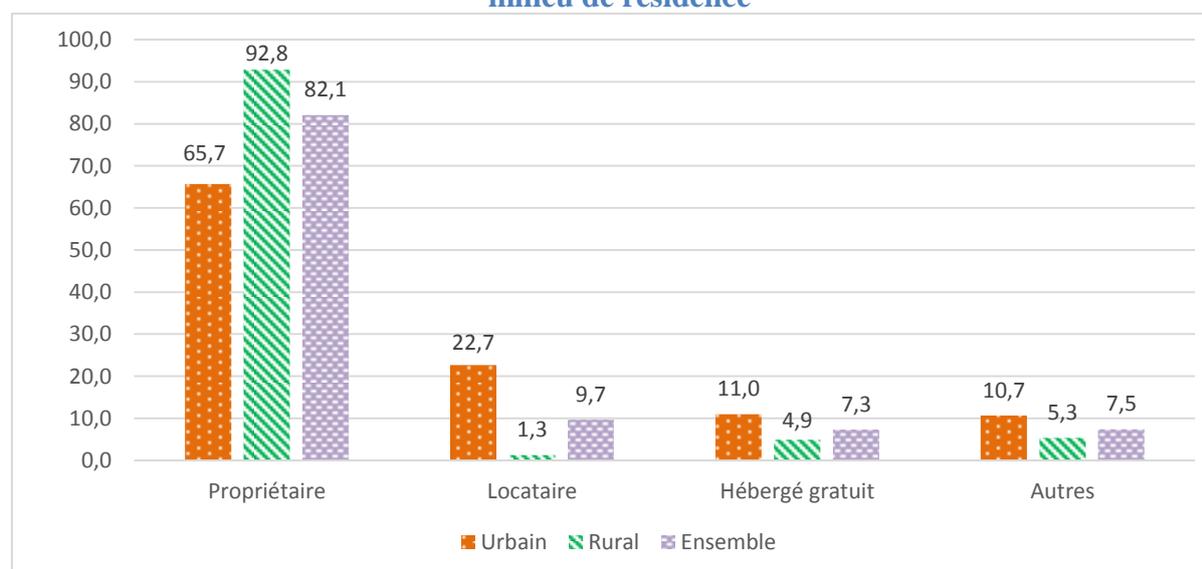
Région de résidence	Type de logement du bâtiment principal					
	Immeuble / appartement	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements	Maison traditionnelle	Autres
Plateau central	0,6	3,7	53,3	24,9	17,5	0,0
Nord	0,5	3,5	43,0	6,1	46,8	0,1
Centre Est	0,6	5,3	48,0	4,1	41,7	0,3
Centre	1,4	12,9	52,7	28,0	5,0	0,0
Cascade	0,6	3,7	53,2	27,5	15,0	0,0
Centre sud	0,4	3,5	70,2	1,4	24,3	0,1

Source : INSD / QUIBB 2005 et 2007 et EICVM 2009-2010

6.1.3 Statut d'occupation du logement

Au Burkina Faso, plus de huit ménages sur dix sont propriétaire de leurs logements. Les locataires viennent en seconde position avec moins d'un ménage sur dix (9,7%). Selon milieu de résidence le milieu rural se caractérise par la très forte présence des propriétaires (93%). En milieu urbain, par contre les locataires sont assez représentés même si leur poids n'est pas élevé (23%)

Graphique 6-3: Répartition des ménages par statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence



Source : INSD, EMC 2014

La situation est restée sensiblement la même si on analyse l'évolution au cours du temps. En effet, quels que soient le milieu de résidence et l'année de collecte, on observe que plus de 7 ménages sur 10 sont propriétaires de leurs logements (voir tableau 6.4). En 2010 et en 2013, cette proportion est de

plus de 8 ménages sur 10. Les autres catégories de ménages (locataires, hébergés gratuits et autres) représentent 10%.

Selon le milieu de résidence, la situation est plus diversifiée en milieu urbain. En effet, les ménages du milieu urbain propriétaires de leurs logements représentent entre 46% en 2007 et 66% en 2013. La proportion des locataires, en légère baisse, varie entre 23% et 37%. Par contre le milieu rural se caractérise par le statut de propriétaire des logements (plus de neuf ménages sur dix) et la faible présence de locataires.

Tableau 6-5: Répartition (en %) des logements par statut d'occupation selon le milieu de résidence et l'année de collecte

Statut d'occupation		Propriétaire	Locataire	Hébergé gratuit	Autres	Total
Urbain	2005	55,9	35,8	8,1	0,2	100,0
	2007	45,9	37,4	16,7	0,0	100,0
	2009	54,5	29,7	15,5	0,2	100,0
	2014	65,7	22,7	11,0	10,7	100,0
Rural	2005	93,2	1,4	5,1	0,2	100,0
	2007	80,7	3,1	16,2	0,0	100,0
	2009	92,7	1,0	4,5	1,8	100,0
	2013	92,8	1,3	4,9	5,3	100,0
National	2005	85,4	8,7	5,7	0,2	100,0
	2007	73,3	10,4	16,3	0,0	100,0
	2009	82,2	8,9	7,5	1,4	100,0
	2014	82,1	9,7	7,3	7,5	100,0

Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007, EICVM 2009-2010, et EMC 2014

Dans toutes régions, les ménages sont (en majorité) propriétaires de leurs logements. Plus de sept ménages sont propriétaires. Cette proportion est de plus de neuf sur dix (9/10) dans le Centre-Sud (98,2%) et dans le Centre-Est. Les plus faibles proportions sont observées dans le Centre (70,1%) et dans les cascades (70,6%) Les locataires viennent en deuxième position dans huit régions

Tableau 6-6: Répartition (en %) des logements par région selon statut d'occupation

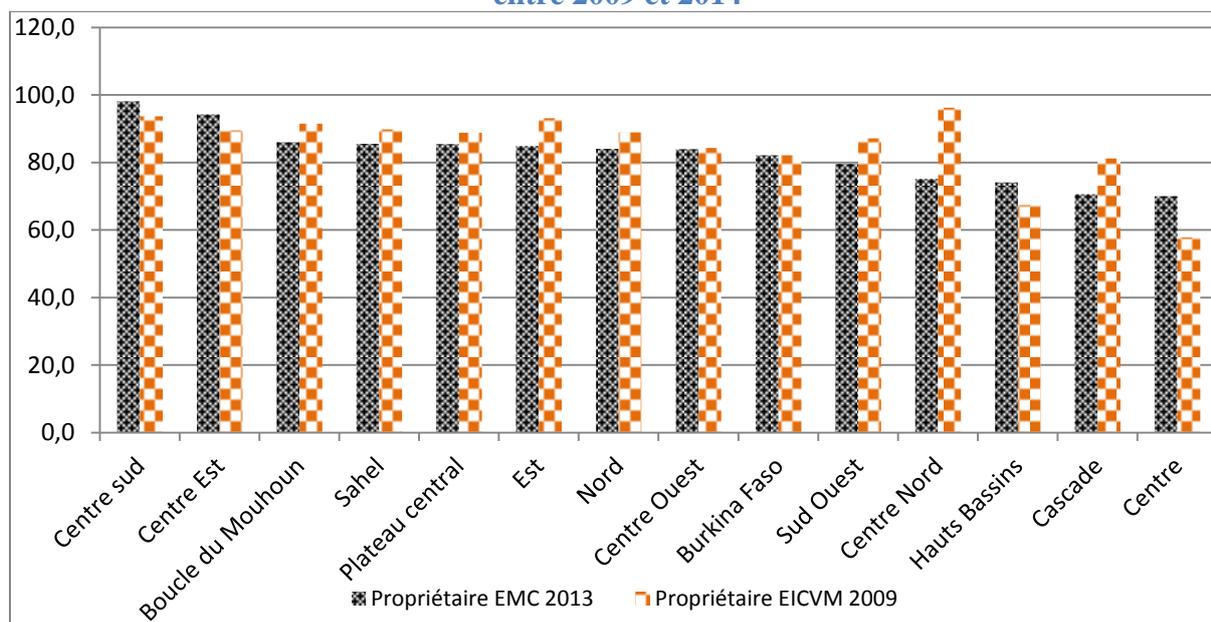
Région de résidence	Propriétaire	Locataire	Hébergé gratuitement	Autre	Total
Hauts Bassins	74,1	17,4	7,4	1,1	100,0
Boucle du Mouhoun	86,1	8,6	5,1	0,2	100,0
Sahel	85,6	4,5	5,0	5,0	100,0
Est	84,9	8,6	6,1	0,4	100,0
Sud-Ouest	79,6	11,4	8,9	0,1	100,0
Centre Nord	75,1	6,3	16,7	2,0	100,0
Centre Ouest	84,0	10,0	5,7	0,4	100,0
Plateau central	85,5	7,2	7,3	0,0	100,0
Nord	84,0	6,4	8,8	0,8	100,0
Centre Est	94,3	2,9	2,5	0,3	100,0
Centre	70,1	19,0	10,3	0,7	100,0

Région de résidence	Propriétaire	Locataire	Hébergé gratuitement	Autre	Total
Cascade	70,6	19,2	10,2	0,0	100,0
Centre sud	98,2	1,4	0,3	0,1	100,0
Ensemble	82,1	9,7	7,3	0,9	100,0

Source : INSD, EMC 2014

En comparant la situation en 2009 et celle de 2013, on remarque que la proportion des ménages propriétaires de leurs logements a baissé dans la plupart des régions. En effet, seulement quatre régions ont enregistré une légère hausse.

Graphique 6-4: Evolution de la proportion des ménages propriétaires de leurs logements entre 2009 et 2014

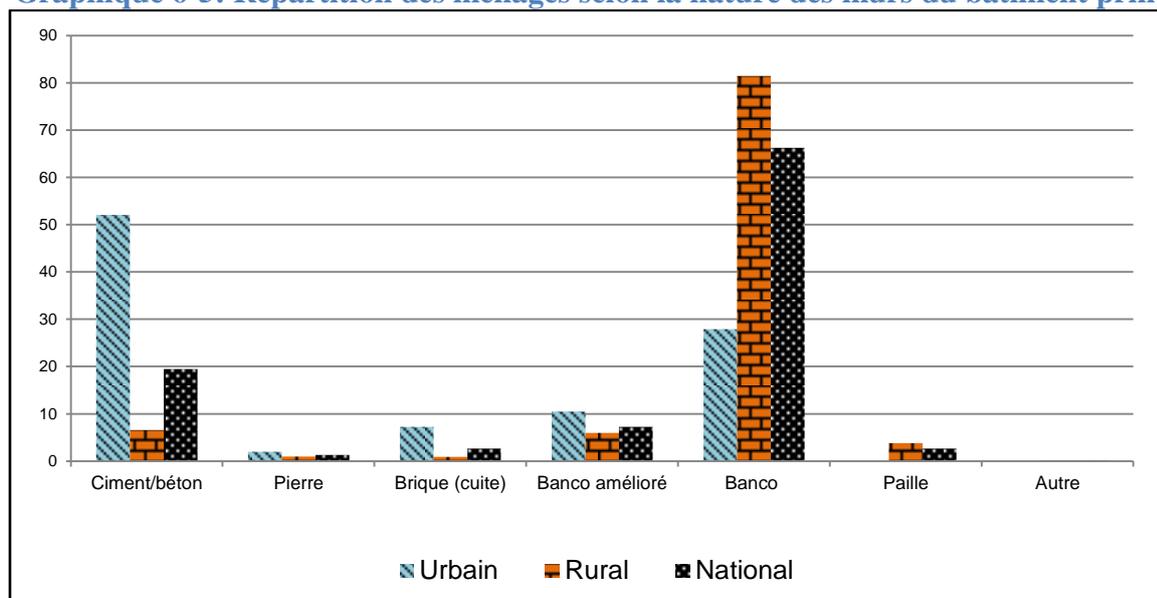


Source : INSD, EMC 2014

6.1.4 Nature des murs

Dans l'ensemble, 73,6% des ménages ont des logements dont les murs du bâtiment principal sont en banco ou en banco amélioré. Les murs en dur ou semi-dur représentent 23,5%. Selon le milieu de résidence, plus de 9 ménages sur 10 en milieu rural ont des logements dont les murs du bâtiment principal sont en banco ou en banco amélioré. Cette proportion est 46,4% en milieu urbain et 53,3% de logements avec des murs en dur ou semi-dur.

Graphique 6-5: Répartition des ménages selon la nature des murs du bâtiment principal



Source : INSD, EMC 2014

Tableau 6-7: Répartition des ménages selon la nature des murs du bâtiment principal

Milieu de résidence	Ciment/béton	Pierre	Brique cuite	Banco amélioré	Banco	Paille	Autre
Urbain	52,1	2	7,3	10,5	27,9	0,1	0,1
Rural	6,6	1	0,9	6	81,5	3,8	0,2
National	19,5	1,3	2,7	7,3	66,3	2,7	0,2

Source : INSD, EMC 2014

Entre 2005 et 2014 on observe une légère amélioration pour l'ensemble et en milieu rural. En effet, les proportions des logements avec des murs en paille ou en banco/banco amélioré ont légèrement baissé tandis que celles des logements avec les murs en dur/semi dur sont en légère hausse. Cependant, en milieu urbain observe une situation contraire. Néanmoins, entre 2009 et 2013, la situation s'est légèrement améliorée comme cela s'observe dans le tableau 6.3.

Tableau 6-8: Evolution de la répartition (en %) des logements par nature des murs selon le milieu de résidence et l'année de collecte

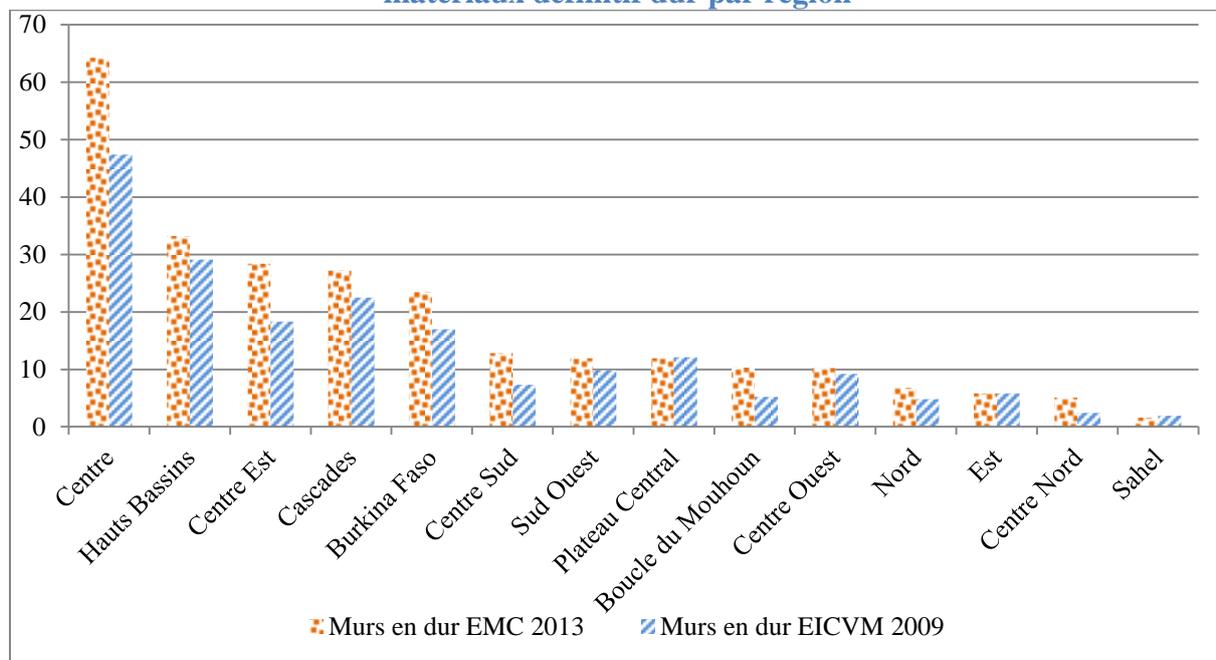
Type de mur	Année	Paille (%)	Banco/amélioré (%)	Dur/ Semi dur (%)	Autres (%)	Total (%)
Urbain	2005	0,3	41,0	58,6	0,1	100,0
	2007	0,0	43,2	56,8	0,0	100,0
	2009	0,1	46,4	53,3	0,2	100,0
	2013	0,1	38,4	61,4	0,1	100,0
Rural	2005	4,4	91,2	4,3	0,2	100,0
	2007	3,5	90,7	5,8	0,0	100,0

Type de mur		Paille	Banco/ amélioré	Banco	Dur/ Semi dur	Autres	Total
	2009	3,4		90,2	6,2	0,2	100,0
	2013	3,8		87,5	8,5	0,2	100,0
Ensemble	2005	2,3		80,6	16,8	0,2	100,0
	2007	2,7		80,6	16,6	0,0	100,0
	2009	2,5		78,0	19,3	0,2	100,0
	2013	2,7		73,6	23,5	0,2	100,0

Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007, EICVM 2009-2010 et EMC 2013-2014

Au niveau régional, les matériaux utilisés dans la construction des murs du bâtiment ont connu une amélioration. En effet, on observe, à travers le graphique 6.2 que dans la quasi-totalité des régions, la proportion des logements dont les murs du bâtiment principal sont en matériaux définitif s'est légèrement accrue dans la sauf dans les régions du Plateau Central et du Sahel.

Graphique 6-6: Evolution de la proportion des ménages dont le mur du bâtiment est en matériaux définitif dur par région

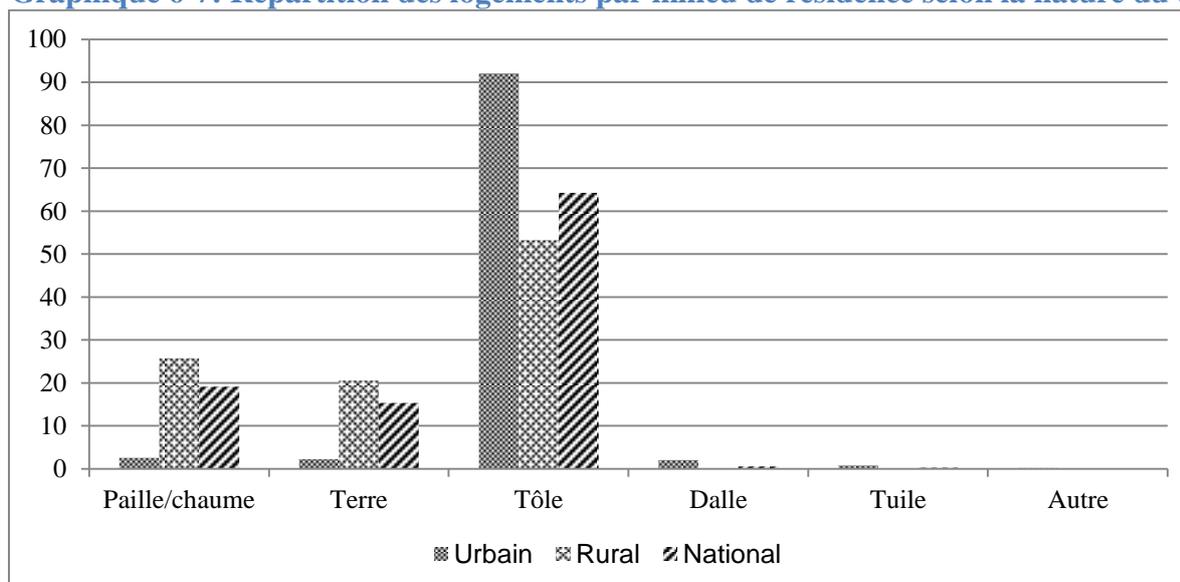


Source : INSD, EICVM 2010 ; EMC 2014

6.1.5 Nature du toit

La tôle métallique constitue le principal de couverture du toit des logements au Burkina Faso. Au niveau national, 64,3% des logements ont la toiture du bâtiment principal en tôle métallique, 19,2% en paille ou en bois et 15,5% en terre battue. Selon le milieu de résidence, la tôle métallique constitue le toit du bâtiment principal du logement pour environ 9 ménages sur 10 (93,3%) en milieu urbain. Par contre en milieu rural, les types de toitures sont plus diversifiés. Les toits en paille ou en bois représentent à peu près le tiers (32%), la tôle métallique 53,3% et la terre battue 20,7%.

Graphique 6-7: Répartition des logements par milieu de résidence selon la nature du toit



Source : INSD, Résultats EMC 2013-2014

Tableau 6-9: Répartition des logements par milieu de résidence selon la nature du toit

Milieu de résidence	Nature du toit					
	Paille/chaume	Terre battue	Tôle	Dalle	Tuile	Autre
Urbain	2,6	2,3	92,1	2,1	0,8	0,2
Rural	25,8	20,6	53,3	0	0,1	0,1
National	19,2	15,4	64,3	0,6	0,3	0,1

Source : INSD, Résultats EMC 2013-2014

Entre 2005 et 2013, l'on a noté, globalement, une amélioration de la qualité des toitures quel que soit l'année. La proportion des toits en tôle métallique connaît une légère hausse, tandis que celle des autres types (Paille/bois et terre battue) connaissent une baisse aussi bien dans l'ensemble que dans les deux milieux de résidence. Il faut néanmoins noter une légère détérioration en milieu urbain entre 2009 et 2013. En effet, la proportion des toits en tôle a enregistré une baisse tandis que celle des autres catégories s'est légèrement accrue.

Tableau 6-10: Répartition (en %) des logements par nature de toit selon le milieu de résidence et l'année de collecte

Nature du toit		Paille/bois	Tôle métallique	Terre	Béton/Dalle	Autres	Total
Urbain	2005	2,0	91,6	4,1	-	2,3	100,0
	2007	1,6	91,8	2,8	-	3,8	100,0
	2009	2,0	93,3	2,8	1,7	0,2	100,0
	2013	2,6	92,0	2,3	2,1	1,0	100,0
Rural	2005	33,0	33,5	33,0	-	0,6	100,0
	2007	33,9	37,0	27,9	-	1,1	100,0
	2009	32,0	42,5	24,4	1,0	0,2	100,0

Nature du toit		Paille/bois	Tôle métallique	Terre	Béton/Dalle	Autres	Total
	2013	25,8	53,3	20,7	0,0	0,2	100,0
National	2005	26,5	45,7	26,9	-	0,9	100,0
	2007	27,1	48,6	22,6	-	1,6	100,0
	2009	23,6	56,5	18,5	1,2	0,2	100,0
	2013	19,2	64,3	15,5	0,6	0,4	100,0

Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007, EIVCM 2009-2010 et EMC 2013-2014

Au niveau régional, la majorité des logements ont des toits en tôle métallique sauf dans le Sahel où les toits en terre battue (avec 42,3) occupent la première place et dans l'Est où les toits en paille (53,6) dominent.

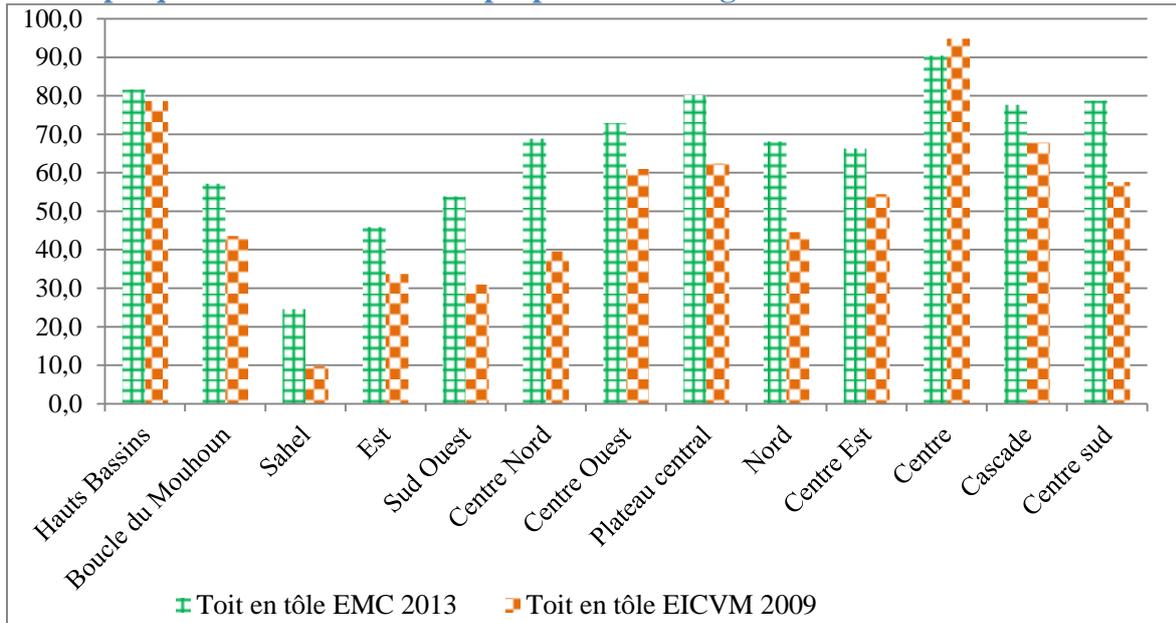
Tableau 6-11: Répartition des logements par région selon la nature du toit

Région de résidence	Paille/chaume	Terre	Tôle	Dalle	Autre
Hauts Bassins	3,8	13,6	81,6	0,2	0,8
Boucle du Mouhoun	3,8	38,8	57,2	0,1	0,1
Sahel	32,1	42,3	24,6	0,1	0,9
Est	53,6	0,5	46,0	0,0	0,0
Sud-Ouest	8,9	36,5	53,9	0,1	0,6
Centre Nord	25,4	5,5	68,9	0,0	0,2
Centre Ouest	7,5	19,2	73,0	0,2	0,0
Plateau central	18,4	0,8	80,2	0,4	0,1
Nord	5,9	25,5	68,2	0,2	0,2
Centre Est	30,0	3,2	66,3	0,3	0,1
Centre	4,7	0,4	90,5	3,4	1,0
Cascade	19,5	2,8	77,7	0,0	0,0
Centre sud	16,4	4,4	78,8	0,0	0,4

Source : INSD, EMC 2014

En considérant l'évolution de la situation entre 2009 et 2013, on observe un accroissement de la proportion des logements dont la toiture est en tôle en 2013 par rapport à 2009. Seule la région du Centre a enregistré une baisse.

Graphique 6-8: Evolution de la proportion des logements dont la toiture est en tôle



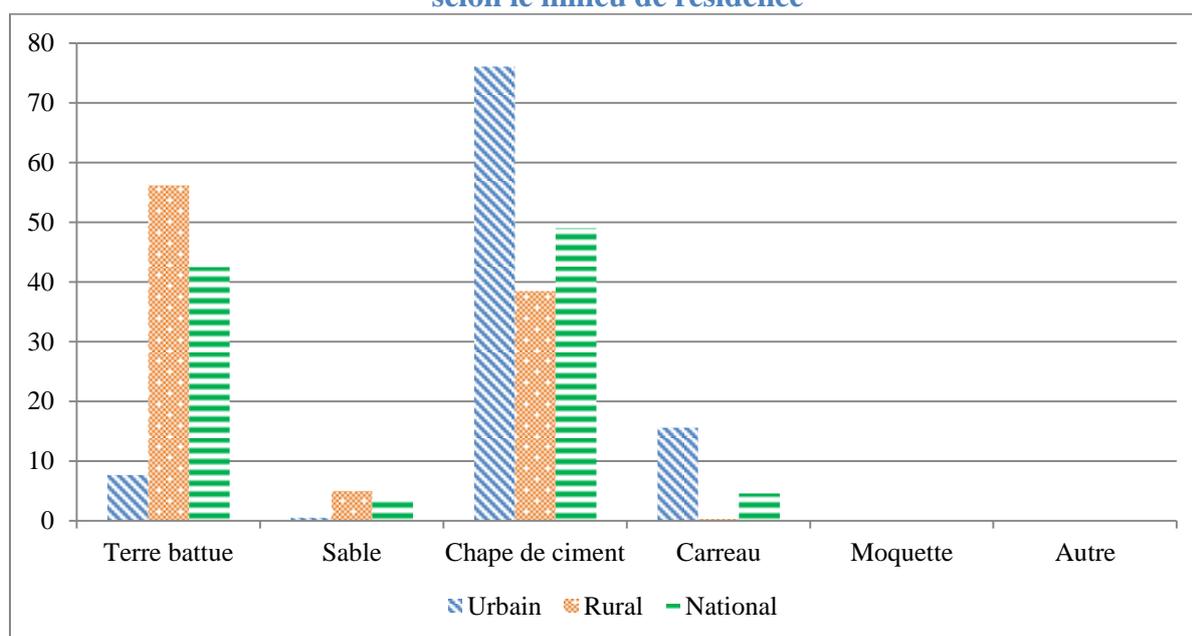
Source : INSD, EIVCM 2009-2010 et EMC 2014

6.1.6 Nature du sol

La terre battue et le ciment sont les principaux matériaux de revêtement des sols des bâtiments principaux des logements au Burkina Faso. En effet, la terre battue constitue le revêtement du sol du bâtiment principal du logement de plus d'un ménage sur deux et le ciment de 4 sur 10. Les autres matériaux (carreaux, sable, bois, paille) représentent 5%.

Selon le milieu de résidence deux tiers (66%) des ménages du milieu rural, ont des logements dont des sols des bâtiments principaux sont en terre battue, contre trois logements sur dix avec des sols en ciment. En milieu urbain, par contre, le ciment représente le principal revêtement des sols des bâtiments principaux des logements de 8 ménages sur 10 contre 12,5% pour les revêtements en terre battues. On note également que 7,1% des logements en milieu urbain ont des sols en carreaux.

Graphique 6-9: Répartition (%) des ménages par nature du sol du logement principal selon le milieu de résidence



Source: INSD, EMC 2014

Tableau 6-12: Répartition (%) des logements par milieu de résidence selon la nature du sol

Milieu de résidence	Terre battue	Sable	Ciment	Carreau	Moquette	Autre
Urbain	7,7	0,5	76,1	15,6	0,1	0,1
Rural	56,2	5	38,5	0,3	0	0,1
National	42,5	3,7	49	4,6	0	0,1

Source: INSD, EMC 2014

Entre 2007 et 2013, les conditions de logement ont connu une variation différente et discontinue quels que soient le milieu et la nature du sol considérée (voir le tableau 6.5). On observe une légère amélioration de la situation, notamment en milieu rural qui se caractérise par une baisse des proportions des logements avec des sols en terre battue et un accroissement de celles des sols en ciment et en carreaux. Il est à noter qu'en milieu urbain la proportion des sols en ciment a connu une baisse au cours de la période comme cela est perceptible sur le tableau 6.5.

Tableau 6-13: Evolution de la répartition (%) des par nature du sol du bâtiment principal selon le milieu de résidence

Nature du sol	Urbain				Rural				Ensemble			
	2007	2009	2010	2013	2007	2009	2010	2013	2007	2009	2010	2014
Carreaux	9,2	6,6	7,1	15,7	0,1	0,1	0,1	0,3	2,0	1,9	1,8	4,6
Ciment	82,4	80,5	79,5	76,1	29,1	30,4	30,6	38,5	40,4	44,3	42,8	49,0
Terre battue	8,4	12,1	12,5	8,2	70,7	65,3	65,7	61,2	57,5	50,5	52,5	46,2
Autres	0,0	0,8	0,9	0,1	0,1	4,2	3,6	0,1	0,1	3,3	2,9	0,1

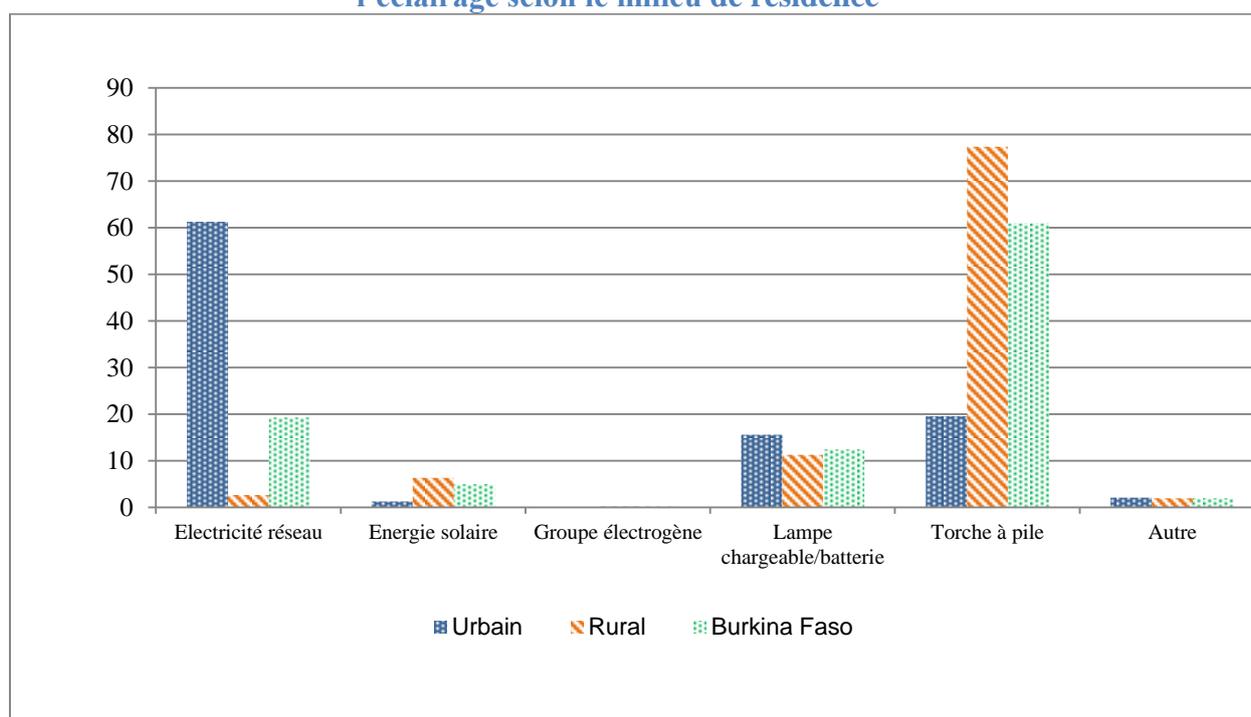
Source: INSD, EA/QUIBB 2007, EICVM 2009-2010, EDS-BF IV (2010); EMC 2014

6.2 SOURCE D'ÉNERGIE UTILISÉE PAR LE MÉNAGE DANS LE LOGEMENT

6.2.1 Source principale d'énergie pour l'éclairage

Dans l'ensemble, lampe torche à pile (61% des ménages) constitue le principal moyen d'éclairage. L'énergie du réseau de distribution constitue la seconde source d'éclairage. L'utilisation des différentes sources d'énergies d'éclairage varie selon le milieu de résidence. En effet, selon le milieu de résidence, l'énergie électrique du réseau de distribution constitue principal moyen 61,3% des ménages ; tandis qu'en milieu rural la lampe torche électrique occupe la première place avec 77% des ménages.

Graphique 6-10: Répartition des ménages par principal source d'énergie pour l'éclairage selon le milieu de résidence



Source : INSD, EMC 2014

Tableau 6-14: Répartition des ménages par principal source d'énergie pour l'éclairage selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Electricité réseau	Energie solaire	Groupe électrogène	Lampe rechargeable/batterie	Torche à pile	Autre
Urbain	61,3	1,3	0,1	15,6	19,6	2,1
Rural	2,7	6,4	0,2	11,3	77,4	2
Burkina Faso	19,3	5	0,2	12,5	61,0	2

Source : INSD, EMC 2014

Au cours de la période 2005 et 2014, on observe une amélioration globale des conditions d'éclairage, notamment entre 2009 et 2014 comme le montre le tableau ci-dessous. En effet, les proportions de ceux qui utilisent les moyens modernes d'éclairage et plus sécurisant, tels que l'électricité du réseau, énergie solaire, énergie des groupes électrogènes, lampes rechargeables, batteries et torches à piles, ont connu une hausse. Par contre, que celles des moyens traditionnels et plus risquant, lampes à huile/pétrole/gaz, ont baissé. Ceci est observé aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 6-15: Evolution de la répartition des ménages selon le milieu de résidence et le principal mode d'éclairage.

Principal d'éclairage	moyen	Electricité du réseau/ Solaire/ Groupe électrogène	Lampes rechargeables /Batterie /Torche à piles	Huile /Pétrole /Gaz /bois /bougie	Autres	Total
Urbain	2005	55,9	1,1	42,8	0,7	100,0
	2007	58,8	3,0	39,9	0,9	100,0
	2009	46,0	14,7	39,3	2,4	100,0
	2013	62,7	15,6	2,1		100,0
Rural	2005	1,7	18,5	79,9	6,1	100,0
	2007	2,3	22,5	75,2	4,1	100,0
	2009	3,0	61,3	35,7	1,5	100,0
	2013	9,3	88,7	2,0		100,0
Ensemble	2005	13,1	14,9	72,0	4,9	100,0
	2007	14,3	18,4	75,2	3,5	100,0
	2009	14,9	48,3	35,7	1,7	100,0
	2014	24,5	73,0	2,0		100,0

Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007 et EICVM 2009-2010 , EMC 2014

Selon la région de résidence, la lampe torche à piles représente le principal moyen d'éclairage dans la majorité des régions. Dans les dix régions sur les treize, elle constitue la source d'énergie pour plus six ménages sur dix (6/10). Dans les Hauts-Bassins et dans les Cascades cette proportion, bien que plus élevée est de 36% dans les Hauts-Bassins et de 32% dans les cascades. Seule dans le Centre où les ménages ayant recours à l'électricité du réseau représentent plus de la moitié (59,4%). Dans toutes les régions les lampes rechargeables et batteries constituent la seconde source d'énergie d'éclairage.

Tableau 6-16: Répartition des ménages par région selon la principale source d'énergie d'éclairage

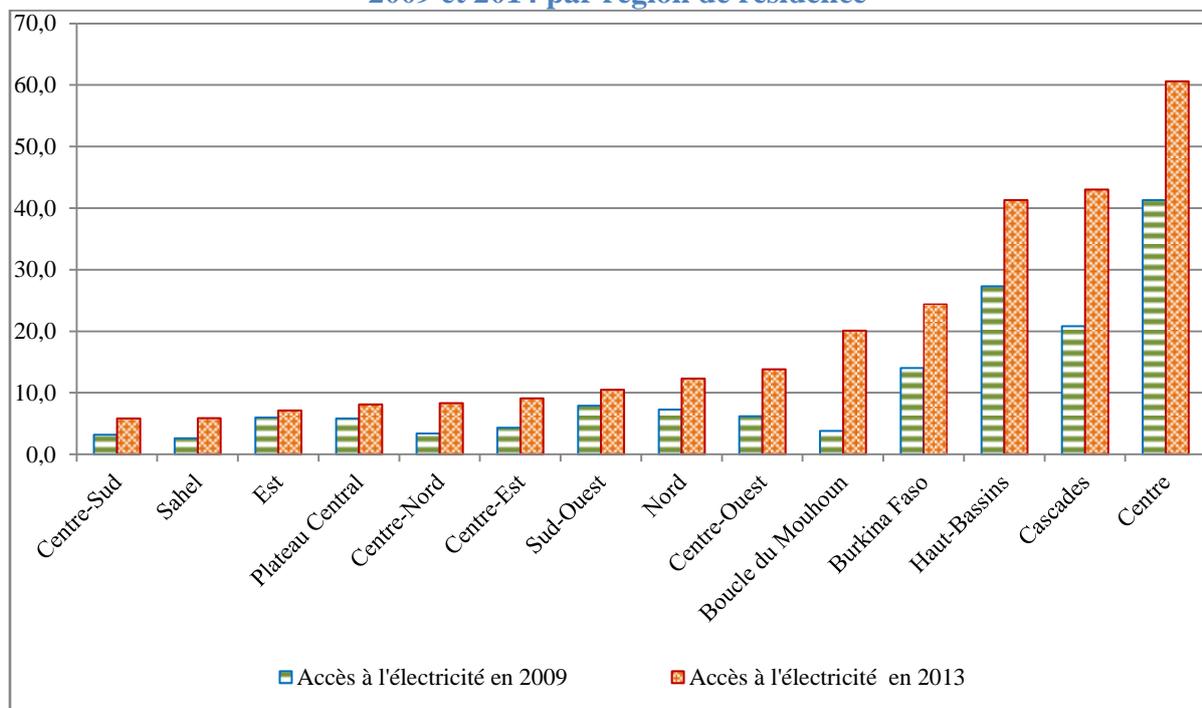
Région de résidence en 2013	Electricité réseau	Energie solaire	Groupe électrogène	Lampe rechargeable /batterie	Torche à pile	Autre
Hauts Bassins	32,8	8,3	0,3	17,6	36	5,1
Boucle du Mouhoun	7,7	12,4	-	19,8	58,0	2,1
Sahel	2,3	3,6	0	5,5	85,9	2,7
Est	4,3	2,8	-	6,3	85,0	1,6
Sud-Ouest	6,8	3,7	-	6,3	79,2	3,9
Centre Nord	5,6	2,7	-	4,5	86,1	1,1
Centre Ouest	8,9	4,5	0,4	4,6	80,3	1,3
Plateau central	4,8	3	0,3	7,9	82,6	1,5

Nord	9,7	2,5	0	7,1	79,3	1,3
Centre Est	7,1	1,6	0,3	8,4	81,0	1,6
Centre	59,4	1,0	0,2	23,1	15,2	1,1
Cascade	20,9	22,1	-	23,1	31,8	2,1
Centre sud	2,7	2,6	0,5	6,8	86,8	0,6
Burkina Faso	19,3	5	0,2	12,5	61,0	2

Source : INSD, EMC 2014

Entre 2009 et 2014, l'utilisation de l'électricité comme moyen d'éclairage s'est accrue dans toutes les régions du pays comme cela s'observe dans le graphique ci-dessous. Malgré cet accroissement observé, l'utilisation de l'électricité demeure faible. Seulement quatre régions enregistrent un niveau d'utilisation de 20% ou plus

Graphique 6-11: Evolution de la proportion des ménages ayant accès à l'électricité en 2009 et 2014 par région de résidence

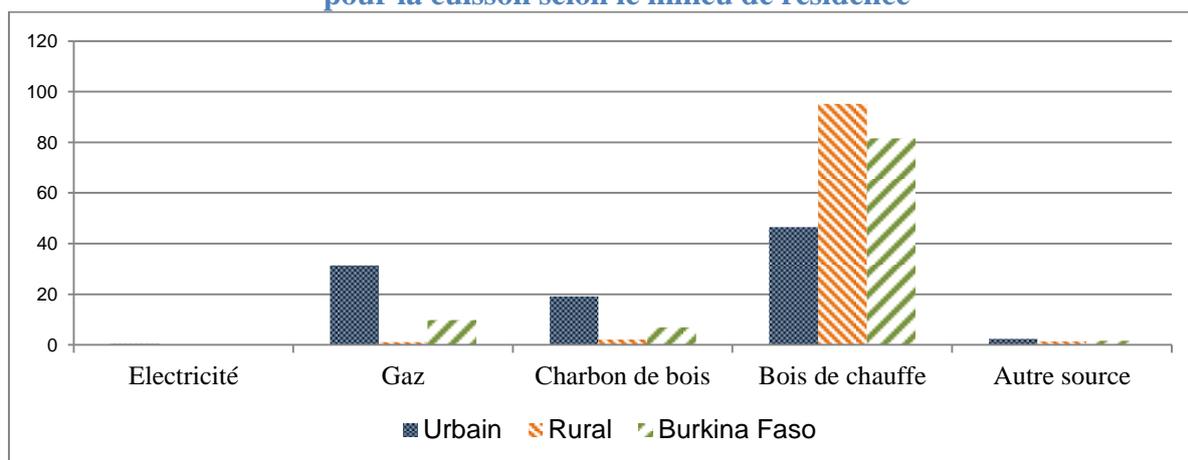


Source : INSD, EICVM 2009-2010 et EMC 2014

6.2.2 Source d'énergie pour la cuisine

Le bois de chauffe reste, malgré les efforts de lutte et les multiples sensibilisations sur les phénomènes de désertification, la principale source d'énergie pour la cuisine à plus de 80%. Ce niveau d'utilisation est de plus de 95% en milieu rural. En prenant en compte le charbon de bois, les proportions d'utilisation du bois atteindront 88,5% pour l'ensemble, 65,8% en milieu urbain et 97,4% en milieu urbain. L'utilisation du gaz effective en milieu urbain (31,4%), mais très négligeable en milieu rural (1,2%).

Graphique 6-12: Répartition des ménages par principal mode d'énergie utilisé (en 2013) pour la cuisson selon le milieu de résidence



Source : INSD, EMC 2013-2014

Tableau 6-17: Répartition des ménages par milieu de résidence selon la principale source d'énergie pour la cuisine

Milieu de résidence	Electricité	Gaz	Charbon de bois	Bois de chauffe	Autre source
Urbain	0,4	31,4	19,2	46,6	2,4
Rural	-	1,2	2,1	95,3	1,4
Burkina Faso	0,1	9,8	6,9	81,6	1,6

Source : INSD, EMC 2014

Entre 2005 et 2013, l'utilisation des différentes sources d'énergie pour la cuisine a évolué en dents de scie. L'utilisation du gaz a connu, dans l'ensemble, un accroissement au cours de la période et en milieu urbain. En milieu rural le bois de chauffe demeure la principale source d'énergie pour la cuisine avec plus de neuf ménages sur dix (9/10).

Tableau 6-18: Répartition des ménages par source principale d'énergie utilisée pour la cuisson selon le milieu de résidence en 2003, 2005, 2007, 2009, 2010 et 2014

Source d'énergie	Année	Electricité	Gaz	Charbon	Bois	Autres	Total
Urbain	2005	0,2	20,9	12,3	63,9	2,7	100,0
	2007	0,5	24,5	13,7	59,6	1,8	100,0
	2009	0,3	19,2	20,4	58,5	1,7	100,0
	2010	-	19,2	13,2	63,6	4,2	100,0
	2014	0,4	31,4	19,2	46,6	2,4	100,0
Rural	2005	0,0	0,5	1,5	97,9	0,1	100,0
	2007	0,0	1,4	1,7	95,0	1,9	100,0
	2009	0,0	0,7	2,3	94,9	2,1	100,0
	2010	-	0,8	1,3	95,4	2,3	100,0
	2014	-	1,2	2,1	95,3	1,4	100,0

Ensemble	2005	0,0	4,8	3,8	78,5	0,7	100,0
	2007	0,1	6,3	4,3	87,4	1,8	100,0
	2009	0,1	5,8	7,3	84,8	2,0	100,0
	2010	-	5,3	4,3	87,5	2,8	100,0
	2014	0,1	9,8	6,9	81,6	1,6	100,0

Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007, EICVM 2009-2010, EDSBF IV (2010) et EMC 2013-2014

Selon la région de résidence, le bois de chauffe est la principale source d'énergie de cuisson pour plus de huit ménages sur dix (8/10) dans les régions autres que le Centre où on enregistre 53% pour le bois de chauffe, 34% pour le gaz et 11% pour le charbon (soit 64% pour le bois de chauffe et le charbon de bois), les Hauts-Bassins 71% pour le bois et 21% pour le charbon (soit 92% pour les deux sources réunies) et les Cascades avec respectivement 78% et 15% (93% pour l'ensemble de ces deux sources)

Tableau 6-19: Répartition des ménages par source principale d'énergie utilisée pour la cuisson selon le milieu de résidence en 2014

Région de résidence	Electricité	Gaz	Charbon de bois	Bois	Autre	Total
Hauts Bassins	0,6	6,2	21,2	71,0	0,4	100,0
Boucle du Mouhoun	0,0	2,6	9,7	87,4	0,2	100,0
Sahel	0,0	4,4	0,9	91,5	3,1	100,0
Est	0,1	7,4	2,2	90,1	0,0	100,0
Sud-Ouest	0,3	4,6	13,9	80,8	0,1	100,0
Centre Nord	0,0	6,5	2,1	89,2	1,5	100,0
Centre Ouest	0,0	8,6	5,2	85,2	1,2	100,0
Plateau central	0,0	5,8	2,1	91,2	0,7	100,0
Nord	0,0	6,6	2,6	89,9	0,8	100,0
Centre Est	0,0	3,8	3,3	89,5	2,9	100,0
Centre	0,1	33,8	11,4	52,6	0,1	100,0
Cascade	0,3	5,4	15,3	78,5	0,1	100,0
Centre sud	0,3	3,4	2,4	89,7	4,2	100,0
Ensemble	0,1	8,1	7,4	82,8	1,1	100,0

Source : INSD, EMC 2013-2014

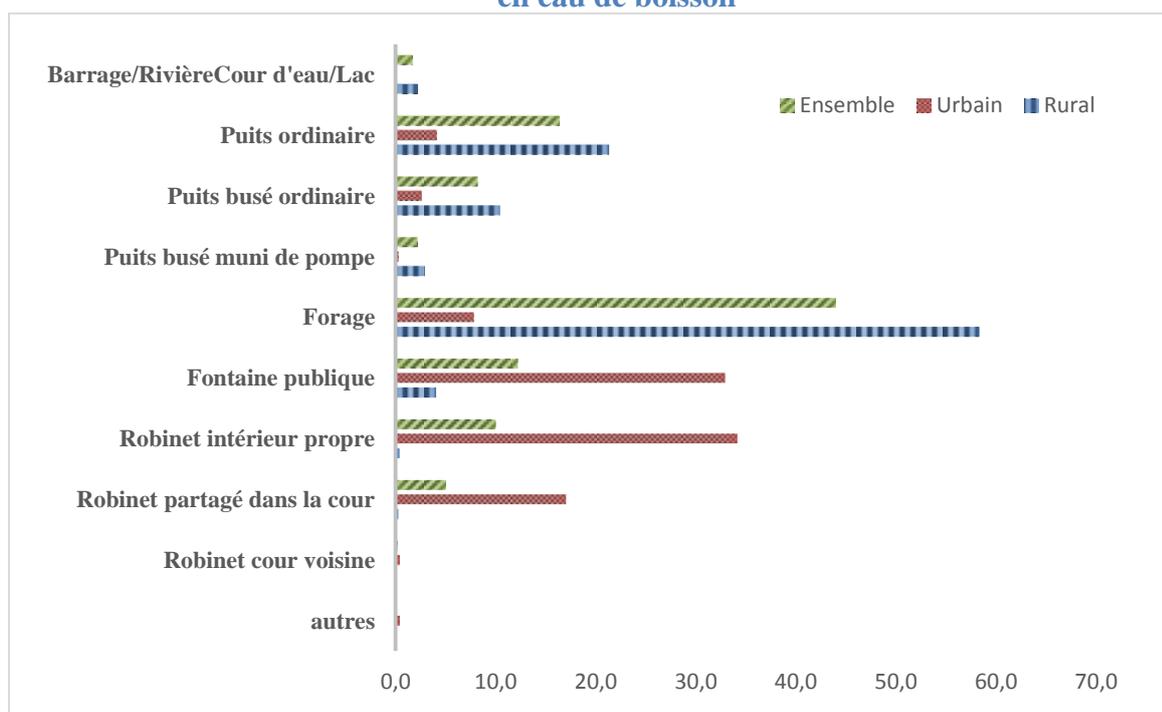
6.3 APPROVISIONNEMENT EN EAU

6.3.1 Approvisionnement en eau de boisson

En 2013 plus de 7 ménages sur 10 ont recours aux sources d'eau potable pour s'approvisionner en eau de boisson. Ce niveau est 74% pour l'ensemble, 66% pour le milieu rural et 93% en milieu urbain. Parmi ces ménages 15,2% utilisent des robinets privés, 12,2% se servent à dans les bornes fontaines publiques 44%. En milieu urbain, 51,5% disposent de robinets privés 33% se ravitaillent dans les fontaines publiques. En milieu rural, par contre, seulement 4,8% ont accès à l'eau de robinet dont 0,8% pour les robinets privés et 4% pour les fontaines publiques.

Il faut convient, cependant de noter, que jusqu'à 18,2% font toujours recours à des sources d'eau non potable dont puits ordinaires non protégés 16,4% et les cours d'eau 1,7%. Ceci est 4,5% en milieu urbain et 23,5% en milieu rural (21,3% puits ordinaires et 2,2% cour d'eau). De manière générale, les principales sources d'approvisionnement en eau sont les forages/pompes, les puits et les bornes fontaines.

Graphique 6-13: Répartition des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson



Source : INSD, EMC 2014

Tableau 6-20: Répartition des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson

Milieu de résidence	Urbain	Rural	Ensemble
Robinet intérieur propre	34,1	0,4	10
Robinet intérieur partagé	17	0,3	5

Robinet cour voisine	0,4	0,1	0,2
Borne fontaine publique	32,9	4	12,2
Forage	7,8	58,3	44
Puits busé à pompe	0,3	2,9	2,2
Puits busé ordinaire	2,6	10,4	8,2
Puits ordinaire	4,1	21,3	16,4
Cour d'eau	0	2,2	1,7
Autre	0,4	0	0,1

Source : INSD, EMC 2014

Entre 2005 et 2013 les proportions ont varié en dent de scie. Le niveau d'utilisation du robinet et des forages a connu un accroissement tandis que celui des bornes fontaines et des puits ordinaires a connu le phénomène contraire, notamment entre 2009 et 2013. Le recours aux cours d'eau, bien qu'en baisse entre 2009 et 2013, dans les différents milieux, demeure élevé (1,8%) dans l'ensemble et 2,3% en milieu rural.

Tableau 6-21: Répartition (en %) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence

Principale source d'approvisionnement	Année	Robinet dans la cour	Borne fontaine	Forage /Pompes	Puits	Cour d'eau	Autres	Total
Urbain	2005	31,7	49,1	5,3	13,6	0,0	0,3	100,0
	2007	38,8	45,2	6,4	9,3	0,1	0,3	100,0
	2009	29,8	53,4	4,1	12,6	0,0	0,1	100,0
	2010	31,4	47,6	10,6	9,3	0,4	0,7	100,0
	2014	51,6	32,9	8,1	6,9	0,0	0,5	100,0
Rural	2005	0,3	8,3	45,6	37,8	7,8	0,2	100,0
	2007	0,4	6,2	51,1	39,2	3,1	0,1	100,0
	2009	0,3	7,7	40,3	42,7	8,7	0,2	100,0
	2010	0,0	5,2	54,0	31,4	8,0	1,4	100,0
	2014	0,8	4,0	61,2	31,7	2,2	0,1	100,0
National	2005	6,9	16,9	37,2	32,7	6,2	0,2	100,0
	2007	8,6	14,5	41,6	32,9	2,4	0,1	100,0
	2009	8,5	20,4	30,2	34,4	6,3	0,2	100,0
	2010	7,8	15,7	43,2	25,9	6,1	1,3	100,0
	2014	15,2	12,2	46,2	24,6	1,7	0,1	100,0

Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007, EICVM 2009-2010, EDS-BF IV 2010 et EMC 2014

Selon la région de résidence, le forage et la fontaine publique constituent les principales sources d'approvisionnement en eau des ménages. Cependant, dans les régions des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest et du Nord, les puits occupent une place importante en tant que source d'approvisionnement en eau de boisson. Dans la région du Centre plus de 45% des ménages disposent de robinets dans leur cours.

Tableau 6-22: Répartition des ménages par région selon la principale source d’approvisionnement

Région	Cours d'eau	Puits ordinaire	Puits ordinaire busé	Puits busé à pompage	Forage	Fontaine publique	Robinet propre	Robinet intérieur partagé	Robinet intérieur cour	Robinet d'autre cour	Autre	Total
Hauts Bassins	1,1	29,6	7,7	0,1	19,2	23,4	9,8	8,5	0,1	0,4	100,0	
Boucle du Mouhoun	0,3	38,3	12,2	4,2	26,4	11,3	4,9	2,0	0,2	0,1	100,0	
Sahel	1,6	11,6	3,2	7,0	55,8	10,8	4,7	4,6	0,6	0,0	100,0	
Est	3,1	15,7	4,7	2,9	52,2	13,6	4,4	3,1	0,4	0,0	100,0	
Sud-Ouest	5,6	16,7	8,3	0,4	46,9	13,2	3,6	5,1	0,1	0,0	100,0	
Centre Nord	0,9	6,3	10,1	6,9	50,4	14,0	7,6	3,8	0,1	0,0	100,0	
Centre Ouest	0,4	23,4	9,7	0,4	40,0	15,4	6,9	3,8	0,1	0,0	100,0	
Plateau central	0,3	3,7	7,4	0,3	63,4	15,8	6,2	2,8	0,0	0,1	100,0	
Nord	0,2	27,2	15,5	0,0	30,3	19,5	2,9	4,3	0,0	0,0	100,0	
Centre Est	2,9	7,6	10,5	0,6	61,0	12,2	3,7	1,5	0,1	0,0	100,0	
Centre	0,4	2,6	0,6	1,6	17,2	30,4	34,2	12,2	0,6	0,3	100,0	
Cascade	1,4	8,1	6,1	0,6	44,2	22,7	8,1	8,2	0,4	0,3	100,0	
Centre sud	0,4	2,5	6,9	0,6	77,2	6,8	4,4	1,1	0,0	0,0	100,0	
Total	1,4	15,4	7,9	2,0	43,3	16,5	8,4	4,9	0,2	0,1	100,0	

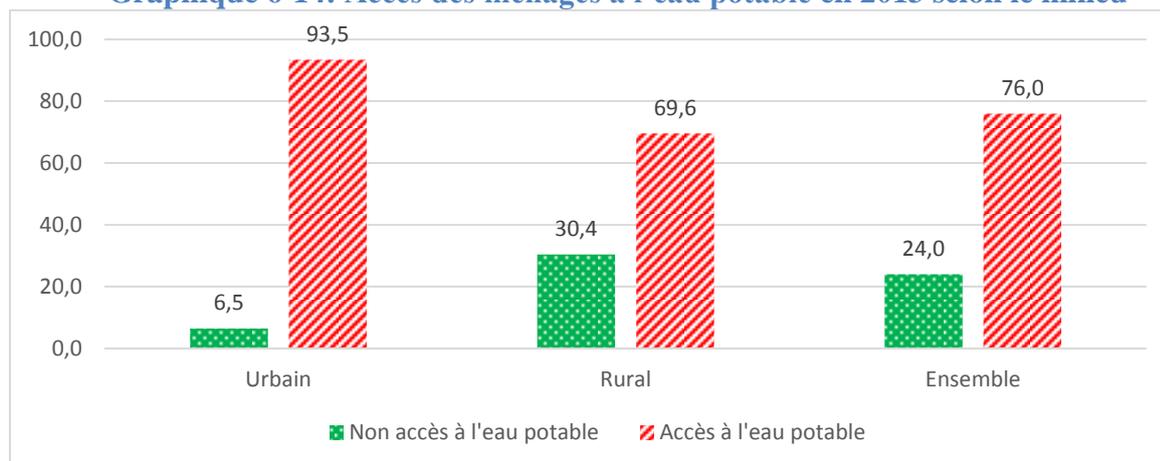
Source : INSD, EMC 2013-2014

6.3.2 Accès à l'eau potable

Le temps mis pour atteindre la source d’approvisionnement en eau la plus proche est révélateur des difficultés auxquelles les populations font face au quotidien pour s’approvisionner en eau. Ce temps est relativement court au Burkina Faso. En effet, trois ménages sur quatre (76%) mettent moins 30 minutes pour atteindre la source d’eau potable la plus proche. En revanche, 24% mettent plus de temps pour accéder.

Selon le milieu de résidence, le taux d’accès à l’eau (moins de 30 minutes de temps) est de plus de 9 ménages sur 10 en milieu urbain qui est caractérisé par les bornes fontaines et la présence d’eau courante dans les domiciles. En milieu rural où les puits et forages qui sont les principales sources d’approvisionnement en eau, le taux d’accès est de plus de 7 ménages sur 10.

Graphique 6-14: Accès des ménages à l'eau potable en 2013 selon le milieu



Source : INSD, EMC 2013-2014

Analysant l'évolution au cours du temps, on constate une dégradation du temps quel que soit le milieu de résidence. Dans l'ensemble, le taux d'accès est passé de 88,8% en 2005 à 76% en 2013. 98,2%

Tableau 6-23: Evolution du taux d'accès à l'eau potable selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	2005	2007	2009	2014
Urbain	98,2	96,2	95,7	93,5
Rural	86,3	85,7	75,6	69,9
Ensemble	88,8	88,0	81,2	76,0

Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007, EICVM 2009-2010, EMC 2014

Selon la région de résidence, au moins un ménage sur deux a accès à une source d'eau potable. Le niveau de plus élevé est enregistré dans la région du Centre (96,6%) suivi du Plateau Central. Tandis que le plus faible dans la Boucle du Mouhoun (57,4%), ensuite la région du Sahel avec 64,9%.

Tableau 6-24: Indicateurs d'accès à l'eau potable par région

Région de résidence	Non accès à l'eau potable	Accès à l'eau potable
Hauts Bassins	34,3	65,7
Boucle du Mouhoun	42,6	57,4
Sahel	35,1	64,9
Est	31,6	68,4
Sud-Ouest	29,2	70,8
Centre Nord	16,4	83,6
Centre Ouest	34,2	65,8
Plateau central	9,8	90,2
Nord	30,7	69,3
Centre Est	22,2	77,8
Centre	3,4	96,6
Cascade	11,8	88,2
Centre sud	13,9	86,1

Source : INSD, EMC 2014

Si on analyse l'évolution du niveau d'accès à l'eau potable par région, on constate qu'elle est globalement positive, notamment entre 2009 et 2013. Tout de même, il de noter que l'accroissement du niveau, entre 2007 et 2013, ne s'est pas fait dans le même sens dans toutes les régions. En effet entre 2007 et 2009 certaines régions telles que les Hauts-Bassins, l'Est, le Sud-Ouest, le Centre-Ouest, le Nord, le Centre et les Cascades ont vu leur niveau d'accès baisser.

Tableau 6-25: Evolution du niveau d'accès à l'eau potable par région entre 2007 et 2013

Région de résidence	2007	2009	2014
Hauts Bassins	55,1	49,4	65,7
Boucle du Mouhoun	33,0	33,1	57,4
Sahel	52,6	61,3	64,9
Est	57,7	56,4	68,4
Sud-Ouest	60,0	46,6	70,8
Centre Nord	64,7	67,7	83,6
Centre Ouest	51,0	37,1	65,8
Plateau central	61,4	70,9	90,2
Nord	72,5	44,0	69,3
Centre Est	67,4	67,9	77,8
Centre	93,4	92,2	96,6
Cascade	75,1	59,4	88,2
Centre sud	70,1	70,3	86,1

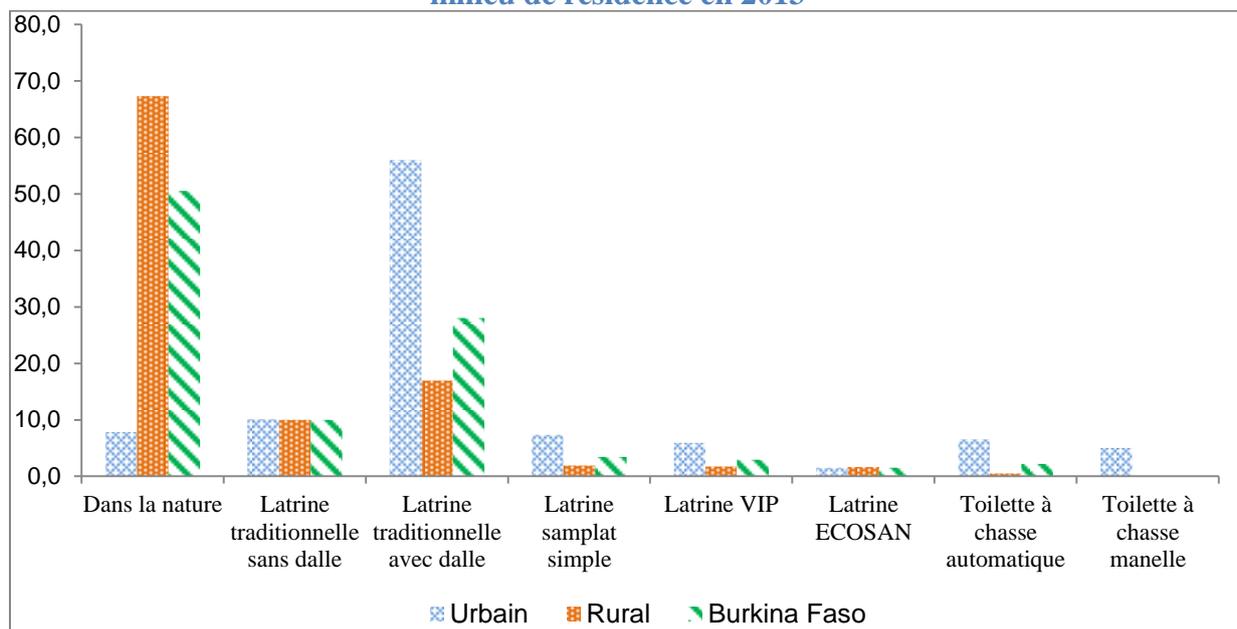
6.4 ASSAINISSEMENT DANS LE LOGEMENT

6.4.1 Type d'aisance utilisée

Au Burkina Faso, la nature constitue le principal lieu d'aisance des populations, notamment en milieu rural. En effet, plus d'un ménage sur deux (50,5%) ont recours à la nature, 38% des ménages utilisent des latrines traditionnelles dont simples sans dalle (10%) ou avec dalle (28%). Les autres types d'aisance sont très peu utilisés.

Selon le milieu de résidence, plus de 7 ménages sur 10 en zone rurale (67,3%) utilisent la nature comme lieu d'aisance 27% disposent de latrines traditionnelles, avec dalle 16,9% et sans dalle 10%. Par contre en milieu urbain, 66,1% des ménages utilisent les latrines traditionnelles, dont sans dalle 10,1% et avec dalle 5%. Les nouvelles formules de latrine (samplat, VIP et ECOSAN) sont utilisés par seulement 14,7% des ménages ; tandis que 11,5% disposent des toilettes à chasse d'eau. La nature demeure le lieu de défécation pour 7,8% de ménages urbain.

Graphique 6-15: Répartition (en %) des ménages par principal type d'aisance selon le milieu de résidence en 2013



Source: INSD, EMC 2013-2014

Tableau 6-26: Répartition (en %) des ménages par principal type d'aisance selon le milieu de résidence en 2013

Principal type d'aisance utilisé	Urbain	Rural	Burkina Faso
Dans la nature	7,8	67,3	50,5
Latrine traditionnelle sans dalle	10,1	10,0	10,0
Latrine traditionnelle avec dalle	56,0	16,9	28,0
Latrine samplat simple	7,3	1,9	3,4
Latrine VIP	5,9	1,7	2,9
Latrine ECOSAN	1,5	1,6	1,5
Toilette à chasse automatique	6,5	0,5	2,2
Toilette à chasse manuelle	5,0	0,1	1,5
Total	100,0	100,0	100,0

Source: INSD, EMC 2014

Entre 2005 et 2013 l'utilisation des différents types d'aisance a varié en dents de scie. Néanmoins, la situation s'est globalement améliorée, notamment dans l'ensemble. Cela se manifeste l'accroissement du niveau d'utilisation des types d'aisance amélioré (toilette à chasse d'eau et latrines ventilée et amélioré) et une baisse du recours à la nature et des latrines traditionnelle entre 2009 et 2013.

Graphique 6-16: Répartition (en %) des ménages par principal type d'aisance selon le milieu de résidence

Principal type d'aisance		Chasse d'eau/fosse septique	Latrine simple /traditionnelle	Latrine ventilée /améliorée	Nature /brousse	Autres	Total
Urbain	2005	12,7	77,0	2,3	7,5	0,4	100,0
	2007	12,5	76,0	5,6	5,6	0,3	100,0
	2009	9,5	75,1	4,7	9,3	1,4	100,0
	2013	11,5	66,1	14,6	7,8		100,0
Rural	2005	1,6	19,5	0,0	78,4	0,4	100,0
	2007	2,6	26,6	0,0	70,4	0,5	100,0
	2009	0,1	24,5	1,0	74,4	0,1	100,0
	2013	0,6	26,9	5,2	67,3		100,0
National	2005	4,0	31,6	0,5	63,5	0,4	100,0
	2007	4,6	37,1	1,2	56,6	0,4	100,0
	2009	2,7	38,6	2,0	56,3	0,4	100,0
	2013	3,7	38,0	7,8	50,5		100,0

Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007, EICVM 2009 et EMC 2014

Par région de résidence, la nature constitue le principal lieu d'aisance des ménages dans l'ensemble à l'exception des régions du Centre (5,9%) et des Hauts-Bassins (22,4%). Dans toutes les autres elle le plus fort niveau d'utilisation ; particulièrement les régions du Centre-Sud (87,6%) du Sahel (85,4%) et de l'Est (81,5%) où plus de 8 ménages sur 10 font recours à ce type d'aisance. L'utilisation des toilettes à chasse d'eau est très négligeable dans toutes les régions à l'exception du Centre où plus de 10% des ménages disposent de ce système.

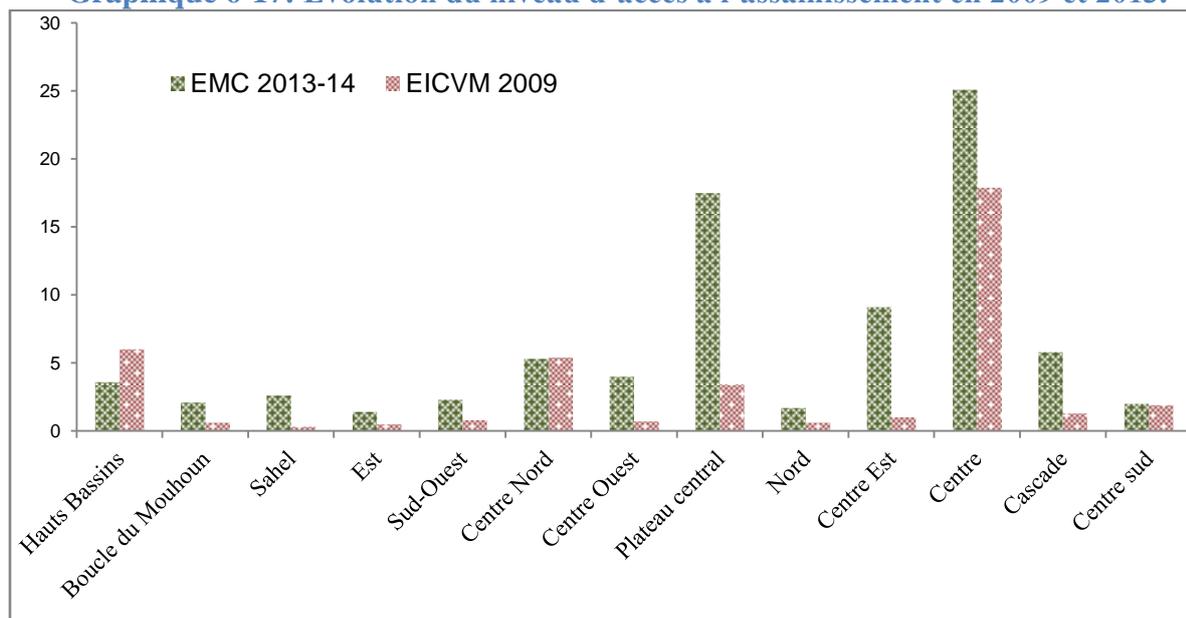
Tableau 6-27: Répartition des ménages par région selon le type de toilette utilisée.

Région de résidence	Toilette à chasse manuelle	Toilette à chasse automatique	Latrine ECOSAN	Latrine VIP	Latrine samplat simple	Latrine traditionnelle avec dalle	Latrine traditionnelle sans dalle	Dans la nature
Hauts Bassins	0,4	1,3	0,5	1,5	3,5	46,0	24,4	22,4
Boucle du Mouhoun	0,3	0,7	0,8	0,3	0,6	24,2	21,2	51,8
Sahel	0,0	0,7	0,0	1,8	0,3	7,0	4,7	85,4
Est	0,1	0,2	0,6	0,4	0,5	13,6	3,0	81,5
Sud-Ouest	0,3	0,2	0,7	1,1	2,5	15,0	6,1	73,8
Centre Nord	0,0	0,4	0,6	4,4	3,9	18,3	2,9	69,5
Centre Ouest	0,3	1,0	2,4	0,4	2,5	21,4	1,9	70,0
Plateau Central	0,1	0,7	4,7	12,1	5,6	29,1	6,7	41,0
Nord	0,0	0,4	0,0	1,2	1,7	38,9	6,4	51,3
Centre Est	0,3	0,8	6,5	1,5	3,0	18,8	2,5	66,5
Centre	7,7	8,7	1,0	7,8	7,5	47,5	13,9	5,9
Cascade	0,1	1,7	3,0	1,0	5,6	32,0	16,8	39,8
Centre sud	0,1	0,8	0,5	0,5	1,9	6,3	2,2	87,6

Source : INSD, EMC 2013-2014

Entre 2009 et 2013 le niveau d'accès aux types de toilette améliorée s'est légèrement accru au cours de la période. Ceci s'observe dans la majorité des régions (11 régions sur 13). Les fortes augmentations de niveau d'accès sont observées dans les régions du Centre (dont le niveau est passé de 17,9% à 25,1%), du Plateau Central (3,4% à 17,5%) et du Centre-Est (1,0% à 9,1%). Les autres régions ont de faible niveau et de variation. La région des Hauts-Bassins a enregistré la plus forte régression.

Graphique 6-17: Evolution du niveau d'accès à l'assainissement en 2009 et 2013.

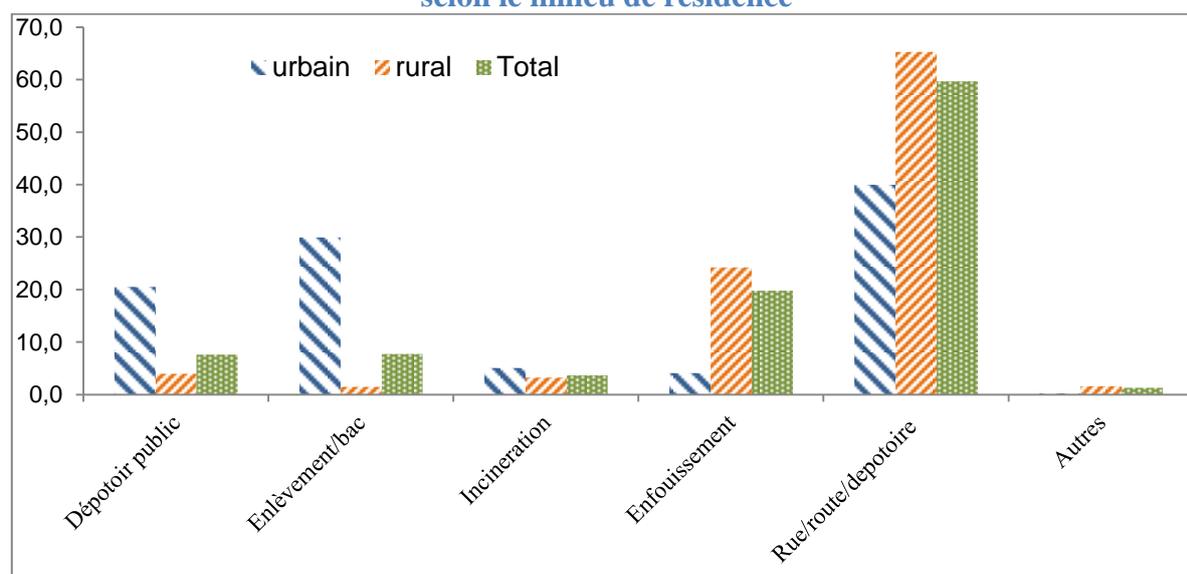


Source : INSD, EICVM 2009 et EMC 2013-2014

6.4.2 Evacuation des ordures ménagères

La rue/route/dépotoir, est le principal mode d'évacuation des ordures le plus utilisé au Burkina Faso. C'est le mode d'évacuation utilisé par la majorité des ménages (59,7%) de leurs ordures ménagères. Ceci reste valable également en milieu urbain (40%) et en milieu rural (65,3%). L'enfouissement, représente le second moyen d'évacuation au niveau de l'ensemble (19,8%). Selon le milieu de résidence, l'enlèvement (30%) et le dépotoir public (20,5%) constituent respectivement le second et le troisième moyen d'évacuation des ordures en milieu urbain. En milieu rural l'enfouissement constitue, après la rue/dépotoir le second moyen d'évacuation de leurs ordures.

Graphique 6-18: Répartition de ménages par mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence



Source : INSD, EMC 2013-2014

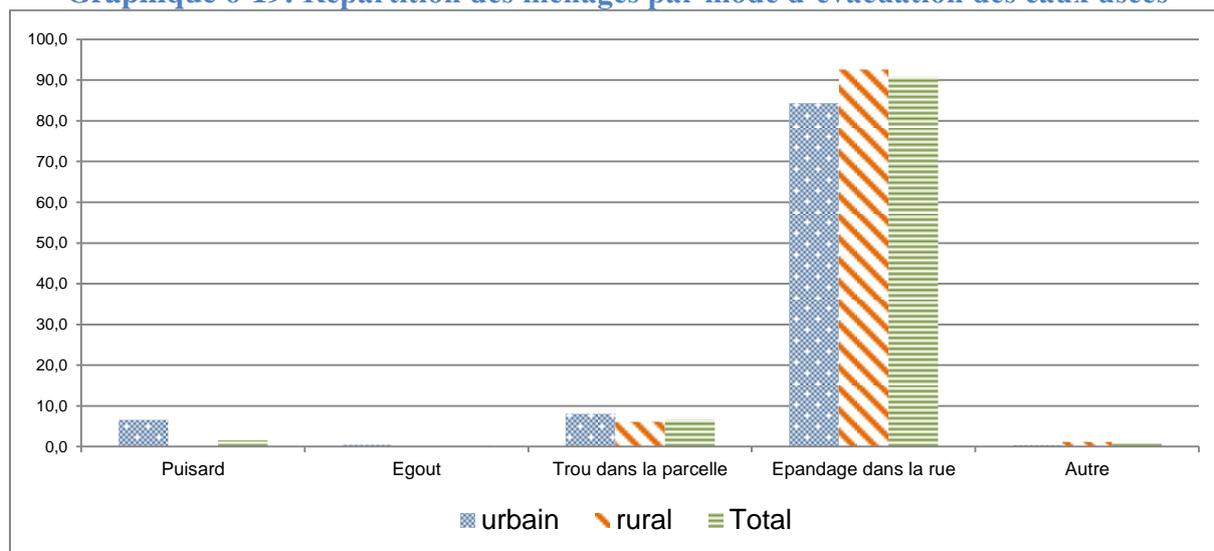
Tableau 6-28: Répartition de ménages par mode d'évacuation des eaux usées ménagères selon le milieu de résidence

Mode d'évacuation des eaux usées	Milieu de résidence		
	urbain	rural	Total
Puisard	6,6	0,1	1,6
Egout	0,5	0,1	0,2
Trou dans la parcelle	8,1	6,2	6,6
Epanchage dans la rue	84,4	92,6	90,8
Autre	0,4	1,2	1,0
Total	100	100	100

6.4.3 Evacuation des eaux usées ménagères

Quel que soit le milieu de résidence, la rue constitue le principal lieu d'évacuation des eaux usées ménagères. En effet, neuf (9) ménages sur dix (10) se débarrassent de leurs eaux usées en les déversant dans la rue. Les autres modes d'évacuation sont très peu utilisés. Le trou dans la parcelle, second moyen d'évacuation, représente moins d'un ménage sur dix. Les proportions sont de 6,6% dans l'ensemble, 8,1% en milieu urbain et 6,2% des ménages en milieu rural.

Graphique 6-19: Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées



Source : INSD, EIVCM 2009

Tableau 6-29: répartition(en %) des ménages en 2009 par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence

Mode d'évacuation des eaux usées	Milieu de résidence		
	urbain	rural	Total
Puisard	6,6	0,1	1,6
Egout	0,5	0,1	0,2
Trou dans la parcelle	8,1	6,2	6,6
Epandage dans la rue	84,4	92,6	90,8
Autre	0,4	1,2	1,0
Total	100	100	100

Source : INSD, EIVCM 2009

De tout ce qui précède, il ressort que la plus grande partie des ménages au Burkina Faso sont propriétaires de leurs logements. Ces logements sont généralement des maisons de types individuelles et traditionnelles et se caractérisent par des murs en banco, des toits en terre ou en paille et des sols en ciment en milieu urbain et en terre battue en milieu rural.

En matière de source d'énergie, la catégorie torche à pile constitue la principale source pour l'éclairage dans l'ensemble et dans le rural. Mais en milieu urbain l'électricité du réseau est le principal moyen. Le bois de chauffe est la principale source d'énergie pour la cuisine.

Pour l'approvisionnement en eau, les principales sources d'approvisionnement sont les bornes fontaines et les robinets en milieu urbain, les forages/pompes en milieu rural.

En ce qui concerne l'assainissement, la nature constitue le principal lieu d'aisance. Toutefois, en milieu urbain c'est la latrine traditionnelle simple qui est la plus utilisée.

Quant à l'évacuation des ordures ménagères, la rue est le principal mode d'évacuation utilisé. Par ailleurs, la rue constitue également le moyen le plus utilisé pour l'évacuation des eaux usées.

CHAPITRE 7 : TOURISME ET CULTURE

Oumarou DIALLO

La culture est le socle de toute société et constitue un facteur essentiel pour le développement des Etats. Au Burkina Faso, le tourisme est en constante évolution avec un avenir prometteur. L'objectif de ce chapitre est de présenter les statistiques sur le secteur du tourisme, de la culture et de l'hôtellerie. Les domaines spécifiques traités dans cette section concernent les transactions d'objets d'art, la culture, les medias et manifestations culturelles, le tourisme et l'hôtellerie.

DEFINITION DES CONCEPTS

Cuir/peaux : Objets fabriqués en cuirs ou en peaux ; exemples : sac, tabouret.

Droit d'auteur : Ensemble des prérogatives exclusives de nature juridique dont dispose un créateur sur son œuvre de l'esprit. Il se compose d'un droit moral et de droits patrimoniaux.

Festival culturel : Série périodique de manifestations artistiques et culturelles appartenant à un genre donné et se déroulant habituellement dans un endroit précis.

Poterie : Objets en terre cuite ; exemple : pot, jarre, assiette.

Reproduction : Fabrication d'un ou de plusieurs exemplaires d'une œuvre ou d'une partie de celle-ci dans une forme matérielle quelle qu'elle soit, y compris l'enregistrement sonore et visuel. L'inclusion d'une œuvre ou d'une partie de celle-ci dans un système d'ordinateur, soit dans l'unité de mémorisation interne, soit dans une unité de mémorisation externe d'un ordinateur est aussi une "reproduction".

Reproduction reprographique : Reproduction sous forme de copie sur papier ou support assimilé par une technique photographique ou d'effet équivalent permettant une lecture directe.

Sculpture : Technique par laquelle on taille la matière (bois, bronze, granite) pour lui donner la forme (humaine, zoomorphe...).

Sociétés étrangères : Sociétés de gestion collective liées au BBDA par une convention de représentation réciproque, laquelle permet une gestion mutuelle des droits sur le territoire de chaque partie contractante.

Textile : Objets produits à base du coton. Ensemble des produits fabriqués à partir du coton ou d'autres matières naturelles ; exemples : pagne, tissu, toile.

Usager du BBDA : Personne physique ou morale exploitant les œuvres du répertoire du Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur.

Vannerie : Objets en paille confectionnés à partir de fibres végétales; exemples : panier, chapeau.

7.1 TRANSACTIONS D'OBJETS D'ARTS

7.1.1 Quantité d'objets en bois exportés

Entre 2007 et 2012, la quantité d'objets en bois exportés a connu une baisse de 46,7%. Les plus fortes baisses ont été observées au niveau des exportations vers les autres pays africains. Parmi les pays africains, le Ghana a été la direction privilégiée. Les exportations en direction du Ghana ont atteint leur maximum en 2010. Une majorité des exportations est faite en direction de l'Europe. On constate également une reprise des exportations en direction de l'Asie.

Tableau 7-1: Evolution de la quantité d'objets en bois exportées selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénin	30	10	4	52	80	30
Ghana	116	68	84	740	15	101
Guinée	-	-	20	-	-	-
Côte d'Ivoire	46	69	9	15	14	54
Mali	-	-	-	-	22	-
Maroc	-	-	-	-	45	-
Nigeria	-	5	-	0	-	-
Niger	20	-	-	8	-	19
Sénégal	18	81	174	268	174	29
Togo	81	7	54	20	-	25
Tunisie	-	-	-	-	1	-
Autres Afrique	501	396	122	178	45	263
Total Afrique	812	636	325	1 281	396	521
Total Europe	9 797	7 230	18 384	6 025	4 492	4 922
Total Amérique	1 403	1 671	1 837	259	418	1 091
Total Asie	2 116	191	216	117	252	991
TOTAL GENERAL	14 128	9 728	20 762	7 682	5 558	7 525

Source: Annuaire statistique du MCT 2012

7.1.2 Quantité de poterie exportée

On note une baisse de 61,8% de la quantité de poterie exportée du Burkina Faso de 2007 à 2011. Cependant l'année 2012 a été favorable à la reprise des exportations avec un accroissement de 184,3% entre 2011 et 2012. Les exportations en direction de l'Asie ont connu une hausse de près de 19 fois par rapport à celle de 2007. Il ressort que pour toutes les années, la plus grande partie des exportations s'est faite en direction de l'Europe. Les exportations en direction de l'Amérique ont connu une baisse jusqu'en 2012.

Tableau 7-2: Evolution de la quantité de poterie exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénin	-	-	-	4	12	7
Ghana	-	-	27	0	0	8
Côte d'Ivoire	13	-	-	0	0	17
Sénégal	-	-	-	0	1	1
Togo	-	-	3	51	-	0
Tunisie	-	-	-	-	1	-
Niger	-	-	-	-	-	21
Autres Afrique	7	5	3	60	0	8
Total Afrique	20	5	33	115	14	62
Total Europe	1 009	902	674	685	401	713
Total Amérique	65	42	11	14	0	16
Total Asie	21	0	73	3	11	420
TOTAL GENERAL	1 115	949	791	817	426	1 211

Source: Annuaires statistiques du MCT 2012

7.1.3 Quantité de cuir/peau exportée

D'une façon globale, les exportations d'objets en cuir/peau ont enregistré une baisse de 15,4% entre 2007 et 2012. La plus faible variation à la baisse est notée pour l'ensemble des pays d'Amérique. Pour l'ensemble de la destination Asie, on note qu'elle a été multiplié par 21 entre 2007 et 2012. L'année 2012 marque une reprise des exportations d'objets en cuir/peau.

Tableau 7-3: Evolution de la quantité de cuir/peau exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Côte d'Ivoire	-	-	-	0	42	0
Mali	-	-	-	-	27	-
Maroc	-	-	-	-	248	-
Niger	-	2	-	0	-	0
Sénégal	500	-	400	113	0	0
Autres pays d'Afrique	111	13	-	29	0	26
Total Afrique	611	15	400	142	317	26
Total Europe	7 329	8 445	4 489	4 666	2 464	3 783
Total Amérique	158	287	227	159	141	5 183
Total Asie	17	120	544	154	40	374
TOTAL GENERAL	8 115	8 867	5 660	5 121	2 962	9 366

Source: Annuaire statistique du MCT 2012

7.1.4 Quantité de vannerie exportée

Les vanneries exportées connaissent une baisse de 19,7% entre 2007 et 2012. La plupart des destinations ont enregistré une hausse des exportations en vannerie en 2012. Cependant, les exportations en direction de l'Asie sont passées ont été multipliées par 12 passant de 662 à 7 696 soit une croissance durant la même période. L'Europe est la zone qui reçoit la plus grande quantité des produits exportés.

Tableau 7-4: Evolution de quantité de vannerie exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ghana	10	30	110	0	0	0
Sénégal	700	1360	837	200	600	0
Togo	-	-	-	10	0	0
Cote d'Ivoire	-	-	-	-	-	27
Autres Afrique	1530	10	1	1	0	0
Total Afrique	2 240	1 400	838	211	600	27
Total Europe	12 203	8 064	5 210	7 323	3 354	5 707
Total Amérique	2 166	465	47	600	258	441
Total Asie	662	10 712	2 841	2 032	1 365	7 696
TOTAL GENERAL	17 271	20 641	9 036	10 166	5 577	13 871

7.1.5 Quantité de textile exportée

Dans le domaine du textile, entre 2007 et 2012 les quantités exportées sont passées de 19 760 à 13 420 soit une diminution de 32,1%. On note une réduction pour l'ensemble des pays européens car les exportations ont connu une baisse du simple au double entre 2007 et 2012. Néanmoins, ce continent reste celui qui reçoit la plus grande quantité des exportations de textile.

Tableau 7-5: Evolution de la quantité de textile (Tonnes) exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénin	-	2	-	58	100	0
Ghana	35	50	482	335	10	0
Côte d'Ivoire	-	-	-	0	91	0
Mali	-	-	-	-	100	-
Niger	2 107	-	-	0	-	0
Sénégal	1 072	715	1 153	1 121	757	217
Togo	-	12	-	50	-	0
Autres Afrique	210	61	134	86	0	614
Total Afrique	3 425	840	1 769	1 650	1 058	831
Total Europe	12 057	9 121	8 742	6 169	3 634	6 005
Total Amérique	3 565	3 197	1 165	2 290	1 766	4 408
Total Asie	713	1 961	2 342	564	264	2 177
TOTAL GENERAL	19 760	15 119	14 018	10 673	6 722	13 421

Source: Annuaire statistique du MCT 2012

7.1.6 Quantité d'objets divers exportée

La quantité d'objets divers exportée par le Burkina Faso est passée de 41 708 à 32 002 entre 2007 et 2012 soit une baisse de 23,3%. La plus forte variation à la baisse est notée pour l'ensemble des pays d'Europe qui reste cependant la principale destination des objets divers exportés. Pour la destination Afrique, on note une baisse de 74,7% durant la même période.

Tableau 7-6: Evolution de la quantité d'objets divers exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénin	1	-	-	1	10	0
Ghana	80	40	207	0	0	29
Guinée	7	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	43	22	1	0	106	2
Mali	-	-	-	-	4	-
Nigeria	42	-	14	0	-	-
Niger	20	41	-	120	-	0
Sénégal	108	1 290	1 014	974	458	4
Togo	3	7	-	0	-	0
Tunisie	-	-	-	-	18	-
Autres Afrique	408	45	34	136	0	116
Total Afrique	712	1 445	1 270	1 231	596	151
Total Europe	32 353	37 424	24 827	18 127	14 883	10 977
Total Amérique	6 934	12 047	14 421	1 943	6 185	16 847
Total Asie	1 709	3 455	5 890	306	1 180	4 027
TOTAL GENERAL	41 708	54 371	46 408	21 607	22 844	32 002

Source : Annuaire statistique du MCT 2012

7.1.7 Valeurs déclarées des objets divers exportés

Globalement, les valeurs déclarées des objets culturels exportés ont connu une régression continue de près de 16,7%. La baisse est notée pour l'ensemble des pays d'Amérique. Pour l'ensemble des valeurs déclarées, la destination Asie a été multipliée par 26. On observe également une augmentation des valeurs des objets en destination du Bénin et de la Côte d'Ivoire au cours de la période 2007-2012.

Tableau 7-7: Evolution des valeurs déclarées (en millions de FCFA) des objets culturels exportés selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénin	0,8	0,8	1,1	3,5	14	3,8
Ghana	1,3	0	0,2	2,1	0,5	2,8
Côte d'Ivoire	2,5	8,4	0,5	0,9	10,7	2,9
Nigeria	0,3	0,2	0,2	0	0,1	0
Niger	4,6	0,8	0	3,6	1,1	1,6
Sénégal	1,5	6,4	16,7	45,9	8,6	0,8
Togo	0,7	3,5	0,6	1,3	0,2	0,5
Autres Afrique	9,5	5,9	23,3	31,6	8,7	13,6
Total Afrique	21,3	26	42,5	88,9	43,9	26
Total Europe	398,5	347,2	297,9	237,2	201,2	261,2
Total Amérique	49,1	25,8	33,8	25,6	31,3	65,7
Total Asie	1,5	17,5	34,6	7,6	34,3	38,9
TOTAL GENERAL	470,4	416,5	408,8	359,3	310,7	391,8

Source : Annuaire statistique du MCT 2012

7.1.8 Attestations d'artistes délivrées

La délivrance des attestations d'artistes a atteint son pic en 2010. Le nombre d'attestations aux bronziers, aux sculpteurs et aux batikers a constamment évolué entre 2007 et 2012. En 2008, on note un plus grand nombre d'attestations de peintre (28) comparativement aux autres années. En 2010, ce sont les attestations aux bronziers qui sont les plus nombreuses. L'année 2012 montre une reprise de la délivrance des attestations aux artistes car entre 2011 et 2012 on a une hausse de 42,1%.

Tableau 7-8: Evolution des attestations d'artistes en art plastique délivrées

Statut	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Arts vestimentaires	-	-	-	4	-	-
Peintres	4	28	19	22	16	21
Caricaturistes	1	0	0	2	0	1
Bronziers	-	4	8	23	10	12
Sculpteurs	-	4	6	13	15	10
Designers	2	0	0	4	1	3
Photographes	-	2	3	3	0	2
Batikers	0	5	5	19	5	10
Autres	0	0	11	19	10	22
Total	7	43	52	109	57	81

Source: Annuaire statistique du MCT 2012

7.2 CULTURE

7.2.1 Les adhésions au Bureau Burkinabè du droit d'auteur (BBDA)

Les adhésions au (BBDA) ont subi des variations entre 2000 et 2012, passant de 76 à 1 086 soit plus de 14 fois le nombre d'adhésions en 2000. D'une façon générale, le nombre d'adhésions au BBDA a été multiplié par 12 entre les deux dates. La catégorie « Musique auteurs » connaît une croissance de 63 à 375. Celle de « Musique auteurs droits voisins » est passée de 584 à 210 entre 2004 et 2012. En 2012, la majorité des adhésions ont été enregistrées au niveau de « Musique auteurs » et « Musique auteurs droits voisins ».

Tableau 7-9: Evolution du nombre d'adhésions au BBDA par catégorie et par année

Catégorie des membres	2000	2002	2004	2006	2008	2009	2010	2011	2012
Musique auteurs	63	81	142	162	188	160	312	375	595
Musique auteurs droits voisins	NF	NF	584	111	144	96	162	166	210
Littérature	9	16	26	19	18	16	31	54	90
Chorégraphie	0	0	1	0	0	3	3	0	1
Dramatique	1	2	4	0	7	7	10	293	49
Arts graphiques et plastiques	3	'	10	5	13	21	31	42	38
Audio-visuel	NF	103							
Total	76	108	767	297	370	303	549	930	1 086

NF = Non Fonctionnel

Source: Annuaires statistiques du MCT 2012

7.2.2 Déclarations au Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA)

Le nombre de déclaration des œuvres au BBDA a été multiplié par 9, passant de 887 à 7 943 au cours de la période 2000-2012. Cette tendance croissante reste valable pour toutes les catégories d'œuvres. Au cours de l'année 2012, 54,1% des déclarations ont été faites dans le domaine de la musique. Ce domaine s'illustre comme la catégorie qui a enregistré la majorité des déclarations au BBDA. Par ailleurs, entre 2000 et 2008, les déclarations dans la catégorie « Littérature » étaient plus nombreuses que celles des « Arts graphiques et plastiques ». Toutefois, cette tendance s'est inversée à partir de 2010.

Tableau 7-10: Evolution du nombre de déclarations des œuvres au BBDA par catégorie et par année

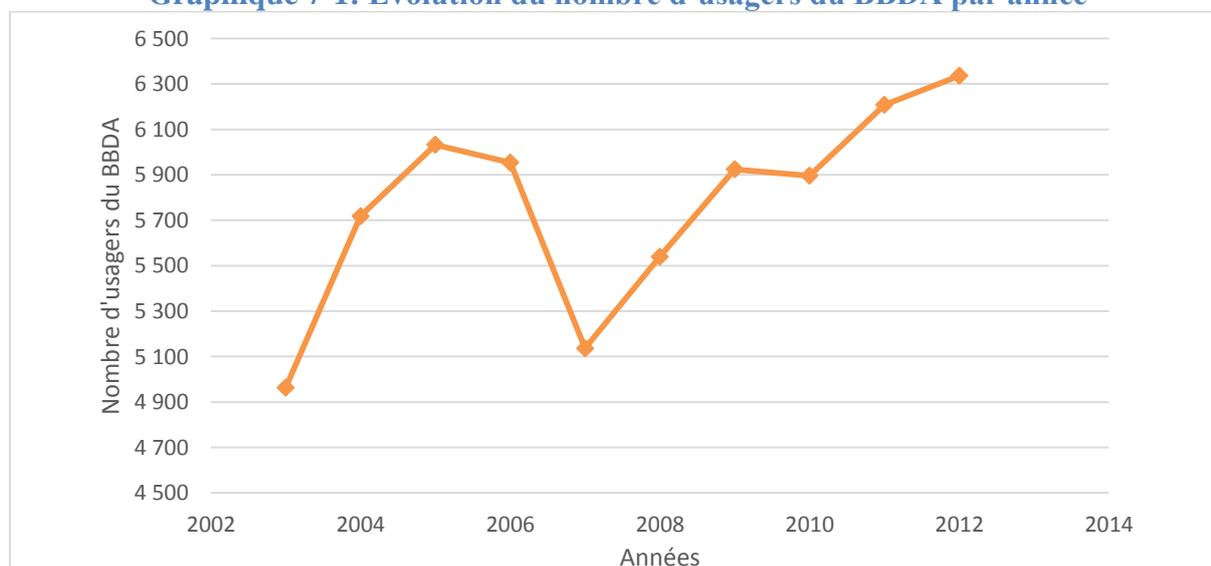
Répertoire des œuvres par catégorie	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2011	2012
Musique	775	951	1 513	1 813	2 255	2 913	3 517	4 301
Littérature	78	130	182	96	434	151	567	1 094
Chorégraphie	0	0	4	0	0	4	5	1
Dramatique	8	70	55	7	54	82	157	334
Arts graphiques et plastiques (AGP)	26	45	56	43	150	430	765	787
Audio-visuel	NF	NF	NF	NF	NF	NF	900	1 426
Total	887	1 196	1 810	1 959	2 893	3 580	4 987	7 943

Source: Annuaire statistique du MCT 2012

7.2.3 Usagers du Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA)

Le nombre d'usagers du BBDA a connu des fluctuations entre 4 964 en 2003 et 6 336 en 2012.

Graphique 7-1: Evolution du nombre d'usagers du BBDA par année



Source : Annuaire statistique du MCT 2012

Le nombre d'usagers varie selon le « type d'utilisateur » et l'année concernée. En 2003, le plus grand nombre des usages concernaient les projections vidéo mais à partir de 2004 ce sont les cafés et kiosques qui s'illustrent comme les plus grands usagers du BBDA. Au niveau des auberges et des hôtels, on note une augmentation régulière du nombre d'usagers entre 2003 et 2012.

Tableau 7-11: Nombre d'usagers du Bureau burkinabé du droit d'auteur par type et par année

Type d'usagers	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bars ordinaires	298	314	325	242	301	340	369	362	327	330
Bars restaurant	62	97	116	112	72	82	73	73	77	86
Bars restaurants	46	58	60	62	17	17	19	20	17	18
Night clubs	15	25	27	27	18	20	23	14	16	14
Animation ambulante	19	22	36	25	14	15	16	18	17	12
Buvettes et cabarets	836	907	897	890	437	381	406	317	409	306
Cafés et kiosques	1086	1151	1370	1543	1536	1814	1962	1855	1942	2099
Magasins et commerces divers	725	872	1082	1182	1042	1127	1284	1215	1287	1185
Hôtels	77	101	102	105	106	110	117	126	137	145
Auberges	4	5	6	8	17	23	32	39	53	61
Radios	54	57	60	63	66	78	104	113	114	120
Télévisions	3	5	5	5	5	6	8	8	12	13
Cinéma	3	3	3	3	1	1	3	2	5	5
Vidéo club	321	251	232	175	89	78	70	41	26	21
Projection vidéo	1114	921	998	827	693	782	815	913	806	723
Véhicules	5	8	8	8	8	8	8	8	0	0
Téléphones sonorisés	-	6	10	10	15	21	27	29	35	48
Cars sonorisés	4	4	4	4	7	6	6	4	7	14
Publicité	2	4	4	4	-	-	-	15	23	22
Spectacle	2	4	4	4	3	4	6	7	10	9
Reproduction	-	87	112	80	98	113	235	263	417	379
DRM	73	627	418	441	466	402	230	269	295	373
Séances occasionnelles	215	189	153	134	126	112	56	78	54	48
Copie privée	-	-	-	-	-	-	55	107	122	305
Total	4964	5718	6032	5954	5137	5540	5924	5896	6208	6336

Source : Annuaire statistique du MCT 2012

7.2.4 Droits payés aux membres du BBDA

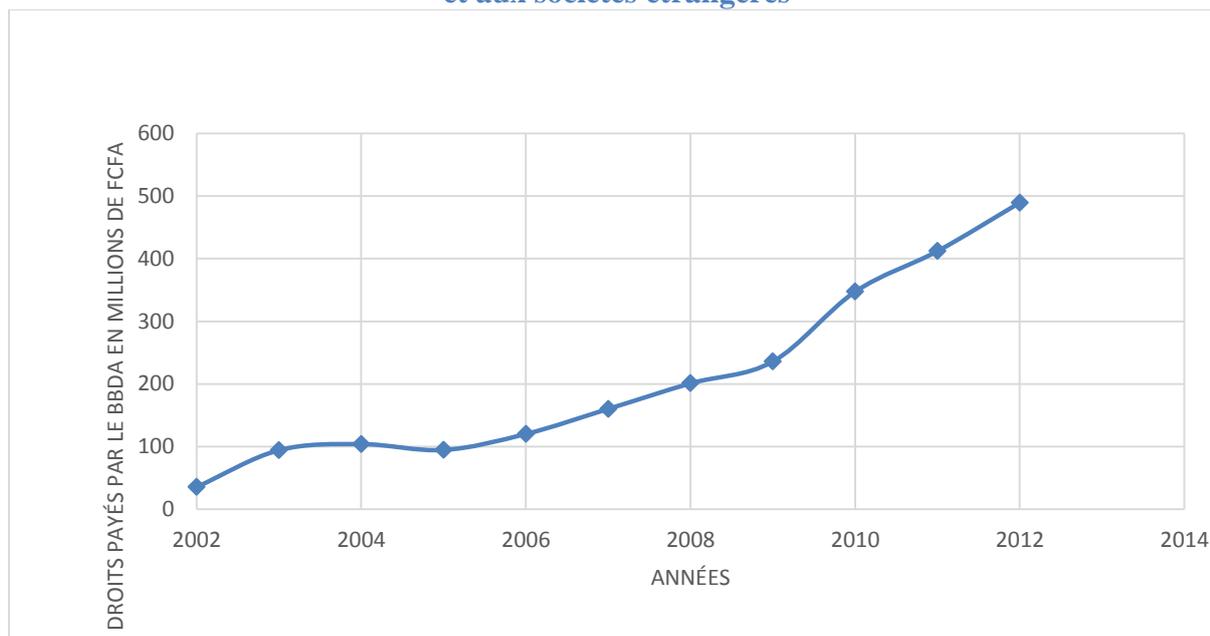
Les droits payés aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères sont passés de 35,5 millions à 374,2 millions de FCFA entre 2002 et 2011. Toutefois, on note une baisse entre 2004 et 2005.

Tableau 7-12: Evolution des droits payés aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères(en millions de FCFA)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Droits payés	35,5	94,2	104	94,6	120,1	160,1	200,9	235,7	347,2	412,0	489,3

Source: Bureau burkinabé du droit d'auteur

Graphique 7-2: Evolution des droits payés en millions de FCFA aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères

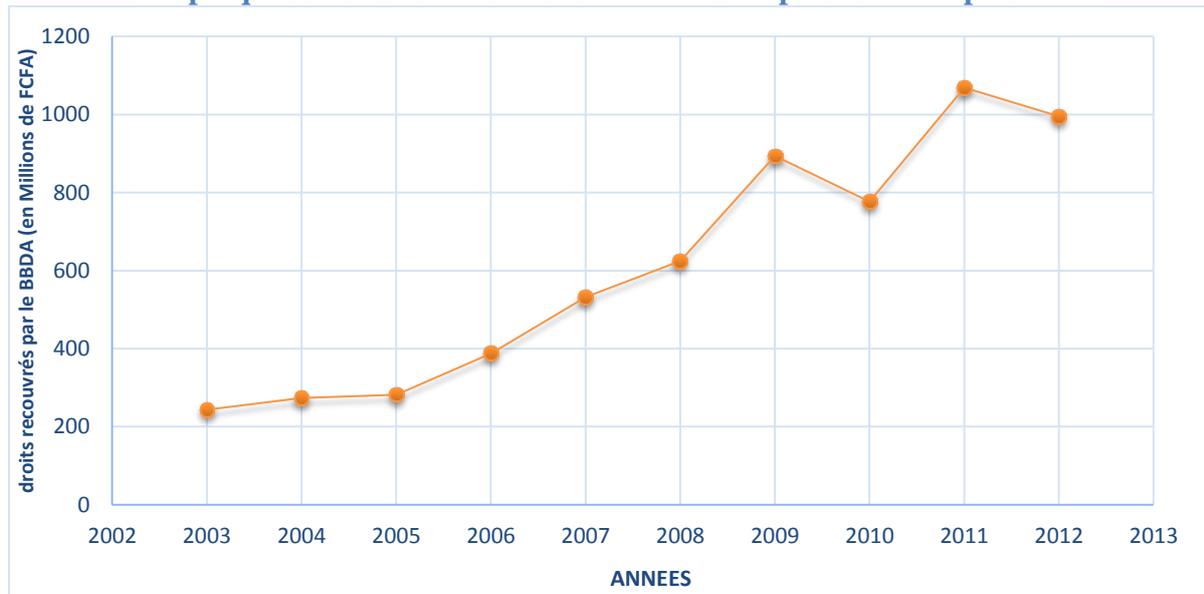


Source: Annuaire statistique 2012

7.2.5 Droits recouverts par le BBDA

Les droits recouverts depuis 2002 ont connu une croissance continue jusqu'en 2009 avant de connaître une baisse en 2010 .pour enfin atteindre la plus forte valeur de 1116,5 millions en 2011. En 2012, 60% des montants provenaient de la « rémunération pour copie privée ». Cependant pour l'année 2012, on note que les droits recouverts pour la location représentaient la valeur la plus faible.

Graphique 7-3: Evolution des droits recouverts par le BBDA par année



Source : Annuaire statistique du MCT 2012

Si les droits recouverts ont une tendance haussière d'une façon globale à partir de 2003, ce n'est pas le cas pour toutes les natures de droits. Pour la plupart des droits recouverts, on note une variation en dent de scie entre 2003 et 2012. Cependant, à partir de 2006, on observe une prédominance des droits recouverts pour la « Rémunération pour copie privée ».

Tableau 7-13: Evolution des droits recouvrés (en millions de FCFA)

Nature des droits recouvrés	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Droits recouvrés exercice antérieur	21,1	23,8	14,7	13,1	9,8	11,2	7,7	7,01	-	-
Droits de reproduction mécanique (DRM)	33,4	43,4	35,4	33,3	33,0	20,2	15,3	15,0	11,5	12,9
Droits de reproduction reprographique	0,3	5,4	5,5	6,3	8,0	7,9	12,0	16,8	26,0	29,4
Séances occasionnelles	4,7	13,9	13,0	15,9	12,8	20,8	15,4	18,3	29,4	32,3
Droits radios publiques	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	33,8	33,7	30,4	30,4	30,4
Droits télé publiques	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	22,5	22,5	20,3	20,3	20,3
Droits radios privées	10,4	12,0	12,5	17,6	17,5	19,1	23,4	4,3	28,5	31,9
Droits télé privées	7,0	8,0	8,3	3,2	3,9	4,6	4,6	13,6	11,3	17,7
Droits d'exécution publique (DEP)	68,5	49,8	53,1	56,5	63,1	64,4	66,6	71,6	82,4	101,2
Projection vidéo	9,3	10,4	6,8	6,7	7,2	7,3	7,4	7,0	5,1	5,6
Location	2,5	3,1	2,0	0,9	0,6	0,5	0,5	0,3	0,1	0,1
Théâtre	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5	0,2	0,5	0,3	0,4	0,7
Publicité	3,0	5,6	7,3	10,2	9,6	10,7	13,7	15,0	22,2	25,2
Musique de film	0,5	0,4	0,2	0,6	32,4	0,6	0,4	0,8	2,1	1,7
Droits étrangers	37,3	32,8	29,9	40,7	48,8	17,9	36,0	23,5	20,9	21,9
Rémunération équitable radios publiques	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	11,3	11,2	10,1	10,1	10,1
Rémunération équitable TV publiques	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	7,5	7,5	6,8	6,8	6,8
Rémunération équitable radios privées	3,5	4,0	4,2	5,9	5,9	6,2	7,7	4,5	9,3	10,6
Rémunération équitable TV privées	2,3	2,7	2,8	1,1	1,3	1,5	1,5	1,4	3,8	5,9
Rémunération équitable DEP, radios et TV	-	16,6	17,7	18,9	21,0	21,6	22,3	23,5	27,8	33,8
Rémunération pour copie privée	-	1,9	28,6	116,6	216,7	335,3	583,9	487,4	768,6	596,9
Total	243,8	273,8	282,3	387,7	532,1	624,9	893,9	777, 6	1069,3	995,5

Source: Annuaire statistique du MCT 2012

7.2.6 Ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la semaine nationale de la culture (SNC)

Les ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la SNC ont connu plusieurs fluctuations au fil du temps. Les variations s'observent au niveau de toutes les sources de fonds. Les années paires qui correspondent aux éditions de la SNC enregistrent des montants élevés.

Graphique 7-4 : Evolution des ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la semaine nationale de la culture (SNC)

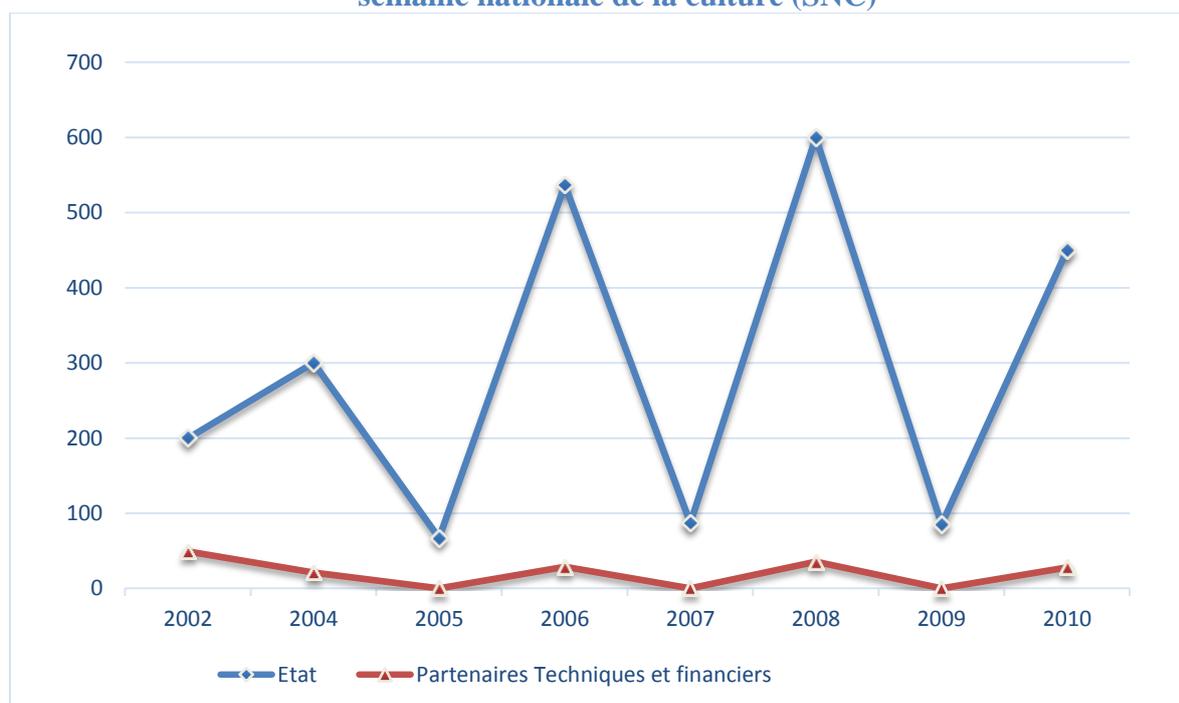


Tableau 7-14: Evolution des ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la semaine nationale de la culture (SNC)

Structures	Montants en millions de FCFA						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Budget	320,83	67,0	565,4	87,0	635,4	85,0	478,0
Etat	300,0	67,0	536,8	87,0	600,0	85,0	450,0
Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	20,83	0	28,5	0	35,4	0	28,0
Recettes	18,23	-	34,2	-	47,1	-	-

Source: Annuaire statistique du MCT 2012

7.3 MEDIAS ET MANIFESTATIONS CULTURELS

7.3.1 Médias audio-visuels fonctionnels au Burkina Faso

Les six types de médias ont connu une augmentation régulière. Au niveau des radios commerciales, on note une baisse de leur nombre de 40 en 2008 à 36 en 2012. En ce qui concerne les télévisions, trois médias sur les douze sont de type commercial.

Tableau 7-15: Evolution des medias audio-visuels fonctionnels au Burkina Faso

Typologie	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2011	2012
Radios								
Confessionnelle	13	18	20	20	31	31	33	35
Associative/communautaire	9	16	19	20	34	31	42	44
Commerciales	17	18	19	20	40	31	34	36
Internationale	4	4	4	4	4	4	3	3
Communale	0	0	0	0	1	1	4	4
Publique	11	11	11	11	11	20	20	21
Total	54	67	73	75	112	118	136	143
Télévision								
Confessionnelle	1	1	1	1	2	1	3	4
Associative	0	0	0	0	1	1	1	1
Commerciales	0	1	2	3	3	4	4	4
Internationale	0	0	0	0	1	1	1	1
Publique	1	1	1	1	1	1	1	2
MMDS	1	1	1	1	1	1	2	2
Total	3	4	5	6	9	9	13	14

Source: Annuaire statistique du MCT 2012

7.3.2 Autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie

En 2005, les autorisations accordées par la direction générale de la cinématographie concernaient essentiellement les cartes professionnelles temporaires et les autorisations de tournage. A partir de 2005, les autorisations de tournage ont connu une baisse régulière jusqu'en 2012, année au cours de laquelle une majorité de cartes professionnelles temporaires a été accordée.

Tableau 7-16: Nombre d'autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Autorisation de tournage	28	26	17	8	2	5	0	2
Autorisation de prise de vue	22	17	35	39	45	38	43	80
Autorisation d'exercice de la profession	3	1	3	2	2	2	3	9
Cartes professionnelles temporaires	52	59	42	93	51	44	60	80
Total	105	103	97	142	100	89	106	171

Source: Annuaire statistique du MCT 2012

7.3.3 Recettes issues des autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie

En 2005, les recettes issues des autorisations accordées provenaient majoritairement des autorisations de tournage. Ces recettes ont connu une baisse continue jusqu'en 2011. En 2012, l'essentiel des recettes (66,2%) provenait des autorisations de prise de vue. On note également pour la même année hausse des recettes pour l'ensemble des autorisations accordées.

Tableau 7-17: Recettes issues des Autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie (en millions de FCFA)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Autorisation de tournage	2,13	1,05	1,27	0,21	0,02	0,25	0	0,1
Autorisation de prise de vue	0,98	0,5	0,8	1,15	1,15	1,31	1,31	2,15
Autorisation d'exercice de la profession	-	0,13	0,05	0,15	0,1	0,16	0,15	0,2
Cartes professionnelles temporaires	0,19	0,3	0,16	0,33	0,25	0,29	0,6	0,8
Total	3,3	1,98	2,28	1,84	1,52	2,01	2,06	3,25

Source: Annuaire statistique du MCT 2012

7.3.4 Accréditations des éditions du Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO)

De 2003 à 2012, la majorité des accréditations lors des éditions du FESPACO a été accordée aux festivaliers. En 2013, ces derniers obtiennent, 7 286 accréditations, soit 63,8% des accréditations déclarées contre 9,2% pour les Medias (journalistes /communicateurs/critiques/photographes). On note une baisse de l'ensemble des accréditations pour l'édition 2013 du FESPACO sauf pour les Medias (journalistes /communicateurs/critiques/photographes) qui connaît une hausse de 25,6%.

Tableau 7-18: Nombres d'accréditations des éditions du FESPACO

Editions	200	200	200	200	200	201	201
Producteurs	134	101	151	136	150	150	130
Distributeurs/acheteurs/exploitants	23	27	46	31	50	56	50
Réalisateurs	359	341	402	389	430	350	300
Comédiens	173	342	299	303	319	300	290
Techniciens du cinéma et de la télévision	145	-	268	493	-	212	165
Medias (journalistes/communicateurs /critiques/photographes)	586	103	715	837	1 412	835	104 9
Jurys	124	151	151	203	117	122	152
Invités	-	-	-	-	700	838	838
Compétition	-	-	-	-	129	110	101
Pays représentés	81	69	82	75	90	66	56
Festivaliers accrédités	4 53	4 00	4 67	5 10	6 44	7 42	7
Organisation	450	463	591	754	725	1	1

Source: Annuaires statistiques du MCT 2012

7.3.5 Films en compétition officielle au FESPACO

De 2007 à 2009, la plupart des catégories d'œuvres en compétition officielle ont connu une hausse. Il en est de même, du nombre total d'œuvre qui a connu une hausse de 66,3% en passant de 83 à 138. Toutefois, entre 2009 et 2013 on note une baisse de 36,2% du nombre d'œuvres en compétition. En 2009, les films documentaires étaient les plus nombreux. Au cours de l'édition de 2011, bien que leur nombre soit en baisse, les œuvres dans la catégorie TV-Vidéo fiction ont été les plus nombreuses. De toutes les années, 2009 a été celle où il y a eu plus d'œuvres en compétition soit 138 œuvres au total.

Tableau 7-19: Nombres de films en compétition officielle

Editions	2007	2009	2011	2013
Films 35 mm fiction long métrage	20	18	18	20
Films 35 mm fiction court métrage	16	20	13	20
Films documentaires	16	36	21	17
Films de la diaspora	7	22	10	6
Compétition TV-Vidéo fiction	17	28	24	17
Compétition TV-Vidéo série	7	14	13	8
Total œuvres	83	138	99	88

Source : Annuaire statistique du MCT 2012

7.3.6 Subventions accordées aux médias privés

Le nombre de bénéficiaires des subventions accordées aux médias a augmenté entre 2007 et 2011. Cependant, les montants annuels des subventions accordées aux médias sont restés constants entre 2007 et 2013. Il ressort également que la part accordée à la presse audio-visuelle connaît une hausse de 42,6% au cours de la même période tandis que celle de la presse écrite en langue nationale est en baisse de 4,6%.

Tableau 7-20: Nombre de bénéficiaires et montants annuels des subventions accordées aux médias privés (en millions de FCFA)

Médias	Années budgétaires					
	2007	2008	2009	2010	2011	2013
Nombre de bénéficiaires	45	45	60	72	72	70
Presse écrite	52,19	74,97	55,15	52,43	54,03	62,16
Presse écrite en langue nationale	22,03	17,75	18,24	18,24	19,84	21,01
Presse audiovisuelle	125,78	157,28	154,61	157,33	174,13	179,41
Frais de formation des acteurs des médias	-	-	22	20	-	-
Charges de fonctionnement de la commission de répartition	-	-	-	2	2	2
Total	200	250	250	250	250	264,58*

*Le total de 264 583 165 F CFA pour 2013, correspond à la subvention de 250 millions de Francs CFA à laquelle il faut ajouter un reliquat des frais de formation des années 2009 et 2010.

Source : Annuaire statistique du MCT 2012 ; Ministère de la communication/Direction du Développement des Médias (DDM)

7.3.7 Arrivées selon la nationalité

La proportion des touristes d'origine africaine est passée de 38,7% en 2002 à 52,0% en 2013. Durant cette période, celle des Européens est en baisse passant de 51,3% à 32,8% par contre la proportion des asiatiques connaît une croissance bien qu'elle soit faible.

Tableau 7-21: Répartition (%) des étrangers arrivés au Burkina Faso par continent de 2002 à 2013

Nationalités	2002	2004	2006	2008	2010	2011	2012	2013
Africains	38,7	44,7	42,3	42,8	48,6	51,0	52,1	52,0
Européens	51,3	46,3	48,3	47,3	40,5	37,2	34,7	32,8
Américains	6,9	6,0	6,2	6,8	7,6	7,5	8,4	9,8
Asiatiques	3,1	3,0	3,3	3,1	3,3	4,3	4,8	5,4
Total	100,0							
Effectifs des étrangers non-résidents	142 396	215 650	255 668	263 204	264 157	230 180	226 661	206 954

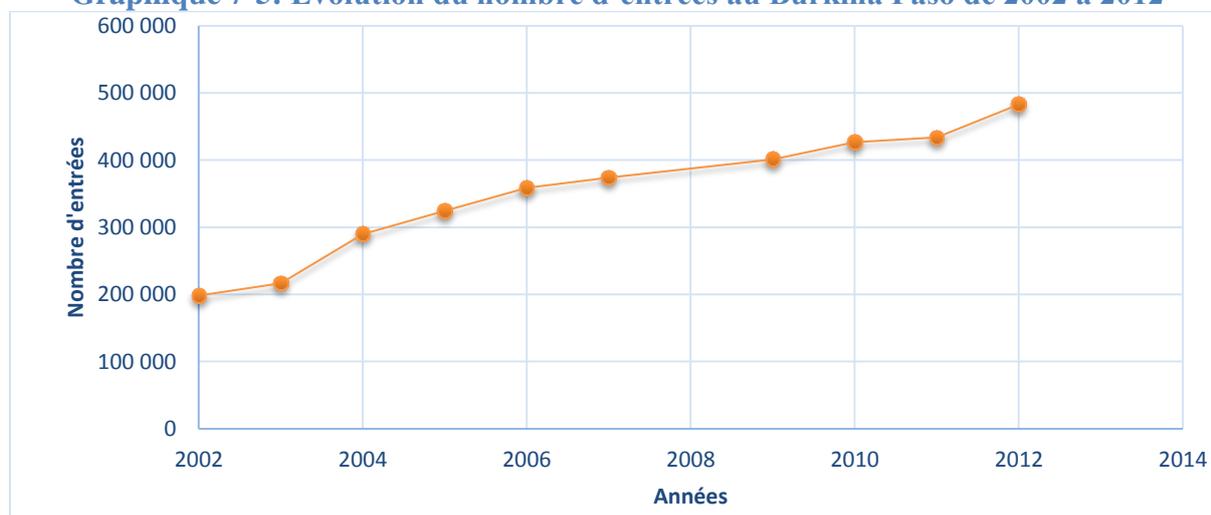
Source : Annuaire statistique du MCT 2012

7.4 TOURISME ET HÔTELLERIE

7.4.1 Entrées au Burkina Faso

Le nombre d'entrées au Burkina Faso a connu une croissance régulière depuis 2002 en passant de 198 376 à 482 970 en 2012. Entre ces 2 périodes le nombre d'entrées a été multiplié par 2,5.

Graphique 7-5: Evolution du nombre d'entrées au Burkina Faso de 2002 à 2012

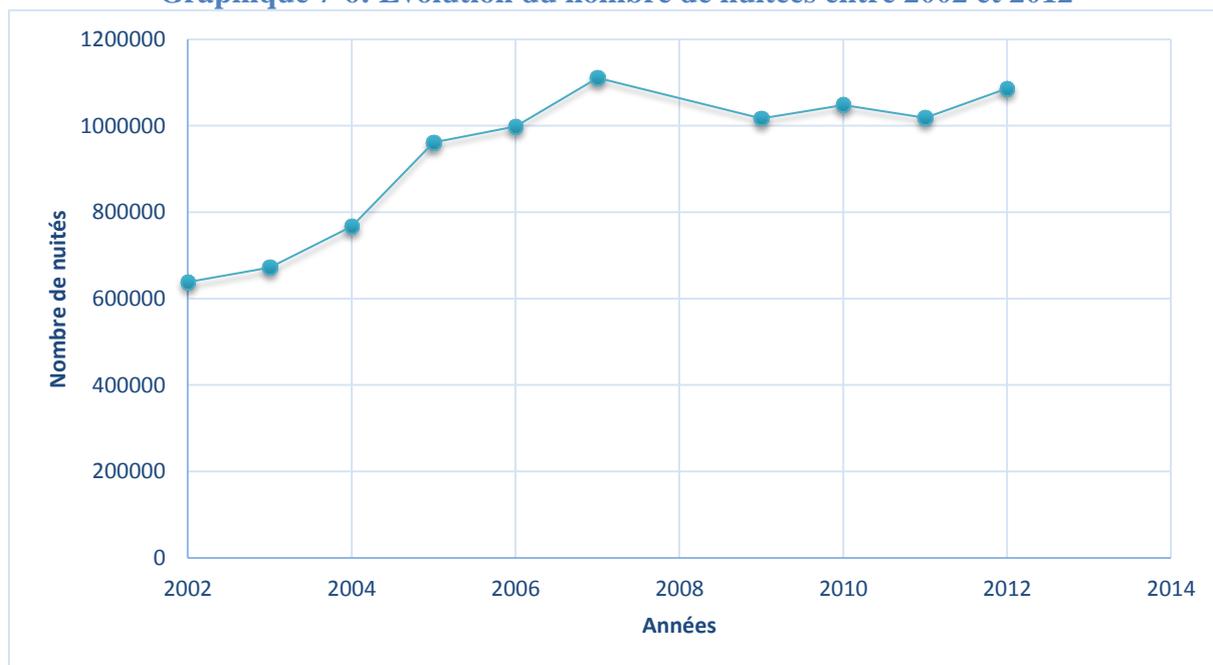


Source: Annuaire statistique du MCT 2012

7.4.2 Nombre de nuitées

Le nombre de nuitées a connu une hausse entre 2005 et 2007 avant de se stabiliser entre 2006 et 2011 mais on remarque une hausse sensible en 2012 atteignant 1 086 375.

Graphique 7-6: Evolution du nombre de nuitées entre 2002 et 2012



Source: Annuaire statistique du MCT 2012

Tableau 7-22: Evolution des nuitées au Burkina Faso

Nationalités	2002	2004	2006	2008	2010	2011	2012	2013
Africains	41,8	44,2	46,2	45,4	49,5	48,3	48,8	50,3
Européens	45,5	44,9	44,0	43,0	37,1	38,4	36,2	33,5
Américains	9,5	7,7	6,2	8,5	9,4	8,3	9,6	9,5
Asiatiques	3,3	3,3	3,7	3,1	4,0	5,1	5,4	6,7
Total étrangers	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total étrangers	504 110	615 028	773 653	793 318	792 273	693 323	688 782	672 203

Source : Annuaire statistique du MCT 2012

7.4.3 Arrivées selon le motif

De 2002 à 2013, plus de la moitié des arrivées au Burkina Faso s'inscrit dans le cadre des affaires et motifs professionnels. La proportion des arrivées dans ce cadre est passée de 55,9% en 2002 à 63,0% en 2011 en atteignant sa plus forte valeur (65,02%) en 2006. Les vacances-loisirs représentant le second motif d'entrée a connu une baisse entre 2002 et 2013 en passant de 24,5% à 15,0%.

Graphique 7-7 : Répartition (%) des arrivées au Burkina Faso selon le motif de voyage de 2002 à 2013

Motif	2002	2004	2006	2008	2010	2011	2012	2013
Vacances-loisirs	24,5	22,2	16,1	19,0	18,0	18,5	18,4	15,0
Affaires et motifs	55,9	57,0	65,0	58,8	61,5	59,1	60,2	63,0
Visite à des parents et amis	10,0	9,7	10,7	11,3	9,5	10,9	11,4	11,6
Traitement médical	0,7	1,2	0,9	1,5	1,2	1,5	1,3	0,8
Religion-pèlerinage	0,5	1,4	1,6	1,6	0,9	0,9	0,8	0,5
Safari-chasse	2,5	2,3	2,1	2,5	1,9	1,7	1,7	0,9
Autres	5,9	6,2	3,6	5,1	7,0	7,4	6,2	8,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL	198 376	290 005	358 683	375 564	427 026	433 738	482 970	506636

Source: Annuaire statistiques du MCT 2012

7.4.4 Indicateurs du Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO)

On note une fluctuation du nombre de pays participants aux différentes éditions du SITHO depuis 2004. Le plus faible nombre de pays participants a été enregistré en 2005. Pourtant c'est cette année qui s'illustre avec le plus grand nombre d'entrées.

Tableau 7-23: Evolution des indicateurs du SITHO

Editions	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Pays participants	5	4	6	9	6	6	9	7	8
Tours opérateurs	0	7	4	7	18	4	8	3	4
Presse spécialisée	0	4	4	8	-	8	6	5	14
Nombre de stand	40	94	143	145	167	175	150	155	157
Nombre d'entrées	10 000	70 000	12 350	20 647	-	-	-	14 000	9451
Budget (en millions de FCFA)	28	62	36,5	58,2	89,03	-	104,9	100,6	107,0
Etat (en millions de FCFA)	-	-	30	43,7	74,27	-	86,7	86,6	100,0
PTF (en millions de FCFA)	-	-	6,5	14,5	14,76	-	18,2	14	7,0
Recettes (en millions de FCFA)	0,7	-	5,33	5,01	6,86	-	104	11,8	7,9
Dépenses (en millions de FCFA)	-	-	42,71	65,44	97,78	-	105	110,5	221,9

Source : Annuaire statistique du MCT 2012

7.4.5 Occupation et fréquentation des hôtels

Des données du tableau 7.4.57.4.5, il ressort que le taux d'occupation des hôtels varie entre 39,1% et 69%. Le plus faible taux d'occupation est observé en 2013 avec un très bas taux de 16%. En ce qui concerne le taux de fréquentation des hôtels, il connaît sa plus forte valeur en 2004 soit 40,6% et la plus faible en 2013 soit 10,0%. On note une légère hausse du taux de fréquentation en 2012 soit 23,1%. Dans l'ensemble, l'année 2013 reste une année sombre pour le secteur du tourisme hôtelier au Burkina Faso.

Tableau 7-24: Indicateurs du tourisme hôtelier

Indicateur	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	Taux d'occupation (%)	59,9	59,1	64	69	64,8	58,8	42,7	45	46,4	39,1
Taux de fréquentation (%)	28,7	30,9	40,6	39,6	40,2	34,8	27,7	28	28,8	21,7	23,1
Durée moyenne Du séjour (jours)	3,2	3,1	2,5	2,9	2,8	3	2,7	2,5	2,5	2,4	2,4

Source: Annuaire statistique du MCT 2012

Les données sur le secteur du tourisme et de la culture au Burkina Faso mettent en lumière plusieurs évolutions de ce secteur depuis les années 2002. La quantité d'objets d'art exportée varie d'une année

à l'autre et l'Europe constitue leur principale destination. Les exportations d'objets d'art en direction des autres pays d'Afrique sont restées assez faibles tandis que celles en direction de l'Asie étaient en constante augmentation. Les adhésions, les usagers et les œuvres déclarées au BBDA, connaissent une augmentation. Il en est de même pour les droits payés aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères ainsi que des droits recouverts par le BBDA. Dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie, les arrivées au Burkina Faso sont en constante augmentation et en majorité concerne les affaires et les motifs personnels. Il en est de même pour les étrangers qui arrivent au Burkina pour les motifs divers. Cependant, on note pour l'année 2013 des baisses dans quelques domaines tels que le secteur du tourisme hôtelier.

En somme, on peut retenir qu'au cours de la décennie précédente, le secteur de la Culture et du tourisme a été caractérisé par un grand dynamisme. Cependant quelques efforts peuvent être faits en ce qui concerne la promotion des exportations dans les autres pays africains.

CHAPITRE 8 : SPORTS ET LOISIRS

Zakaria OUEDRAOGO

Les sports et les loisirs sont des activités contribuant à l'amélioration de la santé et du bien-être des populations. Conscient de cette situation, le Burkina Faso a pris plusieurs mesures rentrant dans le cadre de la promotion des sports et des loisirs. On peut citer, entre autres, l'adoption des Politique nationale de sport et de Politique nationale des loisirs et l'élaboration de leurs Plans d'action respectifs de mise en œuvre ainsi que du plaidoyer du sport.

Ce chapitre a pour but de présenter les statistiques relatives au secteur des sports et des loisirs. De façon spécifique, cette section aborde successivement les infrastructures sportives, le personnel de promotion, les structures de gestion des sports et des loisirs ainsi que les dépenses budgétaires de l'Etat consacrées à ce secteur. Les données présentées et les analyses concernent les niveaux national et régional.

Définition des concepts

Stade national (SN): c'est un stade qui peut abriter des compétitions nationales et internationales.

Stade régional (SR): c'est un stade qui peut abriter des compétitions nationales, régionales ou provinciales.

Stade provincial (SP): c'est un stade qui peut abriter des compétitions régionales ou provinciales.

Terrains départementaux (TD): c'est un terrain aménagé clôturé ou non permettant la pratique d'une discipline sportive donnée.

Plateaux omnisports (PO): c'est un terrain aménagé, revêtu de bitume, de tartan ou de toute autre matière où peuvent se pratiquer au moins deux disciplines de sport de mains.

Plateau simple (PS): c'est un terrain aménagé (bitumé) où se pratique une seule discipline de sport de mains.

Arène (Ar): c'est une infrastructure de la lutte qui est un sport individuel de combat.

Club officiel: club qui possède un récépissé délivré par le Ministère en charge de l'administration territoriale en guise de reconnaissance officielle.

Club affilié: club officiel qui a demandé et obtenu son affiliation à la fédération de tutelle.

Club non affilié: club officiel qui n'ont pas demandé ou qui n'ont pas obtenu une affiliation à la fédération de tutelle.

District: union des clubs (au moins deux) d'une même discipline sportive dans la province.

Ligue: union des districts d'une discipline sportive des provinces d'une région.

Licence sportive: acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions.

Un licencié: sportif détenant une licence sportive.

Ring (RG): c'est une infrastructure de la boxe qui est un sport individuel de combat

8.1 EVOLUTION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

8.1.1 Evolution de l'effectif des infrastructures sportives de 2007 à 2011

Le nombre de stades nationaux (03) est resté constant de 2007 à 2009. Au cours de la même période, le nombre de stades régionaux, de terrains départementaux, de plateaux omnisports, de plateaux simples, d'arènes et de ring affiche une tendance globale à la hausse. Les stades régionaux sont les seules infrastructures sportives publiques à connaître une baisse en termes d'effectif, passant de 9 en 2008 à 4 en 2009.

Tableau 8-1 : Evolution de l'effectif des infrastructures sportives publiques entre 2007 et 2011

Infrastructures sportives publiques	Effectifs		
	2007	2008	2009
Stades nationaux	3	3	3
Stades régionaux	1	1	6
Stades provinciaux	9	9	4
Terrains départementaux	-	-	399
Plateaux omnisports	14	16	43
Plateaux simples	-	-	24
Arènes	6	6	11
Rings	-	-	1
Pistes d'athlétisme	6	7	8

Source: DEP/MSL

8.1.2 Répartition régionale des infrastructures sportives en 2009

Les infrastructures de sports les plus nombreuses sont les terrains départementaux (399). Ils sont suivis par les Plateaux omnisport (43). Par ailleurs, ces infrastructures sportives sont concentrées dans les régions du Centre et des Hauts Bassins. Elles sont les seules à posséder des stades nationaux.

En ce qui concerne les stades régionaux, les données disponibles indiquent que seulement cinq régions sur treize sont dotées de stades régionaux. Sur l'ensemble du territoire, il n'y a que 04 stades provinciaux alors que le pays compte 45 provinces.

Tableau 8-2 : Répartition des infrastructures sportives par région en 2009

Région	Effectif des infrastructures sportives						
	Stades nationaux	Stades régionaux	Stades provinciaux	Terrains départementaux	Plateaux omnisports	Plateaux simple	Arène de lutte
Boucle du Mouhoun	0	0	2	46	4	4	5
Cascades	0	0	0	18	1	0	0
Centre	2	1	0	36	9	6	0
Centre Est	0	0	0	32	3	0	1
Centre Nord	0	0	0	36	1	1	0
Centre Ouest	0	1	1	37	6	2	2
Centre Sud	0	0	1	18	1	1	0
Est	0	1	0	28	3	5	1
Hauts Bassins	1	1	0	38	6	1	0
Nord	0	2	0	34	7	1	1
Plateau Central	0	0	0	21	1	1	0
Sahel	0	0	0	27	1	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	28	1	2	1
Burkina Faso	3	6	4	399	43	24	11

Source: Annuaire statistique des sports et des loisirs ; 2009

8.1.3 Répartition régionale du nombre d'habitants par terrain départemental en 2009

Le nombre d'habitants par terrain départemental est le ratio entre la population et le nombre de terrains départementaux disponibles. Il ne mesure donc pas la fréquentation des terrains, mais indique plutôt la disponibilité des infrastructures en termes de rapport avec la taille de la population.

En termes de nombre d'habitants par terrain départemental, la région du Sud-Ouest est celle où les populations disposent de plus de terrains départementaux. Dans cette région, on note 23 848 habitants par terrain départemental. Les régions du Centre et de l'Est sont celles où les populations disposent de moins de terrains départementaux.

Tableau 8-3: Nombre d'habitants par terrain départemental selon les régions en 2009

Régions	Nombre d'habitant par terrain départemental
Boucle du Mouhoun	33 546
Cascades	32 763
Centre	54 269
Centre Est	38 249

Régions	Nombre d'habitant par terrain départemental
Centre Nord	35 977
Centre Ouest	34 414
Centre Sud	38 028
Est	47 258
Hauts Bassins	42 234
Nord	37 357
Plateau Central	35 421
Sahel	38 944
Sud-Ouest	23 848

Source: Annuaire statistique des sports et des loisirs 2009, Projection 2007-2020 de l'INSD

8.1.4 Répartition de la fréquentation des infrastructures sportives en 2009

Le nombre de matchs de 1^{ère} division joués sur les terrains et stades du Burkina Faso en 2009 se chiffraient à 179. Le stade municipal de Ouagadougou est celui qui était le plus sollicité avec 44 matchs joués, soit 24,6%. Les terrains de l'USFA et de l'ASFSA sont ceux qui ont abrité les faibles nombre de matchs de championnat de 1^{ère} division. En termes de spectateurs, le stade du 4 Août était le plus fréquenté avec 24 525 spectateurs, soit 26,8%. Les terrains les moins fréquentés sont ceux de l'ASFSA et de l'USFA.

Tableau 8-4 : Fréquentation des infrastructures sportives en 2009

Infrastructures sportives	Matchs de Championnat Division 1 abrités	Spectateurs
Stade du 4 Août	30	24 525
Stade municipal de Koudougou	11	7 287
Stade Wobi de Bobo-Dioulasso	30	16 365
Stade municipal de Ouagadougou	44	23 814
Stade municipal de Ouahigouya	13	6 967
Stade municipal de Koupéla	6	2 501
Stade omnisport de Bobo-Dioulasso	9	3 695
Stade municipal de Banfora	13	2 982
Terrain communal de Zorgho	7	1 577
Terrain USFA	2	306
Stade de Tougan	11	1 250
Terrain ASFSA	3	125
Ensemble	179	91 394

Source: Annuaire statistique des sports et des loisirs ; 2009

8.1.5 Répartition du nombre moyen de spectateurs par match et par infrastructures sportives en 2009

En 2009, la participation des populations aux matchs joués sur les terrains et stades de football du Burkina Faso était faible. Le stade du 4 Août avec seulement 818 spectateurs en moyenne par match a enregistré le plus grand nombre moyen de spectateurs par match. Il était suivi du Stade Municipal de Koudougou avec 662 spectateurs par match. Le stade qui a connu la plus faible participation des populations aux matchs joués est le terrain ASFA avec 42 spectateurs en moyenne.

Tableau 8-5 : Nombre moyen de spectateurs par match par infrastructures sportives en 2009

Infrastructures sportives	Nombre moyen de spectateur/ match
Stade du 4 Août	818
Stade municipal de Koudougou	662
Stade Wobi de Bobo-Dioulasso	546
Stade municipal de Ouagadougou	541
Stade municipal de Ouahigouya	536
Stade municipal de Koupéla	417
Stade omnisport de Bobo-Dioulasso	411
Stade municipal de Banfora	229
Terrain communal de Zorgho	225
Terrain USFA	153
Stade de Tougan	114
Terrain ASFA	42

Source: Annuaire statistique des sports et des loisirs ; 2009

8.2 PERSONNEL ET STRUCTURES DE GESTION DU SPORT

8.2.1 Evolution du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs de 2007 à 2013

Le personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs a fortement augmenté entre 2007 et 2013. En effet, avec un effectif de 137 en 2007, le nombre de personnes chargées de la promotion du sport est passé à 287 en 2013. En 6 ans, le nombre de professeurs adjoints d'éducation physique et sportive a été multiplié par environ 2 et celui des professeurs d'éducation physique et sportive par plus de 4.

Tableau 8-6 : Evolution du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs selon la profession entre 2007 et 2013

Personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs	Effectifs						
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Maître d'Education Physique et Sportive	94	104	114	126	130	111	142
Professeurs Adjoint d'Education Physique et Sportive	19	55	55	55	55	56	35
Professeur d'Education Physique /Education Physique et Sportive	24	24	41	59	83	91	110
Ensemble	137	183	210	240	268	258	287

Source: DEP/MSL

8.2.2 Répartition régionale du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs en 2013

En 2013, la région du centre est celle qui détenait le plus grand nombre de personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs (37,6%). Elle est suivie par celle des Hauts Bassins avec moins de 10% du personnel. Ces deux régions totalisent à elles seules près de 50% du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs.

Tableau 8-7 : Répartition du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs par région en 2013

Région	Personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs							
	Maîtres d'Education Physique et Sportive		Professeurs Adjoint d'Education Physique et Sportive		Professeurs d'Education physique/Education Physique et Sportive		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Boucle du	8	5,6	2	5,7	6	5,5	16	5,6
Cascades	13	9,2	0	0,0	2	1,8	15	5,2
Centre	42	29,6	11	31,4	55	50,0	108	37,6
Centre Est	7	4,9	2	5,7	1	0,9	10	3,5
Centre Nord	10	7,0	2	5,7	2	1,8	14	4,9
Centre Ouest	11	7,7	2	5,7	4	3,6	17	5,9
Centre Sud	7	4,9	3	8,6	4	3,6	14	4,9
Est	6	4,2	1	2,9	6	5,5	13	4,5
Hauts Bassins	10	7,0	3	8,6	11	10,0	24	8,4
Nord	9	6,3	2	5,7	4	3,6	15	5,2
Plateau Central	12	8,5	3	8,6	3	2,7	18	6,3
Sahel	5	3,5	0	0,0	6	5,5	11	3,8
Sud-Ouest	2	1,4	4	11,4	6	5,5	12	4,2
National	142	100,0	35	100,0	110	100,0	287	100,0

Source: DEP/MSL

8.2.3 Répartition Structures de gestion des sports et des loisirs en 2009

En 2009, la région du Centre possédait le plus grand nombre de structures de gestion de sport et des loisirs. On y dénombrait 40% des ligues, 50% des clubs affiliés, 32% des clubs de football, 32% des clubs de cyclisme et 45% des clubs de lutte traditionnelle. Un focus sur les districts et les clubs révèle que le plus grand nombre de districts est détenu par les Hauts Bassins (22%) et les clubs non affiliés par la région du Plateau Central (20%).

Tableau 8-8 : Répartition des structures de gestion du sport et des loisirs par région en 2009 (à corriger)

Régions	Structures de gestion du sport et des loisirs						
	Ligues	Districts	Clubs affiliés	Clubs Non affiliés	Club de football	Clubs de cyclisme	Club de lutte traditionnelle
	Pourcentage (%)						
Boucle du Mouhoun	5,8	3,2	3,7	3,4	7,4	5,4	22,2
Cascades	1,9	6,3	3,3	8,6	2,1	2,7	0,0
Centre	40,4	1,6	48,3	6,9	31,6	32,4	44,4
Centre Est	7,7	4,8	4,9	5,2	5,3	8,1	0,0
Centre Nord	9,6	17,5	3,9	1,7	1,1	18,9	0,0
Centre Ouest	3,8	4,8	4,3	10,3	6,3	2,7	0,0
Centre Sud	3,8	6,3	3,9	3,4	7,4	2,7	0,0
Est	3,8	6,3	2,1	3,4	7,4	0,0	0,0
Hauts Bassins	5,8	22,2	17,9	17,2	14,7	10,8	33,3
Nord	9,6	17,5	3,5	3,4	5,3	2,7	0,0
Plateau Central	3,8	9,5	2,5	20,7	5,3	8,1	0,0
Sahel	3,8	0,0	1,4	6,9	3,2	2,7	0,0
Sud-Ouest	0,0	0,0	0,4	8,6	3,2	2,7	0,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif Total	52	63	487	58	95	37	9

Source: DEP/MSL

8.2.4 Répartition des clubs sportifs par région selon le genre en 2009

En 2009, la moitié (52%) des clubs du Burkina Faso étaient des clubs mixtes. Les clubs exclusivement masculin et féminin représentaient respectivement 44% et 4%. La région du Sud-Ouest possédait la plus grande représentativité de clubs féminins, environ 14,3% des clubs présents dans cette région. Les régions du Centre Est, du Centre Sud et celle du Plateau Central étaient les seules régions où il n'existait pas de clubs féminins. Les régions des Cascades, Centre Est et le Nord (63%) sont les régions qui détenaient les plus fortes proportions de clubs mixtes.

Tableau 8-9 : Répartition des clubs sportifs par région selon le genre en 2009

Région	Club sportif			
	Club masculin	Club féminin	Club mixte	Total
	Pourcentage (%)			
Boucle du Mouhoun	45,0	6,0	50,0	100,0
Cascades	25,0	6,3	68,8	100,0
Centre	49,4	4,2	46,4	100,0
Centre Est	25,0	0,0	75,0	100,0
Centre Nord	50,0	6,0	45,0	100,0
Centre Ouest	37,0	7,4	55,6	100,0
Centre Sud	50,0	0,0	50,0	100,0
Est	50,0	8,3	41,7	100,0
Hauts Bassins	39,2	3,1	57,7	100,0
Nord	26,3	10,5	63,2	100,0
Plateau Central	41,7	0,0	58,3	100,0
Sahel	54,5	9,1	36,4	100,0
Sud-Ouest	28,6	14,3	57,1	100,0
National	43,7	4,3	52,1	100,0

Source: DEP/MSL

8.2.5 Répartition du nombre de médaille par région en 2009

Au total 540 médailles ont été décernées au Burkina Faso en 2009 dont 37% sont en or. La région du Centre, avec environ 3 médailles sur 10 décernées au Burkina Faso, est celle qui a remporté le plus grand nombre de médaille. Elle est suivie de celle des Hauts Bassins avec 22% des médailles. Les régions du Sud-Ouest, du plateau central, de la boucle du Mouhoun et du Centre Sud avec moins de 1% des médailles décernées, sont celles qui ont remporté les plus faibles proportions de médailles.

Tableau 8-10 : Répartition du nombre de médaille par région en 2009

Région	Médaille			
	Bronze	Argent	Or	Total
	Effectif			
Boucle du Mouhoun	1	1	0	2
Cascades	2	12	0	14
Centre	69	64	52	185
Centre Est	1	5	1	7
Centre Nord	2	6	0	8
Centre Ouest	27	25	34	86
Centre Sud	1	0	0	1
Est	3	7	23	33
Hauts Bassins	26	42	51	119
Nord	14	10	31	55
Plateau Central	2	1	1	4
Sahel	4	10	11	25
Sud-Ouest	1	0	0	1
National	153	183	204	540

Source: Directions Régionales des Sports et des Loisirs ; 2009

8.2.6 Répartition du nombre de sportifs licenciés par région selon le genre en 2009

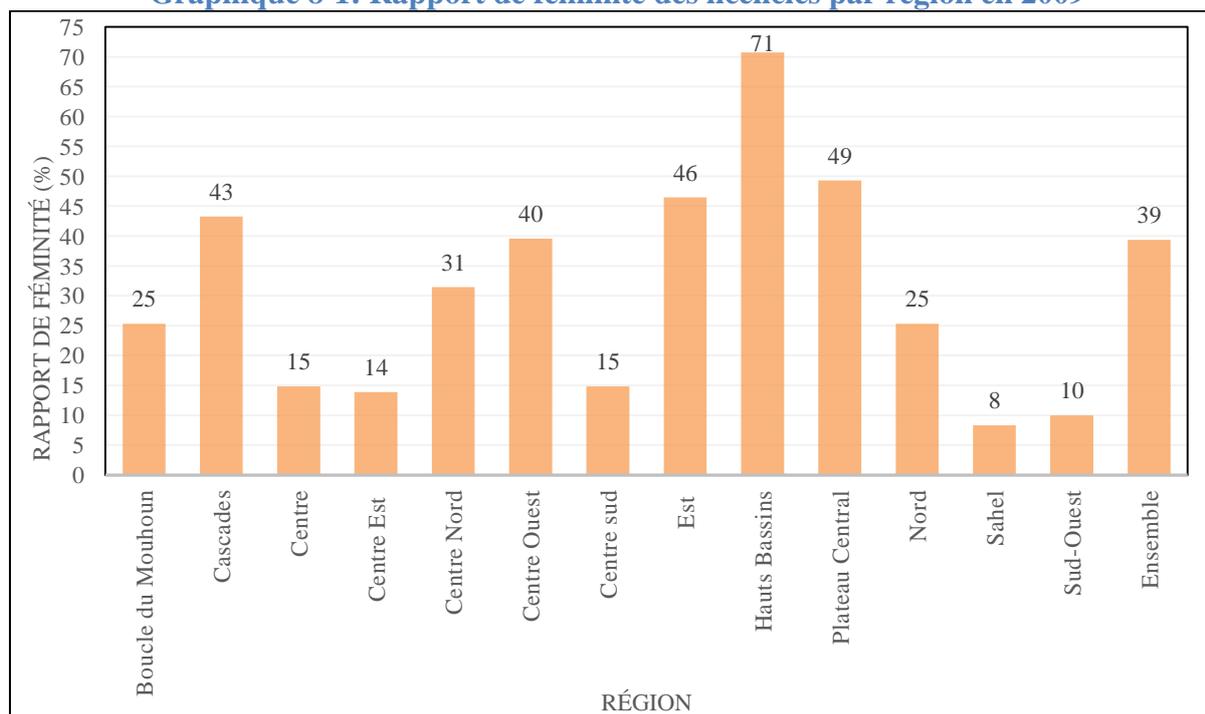
Globalement, 10 372 sportifs dont 2930 femmes (28%) étaient titulaires d'une licence en sport en 2009. La région qui détenait le plus grand nombre de sportifs licenciés est celle des Hauts Bassins (36%), suivie du Centre (25%) et du Plateau Central (10%). A l'opposé, la région qui détenait le plus faible nombre de sportifs licenciés est celle du Sud-Ouest (0%). Quelle que soit la région, on dénombre plus d'hommes titulaires d'une licence en sport que de femmes. En effet, le nombre de femmes pour 100 hommes varie d'un minimum de 8 dans le Sahel à un maximum de 71 dans les Hauts Bassins traduisant ainsi l'importance numérique des femmes dans le domaine du sport dans les Hauts Bassins et leur faiblesse en termes d'effectifs dans le Sahel.

Tableau 8-11 : Répartition du nombre de sportif licencié par région selon le sexe en 2009

Région	Sportif licencié					
	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Boucle du Mouhoun	158	2,1	40	1,4	198	1,9
Cascades	453	6,1	196	6,7	649	6,3
Centre	2 277	30,6	338	11,5	2 615	25,2
Centre Est	649	8,7	90	3,1	739	7,1
Centre Nord	140	1,9	44	1,5	184	1,8
Centre Ouest	642	8,6	254	8,7	896	8,6
Centre sud	27	0,4	4	0,1	31	0,3
Est	71	1,0	33	1,1	104	1,0
Hauts Bassins	2 198	29,5	1 555	53,1	3 753	36,2
Plateau Central	718	9,6	354	12,1	1 072	10,3
Nord	75	1,0	19	0,6	94	0,9
Sahel	24	0,3	2	0,1	26	0,3
Sud-Ouest	10	0,1	1	0,0	11	0,1
Ensemble	7 442	100,0	2930	100,0	10 372	100,0

Source: DEP/MSL

Graphique 8-1: Rapport de féminité des licenciés par région en 2009



Source: DEP/MSL

8.2.7 Evolution des dépenses budgétaires de l'Etat dans le secteur des sports et des loisirs de 2007 à 2013

De 2007 à 2013, les dépenses budgétaires de l'Etat consacrées au secteur du sport ont augmenté de 169% passant ainsi de 1,3 milliard en 2007 à 3,5 milliards en 2013. Cette tendance est également valable au niveau des investissements du Ministère des Sports. C'est l'année 2009 qui a enregistré le volume d'investissements le plus important (1,7 milliards) dans le secteur du sport.

Tableau 8-12 : Evolution des dépenses budgétaires de l'Etat dans le secteur des sports et des loisirs entre 2007 à 2013

Dépenses	Dépense budgétaire (en milliard de F. CFA)						
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses budgétaires de l'Etat	518,4	538,0	592,4	735,9	749,9	1400,8	1655,0
Dépenses consacrée au secteur des sports et des loisirs	1,3	3,0	3,9	2,0	2,1	2,9	3,5
Investissements du Ministère des Sports et Loisir	0,1	0,3	1,7	0,5	0,3	0,7	0,9

Source: DEP/MSL

Les statistiques du secteur des sports et des loisirs se sont améliorées au cours des dix dernières années au Burkina Faso. Plusieurs infrastructures de sport ont été construites dans la plupart des régions du pays. Toutefois, bon nombre de régions et provinces ne possèdent pas d'infrastructures sportives telles que les stades régionaux et provinciaux.

L'augmentation de l'effectif du personnel d'encadrement a conduit à une amélioration du ratio habitants par unité de personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs mais les infrastructures de sport restent faiblement fréquentées par les populations.

CHAPITRE 9 : PAUVRETE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECURITE ALIMENTAIRE

Hervé Jean-Louis GUENE

L'histoire de la lutte contre la pauvreté au Burkina sur les 50 dernières années a beaucoup évolué au fil du temps. Elle est riche de programmes politiques nationaux pour la réduction de la pauvreté qui accordent de plus en plus une place importante au développement économique et social avec en proue, la politique nationale de protection de l'environnement pour intégrer de manière effective le développement dans la durabilité.

Toutefois, en dépit des énormes efforts déployés par les gouvernements qui se sont succédés à la tête du pays, force est de constater que la pauvreté manifeste une résistance vis-à-vis de la politique nationale, et l'agriculture qui demeure le principal moyen de subsistance de la population demeure à un stade rudimentaire dans la mesure où les outils et moyens de production de la population ne permettent pas de maximiser les rendements et les populations ont de très faibles perspectives d'améliorer leurs revenus.

Le présent chapitre aborde les questions de pauvreté (monétaire et non monétaire), du développement durable et de la sécurité alimentaire avec en marge la production agricole qui du reste occupe au moins 80% de la population.

Les indicateurs du développement durable abordés dans ce chapitre sont inhérents à l'environnement urbain⁴, l'exploitation de la forêt pour les besoins en combustible et la dégradation des sols liée aux inondations. En outre, l'analyse de la sécurité alimentaire, indexe explicitement le taux de couverture nationale en besoins alimentaires, la quantité de la production de céréales évaluée en tonnes (rapportée aux besoins nationaux de consommation) et la proportion de la population n'atteignant pas le l'apport minimal calorifique de 2283 Kcal par jour de par sa consommation. L'analyse est faite au niveau national et régional.

DEFINITION DES CONCEPTS

Pauvreté : Selon l'usage le plus courant, la *pauvreté* caractérise la situation d'un individu qui ne dispose pas des ressources réputées suffisantes pour vivre dignement dans une société et son contexte. C'est aussi une insuffisance de ressources matérielles affectant la nourriture, l'accès à l'eau potable, les vêtements, le logement, ou les conditions de vie en général, mais également de ressources intangibles telles que l'accès à l'éducation, l'exercice d'une activité valorisante, le respect reçu des autres citoyens ou encore le développement personnel. Selon la Banque mondiale (2000), la *pauvreté* est un manque prononcé de *Bien-être*.

Seuil de pauvreté : Un montant Z de revenu ou de dépense de consommation en dessous duquel un individu est considéré comme pauvre.

Incidence de la pauvreté : mesure la proportion de la population qui vit en état de pauvreté, celle

⁴ Ce qui réduit certes la portée du chapitre en matière de traitement des questions de développement durable mais n'en demeure pas moins essentielle

pour laquelle le revenu ou la consommation est en dessous du seuil de pauvreté.

Profondeur de la pauvreté : Distance moyenne qui sépare les personnes pauvres du seuil de pauvreté. Cette mesure prend aussi bien en compte l'importance des pauvres que la gravité de leur situation. Elle permet de déterminer le montant théorique des ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté si on pouvait cibler chaque pauvre et ramener son niveau de dépense au seuil de pauvreté.

Sévérité de la pauvreté : moyenne pondérée du carré des distances par rapport au seuil de pauvreté et est exprimée par rapport à ce seuil. Cette mesure tient surtout compte des inégalités entre les pauvres et accorde plus de poids au plus pauvres.

Contribution à la pauvreté : la contribution est calculée en fonction d'une variable, d'un critère de stratification ou d'une aire géographique (telle la région ou le milieu de résidence, etc.). Elle mesure pour une variable donnée, le poids relatif de chaque modalité par rapport au nombre total de pauvres. La contribution peut être absolue ou relative. Elle est relative lorsqu'elle est calculée sur la population entière, et absolue lorsqu'elle est restreinte à l'ensemble des pauvres d'un domaine quelconque. Par exemple, si 75% des pauvres résident en milieu rural, alors la contribution du milieu rural à la pauvreté est de 75% et celle du milieu urbain est donc 25%.

Indice du développement humain : L'indice de développement humain (IDH) est une mesure synthétique du développement humain. Il mesure le niveau moyen de développement humain atteint dans un pays donné, sous trois aspects essentiels : la santé et longévité, l'accès à l'éducation et le niveau de vie décent. Son calcul prend donc en compte l'*espérance de vie à la naissance*, la *durée moyenne de scolarisation*, la *durée attendue de scolarisation* et le *revenu national brut (RNB) par habitant*.

Indice du développement humain non monétaire : L'indice de développement humain (IDH) non monétaire est une mesure synthétique du développement humain non monétaire. Il mesure le niveau moyen de développement humain non monétaire atteint dans un pays donné, sous deux aspects essentiels : santé et longévité, accès à l'éducation. Son calcul prend en compte l'*espérance de vie à la naissance*, la *durée moyenne de scolarisation* et la *durée attendue de scolarisation*.

Indice du développement humain ajusté aux inégalités : L'indice du développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) est la valeur de l'indice du développement humain ajusté aux inégalités dans les trois dimensions essentielles du développement humain que sont : santé et longévité, accès à l'éducation et niveau de vie décent

Indice d'inégalité du genre : L'indice d'inégalité du genre (IIG) est un indice composite mesurant le déficit du progrès dans trois dimensions du développement humain : santé reproductive, autonomisation et marché du travail, résultant d'inégalités de genre.

Indice de pauvreté multidimensionnelle : L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) est le pourcentage de la population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle, ajusté au degré de privation. L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle est le pourcentage de la population présentant un degré de privation pondéré de 33% ou plus.

Indice sexo-spécifique du développement humain (ISDH): Alors que l'IDH mesure des résultats moyens, l'ISDH ajuste ces résultats pour les traduire en termes d'inégalités entre hommes et femmes. L'ISDH correspond, en fait, à un IDH calculé séparément pour la population masculine et pour la population féminine, avec un facteur de correction introduit pour représenter le fait que la durée de vie des femmes est naturellement plus élevée. L'ISDH utilise donc les mêmes variables que l'IDH et suit la même méthode de calcul, mais il corrige les niveaux moyens de ces variables de façon à refléter les disparités sociologiques entre sexes.

Indice de pauvreté humaine (IPH-1): Contrairement à l'IDH qui mesure les résultats moyens, l'IPH-1 est un Indice composite qui mesure les privations (ou incapacités) dans les trois dimensions essentielles capturées par l'IDH : santé et longévité, accès à l'éducation et niveau de vie

décent. Sa finalité est de mesure ainsi le degré de pauvreté ou la proportion de la population vivant dans des conditions de «dénouement extrême».

Indice de Gini, (dépense) : Mesure de la divergence entre la répartition des dépenses (ou de la consommation) entre les personnes ou les ménages observée au sein d'un pays et une répartition parfaitement équitable. Sa valeur est comprise entre 0 et 1. Pour le cas spécifique de l'indice de GINI présenté ici, un indice d'une valeur de 0 traduit l'égalité parfaite de revenus au sein de la population. A contrario, plus la valeur de l'indice est proche de 1, plus l'inégalité de revenu entre les ménages est forte.

Développement durable : C'est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Taux de couverture en besoins alimentaires : Le taux de couverture en besoins alimentaires est le rapport de la production nationale annuelle en céréales et les besoins nationaux annuels en céréales.

9.1 INDICATEURS DE PAUVRETÉ ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Les indicateurs de la pauvreté et du développement humain analysés dans cette sous-section ont trait à l'incidence, à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté monétaire tant au niveau national, urbain/rural qu'au niveau des régions administratives, ainsi qu'à leur évolution. Au niveau du développement humain, il sera question d'analyser les évolutions de l'Indice du Développement Humain, de l'Indice de la Pauvreté Humaine et de l'Indice Sexo-spécifique du Développement Humain.

9.1.1 Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire

En dépit de la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) sur la période 2001-2010, le niveau de la pauvreté monétaire n'a pas connu un recul significatif. Il a même connu une hausse dans le milieu urbain. Au niveau national, l'incidence de la pauvreté monétaire n'a pas significativement changé. Elle est de 48,6% en 2003 et de 46,7% en 2009. En milieu rural c'est le même constat qui se dégage, c'est-à-dire que la pauvreté est restée stable (54,6% en 2003 et 52,8% en 2009). En revanche, dans les zones urbaines l'incidence de la pauvreté a connu une hausse significative de 3,5 points passant de 21,7% en 2003 à 25,2% en 2009. L'écart moyen des dépenses des pauvres au seuil de pauvreté et les inégalités entre les pauvres ont suivi la même tendance que l'incidence de la pauvreté : une stabilité au niveau national et dans les zones rurales et une évolution négative dans les zones urbaines.

Tableau 9-1 : Indicateurs de pauvreté selon le milieu de résidence

Année	Incidence de la pauvreté			Profondeur de la pauvreté			Sévérité de la pauvreté			Seuil National de pauvreté
	Urb	Rur	Ens	Urb	Rur	Ens	Urb	Rur	ENS	En francs CFA
2003	21,7	54,6	48,6	6,0	19,3	16,9	2,4	9,1	7,8	82 672
2009	25,2	52,8	46,7	6,8	17,5	15,1	2,6	7,9	6,7	130 735

Source : INSD/Profil de pauvreté 2003, EICVM 2009

Le Tableau 9-2 ci-dessous montre l'évolution de l'incidence de la pauvreté monétaire de 1994 à 2009. Bien que la série ne soit pas continue, nous pouvons affirmer que l'incidence de la pauvreté a fluctué dans un intervalle de longueur 2 points de pourcentage (46,7% à 44,5%), soit une baisse ou une hausse de 2 points de pourcentage au maximum quelle que soit l'année considérée. Ce qui ne permet pas de conclure à une baisse significative de l'incidence de la pauvreté à une année donnée de la période.

Tableau 9-2 : Evolution de l'incidence de la pauvreté

Année	1994	1998	2003	2009
P0 (en %)	44,5	45,3	48,6 ⁵	46,7
Seuil (en f CFA)	41 099	72 690	82 672	130 375

Source⁶ : INSD/Profil de pauvreté 2003, EICVM 2009

9.1.2 Pauvreté monétaire au niveau des régions en 2009.

Une forte disparité de la pauvreté entre les régions

Le Tableau 9-3 indique une forte disparité de la pauvreté monétaire entre les régions. Les régions peuvent être en effet regroupées en trois catégories selon leur taux de pauvreté par rapport au niveau national :

- Les régions à **faible incidence de pauvreté** : elles sont constituées des Cascades (27,6%), du Centre (28,3%) et du Centre-Nord (39,1%) ;
- Les régions avec une **incidence de pauvreté moyenne** : ce sont celles dont les taux de pauvreté se situent autour du taux national. Elles se composent de la région du Sahel (41,5%), des Hauts-Bassins (42,3%), du Centre-sud (42,7%), de la Boucle du Mouhoun (48,1%), et du Centre-ouest (49,1%).
- Les régions à **forte incidence de pauvreté** : ce sont celles dont les taux de pauvreté sont largement au-dessus de la moyenne nationale. Elles sont constituées de la région du Plateau Central (51,8%), du Sud-ouest (57,0%), du Centre-est (57,4%), de l'Est (62,1%) et de la région du Nord (64,6%).

⁵ Basé sur la nouvelle méthode de détermination du seuil de pauvreté (33 produits dans le panier).

⁶ Les données de 1994, 1998, 2003 et de 2009 sont les résultats d'enquêtes auprès des ménages (EP I et II, EBCVM 2003 et EICVM 2009) tandis que Les chiffres de 2004 à 2008 sont ceux de simulations micro-macro alliant des données macroéconomiques (taux de croissance du PIB) et les données d'enquêtes auprès des ménages.

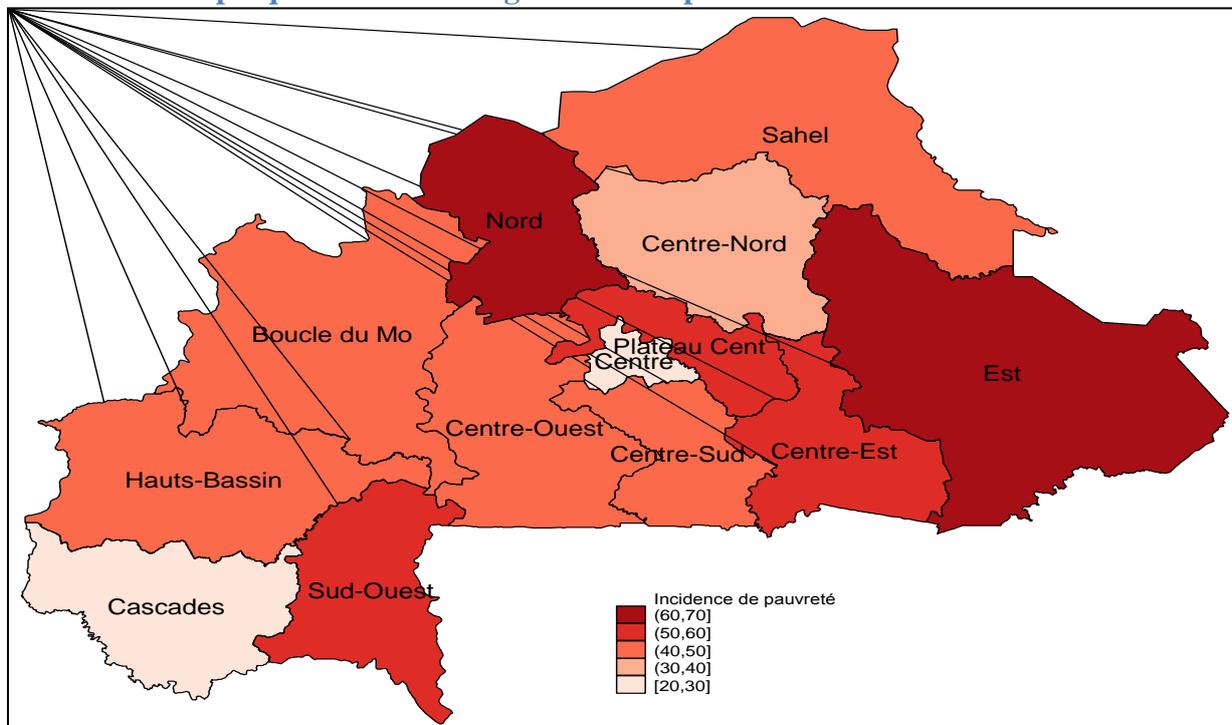
Tableau 9-3 : Indicateurs de pauvreté et contributions des régions à la pauvreté

Région administrative	EICVM 2009						EBCVM 2003 (Nouvelle approche)					
	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté		Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Hauts-bassins	42,3	9,5	12,2	8,5	4,8	7,6	36,9	8,2	11,6	7,4	5,1	7,1
Boucle du Mouhoun	48,1	10,4	14,8	9,9	6,4	9,6	66,7	16,7	24,9	18,0	11,9	18,5
Sahel	41,5	6,1	14,9	6,8	7,5	7,7	34,9	4,1	11,7	4,0	5,2	3,8
Est	62,1	11,6	23,2	13,3	11,3	14,6	38,7	6,8	12,0	6,1	5,1	5,5
Sud-Ouest	57,0	5,4	19,8	5,8	9,2	6	58,4	5,9	19,4	5,6	8,5	5,3
Centre-Nord	39,1	7,1	10	5,6	3,7	4,7	42,4	7,2	11,5	5,6	4,4	4,6
Centre-Ouest	49,1	8,8	15,6	8,6	6,6	8,3	43,9	7,8	15,5	8,0	7,6	8,4
Plateau central	51,8	5,4	16,3	5,3	7	5,1	61,2	7,6	22,1	7,9	10,6	8,1
Nord	64,6	11,5	23,7	13,1	11,3	14,1	69,6	12,3	26,5	13,5	13,1	14,3
Centre-Est	57,4	9,9	20,1	10,7	9,2	11,1	57,0	9,7	19,9	9,7	9,2	9,7
Centre	28,3	7,8	8,5	7,2	3,6	6,8	24,6	5,1	7,5	4,5	3,1	4,0
Cascades	27,6	2,3	7,4	1,9	2,9	1,6	41,8	3,1	15,9	3,4	8,2	3,8
Centre-Sud	42,7	4,1	11,2	3,3	4,1	2,8	62,6	5,5	24,4	6,2	12,5	6,8
Ensemble	46,7	100	15,1	100	6,7	100	48,6	100	16,9	100	7,8	100

Source : INSD/Profil de pauvreté 2009

En termes de contribution à la pauvreté nationale, ce sont essentiellement les régions de l'Est (11,6%), du Nord (11,5%) et de la Boucle du Mouhoun (10,4%) qui contribuent le plus. A l'opposé, les régions des cascades (2,3%), du Centre sud (4,1%), du Sud-ouest (5,4%) et du Plateau central (5,4%) qui ont les plus faibles contributions.

Graphique 9-1 : Carte régionale de la pauvreté monétaire en 2009



Sources : Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages en 2009/2010

9.1.3 Evolution de la pauvreté au niveau régional

Une évolution disparate de l'incidence de pauvreté entre 2003 et 2009

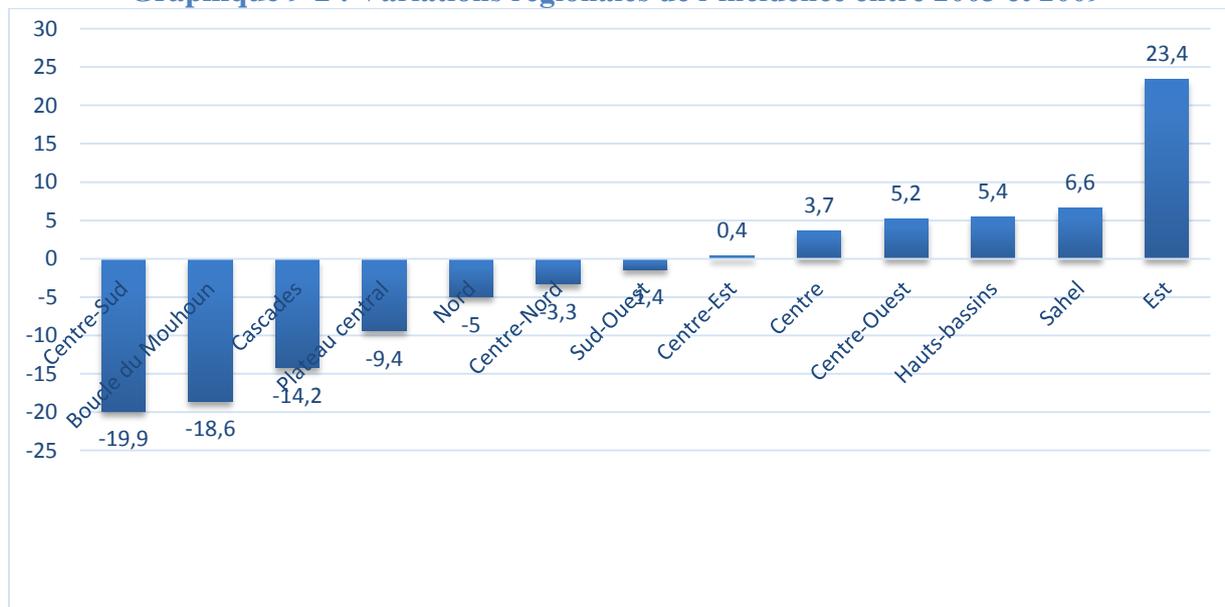
Toutes les régions n'ont pas suivi la même variation en termes d'évolution de l'incidence de pauvreté entre 2003 (nouvelle approche) et 2009. Si pour un bon nombre de régions, la situation de pauvreté s'est relativement améliorée par rapport à 2003, d'autres régions par contre ont vu leur situation se dégrader avec une augmentation du taux de pauvreté.

Les différentes évolutions régionales de l'incidence de pauvreté entre 2003 et 2009 peuvent être regroupées en quatre types:

- ✓ Les régions ayant enregistré une **réduction du taux de pauvreté de plus de 10 points de pourcentage** : ce sont les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre sud et des Cascades.
- ✓ Les régions ayant enregistré une **réduction du taux de pauvreté de moins de 10 points** : ce sont le Plateau central, le Nord, le Centre-nord et le Sud-ouest.
- ✓ Les régions ayant connu une **augmentation du taux de pauvreté de moins de 10 points** : elles sont constituées des régions du Centre, du Centre-est, du Centre-ouest, du Sahel et des Hauts-bassins.

- ✓ Les régions ayant connu une *augmentation du taux de pauvreté de plus de 10 points* : il s'agit essentiellement de la région de l'Est dont le statut de pauvreté a connu une forte détérioration.

Graphique 9-2 : Variations régionales de l'incidence entre 2003 et 2009



Source de données : Enquête intégrale sur les conditions de vies des ménages en 2009

9.1.4 Evolution des indicateurs d'inégalité

L'indice de Gini, qui mesure les inégalités de revenu ou des dépenses de consommation est pratiquement resté stable au cours de la décennie 2001-2010. La valeur de l'indice de Gini n'a pratiquement pas varié sur la période 2003-2009. Elle s'établit autour de 40% en 2003 et à 39,6% en 2009, illustrant ainsi le fait que les inégalités de revenu n'ont quasiment pas changé entre les ménages durant la période 2003-2009. La sévérité de la pauvreté, qui tient compte des inégalités entre les pauvres n'a pas non plus évolué dans un seul sens. Si sa valeur a baissé à la fin de la décennie 1990, elle a connu une hausse au début des années 2000 avant de fléchir de nouveau vers la fin de la décennie 2000.

Tableau 9-4: Quelques indicateurs d'inégalité

Année	Seuil	Incidence (%)	Profondeur(%)	Sévérité (%)	GINI (%)
1994	41099	44,5	13,9	6,0	-
1998	72690	45,3	13,7	5,9	-
2003	82672	46,4	15,6	7,1	40,0
2009	130375	46,7	15,1	6,7	39,6

Source : EP I et II, EBCVM 2003 et EICVM 2009

9.1.5 Evolution de l'indice de développement humain

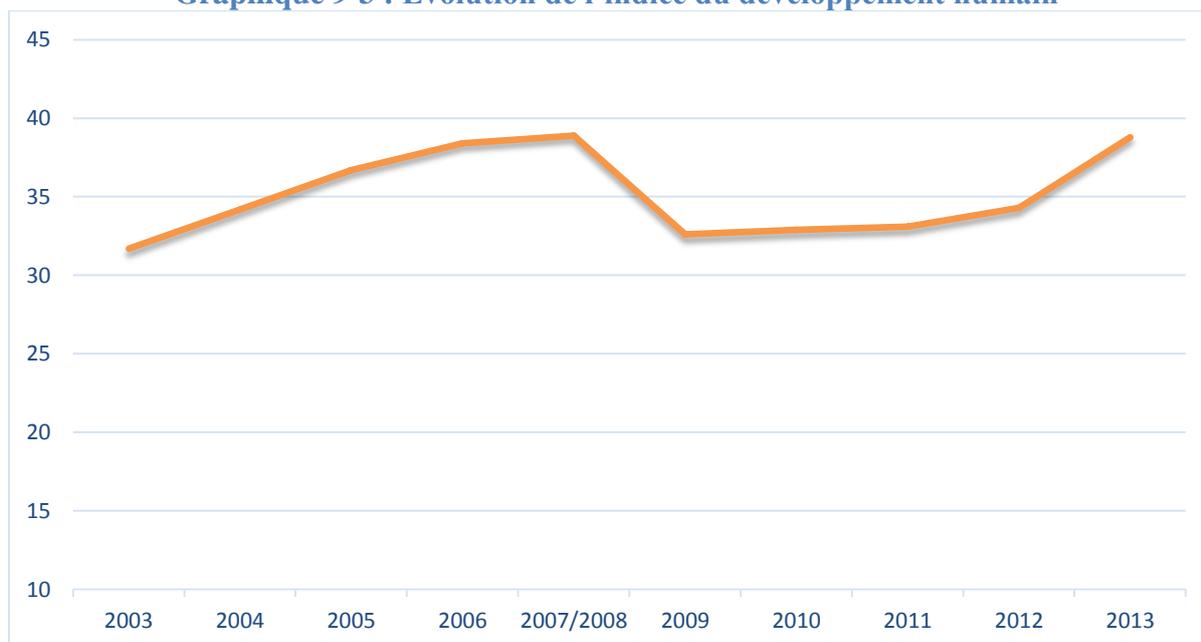
La méthode permettant de calculer les valeurs d'IDH a changé en 2010. Les valeurs ci-dessous correspondent à l'ancienne méthode. Le PNUD fournit dorénavant un outil permettant de consulter facilement les séries longues (voir le lien externe).

Les chiffres consignés dans cette section proviennent du rapport 2009 du PNUD, les plus récents étant ceux du rapport 2013 du PNUD sur le développement. Les valeurs du Graphique 9-3 ont été calculées selon une méthode constante, mais le PNUD refaisant ses calculs à chaque rapport (les données de base sont régulièrement mises à jour et réévaluées), les valeurs d'IDH ne sont pas strictement comparables d'un rapport à l'autre.

L'IDH de Burkina Faso a connu une progression significative sur la période 2003-2007 gagnant 7 points. Sa valeur est passée de 31,7 en 2003 à 38,9 en 2007/2008. En 2003, le Burkina était classé 175^{ème} sur 177 pays. Ce rang est passé à 177^{ème} sur 182 pays classés en 2007/2008.

À partir de 2009, bien que les dimensions du développement prises en compte dans le calcul de l'IDH soient restés les mêmes, certains indicateurs ont été remplacés. Cela justifie une rupture dans l'évolution de l'indicateur à partir de 2009. L'IDH du Burkina est passé de 32,6 en 2009 à 33,1 en 2011 et le rang quant à lui est passé de 161^{ème} en 2009 à 181^{ème} en 2011 sur respectivement 169 et 187 pays classés. En 2012, l'indice a gagné 1,3 point pour atteindre 34,3. Malgré le progrès enregistré au niveau de l'indice, le rang du Burkina Faso a connu une régression. En effet, sur les 187 pays classés en 2012, le Burkina est classé 183^{ème}. Une régression de deux places par rapport à 2011 dans le classement. L'analyse des composantes de l'IDH (monétaire et non monétaire) indique que c'est la composante monétaire (revenu annuel par personne) qui a contribué à l'amélioration du niveau de l'IDH en 2012. En effet, l'IDH non monétaire (espérance de vie et niveau d'éducation) est de 33,2 en 2012, presque que le même niveau que l'IDH en 2011. En 2013, on enregistre une augmentation de l'IDH 4,5 points; il s'établit donc désormais à 38,8.

Graphique 9-3 : Evolution de l'indice du développement humain



Source de données : PNUD/Rapport sur le Développement Humain 1990-2012/TBS 2009

Une autre importance que recèle l'Indice de développement réside dans le fait qu'en plus d'être un indicateur, l'IDH est un critère qui permet de classer les pays entre eux. Dans cette optique, il est important de relativiser l'IDH du Burkina en synthétisant le nombre de places que le Burkina a gagnées sur l'échiquier mondial du développement.

Au cours des 6 dernières années, le Burkina a perdu 4 places dans le classement mondial vis-à-vis des autres pays. Ce qui signifie un recul de 4 rangs par rapport à la situation des autres pays entre 2007 et 2013. Par ailleurs, dans ce classement de l'IDH, le Burkina sur une période donnée peut avoir reculé parce que les autres pays ont fait plus d'efforts que lui. Pour cette raison, l'on a mis en relation la valeur de l'IDH avec le nombre de pays que le Burkina dépasse dans le classement. En effet, en 2008, le Burkina a atteint son score maximal de la période 2003 -2013 avec un IDH de 38.9. Malgré cette performance, il n'a pu déclasser que 5 pays alors qu'en 2009 où la valeur de l'IDH est minimale (i.e 32,6) sur l'ensemble de la période, on enregistre le plus grand nombre de place gagnées dans le classement (8). L'année 2009 semble donc avoir été très difficile dans le monde en 2009 car malgré la contre-performance du Burkina en cette année, il arrive à remonter dans le classement. Ce qui signifie que la régression dans les autres pays est relativement plus forte que celle qu'a enregistré le pays.

Tableau 9-5: bilan du classement national selon l'IDH sur les 6 dernières années

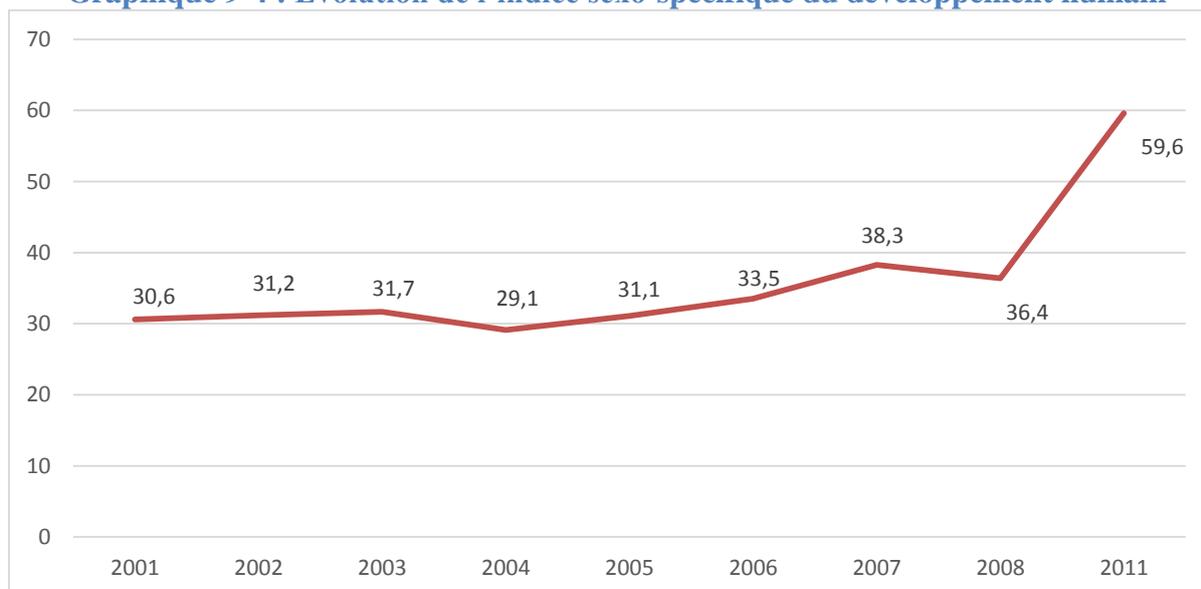
Année	2007/2008	2009	2010	2011	2012	2013
classement	177	161	178	181	183	181
Nombre de pays classés	182	169	184	187	187	187
Nombre de pays que le Burkina dépasse	5	8	6	6	4	6
Nombre de places gagnées par rapport à l'an dernier	-	16	-17	-3	-2	2
Nombre de places gagnées globalement	-	-	-1	-4	-6	-4

9.1.6 Evolution de l'indice sexo-spécifique du développement humain (ISDH)

Les inégalités entre hommes et femmes en matière de développement humain n'ont véritablement pas changé entre 2001 et 2006. En effet, la plus petite valeur est de 29,1 points en 2004 et la plus forte valeur est observée en 2006 avec 33,5 points. La valeur moyenne de l'ISDH sur la période est de 31,2 points. En 2007 l'indice a gagné 5 points pour atteindre 38,3 et rechuter de 2 points en 2008.

La valeur de 59,6 points observée en 2011 correspond à l'Indice d'Inégalité du Genre (IIG), indice introduit en 2010 par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en remplacement de l'ISDH.

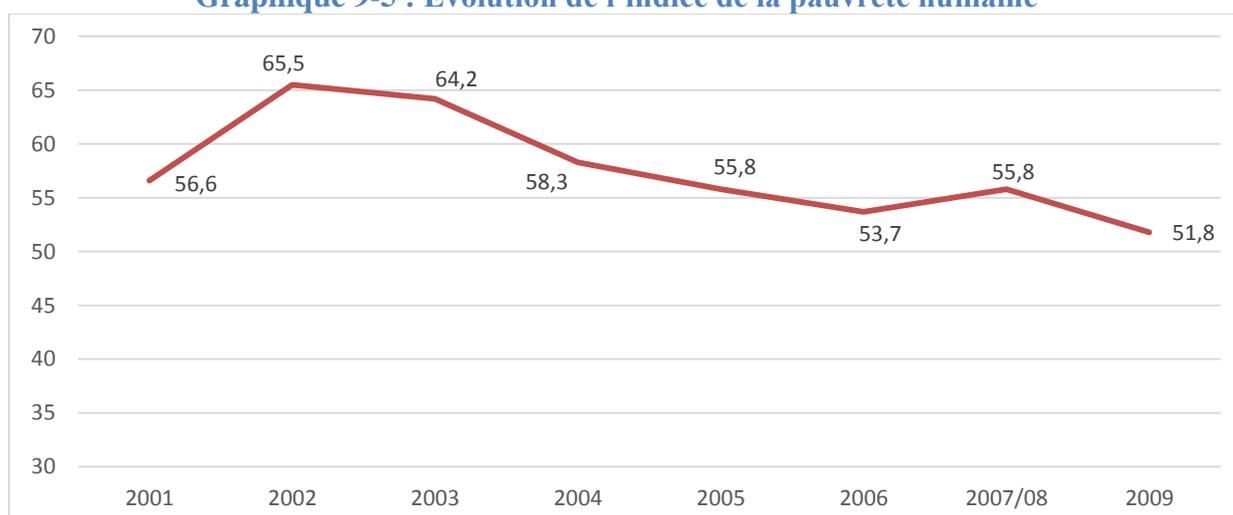
Graphique 9-4 : Evolution de l'indice sexo-spécifique du développement humain



9.1.7 Evolution de l'indice de la pauvreté humaine (IPH-1)

L'évolution de l'indice de la pauvreté humaine au Burkina Faso entre 2001 et 2009 a oscillé entre 51,8 et 65,6. L'état de la pauvreté humaine s'est dégradé entre 2001 et 2003. En effet, L'IPH-1 est passé de 56,6 en 2001 à 64,2 en 2003. Son niveau le plus élevé est atteint en 2002 avec une valeur de 65,5. À partir de 2002 la pauvreté humaine a connu une amélioration progressive jusqu'en 2006 avant de se détériorer en 2007/2008. L'IPH-1 en 2009 est de 51,8%, son plus faible niveau sur la période⁷.

Graphique 9-5 : Evolution de l'indice de la pauvreté humaine



Source : PNUD/Rapport sur le Développement Humain 1990-2011/TBS 2009

⁷ Rapport mondial sur le développement humain PNUD-2010

9.1.8 Autres indices de pauvreté/développement

Les autres indices de développement et de pauvreté sont entre autres, l'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI), l'indice de la pauvreté multidimensionnelle (IPM) et l'indice des inégalités de genre (IIG). L'IDHI du Burkina Faso est estimé à 22,6 en 2012 classant ainsi le pays au 124^{ème} rang au plan mondial. Quant à l'IIG, son niveau est de 60,9 en 2012, traduisant de fortes inégalités de genre au Burkina Faso. Plus il y a des inégalités entre les genres, plus l'indice est élevé. L'IPM qui n'existe que pour 2010 est estimé à 53,5 traduisant une pauvreté multidimensionnelle (pauvreté monétaire et non monétaire) plus élevée que la pauvreté monétaire. Autrement dit, une personne (ménage) non pauvre monétairement peut se retrouver pauvre au plan non monétaire.

9.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La présente section s'intéresse aux indicateurs de l'environnement et de développement durable. Nous abordons les chiffres de l'environnement par ceux relatifs aux différents modes d'évacuation des ordures ménagères en milieu urbain, l'utilisation des combustibles solides pour la cuisine, et les différents sinistres que la population a subit au cours des dix dernières années. Les indicateurs du développement durable et de l'environnement analysés dans cette sous-section concernent de manière spécifique les différents modes d'évacuation des ordures ménagères en milieu urbain, les principales sources de combustibles énergétiques utilisées par les ménages et les dégâts causés par les inondations sur ces dernières années. Les indicateurs sont calculés seulement au niveau national.

9.2.1 Mode d'évacuation des ordures urbaines

Dans les pays développés, comme ceux en développement, les processus d'urbanisation se succèdent et connaissent des améliorations continues, mais l'évacuation des ordures urbaines est, et a toujours été un problème crucial de salubrité et de santé publique inhérent à toute politique d'urbanisation. Dans le cas spécifique du Burkina-Faso, le mode d'évacuation des ordures ménagères est désormais partie intégrante de la politique nationale d'urbanisation et de viabilisation des zones nouvellement loties.

Sur le terrain par contre, force est de constater que les tas d'immondice constituent le principal mode d'évacuation des ordures dans les zones urbaines du Burkina Faso. Les enquêtes auprès des ménages réalisées en 1994, 1998, 2003 et 2007 font ressortir que 42,2% des ménages urbains en 1994, 65,1% en 1998, 41,7% en 2003 et 43,0% en 2007 constituent des tas d'immondices pour l'évacuation des ordures.

Les poubelles constituent le deuxième mode d'évacuation des ordures ménagères dans les zones urbaine. Les chiffres sont 38,7% en 2007, 37,6% en 2005 et 29,5% en 2003. Ce qu'il faut retenir les poubelles sont de plus en plus utilisées dans l'évacuation des ordures ménagères en milieu urbain.

Tableau 9-6: Le mode d'évacuation des ordures urbaines (Horizon 1994-2007)

Mode d'évacuation des ordures	1994	1998	2003	2005	2007
Poubelle	18,0	11,7	29,5	37,6	38,7
Tas d'immondice	42,2	65,1	41,7	-	43,0
Fosse	13,8	6,7	8,9	-	6,5
Décharge publique	18,8	10,1	10,6	-	4,1
Rue	-	6,5	9,3	-	6,9
Autres	7,3	-	-	-	0,8
Total	100	100	100	-	100

Sources : INSD : Enquête prioritaires¹ et 2, EBCVM 2003, EA-QUIBB 2005 et EA-QUIBB 2007

A partir de l'année 2009, la méthode de calcul a changé pour tenir compte de la nomenclature des deux principales enquêtes réalisées par l'INSD à cette époque. En effet, les différentes modalités mises désormais en exergue sont : le dépotoir public, l'enlèvement ou BAC, l'incinération, l'enfouissement, la rue/route ou dépotoir spontané. La modalité poubelle a donc disparu comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous, et la nouvelle nomenclature ne laisse pas de place à un mode de stockage, même temporaire des ordures dans le ménage.

A la lecture du **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, l'on réalise que sur l'ensemble de la période 2009-2014, au Burkina-Faso, la plupart des ménages urbains évacuent leurs ordures ménagères soit dans la rue, soit sur la route, soit dans un dépotoir spontané. En effet, 42,7% des ménages procédaient ainsi en 2009, tandis qu'en 2014, ce sont 36,6% des ménages qui évacuent leurs ordures dans la rue, ou sur la route, ou dans un dépotoir spontané. L'évacuation des ordures sur la route, dans la rue ou dans un dépotoir spontané au bord d'une voie, se présente tristement comme le mode d'évacuation des ordures le plus employé.

Cette baisse constitue en soi une avancée positive car ces modes d'évacuation ne sont pas recommandés dans la politique nationale de santé publique et celle de protection de l'environnement. En effet, les axes stratégiques suivants ont été dégagés du « rapport sur les priorités nationales du Burkina Faso en matière de gestion des polluants organiques persistants (pops) » de 2005 :

- gérer de manière écologiquement rationnelle les pesticides périmés prohibés, pesticides POPs et leurs déchets compte tenu des questions liées à la santé ;
- gérer de manière écologiquement rationnelle les PCB et leurs déchets compte tenu des questions liées à la santé ;
- gérer de manière écologiquement rationnelle les sources de rejets de dioxines et furannes compte tenu des questions liées à la santé.

En deuxième position vient l'enlèvement/BAC avec 34,5% de ménages urbains qui l'utilisent en 2014 comme mode d'évacuation de leurs ordures. Ce mode de gestion des ordures ménagères enregistre une hausse dans la mesure où la proportion de ménages qui y recourent a augmenté de 27,8% en 2009 à 34,5% en 2014. Par contre, le dépotoir public est de moins en moins utilisé par les ménages urbains pour la gestion de leurs ordures ménagères. La proportion de ménages qui recourent à l'incinération, quant à elle, a doublé au cours de ces cinq (05) dernières années.

Tableau 9-7: Le mode d'évacuation des ordures urbaines (Horizon 2009-2014)

Mode d'évacuation des ordures	2009	2014
Dépotoir public	19,28	13,82
Enlèvement/Bac	27,82	34,46
Incinération	4,66	8,55
Enfouissement	5,17	5,18
Rue/route/dépotoir spontané	42,7	36,66
Autre à préciser	0,36	1,32

Sources : INSD : EICVM 2009, EMC 2014

9.2.2 Principales sources de combustibles énergétiques

Le bois de chauffe constitue le principal combustible pour plus de huit ménages sur dix quelle que soit l'année considérée. Les proportions vont de 91,3% en 2003 à 84,3% en 2006. En 2010, 87,5% des ménages burkinabè utilisent encore le bois de chauffe comme combustible de cuisine.

La proportion des ménages utilisant le charbon de bois comme combustible de cuisine a connu une croissance considérable sur les 20 dernières années au détriment des autres types de combustible solides. En effet, si en 1994 seulement 1,5% de ménages utilisaient le charbon de bois comme combustible principal, aujourd'hui ce sont 7% de ménages qui en font usage.

Tableau 9-8: Evolution de la consommation de combustibles solides (en %)

Nature du combustible	1994	1998	2003	2005	2006	2007	2010
Bois de feu	88,3	87,3	91,3	90,7	84,3	87,4	87,5
Charbon	1,5	4,8	4,0	3,8	4,0	4,3	4,3
Résidus ⁸	-	-	0,8	0,1	4,9	1,1	-
Autres	7,5	3,8	0,8	0,5	1,6	0,3	0,2
Total Biomasse solide	89,8	92,1	96,1	94,6	93,2	92,8	91,8

Sources : INSD: Profil de pauvreté 1994, 1998, 2003, EA-QUIBB 2007, EDSBF IV 2010

A partir de l'année 2009, les modalités ont été encore plus détaillées. L'utilisation de l'électricité comme combustible solide a connu une augmentation, de 0,07 à 0,12%. Le tableau ci-dessous présente

⁸ Observations : pour l'année 2006, résidus = paille/branchage/herbes+ bouse+ résidus agricoles ; en 2003, résidus=résidus agricoles + déchets d'animaux

l'évolution sur les 5 dernières années des combustibles principalement utilisés par les ménages pour la cuisine.

Tableau 9-9: Evolution de la consommation de combustibles solides (%)

Type de combustible	2009	2014
Electricité	0,07	0,12
Pétrole/huile	0,43	0,04
Gaz	2,97	9,77
Charbon de bois	5,44	6,92
Bouse d'animaux	0,1	0,35
Résidus agricole	0,66	0,65
Bois	90,08	81,49
Autre à préciser	0,24	0,66

Sources : INSD : EICVM 2009, EMC 2014

9.2.3 Principaux dégâts causés par les inondations

L'année 2009 restera pendant longtemps dans la mémoire des burkinabè comme une année noire en terme d'inondation notamment dans la capitale Ouagadougou. En quelques heures, il est tombé des centaines de millimètres d'eau causant des dizaines de milliers de sans-abris (60 000) ; plus de vingt mille maisons détruites et quatorze morts déclarés.

Tableau 9-10: Dégâts causés par les inondations

Nature des dégâts causés	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de sans abris	-	-	-	-	60 000	730	771	73 722
Nombre de décès	2	9	83	11	14	30	5	20
Nombre de blessés	3	4	79	61	86	46	21	46
Nombre de maisons écroulées	-	-	-	-	23 172	3 635	646	
Superficie inondée en ha	-	-	-	-	-	-	30,75	

Sources : Rapports d'activités du SP/CONASUR.

A l'instar de l'année de 2009, la saison pluvieuse 2012 fut aussi désastreuse pour une partie de la population du Burkina Faso en termes d'inondations et les corollaires tels que les sans-abris, les décès, et de blessés. En effet, environ soixante-treize mille sept cent vingt-deux personnes (73 722) ont perdu leurs abris suite aux inondations. L'on a aussi enregistré environ vingt (20) décès et quarante-six (46) blessés.

9.3 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET COUVERTURE DES BESOINS ALIMENTAIRES

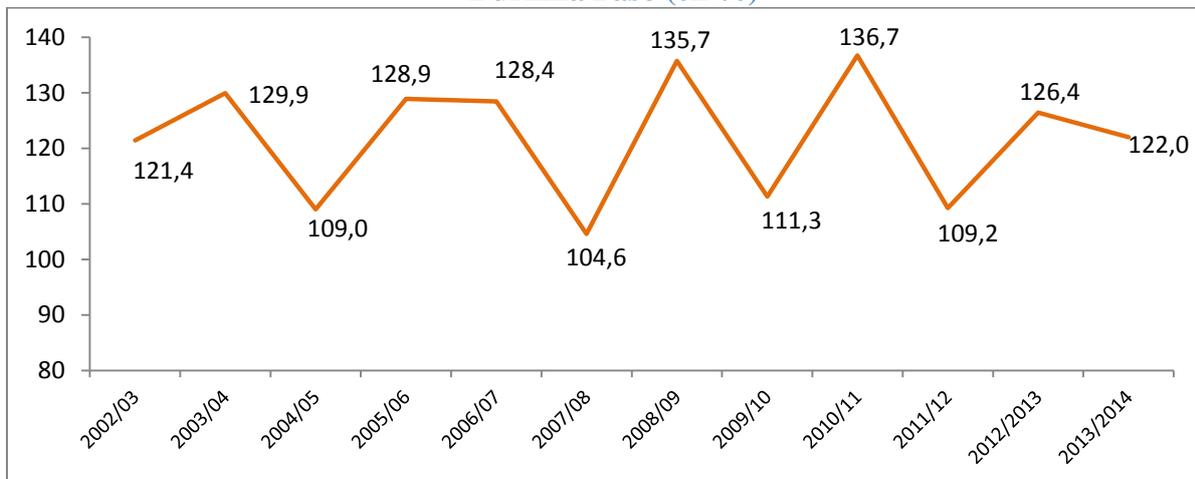
9.3.1 Evolution du taux de couverture en besoins alimentaires

Sur toutes les campagnes agricoles de 2002-2003 à 2013-2014, la situation au niveau national est satisfaisante. La campagne agricole 2010-2011 a été particulièrement satisfaisante car les besoins alimentaires au plan national ont été totalement couverts (136,7%). Ce niveau de couverture reste le plus élevé depuis la campagne 2002-2003. En considérant les régions agricoles, on relève que la Boucle du Mouhoun et les Hauts Bassins présentent les taux de couverture des besoins les plus élevés pour la campagne agricole 2010-2011 avec respectivement 236,0% et 209,3%.

Au cours de la campagne 2013-2014, le plus faible taux de couverture est enregistré dans la région du Centre (avec la ville de Ouagadougou) avec un de couverture de 14,0%. La région du Centre est suivie de loin par le Sahel qui a un taux de couverture céréalier de 92%. On note d'énormes disparités entre les provinces en termes de taux de couverture céréalier.

Le taux de couverture en besoins alimentaires a évolué en dents de scie sur les douze dernières années tout en restant supérieur à 100%, traduisant un excédent de la production nationale en produit alimentaire par rapport aux besoins nationaux quel que soit l'année. Le taux de couverture a oscillé entre 137% et 105% sur la même période.

Graphique 9-6 : Evolution du taux de couverture nationale en besoins alimentaires au Burkina Faso (en %)



Les faibles taux de couvertures en besoins alimentaires dans les régions du Centre et du Sahel s'expliquent en partie par les particularités des économies de ces régions. La région du Centre, qui se résume en grande majorité à la ville de Ouagadougou qui est la capitale politique et première ville du pays, est une région où l'économie est essentiellement une économie de service et de commerce. Quant à la région du Sahel, son économie est basée essentiellement sur l'élevage du bétail (bovin, ovin, caprins).

Tableau 9-11 : Evolution du taux de couverture (%) des besoins alimentaires par DRAH

REGIONS	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Boucle du Mouhoun	177.2	213.5	139.5	179.2	202.7	159.8	211.2	189	236	178	241	258
Cascades	195.5	166.5	109	155	174.5	144.5	196	151	179	185	152	142
Centre	18	18	13	16	14	7	12	11	14	11	15	13
Centre-est	116.7	102.7	112	103.3	94.3	75	128	85	141.7	107	103	106
Centre-nord	86.7	136	100.7	116.7	85.7	76.7	91.7	69.7	101.7	58.7	84	75
Centre-ouest	139.5	153	188.8	147.5	139.3	116.3	166	135.5	141.8	136.3	175	135
Centre-sud	92.7	85.3	101	102.3	89.3	75.3	121	106.7	104.7	110.3	110	131
Est	140	144.5	124.5	106.5	87	82.3	166.8	104.5	139.5	93.8	151	114
Hauts-bassins	216.3	195	147	216.7	249.7	169.7	245.3	189.3	209.3	198.7	177	191
Nord	66.3	120.8	88.3	132.5	143.3	114	88.8	86	116	60.3	94	102
Plateau-central	93.7	71	65.3	114.3	101.3	86	96.3	77.3	107.7	82.7	112	111
Sahel	75	128	54	151	127	127.7	86	72	92	70.3	100	92
Sud-ouest	160.3	153.8	174.5	134.3	161.3	125	154.5	169.5	194.3	128	129	116
Burkina Faso	121,4	129,8	109	128,9	128,4	104,6	135,7	111,3	136,7	109,2	124	122

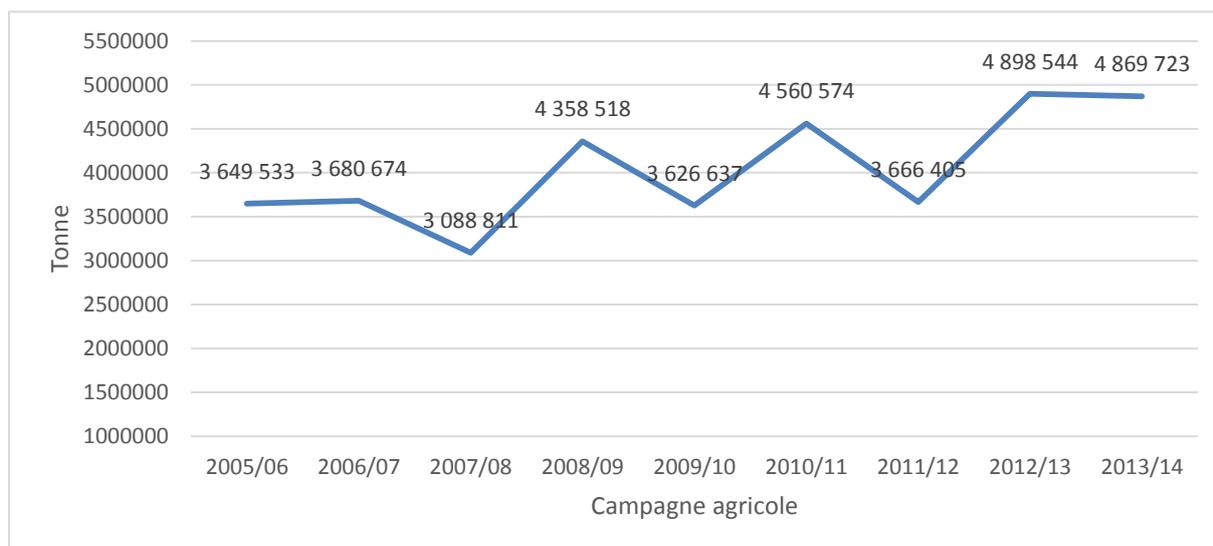
Le taux de couverture en besoins alimentaires en 2011/2012 était de 109,2% traduisant un excédent céréaliers de 9,2% par rapport aux besoins de la population. Les régions les plus excédentaires sont celles les plus agricoles du pays. Les taux de couvertures en besoins alimentaires de ces régions vont de 198,7% pour les Hauts-Bassins à 136,3% pour le Centre-ouest. Ils sont de 185% pour les Cascades et 178% dans la Boucle du Mouhoun. Les régions déficitaires sont les moins agricoles. Ces régions sont constituées du Centre (11%), le Nord (60,3%), le Sahel (70,3%), le Centre-nord (58,7%), l'Est(93,8) et le Plateau-central (82,7%).

9.3.1 Evolution en tonnes de la production nationale de céréales

Les céréales dont les quantités produites sont analysés dans cette sous-section sont : le mil, le maïs, le riz, le fonio, et le sorgho (rouge et blanc). Les quantités sont évaluées en tonnes. La production nationale de céréales sur la période 2005/2006 et 2013/14 a évolué également en dent de scie comme le taux de couverture alimentaire, oscillant entre 3,1 millionsde tonnes et 4,9 millions de tonnes.

D'une manière générale, la production céréalière est en hausse mais à un rythme lent. Si, pendant la campagne agricole 2010/2011 la production céréalière a atteint environs 4,5 millions de tonnes, en 2013/2014 le pays a enregistré environs 4,9 millions de tonnes de production céréalière soit une hausse d'environ 7% de la production par rapport à la campagne agricole de 2010/2011.

Graphique 9-7 : Evolution, en tonne, de la production nationale



Source : DGPER/MASA

En 2013/2014, les plus grandes productrices de céréales parmi les treize régions administratives sont la Boucle du Mouhoun (21,3% de la production nationale), les Hauts-Bassins (17,0% de la production nationale) et le Centre-ouest (9,2% de la production nationale). Ces statistiques s'expliquent par le statut économique de ces régions. En effet, les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts Bassins sont des grandes régions agricoles du pays. La Boucle du Mouhoun est souvent appelée le grenier du Faso. Les régions de faible production céréalières en 2012/2013 sont le Centre (1,5% de la production nationale), le Plateau Central (4,4% de la production nationale), et le Centre-Sud et les Cascades (4,8% de la production nationale).

Tableau 9-12: Evolution, en tonnes, de la production des céréales

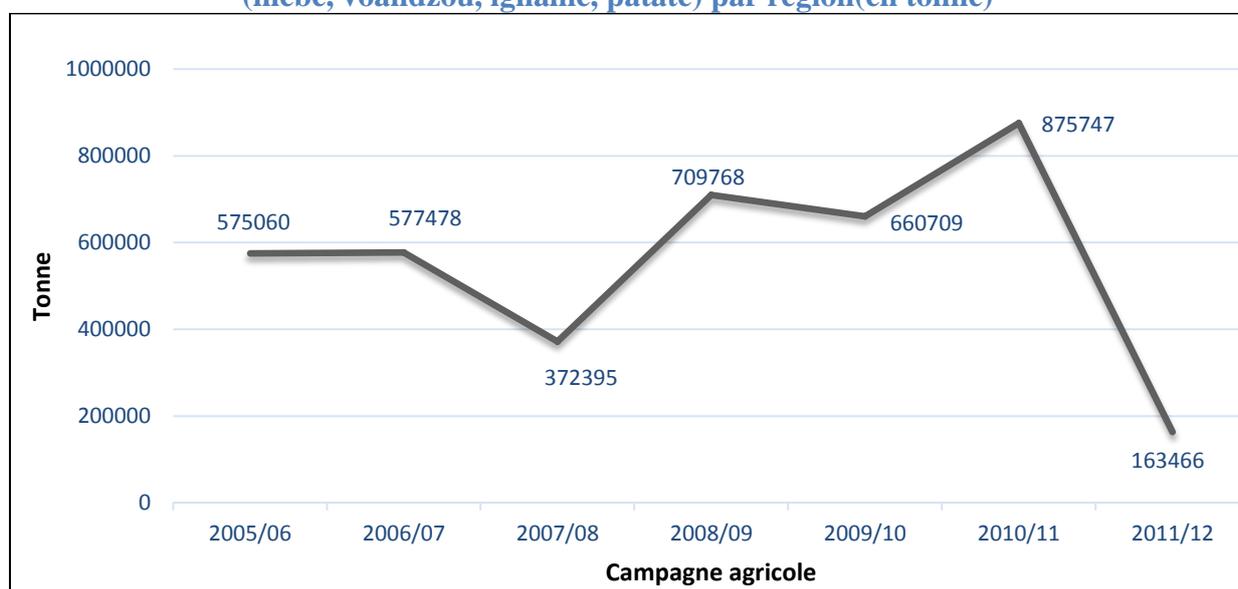
REGIONS	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Centre	47776	43 700	26 744	55 504	54 633	71 011	56 795	81827	71030
Plateau Central	180173	163 427	147 703	174 465	144 232	195 384	168 170	210626	215055
Centre Nord	294757	213 380	204 216	275 953	208 149	319 455	190 299	276290	252801
Centre Ouest	346727	326 080	287 422	416 176	347 687	373 919	354 220	560981	447119
Centre Sud	159514	141 534	118 893	194 551	170 789	170 698	187 886	192742	233948
Sahel	310225	268 616	268 437	210 506	174 757	234 946	181 770	267673	253066
Boucle du Mouhoun	605174	693 506	533 771	757 986	685 216	876 021	693 273	943515	1037233
Est	277854	233 855	242 187	513 544	327 828	466 557	297 661	521487	404569
Centre Est	240388	229 309	181 469	344 495	245 211	407 593	327 473	336535	356361
Nord	343624	400 054	311 070	265 838	259 553	321 052	178 619	298726	332865
Sud-Ouest	154133	186 872	172 708	255 549	258 656	301 012	220 061	220310	202740
Hauts Bassins	564337	628 907	447 968	675 591	562 657	622 097	597 484	745392	828582
Cascades	124849	151 434	146 222	218 361	187 269	200 028	212 693	242439	234355
Burkina Faso	3649533	3680674	3088811	4358518	3626637	4560574	3666405	4898544	4869723

Source :DGPER/MA

9.3.2 Evolution (en tonne) de la production nationale d'autres produits vivriers

Les autres céréales dont les productions sont analysées dans cette sous-section indexent le niébé, le voandzou, l'igname et la patate. D'une manière générale, les fluctuations de la production de ces produits n'a aucune tendance conforme avec celle du taux de couvertures alimentaires. Cela traduit le fait que ces produits vivriers ne sont pas ancrés dans les habitudes alimentaires de la population résidente. La production nationale de ces produits en tonnes a atteint son plus faible niveau en 2011/2012 passant de 876 000 tonnes en 2010/2011 (son plus haut niveau depuis 2005/2006) à 163 000 tonnes en 2011/2012.

Graphique 9-8 : Evolution de la production nationale des autres cultures vivrières (niébé, voandzou, igname, patate) par région(en tonne)



Source : DGPER/MASA

Au niveau régional, les Hauts Bassins (19,1%), la Boucle du Mouhoun (15,3%), et le Centre-nord (13,6%) sont les plus grandes productrices de cultures vivrières comme le niébé, le voandzou, l'igname et la patate avec respectivement 31 297 tonnes, 25 039 tonnes et 22 169 tonnes pour la campagne agricole 2011/2012. Les régions de faibles productions de ces produits sont les régions du Centre-Est (5 007 tonnes, soit 3,1% de la production nationale), du Centre-Est (5105 tonnes, soit 3,1% de la production nationale) et l'Est (3313 tonnes, soit 2,0% de la production nationale).

Tableau 9-13 : Evolution, en tonnes, de la production des autres cultures vivrières

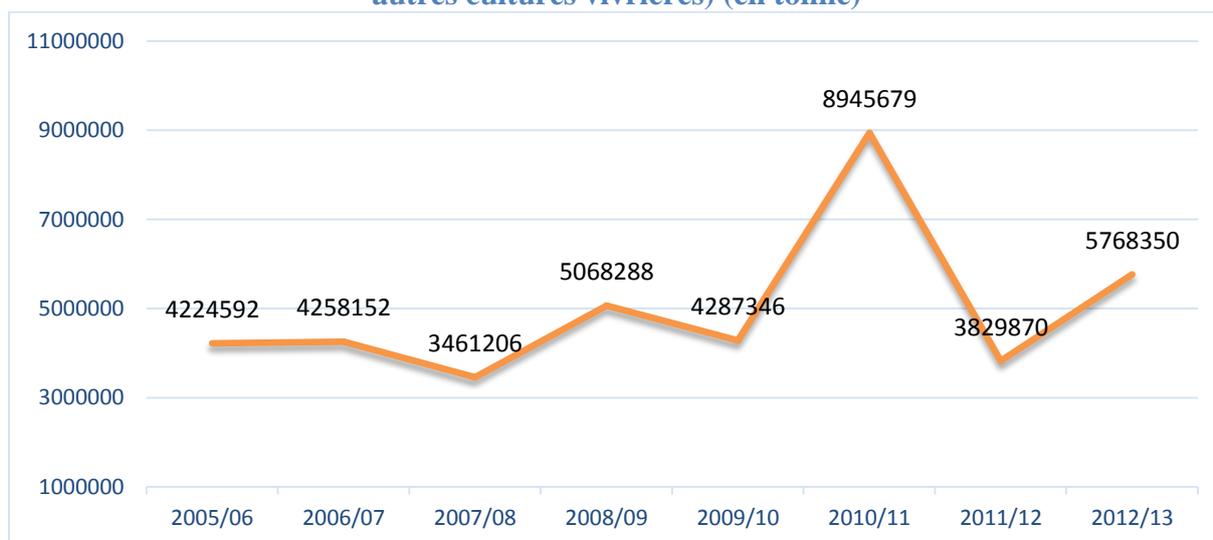
REGIONS	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012-13
Centre	6 509	6 027	4 513	18 533	13166	69483	5 105	14860
Plateau Central	49 642	43 474	24 538	50 027	44804	185188	12 330	20488
Centre Nord	69 386	46 256	29 434	77 276	43559	314008	22 169	16070
Centre Ouest	63 954	64 447	27 923	80 925	119632	368318	19 106	16094
Centre Sud	29 033	25 420	13 687	42 211	22130	162609	6 321	14508
Sahel	37 873	34 830	3 764	12 266	12193	233658	1 294	131904
Boucle du Mouhoun	42 831	52 024	28 373	71 286	77127	840771	25 039	5237
Est	34 877	30 342	21 487	57 815	33161	457863	3 313	2032
Centre Est	34 981	33 063	34 846	69 793	39391	367245	5 007	16197
Nord	90 818	103 017	63 729	77 014	84760	316419	8 964	16254
Sud-Ouest	21 602	28 378	26 109	56 994	68 747	296231	11 585	69470
Hauts Bassins	82 341	96 750	77 384	77 182	77 605	597567	31 297	-
Cascades	11 213	13 450	16 609	18 447	24 434	176546	11 936	-
Burkina Faso	575 060	577 478	372 395	709 768	660 709	4385904	163 466	-

Source : DGPER/MASA

9.3.3 Evolution en tonnes de la production nationale des produits vivriers

La production nationale des produits vivriers analysée dans cette section concerne à la fois le mil, le maïs, le riz, le fonio, et le sorgho (rouge et blanc), le niébé, le voandzou, l'igname et la patate. Autrement dit les statistiques de production de produits vivriers sont obtenues en faisant la somme des chiffres des deux tableaux ci-dessus (points **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Sur la période des campagnes agricoles 2005/2006 à 2011/2012, la production nationale de vivrier a connu une augmentation irrégulière. Le plus faible niveau de production a été atteint en 2007/2008 avec seulement 3 461 206 tonnes de produits vivriers. La plus forte production nationale de ces produits a été atteinte en 2010/2011 avec 8 946 478 tonnes de produits vivriers.

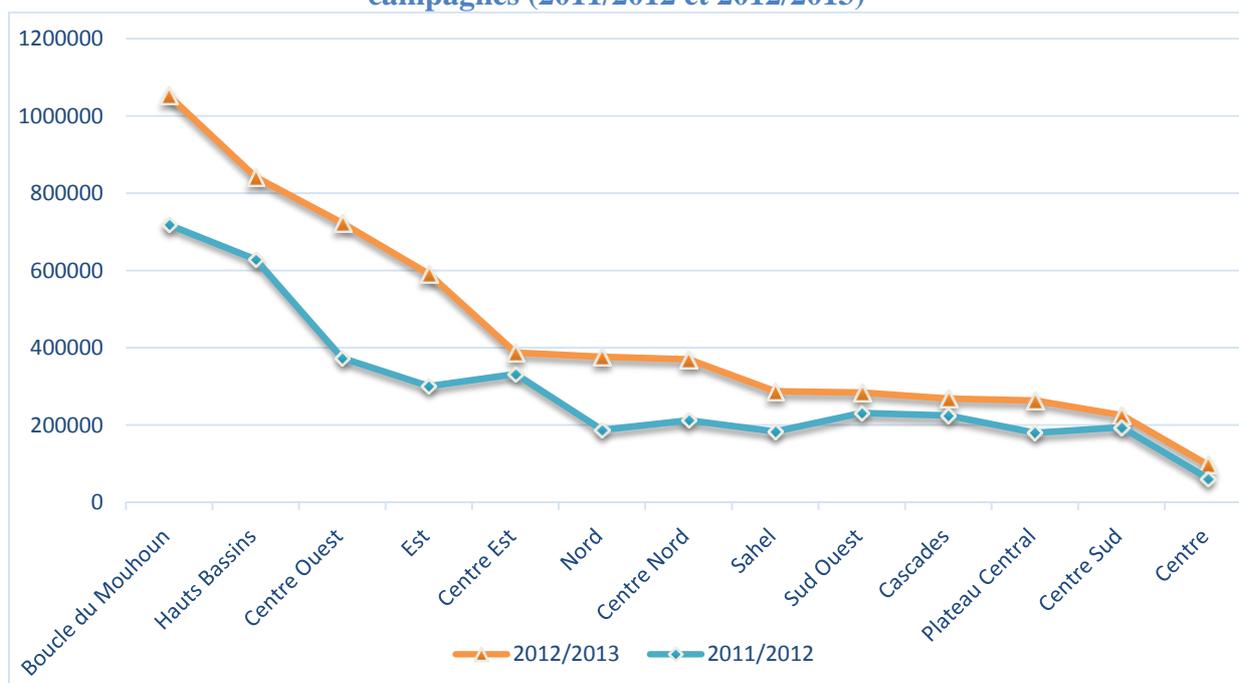
Graphique 9-9 : Evolution de la production nationale des cultures vivrières (céréales autres cultures vivrières) (en tonne)



Source : DGPER/MASA

Les régions situées à l'ouest du Burkina Faso sont les plus grandes productrices de produits vivriers. En effet, la région de la Boucle du Mouhoun (18,4% de la production nationale), est la première productrice du vivrier sur l'ensemble des deux dernières campagnes agricoles avec plus de 1 770 604 tonnes produites et la région des Hauts Bassins (15,3% de la production nationale) est la deuxième productrice de ces produits au Burkina avec 1 470 747 tonnes produites pour les campagnes 2011/2012 et 2012/2013.

Graphique 9-10 : Production, en tonnes, du vivrier par région des deux dernières campagnes (2011/2012 et 2012/2013)



Source : DGPER/MASA

Au cours des campagnes 2011/2012 et 2012/2013, les régions du Centre (1,7% de la production nationale), du Centre-Sud (4,4% de la production nationale), et du Plateau Central (4,6% de la production nationale) sont les plus petites productrices de produits vivriers au Burkina avec respectivement 158 612 tonnes, 419 723 tonnes et 444 350 tonnes. De la campagne agricole 2005/2006 à celle de 2012/2013, les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts Bassins sont restées respectivement première et deuxième régions productrices de produits vivriers au Burkina Faso.

Tableau 9-14: Evolution de la production des cultures vivrières (céréales + autres cultures vivrières) par région(en tonne)

REGIONS	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Centre	54285	49726	31257	74037	67799	140494	61900	96712
Plateau Central	229815	206901	172241	224492	189036	380572	180500	263850
Centre Nord	364144	259636	233650	353229	251708	633463	212468	369971
Centre Ouest	410681	390527	315345	497101	467319	742237	373326	722978
Centre Sud	188547	166954	132579	236762	192919	333307	194207	225516
Sahel	348098	303446	272201	222772	186950	468604	183064	287231
Boucle du Mouhoun	648005	745531	562144	829272	762343	1716792	718312	1052292
Est	312731	264197	263674	571359	360989	924420	300974	590674
Centre Est	275369	262371	216315	414288	284602	774838	332480	387349
Nord	434442	503071	374800	342852	344313	637471	187583	376799
Sud Ouest	175735	215250	198817	312543	327403	597243	231646	284252
Hauts Bassins	646678	725658	525352	752773	640262	1219664	628781	841966
Cascades	136062	164884	162831	236808	211703	376574	224629	268760
Burkina Faso	4224593	4258152	3461206	5068286	4287346	8946478	3829871	5768350

Source : DGPER/MASA

La lutte contre la pauvreté et la réalisation d'un développement durable demeurent des défis considérables à relever pour le Burkina Faso. En dépit d'une croissance économique relativement élevée pendant la décennie 2000-2010 (5% en moyenne), et la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) sur la même période, ni la pauvreté monétaire, ni les indicateurs du développement humain n'ont connu des améliorations significatives. Les habitudes liées à l'exploitation de la forêt comme principale source de combustibles énergétiques n'ont guère évoluées. Ce qui n'est pas de nature à garantir un développement durable au Burkina Faso

CHAPITRE 10 : JUSTICE ET SECURITE

Sansan Honkounne KAMBOU

Les institutions judiciaires sont déterminantes dans la stabilité politique et le développement socio-économique d'une nation. De leur crédibilité dépend en grande partie la stabilité des institutions de la république. Au niveau national, l'importance de la justice est affirmée à travers presque toutes les politiques de développement, ainsi la Vision « BURKINA 2025 » ambitionne de faire du Burkina Faso « une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale ». De même, au niveau de la SCADD, le Burkina Faso s'engage à promouvoir une justice crédible et accessible tout en rapprochant la justice du justiciable, et en accélérant la déconcentration de l'administration judiciaire. Tous ces engagements ne peuvent être atteints si des moyens adéquats ne sont pas alloués à la justice. Par ailleurs, il serait impossible d'apprécier les acquis et les insuccès des actions de la justice si l'on ne dispose pas des indicateurs pertinents. De nombreux indicateurs sont renseignés aussi bien dans les annuaires de la justice que dans les tableaux de bord sociaux. Le but de cette analyse, n'est donc pas de reprendre toutes les analyses aussi variées et riches qui figurent déjà dans les documents suscités mais d'en fournir un résumé.

Ce chapitre est organisé autour de trois points essentiels à savoir les moyens de la justice, la situation carcérale et la situation de la sécurité au Burkina Faso.

DEFINITION DES CONCEPTS

Incarcération : Mise en détention ou emprisonnement.

Evasion : Fait pour quiconque étant, en vertu d'un mandat ou d'une décision de justice ou sur flagrant délit, arrêté ou détenu pour crime ou délit, s'échappe ou tente de s'échapper, soit des lieux affectés à la détention par l'autorité compétente, soit du lieu du travail, soit au cours d'un transfèrement.

Majeur : Personne âgée d'au moins 18 ans.

Mineur : Enfant ou adolescent qui n'a pas atteint l'âge de la majorité légale fixée à 18 ans révolus.

Détenu : Personne maintenue en détention en vertu d'un mandat ou de toute autre décision de justice.

Prévenu : Personne mise en cause dans une affaire et contre qui un mandat a été décerné pour être détenu en vue de la manifestation de la vérité.

Ordre de mise à la disposition : Ordre donné par le procureur au régisseur de mettre à sa disposition un détenu.

Taux d'occupation : Rapport entre le nombre de personnes détenues et le nombre de places théoriques (capacité d'accueil) exprimé en pourcentage.

Inculpé : Personne sur laquelle le juge d'instruction a décidé de porter ses investigations et contre laquelle il existe des indices graves ou concordants qui rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer, comme auteur ou comme complice, à la réalisation d'un crime ou d'un délit.

Durée de détention préventive des inculpés : Temps pendant lequel une personne est détenue sous mandat de dépôt par le juge d'instruction pour les besoins de l'instruction.

Crimes et délits contre les biens : Vols ; Extorsions ; Recels ; escroqueries ; Abus de confiance ; Destructions, dégradations, dommages ; Stellionat ; Infractions en matière de chèques ; etc.

Crimes et délits contre les particuliers : Homicides volontaires ; Empoisonnements ; Violences ; Coups et blessures volontaires ; Violences et voies de fait ; Homicides et blessures involontaires ; Viols ; Coups mortels ; Assassinats ; Associations de malfaiteurs ; Vols aggravés ; Diffamation ;

Injures ; Non-assistance à personne en danger ; etc.

Crimes et délits contre la chose publique : Détournement de deniers publics ; Corruption ; Evasion ; Faux et usage de faux ; etc.

Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs : Mutilations génitales féminines ; Infractions en matière de mariage ; Proxénétisme ; Trafic d'enfant ; Enlèvement d'enfant ; Attentat aux mœurs ; Prostitution ; Stupéfiants ; etc.

Condamné : Personne jugée et reconnue coupable de faits de crime ou de délit et à l'égard de qui une peine d'emprisonnement ferme a été prononcée.

10.1 LA JUSTICE DU BURKINA FASO EN CHIFFRES

Cette section présente le système judiciaire du Burkina dans son ensemble, les moyens financiers et humains de la justice de même que les actions de la justice notamment à travers l'univers carcéral.

10.1.1 Présentation du système judiciaire

Le système judiciaire Burkinabè regroupe en sus du Ministère de la Justice, gardes des sceaux et ses différents services, les juridictions et les établissements pénitentiaires. Les juridictions sont de deux ordres : les juridictions de l'ordre judiciaire et les juridictions de l'ordre administratif.

- **Les juridictions de l'ordre judiciaire**

Les juridictions de l'ordre judiciaire sont classées en trois catégories :

- ✓ **La juridiction supérieure : la Cour de cassation**

La cour de cassation comprend une chambre civile, une chambre commerciale, une chambre sociale, une chambre criminelle, un parquet général et un greffe. Elle ne juge pas sur le fond des affaires portées devant elle. Elle se contente de vérifier si le droit a été dit en la matière.

- ✓ **Les juridictions de second degré de l'ordre judiciaire**

Les juridictions de second degré sont constituées exclusivement des cours d'appel. Ce sont des juridictions d'appel des décisions rendues en matière civile, commerciale et correctionnelle et de simple police par les tribunaux et les juridictions de premier degré.

En 2013, le Burkina Faso compte deux cours d'appel : la Cour d'appel de Ouagadougou et la Cour d'appel de Bobo Dioulasso. Auprès de chacune de ces Cours est créé un Tribunal pour enfants.

- ✓ **Les juridictions du premier degré de l'ordre judiciaire**

Pour ces types de juridictions on distingue les juridictions de droit commun et les juridictions d'exception.

Les juridictions de droit commun correspondent aux 24 tribunaux de grande instance. Les juridictions d'exception sont : les tribunaux d'instance, les tribunaux départementaux, les tribunaux d'arrondissement, les tribunaux du travail et les juges des enfants.

Les tribunaux d'instance au nombre de deux sont à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso. Les tribunaux départementaux (TD) sont au nombre de 349 en 2013 et ce, depuis plus d'une décennie. En plus des TD, il est créé auprès des dix-neuf (19) arrondissements du Burkina Faso un tribunal d'arrondissement (TAR).

Les tribunaux de travail correspondent à celui de Koudougou, Ouagadougou et de Bobo Dioulasso et un tribunal pour enfants est implanté dans les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso.

- **Les juridictions de l'ordre administratif**

- ✓ *Conseil d'Etat*

C'est la juridiction d'appel de l'ordre administratif.

- ✓ *Tribunaux administratifs*

Les tribunaux administratifs sont en premier ressort et à charge d'appel devant le Conseil d'Etat juge de droit commun du contentieux administratif. Les tribunaux administratifs sont au nombre de 24 au Burkina Faso en 2013. Ce nombre était de 12 en 2004 et de 19 en 2007.

- ✓ *Cour des comptes*

La cour des comptes est la juridiction supérieure de contrôle des finances publiques. Elle juge les comptes des comptables publics, vérifie la régularité des recettes et des dépenses décrites dans les comptabilités publiques.

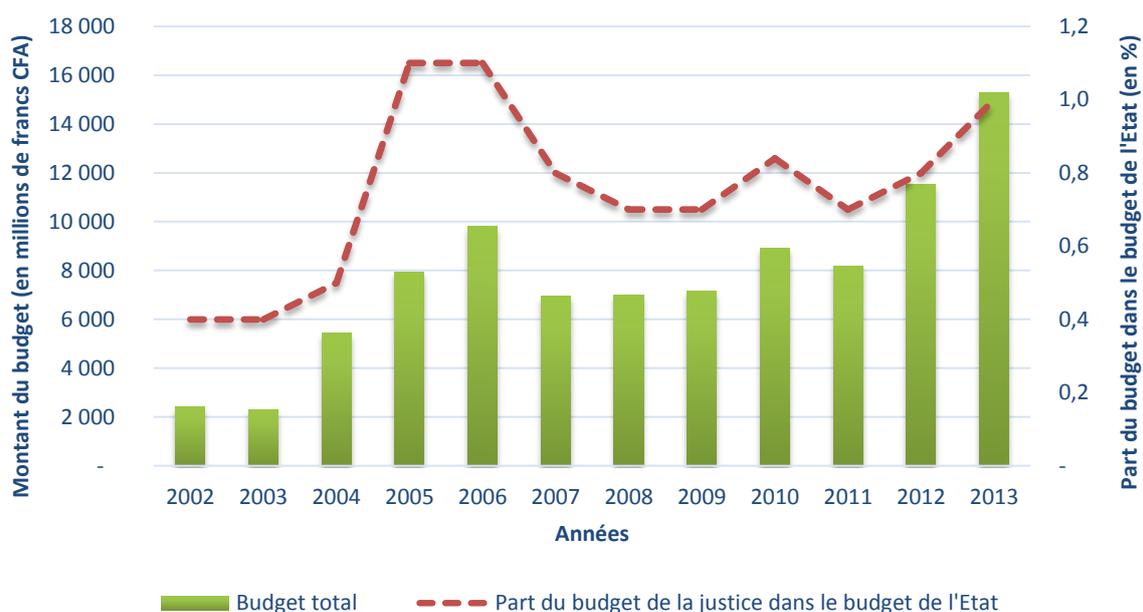
- **Les établissements pénitentiaires**

Les établissements pénitentiaires du Burkina Faso se composent des différentes maisons d'arrêt et de correction et du Centre pénitentiaire agricole de Baporo. Le nombre de maisons d'arrêt et de correction était de 19 en 2007. En 2013, le pays comptait 24 maisons d'arrêt et de correction avec l'ouverture des maisons d'arrêt et de correction de Léo, Nouna, Orodara, Djibo et Diébougou.

10.1.2 Les moyens de la justice

Le budget de la justice a connu de variations importantes au cours de cette décennie. De 2002 à 2013, le plus gros budget alloué à la justice est celui de 2013 qui est de 15 307 millions. Le budget a connu une augmentation régulière de 2002 à 2006, passant de 2 430 millions en 2002 à 9 817 millions en 2006. On constate une baisse importante en 2007 qui marque une phase de stagnation jusqu'en 2010. Mais depuis 2011, le budget de la justice connaît une évolution positive. En valeur relative par rapport au budget national, la part la plus importante du budget de la justice dans le budget national demeure celle de 2006 (1,1%). Les deux indicateurs évoluent pratiquement dans le même sens, ce qui signifie que les baisses observées au niveau du budget de la justice ne correspondent pas à des restrictions budgétaires au niveau national.

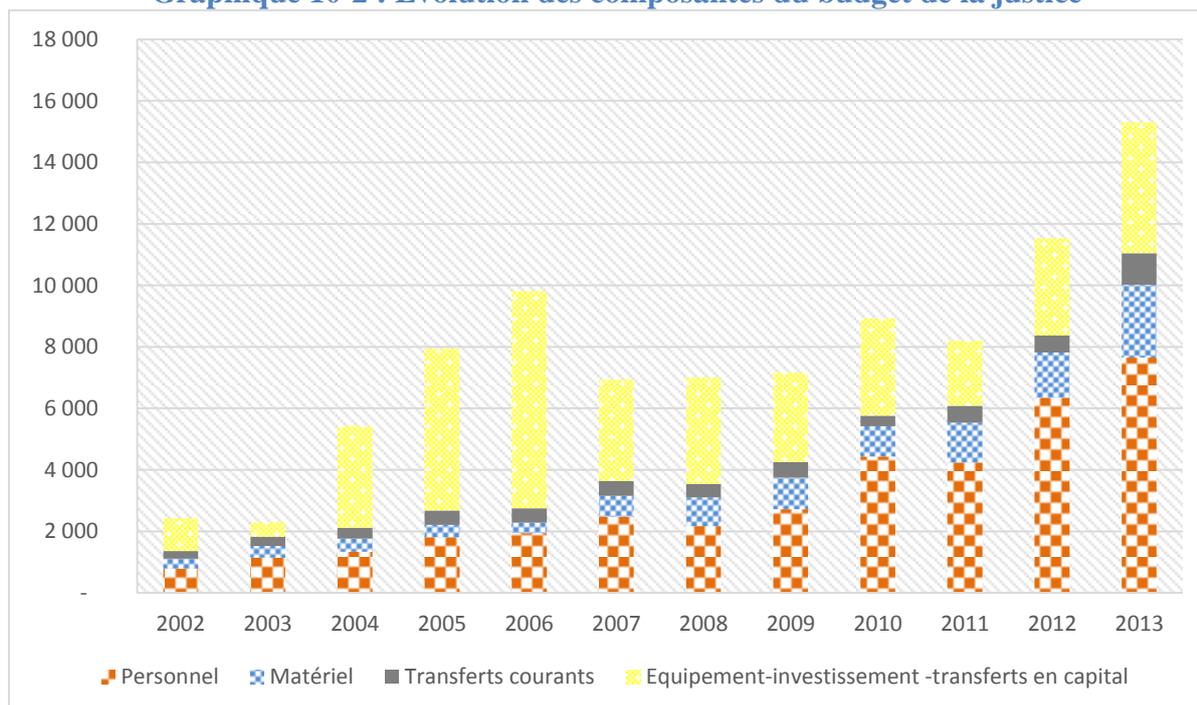
Graphique 10-1: Evolution du budget du Ministère de la Justice



Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

Le budget de la justice comprend les dépenses en personnel de la justice, les achats de matériels, les transferts courants et les dépenses en équipements, investissements et transferts en capital. L'analyse selon les composantes budgétaires permet de mieux apprécier les variations du budget. Le Graphique 10-2, montre qu'entre 2004 et 2008, c'est le poste « Equipement, investissement et transferts en capital » qui était le plus important dans le budget de la justice. En revanche, sur la période 2009 à 2013, ce sont les dépenses en personnel qui occupent la première place. Par ailleurs, il ressort que la forte part du budget de la justice observée en 2006 correspond en réalité à une augmentation du poste « Equipement, investissement et transferts en capital ».

Graphique 10-2 : Evolution des composantes du budget de la justice



Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

Tableau 10-1 : Evolution du budget de la justice (en million de FCFA)

Année	Personnel	Matériel	Transferts courants	Equipement-investissement - transferts en capital**	Total
2002*	791	318	254	1 067	2 430
2003	1 142	385	301	475	2 302
2004	1 341	430	348	3 311	5 430
2005	1 805	413	462	5 263	7 943
2006	1 949	339	463	7 067	9 817
2007	2 478	683	476	3 306	6 942
2008	2 168	941	430	3 464	7 003
2009	2 721	1 027	510	2 910	7 167
2010	4 437	981	349	3 164	8 931
2011	4 236	1 305	546	2 117	8 204
2012	6 348	1 471	552	3 163	11 534
2013	7 654	2 369	1 027	4 256	15 307

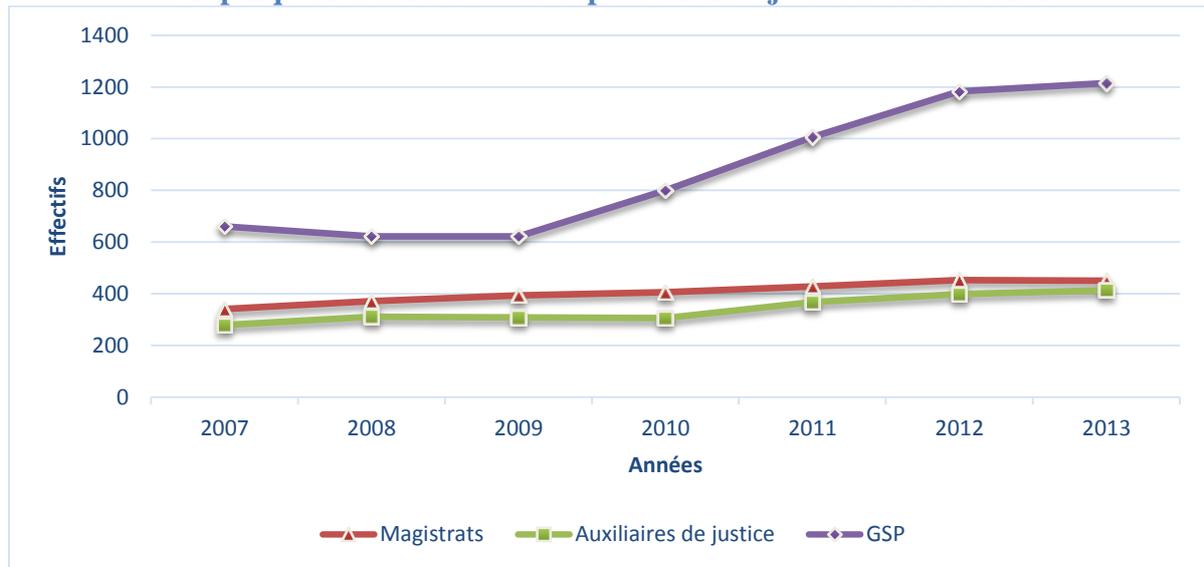
Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

L'effectif du personnel de la justice en 2013 était de 2078, soit 450 magistrats, 413 auxiliaires de justice (Greffiers en chef, greffiers et secrétaires greffes et parquet) et 1215 gardes de sécurité pénitentiaires. Le personnel de justice est donc dominé par ces derniers qui représentent ainsi plus de

la moitié (58,5%) de l'effectif. Selon le genre, on compte 355 hommes pour 95 femmes chez les magistrats soit deux (02) femmes sur 10 magistrats.

En termes d'évolution, il ressort (Cf. Graphique 10-3) que l'effectif des gardes de sécurité pénitentiaires a connu une croissance plus élevée que ceux des magistrats et auxiliaires de justice entre 2007 et 2013. L'effectif des magistrats a augmenté d'un tiers (32,0%), celui du personnel greffier (greffiers en chef, les greffiers et les secrétaires de greffe et parquet) de 48,0% et enfin de 84,1% -soit pratiquement le double- pour les GSP sur la période 2007-2013.

Graphique 10-3: Evolution du personnel de justice de 2007 à 2013



Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

Tableau 10-2 : Evolution du personnel de la justice de 2007 à 2013

Années	Magistrats		Personnel greffier		Gardes de sécurité pénitentiaire	Ensemble
	Homme	Femme	Homme	Femme		
2007	257	84	190	89	660	1280
2008	281	90	219	92	622	1304
2009	300	94	223	85	622	1324
2010	311	95	225	81	800	1512
2011	333	95	274	94	1006	1802
2012	360	93	297	102	1183	2035
2013	355	95	304	109	1215	2078

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

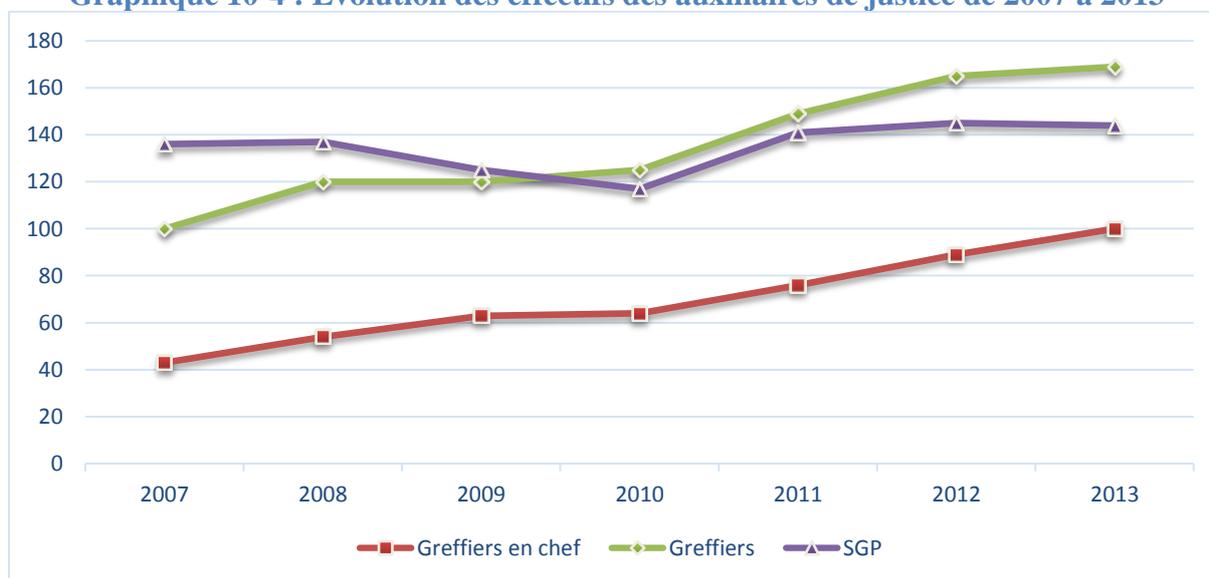
Sur la période 2007-2013, le taux de croissance annuel moyen de l'effectif des magistrats a été de 4,7%, celui des auxiliaires de justice de 6,8% et celui des GSP de 10,7%. A ce rythme, il faudra près de 20 ans (17,3 ans) pour avoir 1 000 magistrats ; pendant ce temps la population aura atteint pratiquement 30 millions avec le taux de croissance démographique qui est actuellement de 3,1%. Le nombre de magistrats pour 100 000 habitants (Cf. Tableau 10-3) connaît une lente évolution sur la période 2007-2013, passant de 2,4 en 2007 à 2,6 en 2013. Avec le taux de croissance annuel moyen des magistrats qui est de 4,7%, dans 20 ans, le nombre de magistrats pour 100 000 habitants ne sera que 3,4. Plus spécifiquement, le Burkina Faso ne pourra pas atteindre la recommandation internationale de 10 magistrats pour 100 000 habitants avant 86 ans aux rythmes actuels de croissance de la population et de l'effectif des magistrats.

Tableau 10-3 : Evolution du nombre de magistrats pour 100 000 habitants

Années	Magistrats pour 100 000 habitants	Nombre de magistrats dans les juridictions et les chancelleries pour 100 000 habitants
2007	2,4	2,2
2008	2,5	2,3
2009	2,6	2,4
2010	2,6	2,3
2011	2,6	2,4
2012	2,7	2,5
2013	2,6	2,3

Source de données : *Annuaire statistique de la justice 2013*

En 2013, l'effectif du personnel greffier était de 413, composés de 100 greffiers en chef, de 169 greffiers et de 144 secrétaires de greffe et de parquets. Ce sont donc les greffiers qui prédominent dans ce groupe. Sur la période 2007-2013, les effectifs des auxiliaires de justice ont connu une évolution positive. Cette croissance est beaucoup plus marquée chez les greffiers en chef où l'effectif est passé de 43 en 2007 à 100 en 2013 soit un taux de croissance global de 132,6%. En revanche, elle a été très faible chez les secrétaires de greffes et de parquets dont le taux de croissance global n'est que de 5,9%.

Graphique 10-4 : Evolution des effectifs des auxiliaires de justice de 2007 à 2013

Source de données : *Annuaire statistique de la justice 2013*

Tableau 10-4: Evolution du nombre de personnel greffier par type

	Greffiers en Chef			Greffiers			SGP*		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
2007	28	15	43	73	27	100	89	47	136
2008	38	16	54	91	29	120	90	47	137
2009	44	19	63	102	18	120	77	48	125
2010	47	17	64	107	18	125	71	46	117
2011	59	19	76	126	23	149	89	52	141
2012	70	19	89	135	30	165	92	53	145
2013	79	21	100	134	35	169	91	53	144

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

* : Secrétaires de greffes et de parquets

Le nombre de détenus rapportés à l'effectif des GSP permet d'apprécier l'encadrement des détenus. En 2013, on comptait 5976 détenus pour un 1206 GSP en service dans les centres pénitentiaires. Ce qui donne un ratio de 5 détenus pour un GSP. Ce ratio s'est amélioré au cours de la période 2007-2013 passant de 6,4 en 2007 à 5,0 en 2013.

Tableau 10-5 : Evolution du nombre de détenus par garde de sécurité pénitentiaires

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Détenus par GSP	6,4	7,7	8,7	6,5	5	4,3	5

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

10.1.3 Situation carcérale au Burkina Faso

Une tendance à la hausse de la population carcérale depuis 2011, dénotant une recrudescence des crimes et délits.

En 2013, on comptait 10 008 individus incarcérés. Cette population carcérale est dominée par les hommes. En effet, on enregistre en 2013, 9 666 soit 96,6% d'hommes incarcérés contre 342 soit 3,3% de femmes incarcérés. Sur la période 2007-2013, cette population a évolué entre 8000 et 12 000. Elle a connu une augmentation entre 2007 et 2009 passant de 8 645 à 11 077 suivie d'une baisse. Cependant on assiste à une hausse continue de l'effectif de la population carcérale depuis 2011.

Tableau 10-6: Répartition des incarcérés par sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	proportion	Effectif	proportion	Effectif	proportion
2007	8 376	96,9	269	3,0	8 645	100,0
2008	10 658	97,4	287	2,6	10 945	100,0
2009	10 672	96,3	405	3,5	11 077	100,0
2010	9 813	96,9	309	3,0	10 122	100,0
2011	8 032	97,3	225	2,7	8 257	100,0
2012	8 653	97,5	223	2,5	8 876	100,0
2013	9 666	96,6	342	3,3	10 008	100,0

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

L'incarcération, un phénomène qui touche tous les âges mais plus particulièrement les jeunes de moins de 30 ans.

La répartition des incarcérés selon les groupes d'âge montre que l'incarcération touche aussi bien les adultes, que les jeunes et mineurs. Sur 10 008 incarcérés en 2013, on comptait 545 mineurs soit 5,4%. On note une prédominance des moins de 30 ans parmi les incarcérés. Il y a, en effet, 5 322 qui ont moins de 30 ans soit plus de la moitié (53,2%) de la population carcérale. La proportion des incarcérés de 60 ans et plus est de 2,8%.

Tableau 10-7 : Répartition des incarcérés selon les groupes d'âge

Répartition des entrées selon l'âge	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
13 ans à moins de 15 ans	42	43	67	69	70	117	93	75	70	96
15 ans à moins de 18 ans	229	253	327	401	632	599	447	408	431	449
18 ans à moins de 21 ans	972	1 028	1 122	1 082	1 386	1 318	1 227	966	1 086	1 118
21 ans à moins de 25 ans	1 551	1 377	1 718	1 612	2 013	1 731	1 615	1 446	1 365	1 542
25 ans à moins de 30 ans	1 534	1 712	1 941	1 779	2 646	2 891	2 251	1 888	1 870	2 117
30 ans à moins de 40 ans	1 805	1 840	1 924	2 230	2 639	2 757	2 728	2 119	2 427	2 747
40 ans à moins de 60 ans	1 049	1 140	1 144	1 303	1 375	1 481	1 601	1 219	1 427	1 657
60 ans et plus	160	135	175	169	184	183	160	136	200	282
Mineurs	271	296	394	470	702	716	540	483	501	545
Majeurs	7 071	7 232	8 024	8 175	10 243	10 361	9 582	7 774	8 375	9 463

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

Les sorties des prisons au Burkina sont classées en six (06) catégories à savoir les évadés, les décès, les hospitalisations, les sorties autorisées, les semi-libertés et les placements. En 2013, il y a eu au total 2243 sorties des prisons. Parmi elles, il y a eu 617 -soit 64,9%- par autorisation faisant ainsi des sorties autorisées la plus importante. La deuxième catégorie de sortie des prisons en 2013 concerne les hospitalisations qui représentent 23,3%, suivi des décès (7,2%) et enfin des évasions (4,6%).

Tableau 10-8 : Répartition des évènements/incidents dans les établissements pénitentiaires

Années	Evadés	Décès	Hospitalisations	Sorties autorisées	Semi-liberté	Placements extérieurs
2007	106	45	215	1214	603	277
2008	116	68	268	639	673	322
2009	48	62	292	588	723	508
2010	88	119	301	722	631	584
2011	41	79	287	688	654	689
2012	30	47	220	693	723	726
2013	44	68	221	617	685	608

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

La population détenue dans les maisons d'arrêt et de correction (MAC) comprend les détenus en attente de jugement, les ordres de mise à disposition (OMD) et les condamnés. Au 31 décembre 2013, on comptait 5 976 détenus dont 3 744 condamnés, 2185 en attente de jugement et 47 OMD. En termes d'évolution, on note que la population détenue au 31 décembre connaît une augmentation globale de 42,0% sur la période 2007-2013.

Tableau 10-9 : Evolution du nombre de détenus dans les établissements pénitentiaires (EP) par situation de jugement au 31 décembre

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Détenus en attente de jugement	1805	1803	2328	1849	1618	1684	2185
Condamnés	2 260	2 788	2 990	3 179	3 159	3 284	3 744
OMD (ordre de mise à disposition)	142	210	82	170	262	67	47
Ensemble des détenus	4 207	4 801	5 400	5 198	5 039	5 035	5 976

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

Une surpopulation carcérale marquée par une croissance relativement faible de la capacité d'accueil des MAC –en moyenne 4,7% par an- par rapport à une population carcérale qui augmente en moyenne de 6,0% par an depuis 2007.

En termes de capacité d'accueil des maisons d'arrêt et de correction (MAC), on note qu'elle était en 2013 de 3500. Sur la période 2007-2013, la capacité d'accueil a connu une augmentation en moyenne de 31,6% soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,7%. Avec 5 976 détenus, le taux

d'occupation des MAC se situe à 170,7% soit 12,5% de plus qu'en 2007. Ainsi, cette hausse de la capacité d'accueil n'a pas suffi à améliorer l'occupation des prisons dans la mesure où la population carcérale s'est accrue en moyenne de 42,0% sur la même période.

Tableau 10-10 : Capacité des établissements pénitentiaires au 31 décembre

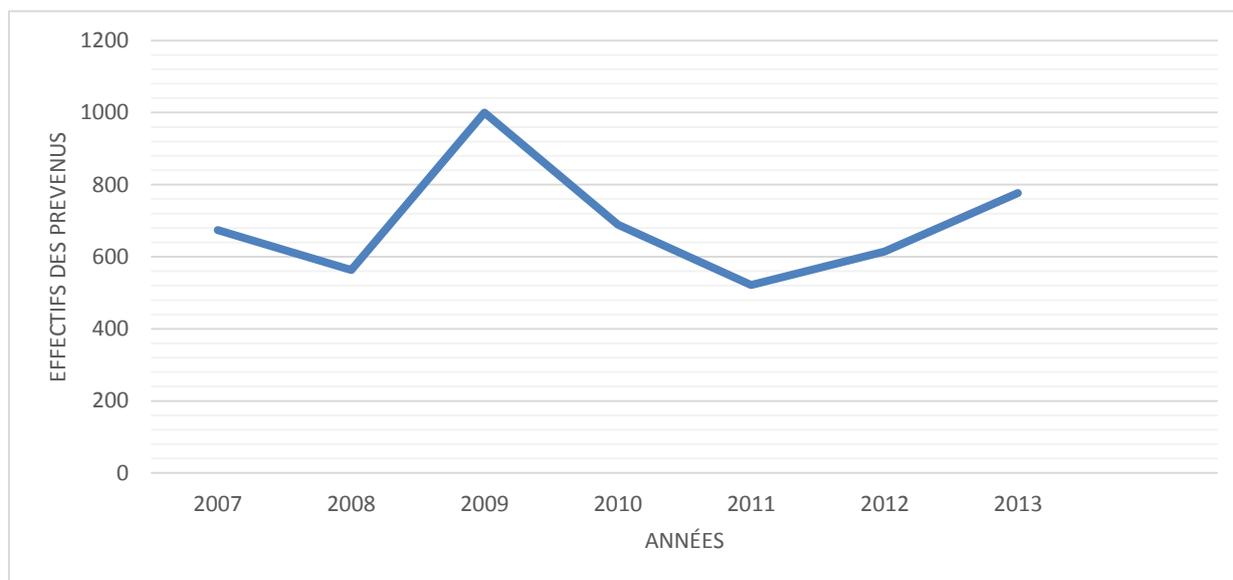
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Capacité d'accueil	2660	2780	3140	3260	3260	3500	3500
Taux d'occupation (%)	158,2	172,7	172,0	159,4	154,6	143,9	170,7

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

10.1.4 Caractéristiques des prévenus

L'effectif des prévenus au 31 décembre 2013 était de 777. L'effectif des prévenus au cours de la période 2007-2013 a connu une évolution irrégulière avec un pic en 2009 où on note un effectif de prévenus de 1000. Depuis 2011, on note une augmentation continue du nombre de prévenus.

Graphique 10-5 : Evolution de l'effectif des prévenus au 31 décembre



En 2013, les raisons de détention des prévenus sont principalement les crimes et délits contre les biens qui représentent 66,7%. Ils sont suivis des crimes et délits contre les particuliers de l'ordre de 20,6%. On note d'ailleurs que sur la période 2007-2013, ce sont les crimes et délits contre les biens et les crimes et délits contre les particuliers qui sont les premières causes de détention des prévenus.

Tableau 10-11 : Répartition des prévenus selon la nature des infractions

	Crimes et délits contre les particuliers		Crimes et délits contre les biens		Crimes et délits contre la chose publique		Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs		Infractions en matière d'armes et de munitions		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2007	72	10,7	481	71,4	34	5,0	85	12,6	2	0,3	674	100,0
2008	73	13,0	434	77,1	14	2,5	37	6,6	5	0,9	563	100,0
2009	91	9,1	763	76,3	31	3,1	109	10,9	6	0,6	1000	100,0
2010	92	13,4	518	75,2	17	2,5	59	8,6	3	0,4	689	100,0
2011	68	13,0	407	78,0	17	3,3	28	5,4	2	0,4	522	100,0
2012	112	18,2	433	70,4	28	4,6	37	6,0	5	0,8	615	100,0
2013	160	20,6	518	66,7	27	3,5	53	6,8	19	2,4	777	100,0

10.1.5 Caractéristiques des inculpés

En 2013, il y a eu 1371 inculpations au total. Parmi elles, les inculpations pour crimes et délits contre les particuliers occupent la part la plus importante (77,8%) suivis des crimes et délits contre la chose publique qui représentent 9,1%. On note une forte baisse des crimes et délits contre la chose publique entre 2012 et 2013 aussi bien en nombre (175 en 2012 contre 125 en 2013) qu'en part relative (16,4% en 2012 contre 9,1% en 2013). Les crimes et délits contre les biens occupent la troisième pour 5,8%, suivis des infractions en matière d'armes et de munitions (4,3%) et des crimes et délits contre les mœurs (3,1%).

Sur la période 2007-2013, la nature des infractions a connu des évolutions différentes. Les crimes et délits contre les particuliers se sont accru en moyenne de 36,3%, et les infractions en matière d'armes de 7,3%. En revanche, les Crimes et délits contre les biens ont baissé de 20,2%, les crimes et délits contre la chose publique de 15,0% et enfin les crimes et délits contre les mœurs ont baissé de 12,5%.

Tableau 10-12 : Répartition des inculpés selon la nature des infractions

	Crimes et délits contre les particuliers		Crimes et délits contre les biens		Crimes et délits contre la chose publique		Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs		Infractions en matière d'armes et de munitions		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2007	782	69,1	99	8,8	147	13,0	48	4,2	55	4,9	1131	100,0
2008	760	61,3	137	11,0	263	21,2	57	4,6	23	1,9	1240	100,0
2009	843	66,5	142	11,2	231	18,2	43	3,4	9	0,7	1268	100,0
2010	837	72,2	102	8,8	172	14,8	39	3,4	10	0,9	1160	100,0
2011	759	69,3	121	11,0	156	14,2	34	3,1	26	2,4	1096	100,0
2012	787	73,6	72	6,7	175	16,4	29	2,7	6	0,6	1069	100,0
2013	1066	77,8	79	5,8	125	9,1	42	3,1	59	4,3	1371	100,0

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

10.1.6 Durée de la détention préventive des inculpés

La durée de la détention préventive est très variable. Elle va de moins de 3 mois à plus de 36 mois. En 2013, on comptait 68 inculpés dont la durée de détention préventive est de plus 3 ans et 87 (6,6%) ont passé entre deux et trois ans en détention préventive. Toutefois, on note une forte baisse de la proportion des inculpés en détention préventive de plus de 24 mois entre 2012 et 2013. La proportion des inculpés en détention préventive de plus de 24 mois était de 19,5% en 2012 contre 11,7% en 2013 soit une baisse de 7,8%.

Tableau 10-13 : Répartition des inculpés selon la durée de détention préventive

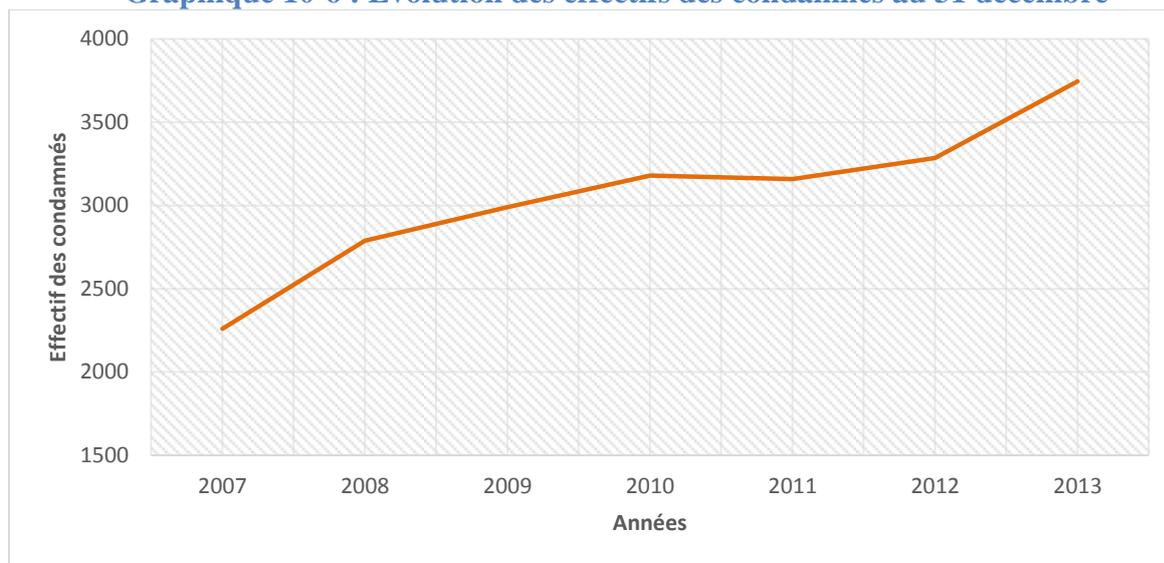
Durée de détention préventive	Moins de 3 mois		3 à moins de 6 mois		6 mois à moins de 12 mois		12 à moins de 24 mois		24 à moins de 36 mois		36 à moins de 48 mois		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2007	139	12,5	199	17,9	421	37,9	254	22,9	65	5,9	33	3,0	1111	100,0
2008	279	23,4	214	17,9	272	22,8	287	24,0	93	7,8	49	4,1	1194	100,0
2009	249	13,0	167	8,7	652	33,9	609	31,7	183	9,5	62	3,2	1922	100,0
2010	173	15,5	127	11,4	276	24,8	327	29,4	143	12,8	67	6,0	1113	100,0
2011	227	22,2	167	16,3	178	17,4	225	22,0	151	14,8	74	7,2	1022	100,0
2012	229	23,3	136	13,8	219	22,3	206	21,0	118	12,0	74	7,5	982	100,0
2013	264	19,9	214	16,1	442	33,3	252	19,0	87	6,6	68	5,1	1327	100,0

Source de données : *Annuaire statistique de la justice 2013*

10.1.7 Caractéristiques des condamnés

Au 31 décembre 2013, on comptait 3744 condamnés dans les maisons d'arrêt et de correction du Burkina Faso. Selon le Graphique 10-6, l'effectif des condamnés a connu trois phases. La première correspond à une forte hausse de l'effectif des condamnés et concerne la période 2007-2010. Entre 2010 et 2011, on relève une légère baisse. A partir 2011, l'effectif des condamnés connaît à nouveau des hausses. D'une manière générale, l'effectif des condamnés a connu une tendance haussière depuis 2007 avec un taux de croissance global de 65,7% entre 2007 et 2013.

Graphique 10-6 : Evolution des effectifs des condamnés au 31 décembre



Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

La répartition des condamnés au 31 décembre 2013 selon le sexe indique qu'ils sont majoritairement constitués des hommes (98,6%). Les femmes ne représentent que 1,4% des condamnés. On constate, toutefois une hausse de la proportion des femmes condamnées entre 2012 et 2013 de 0,8% à 1,4% soit près du double.

Tableau 10-14 : Répartition des condamnés selon le sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble des condamnés	
	Effectifs	Proportion (%)	Effectifs	Proportion (%)	Effectifs	Proportion (%)
2007	2230	98,7	30	1,3	2260	100,0
2008	2720	97,6	68	2,4	2788	100,0
2009	2926	97,9	64	2,1	2990	100,0
2010	3137	98,7	42	1,3	3179	100,0
2011	3126	99,0	33	1,0	3159	100,0
2012	3258	99,2	26	0,8	3284	100,0
2013	3690	98,6	54	1,4	3744	100,0

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

En 2013, les crimes et délits contre les biens constituent la première cause de condamnation au Burkina Faso (71,1%), suivis des crimes et délits contre les particuliers (14,9%) et des crimes et délits contre la chose publique (8,9%). Par rapport à 2012, la proportion des crimes et délits contre les biens a connu une baisse tandis que les parts des crimes et délits contre les particuliers et contre la chose publique ont augmenté. La structure des condamnés par nature des infractions n'a pas connu de changements majeurs depuis 2007, les crimes et délits contre les biens, les crimes et délits contre les particuliers et les crimes et délits contre la chose publique occupent les premiers rangs dans l'ordre respectif.

Tableau 10-15: Répartition des condamnés selon la nature des infractions

	Crimes et délits contre les biens		Crimes et délits contre les particuliers		Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs		Crimes et délits contre la chose publique		Infractions en matière d'armes et de munitions		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2007	1827	80,8	129	5,7	190	8,4	89	3,9	25	1,1	2260	100,0
2008	2141	76,8	175	6,3	364	13,1	78	2,8	30	1,1	2788	100,0
2009	2307	77,2	238	8,0	313	10,5	110	3,7	22	0,7	2990	100,0
2010	2450	77,1	314	9,9	259	8,1	123	3,9	33	1,0	3179	100,0
2011	2417	76,5	336	10,6	213	6,7	148	4,7	45	1,4	3159	100,0
2012	2458	74,8	454	13,8	204	6,2	136	4,1	32	1,0	3284	100,0
2013	2662	71,1	557	14,9	332	8,9	137	3,7	56	1,5	3744	100,0

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

En 2013, les détenus dans les prisons du Burkina Faso purgeaient des peines variables. Plus de la moitié des détenus avaient été condamnés à deux ans ou plus (55,8%) et 20,6% à cinq ans ou plus. Les

condamnés qui purgeaient des peines moins lourdes de moins de six mois étaient de 183 et représentaient 4,9% de l'ensemble des condamnés détenus dans les prisons.

Tableau 10-16: Répartition des condamnés selon la peine prononcée

	Moins de 6 mois		6 mois à moins de 12 mois		1 an à moins de 2 ans		2 ans à moins de 5 ans		5 ans et plus		Perpétuité et peine de mort		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2007	399	<i>17,7</i>	424	<i>18,8</i>	696	<i>30,8</i>	640	<i>28,3</i>	95	<i>4,2</i>	6	<i>0,3</i>	2260	<i>100,0</i>
2008	402	<i>14,4</i>	651	<i>23,4</i>	993	<i>35,6</i>	625	<i>22,4</i>	110	<i>3,9</i>	7	<i>0,3</i>	2788	<i>100,0</i>
2009	271	<i>9,1</i>	529	<i>17,7</i>	1141	<i>38,1</i>	844	<i>28,2</i>	194	<i>6,5</i>	12	<i>0,4</i>	2991	<i>100,0</i>
2010	158	<i>5,0</i>	465	<i>14,6</i>	1027	<i>32,3</i>	1108	<i>34,9</i>	402	<i>12,6</i>	19	<i>0,6</i>	3179	<i>100,0</i>
2011	97	<i>3,1</i>	399	<i>12,6</i>	905	<i>28,6</i>	1212	<i>38,4</i>	523	<i>16,6</i>	23	<i>0,7</i>	3159	<i>100,0</i>
2012	104	<i>3,2</i>	338	<i>10,3</i>	1001	<i>30,5</i>	1165	<i>35,5</i>	651	<i>19,8</i>	25	<i>0,8</i>	3284	<i>100,0</i>
2013	183	<i>4,9</i>	374	<i>10,0</i>	1099	<i>29,4</i>	1315	<i>35,1</i>	741	<i>19,8</i>	32	<i>0,9</i>	3744	<i>100,0</i>

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

Entre 2007 et 2013, on constate trois évolutions majeures en ce qui concerne la structure de l'effectif des condamnés par peine prononcée selon le Graphique 10-7. La première évolution concerne les effectifs des condamnés de moins de six (06) mois et des condamnés de six (06) mois à moins d'un an qui ont baissé en moyenne sur la période. En effet, l'effectif des condamnés qui purgeaient des peines de moins de six (06) mois a baissé de 399 à 183 soit en moyenne de 54,1%. De même, l'effectif des condamnés de 6 mois à moins d'un an a subi une baisse de 11,8% sur la période. La deuxième évolution est une faible augmentation observée au niveau des effectifs des condamnés à des peines de un an à moins de cinq ans. La troisième évolution concerne les effectifs des condamnés à de lourdes peines (5 ans ou plus). Les effectifs de cette catégorie de peine ont connu une augmentation fulgurante. L'effectif des condamnés à cinq ans ou plus est ainsi passé de 95 en 2007 à 741 en 2013 soit à un taux d'accroissement global de 680,0%. En d'autres termes l'effectif des condamnés a été multiplié par neuf (9). Celui des condamnés à la perpétuité ou à la peine de mort est passé de 6 en 2007 à 32 en 2013 soit multiplié par cinq (5). Toutefois, ces deux catégories de peines (cinq ou plus et perpétuité ou peine de mort), par nature, ne peuvent pas avoir les mêmes flux d'entrée et de sortie que les autres catégories. Il n'y a pratiquement pas de sortie (sauf cas de décès ou de décision exceptionnelle (grâce présidentielle)) au niveau des condamnés à la perpétuité ou à la peine de mort.

Graphique 10-7 : Taux de croissance moyen des effectifs de condamnés selon les durées des peines prononcées



Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

10.2 LA SÉCURITÉ AU BURKINA FASO

Cette section concerne les moyens en termes d'effectifs de la police nationale et les actions de lutte contre l'insécurité et la criminalité au Burkina Faso. Cette analyse se fera à l'aide des données de la police nationale et de la gendarmerie nationale du Burkina Faso.

10.2.1 Le personnel de la police nationale

Depuis 2011, les données sur les effectifs de la police ne sont plus accessibles.

Tableau 10-17: Evolution des effectifs du personnel de la police nationale par grade

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Commissaires de police	185	198	218	248			
Officiers de police	435	475	555	655			
Assistants de police	2 959	5 294	6 140	6 890			
Agents de police	1 683	97	0	0			
Ensemble	5 262	6 064	6 913	7 793			

Source des données : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité

10.2.2 Délivrance de la carte nationale d'identité burkinabè

La délivrance des cartes d'identité nationale relève de la police nationale. Sur la période 2007-2013, on note une fluctuation annuelle du nombre de cartes nationales d'identité délivrées par la police nationale. L'année 2010 a été particulière avec un total de 1 449 731 cartes nationales d'identité délivrées. Cette année correspond également à une année électorale (élections présidentielles) ce qui explique en partie la forte délivrance des cartes nationales d'identité. Sur la période 2007-2013, la police nationale a délivré en moyenne 666 925 cartes nationales d'identité par an.

Graphique 10-8: Evolution du nombre de carte nationale d'identité délivrée



Source des données : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité

10.2.3 Les crimes et délits constatés par la police nationale

Les crimes et délits constatés par la police nationale sont au nombre 7986 constitués majoritairement des crimes et délits contre les particuliers (7 340) qui sont en hausse par rapport à 2012 (7 012). Les crimes et délits contre la chose publique occupent la deuxième place et sont par contre à la baisse. Quant aux crimes et délits contre les mœurs, on note qu'ils sont en légère hausse par rapport à 2012. Sur la période 2007-2013, ce sont les crimes et délits contre les particuliers qui ont toujours été les plus constatés par la police nationale.

Tableau 10-18: Crimes et délits constatés par la police nationale

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Crimes et délits contre la chose publique	677	671	710	397	282	560	329
Crimes et délits contre les particuliers	6 582	7 960	8 347	9 428	6 075	8 335	8 410
Crimes contre les mœurs	336	369	438	347	202	311	317

Source des données : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité

NB : Les trafics de stupéfiants n'ont pas été pris en compte

Les crimes et délits contre les mœurs constatés par la police nationale étaient de 317 en 2013 soit en légère augmentation par rapport à l'année 2012 (311). Ces crimes et délits contre les mœurs sont dominés par les viols à hauteur de 58,7% soit plus de la moitié. Ils sont suivis par les outrages publics aux bonnes mœurs (15,1%), les attentats à la pudeur (13,9%) et les adultères (12,3%). Comparés à 2012, il y a eu une baisse du nombre de viols (231 en 2012 contre 186 en 2013) et une augmentation des autres types de crimes et délits contre les mœurs (outrages publics aux bonnes mœurs, attentats à la pudeur et l'adultère). Sur la période 2007-2013, les viols ont toujours constitué la première de constat par la police nationale en matière de crimes et délits contre les mœurs.

Tableau 10-19: Evolution du nombre des crimes et délits contre les mœurs

	Attentats à la pudeur		Outrages publics aux bonnes mœurs		Viols		Adultères		Ensemble	
	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%
2007	16	4,8	13	3,9	259	77,1	48	14,3	336	100,0
2008	32	8,7	23	6,2	283	76,7	31	8,4	369	100,0
2009	87	19,9	17	3,9	299	68,3	35	8,0	438	100,0
2010	41	11,8	16	4,6	196	56,5	94	27,1	347	100,0
2011	24	11,9	9	4,5	147	72,8	22	10,9	202	100,0
2012	31	10,0	24	7,7	231	74,3	25	8,0	311	100,0
2013	44	13,9	48	15,1	186	58,7	39	12,3	317	100,0

Source des données : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité

Une importante baisse du nombre de crimes et délits constatés par la police en 2013 par rapport à 2012.

On relève une baisse considérable du nombre de crimes et délits contre la chose publique constatés par la police nationale en 2013 (353 cas) par rapport à 2012 (617 cas). Les faux en écriture avec 97 cas constituent le premier type de crimes et délits contre la chose publique constaté par la police nationale suivis du faux monnayage (75 cas) et d'association des malfaiteurs (63 cas). Tous les autres types de crimes et délits contre la chose publique constatés par la police nationale en 2013 sont en nombre inférieurs à 30.

Tableau 10-20: Evolution du nombre de crimes et délits contre la chose publique

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Infractions à la sûreté de l'Etat	10	0	10	5	5	1	2
Faux monnayage	126	127	374	87	38	91	75
Trafic d'armes	24	33	8	18	21	13	18
Fraude en matière d'or	2	12	16	12	3	109	4
Concussion	5	9	8	7	9	2	13
Usurpation de fonction	30	36	17	30	38	27	17
Association de malfaiteurs	116	46	56	52	40	68	63
Vagabondage	130	140	41	12	20	24	8
Faux en écriture	126	143	64	89	63	147	97
Mendicité	5	0	1	2	0	4	0
Abattage clandestin	98	118	97	73	35	50	28
Corruption	5	7	18	10	10	24	4
Evasion	nd	nd	56	38	32	57	24
Ensemble	677	671	766	435	314	617	353

Source des données : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité

8 410 crimes et délits contre les particuliers ont été constatés par la police nationale en 2013 soit 75 de plus qu'en 2012. Parmi ces crimes et délits contre les particuliers, les coups et blessures volontaires occupent la première place avec au total 4345 cas constatés en 2013. Ils sont suivis des diffamations et injures (924) et des attaques à mains armées (699).

Tableau 10-21: Evolution du nombre de crimes et délits contre les particuliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Assassinats	42	35	31	32	16	27	47
Meurtres	52	73	51	61	66	57	75
Empoisonnement	14	26	16	23	18	15	14
Infanticide	11	18	23	22	11	10	9
Parricide	11	6	10	3	9	8	5
Homicides involontaires	245	205	159	188	224	369	354
Coups et blessures volontaires	4 062	5 336	5 328	6 349	3 409	4 083	4 345
Avortement	66	53	59	181	19	58	49
Arrestation et séquestration	75	62	58	227	61	83	51
Abandon de domicile conjugal	133	165	137	114	77	89	55
Enlèvement de mineurs	567	576	534	479	315	490	469
Abandon de famille	190	200	180	161	88	182	244
Diffamations, injures	632	870	1 045	831	731	998	924
Attaques à main armée	482	335	716	311	344	543	699
Agressions à main armée	nc	nc	nc	446	687	1 323	1 070
Ensemble	6 582	7 960	8 347	9 428	6 075	8 335	8 410

Source des données : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité

10.2.4 Quantité de stupéfiants saisie par la police nationale

8057 kilogrammes de cannabis et 140 226 comprimés d'amphétamine saisis par la police nationale en 2013

En 2013, la police nationale a saisi 8 810 kilogrammes de médicaments de la rue, 10 180 kilogrammes de cannabis et 506 grammes de d'héroïne. La saisie de cocaïne représente quant à elle 27 238 grammes. Par rapport à 2012, on note une augmentation de la quantité de médicaments de la rue, de la cocaïne et de l'héroïne saisie. Mais d'une manière générale, les saisies de la police nationale connaissent de fortes variations d'une année à l'autre. Au niveau des médicaments de la rue, les plus grandes quantités saisies sur la période 2009-2013 ont été réalisées en 2011 avec 15 315 kilogrammes de saisie.

Tableau 10-22: Quantité de stupéfiants saisie par la police nationale

	2009	2010	2011	2012	2013
Quantité de cannabis saisie (Kilogrammes)	17 402	12 465	32 879	17 987	10 180
Quantité de cocaïne saisie (Grammes)	23 927	594	253	3 880	27 238
Quantité d'héroïne saisie (grammes)	907	25	202	236	506
Médicaments de la rue (en kilogramme)	7 587	8 181	15 315	8 327	8 810

Source des données : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité

10.2.5 Crimes et délits constatés par la gendarmerie nationale

Les crimes et délits par la gendarmerie nationale en 2013 étaient au nombre 22 682. Les crimes contre la propriété étaient les plus nombreux soit 17 725 et représentaient 78,1% de l'ensemble. Ils sont suivis des crimes et délits contre les particuliers (17,5%) et des crimes et délits contre les mœurs (4,4%). Par rapport à l'année 2012, le nombre de crimes et délits constatés par la gendarmerie nationale a connu une hausse de 918. Sur la période 2009-2013, on constate une hausse continue de la criminalité et de la délinquance selon les constats de la gendarmerie soit à un taux d'accroissement annuel moyen de 9,1%.

Tableau 10-23 : Evolution des crimes et délits constatés par la gendarmerie

	Crimes et délits contre la propriété		Crimes et délits contre les particuliers		Crimes contre les mœurs		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2009	12 974	80,9	2 795	17,4	265	1,7	16 034	100,0
2010	12 426	83,4	2 252	15,1	225	1,5	14 903	100,0
2011	14 747	84,1	2 536	14,5	261	1,5	17 544	100,0
2012	18 249	83,8	3 279	15,1	236	1,1	21 764	100,0
2013	17 725	78,1	3 970	17,5	987	4,4	22 682	100,0

Source des données : Ministère de la défense

10.2.6 Evolution des crimes et délits contre la propriété constatés par la gendarmerie nationale

Les crimes et délits contre la propriété constatés par la gendarmerie nationale sur la période 2009-2013 sont dominés par les vols qui représentent plus de 65,0%. En 2013, les vols représentaient 69,7% des crimes et délits contre les propriétés. Ils sont suivis par les abus de confiance et les escroqueries de

l'ordre de 10%. On note une augmentation continue des abus de confiance et des escroqueries entre 2009 et 2013.

Tableau 10-24 : Evolution des crimes et délits contre la propriété de 2009 à 2013

	Vols		Escroqueries		Recels de choses		Complicités de vols		Abus de confiance		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2009	9 362	72,2	1 241	9,6	182	1,4	285	2,2	1 904	14,7	12 974	100,0
2010	8 551	68,8	1 440	11,6	198	1,6	243	2,0	1 994	16,0	12 426	100,0
2011	10 833	73,5	1 533	10,4	257	1,7	186	1,3	1 938	13,1	14 747	100,0
2012	13 794	75,6	1 706	9,3	269	1,5	214	1,2	2 266	12,4	18 249	100,0
2013	12 357	69,7	2 322	13,1	246	1,4	497	2,8	2 303	13,0	17 725	100,0

Source des données : Ministère de la défense

10.2.7 Evolution des crimes et délits contre les mœurs constatés par la gendarmerie nationale

Selon les constats de la gendarmerie nationale, les crimes et délits contre les mœurs sont dominés par les viols. Les viols représentaient 79,4% en moyenne de l'ensemble des crimes et délits enregistrés sur la période 2009-2013. Entre 2012 et 2013, on note une augmentation considérable du nombre de viols constatés par la gendarmerie qui passent de 213 en 2012 à 784 en 2013.

Tableau 10-25 : Evolution des crimes et délits contre les mœurs de 2009 à 2013

	Attentat à la pudeur		Outrages publics aux bonnes Mœurs		Viols		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2009	62	23,4	29	10,9	174	65,7	265	100,0
2010	40	17,8	7	3,1	178	79,1	225	100,0
2011	29	11,1	13	5,0	219	83,9	261	100,0
2012	18	7,6	5	2,1	213	90,3	236	100,0
2013	149	15,1	54	5,5	784	79,4	987	100,0

Source des données : Ministère de la défense

10.2.8 Evolution des crimes et délits contre les particuliers constatés par la gendarmerie nationale

Les crimes et délits contre les particuliers constatés par la gendarmerie sont de 3970 en 2013 constitués en majorité des coups et blessures volontaires (87,1%). Les coups et blessures ont toujours

été les plus nombreux dans cette catégorie de crimes et délits depuis 2009. En 2010, ils représentaient 94,5% des crimes et délits contre les particuliers selon les constats de la gendarmerie nationale. On note qu'il a été constaté autant d'homicides volontaires que de meurtres en 2013 au niveau de la gendarmerie nationale dans une proportion de 4,7%. Entre 2012 et 2013, les meurtres et les homicides volontaires ont connu des augmentations

Tableau 10-26 :Evolution des crimes et délits contre les particuliers

	Homicides volontaires		Homicides involontaires		Coups et blessures volontaires graves		Meurtres		Assassinats		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2009	240	8,6	68	2,4	2247	80,4	111	4,0	129	4,6	2795	100,0
2010	47	2,1	50	2,2	2129	94,5	22	1,0	4	0,2	2252	100,0
2011	165	6,5	62	2,4	2144	84,5	153	6,0	12	0,5	2536	100,0
2012	157	4,8	163	5,0	2802	85,5	155	4,7	2	0,1	3279	100,0
2013	188	4,7	131	3,3	3458	87,1	188	4,7	5	0,1	3970	100,0

Source des données : Ministère de la défense

Les faits majeurs sont de deux ordres, l'insuffisance des moyens notamment humains de la justice, la surpopulation carcérale et la recrudescence des crimes et délits. Au niveau des moyens de la justice, on note un ratio magistrat pour 100 000 habitants de ce qui est largement en deçà de la norme internationale de 10 magistrats pour 100 000 habitants. A ce faible ratio, il faut aussi ajouter la faible tendance d'évolution de cet indicateur (en 4,7% par an) faisant courir au Burkina Faso le risque de ne pas atteindre la norme même dans 50 ans.

En ce qui concerne la population carcérale, c'est surtout la surpopulation carcérale qu'il faut souligner avec près de 171 détenus pour 100 places disponibles. Cette surpopulation dénote aussi bien l'insuffisance des moyens de la justice que d'une situation prépondérante des crimes et délits. Une augmentation de la criminalité et de la délinquance au cours des dernières années.